Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13342 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – MARDI 22 DÉCEMBRE 1987

Un mouvement de solidarité qui inquiète Jérusalem

Les Arabes israéliens soutiennent les Palestiniens des territoires occupés

Le mouvement d'hostilité à l'égard d'Israël prend de l'ampleur dans les territoires occupés. L'agitation, qui se poursuit depuis une douzaine de jours, a gagné, pendant le week-end, la partie arabe de Jérusalem. D'autre part, la communauté arabe d'Israël – le sixième de la population – a décidé d'observer le lundi 21 décembre une grève générale par solidarité avec les Palestiniens des territoires occupés, ce qui inquiète particulièrement les autorités israéliennes. Cependant la répression des manifestations continue de provoquer des critiques à l'étranger.



Une radicalisation croissante

JÉRUSALEM
de notre correspondant

La contagion était prévisible, mais elle n'en inquiète pas moins les dirigeants du pays : la vague d'agitation qui, depuis douze jours, secoue les territoires occupés a, pour la premièrre fois, gagné Jérusalem puis la communauté arabe d'Israël. Celle-ci devait observer, lundi 21 décembre, *un mouvement de grève générale* par solidarité avec les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza. A l'appel de leurs dirigeants, des dizaines de milliers de travailleurs ont reçu l'ordre de rester à la maison – sans manifester dans la rue, – tandis qu'écoles et collèges devaient garder portes closes.

Geste de sympathie élémentaire ou glissement dangereux des troubles au cœur même d'Israël ? Le très pondéré *Haaretz* (indépendant) y voit, pour sa part, un développement *« encore plus sérieux que les émeutes sanglantes des deux dernières semaines dans les territoires »*; une évolution, écrit l'éditorialiste du journal, *« qui témoigne avec éclat de la crise de nos relations avec la population arabe, d'un côté comme de l'autre de la ligne verte »* (la frontière d'avant juin 1967).

Enfants du conflit de 1948, les Arabes israéliens sont ces Palestiniens qui, lors de la guerre ayant suivi la création de l'Etat, ont choisi de rester plutôt que de suivre la cohorte des réfugiés. Ils étaient alors quelque 150 000. Ils sont aujourd'hui près de 650 000, ce qui veut dire qu'un Israélien sur six est arabe. Dotés de la nationalité israélienne, ils sont l'objet de discriminations de fait, qui n'en font pas vraiment des *Israéliens à part entière*. Exemptés du service militaire, leur loyauté à l'égard de l'Etat est parfois suspectée. Et chaque vague de tension dans les territoires ou avec le monde arabe accentue une crise d'identité latente : comment être Palestinien - Israélien, ressortissant d'un pays en conflit, plus ou moins permanent, avec les *« frères »* de l'autre côté de la ligne verte ?

« Nous serions des traîtres si nous ne faisions pas grève », disait très explicitement, ce week-end, un des cinq députés arabes siégeant à la Knesset, M. Mohamed Miari (liste progressiste pour la paix, extrême gauche). Ce geste de solidarité n'a pas surpris en Israël.

ALAIN FRACHON.

(Lire la suite page 2.)

Avertissement

Certaines « conquêtes » territoriales peuvent être fort embarrassantes « a posteriori ». C'est la situation que connaît Israël, aujourd'hui. Que faire de la Cisjordanie et de Gaza ? Vingt ans après avoir conquis ces territoires, les dirigeants de Jérusalem ont bien du mal à maintenir le calme dans les territoires occupés.

Même si des voix s'élèvent jusqu'au sein du gouvernement pour constater cette impasse, elles ne sont guère nombreuses. M. Shimon Pérès, qui avait attiré naguère l'attention de ses concitoyens sur cette bombe à retardement, a certes proposé la démilitarisation de Gaza, et M. Weizman, ministre sans portefeuille, a regretté « l'incapacité à ne serait-ce qu'essayer de trouver une solution politique ». Mais, tout comme M. Abba Eban, l'ancien ministre des affaires étrangères, qui a compris depuis longtemps la vanité de toute solution ne reposant que sur la force, ces quelques responsables prêchent dans un quasi-désert.

La violence sans précédent de la répression exercée par l'armée contre de jeunes Palestiniens dont l'arsenal ne va pour l'instant que de la pierre au cocktail Molotov fait écho à l'analyse sans nuance du premier ministre. Pour M. Shamir, si violence il y a, elle n'est due qu'à la perception par les Arabes de la « faiblesse » israélienne, et la moindre critique contre la dureté de la répression ne peut être que la manifestation du défaitisme d'Israéliens « fatigués ». Bilan, en douze jours, de cette « faiblesse » d'Israël : près de vingt morts palestiniens. Ultime justification brandie par M. Shamir : les manifestants sont téléguidés de l'extérieur.

Mais la droite israélienne et son chef pourront-ils s'en tenir éternellement à une attitude qui s'apparente plus à un mépris souverain pour les habitants des territoires occupés qu'à une politique cohérente ? Comment croire, en effet, que la répression suffira, à la longue, pour venir à bout d'un mouvement de protestation qui prend ses racines dans une nouvelle génération de Palestiniens, souvent influencés par l'islam, contrairement à leurs parents, et de plus en plus persuadés de ne plus avoir quoi que ce soit à perdre ? Comment oublier aussi ces quelques chiffres : il y a aujourd'hui 1,4 million de Palestiniens dans les territoires occupés et 650 000 Arabes « israéliens », alors que les Israéliens juifs sont 3,5 millions.

Il faut souhaiter que la tournure prise par les événements puisse – plus sûrement que les protestations internationales dont Israël a déjà montré dans le passé le peu de cas qu'il en fait – convaincre M. Shamir que la répression n'est pas la panacée. La décision de la communauté arabe d'Israël de manifester sa solidarité avec les populations des territoires occupés en décrétant une grève générale constitue de ce point de vue un clair avertissement aux autorités israéliennes.

Collision de deux navires

Plus de 1400 disparus dans un naufrage aux Philippines

Plus de 1400 personnes sont portées disparues après la collision de deux navires au large de l'île de Mindoro, aux Philippines. Selon les indications données par les garde-côtes, le « Dona-Paz », paquebot de 2215 tonnes transportant 1493 passagers, a coulé après avoir percuté, le dimanche 20 décembre, en pleine nuit, le cargo « Victor », avec 13 hommes d'équipage, convoyant des milliers de barils de pétrole.

Seuls 26 survivants auraient été recueillis à bord de bâtiments appelés à la rescousse.

MANILLE
correspondance

La catastrophe s'est produite au large de l'île de Marinduque, à quelque 160 kilomètres au sud de Manille. Le *Don-a-Paz* effectuait la liaison entre Tacloban, une ville de l'est de l'archipel, et Manille, où il était attendu lundi, à 4 heures. Un incendie a éclaté à son bord, et le paquebot a coulé, ainsi que le cargo qu'il avait heurté, selon le centre de coordination des secours des Philippines.

Un survivant a raconté qu'il a senti une secousse, puis entendu une explosion. *« A ce moment-là, je me trouvais dans le restaurant du bateau. Je suis alors monté sur le pont. Tout était en flammes. J'ai sauté par-dessus bord »*, a-t-il raconté. Selon un autre rescapé, le navire était tellement chargé que des centaines de passagers étaient assis par terre : *« J'ai vu des flammes ; j'ai appelé les personnes avec qui je voyageais. Le feu a pris très vite, partout. Les gens criaient et essayaient de sauter. La fumée dégagée par l'incendie était très pénible à supporter. On ne pouvait même plus se voir les uns les autres »*, a-t-il dit.

KIM GORDON-BATES.

(Lire la suite page 4.)

Election de quatre étrangers au conseil municipal d'Amiens

Le vote contesté des immigrés citoyens

Les étrangers d'Amiens ont élu, le 19 décembre, quatre *« représentants associés au conseil municipal »*. Ce scrutin a été jugé *« antinational »* et *« illégal »* par le Front national, qui a organisé une manifestation de protestation sur place, le même jour.

C'est une demi-première. Si aucune autre ville française de cette importance (132 000 habitants) n'avait encore fait une telle expérience, Amiens s'est largement inspirée du scrutin organisée en mai 1985 par une commune du Nord, Mons-en-Barœul (26 000 habitants). Ici et là, les délégués étrangers ne siègent au conseil municipal qu'à titre consultatif. Chaque fois que l'un d'eux veut s'exprimer, la séance doit être suspendue. Légalement, c'est inattaquable, et la requête en suspension du Front national a d'ailleurs été rejetée par le tribunal administratif d'Amiens.

Demi-première, mais aussi demi-succès. Si 792 personnes ont participé au scrutin d'Amiens sur 1 008 inscrits, ces derniers ne représentent que 20 % des étrangers en âge de voter. Peu de Portugais se sont intéressés à cette élection. Les Marocains, en revanche, y ont été très présents, bien que Hassan II ait déconseillé à ses sujets de participer à des élections dans un autre pays que le leur.

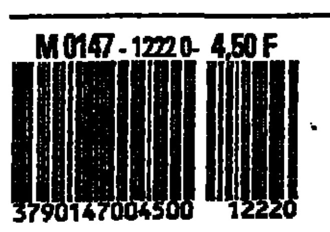
Seize candidats étaient en lice. Les élus sont un Marocain (Ahmed Nouri), un Algérien (Ahmed Lamamra), un Sénégalais (Souleye Bathily) et un Portugais (Armando Lopes). Quatre de trop selon le Front national, qui avait fait venir par cars des manifestants – un millier au total – de plusieurs départements. Le maire communiste d'Amiens, M. René Lamps, qui avait été poussé à organiser ce scrutin par d'autres élus de gauche, notamment PSU, n'a pas échappé aux anathèmes de M. Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du Front national : *« Le parti de l'étranger est devenu le parti des étrangers. »* Autre slogan-choc : *« A Compiègne, ils tuent ; à Amiens, ils votent »* (allusion au meurtre commis par un immigré maghrébin).

Le scrutin d'Amiens pose une nouvelle fois, en termes polémiques, la question de la place des « immigrés » dans la vie nationale. Mais est-ce bien d'eux qu'il s'agit ? Le vote du 19 décembre n'était ouvert qu'aux étrangers de la ville. Or tous les étrangers ne sont pas des immigrés. Un certain nombre considèrent leur séjour en France comme provisoire et aimeraient rentrer dans leur pays. A l'inverse, tous les immigrés ne sont pas des étrangers : beaucoup d'entre eux ont déjà obtenu la nationalité française que leurs enfants acquièrent à la naissance ou à dix-huit ans. Ceux-là ont généralement deux nationalités. Ils n'avaient pas le droit de participer au scrutin de samedi.

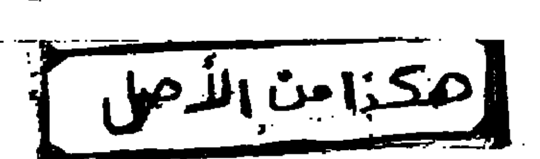
Si le Front national s'étrangle d'émotion, l'Association France Plus, animée par de jeunes Français d'origine maghrébine, dénonce au contraire, cette *« farce »*, cette *« élection-bidon »* en réclamant pour les étrangers un droit de vote en bonne et due forme.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 8.)


M 0147 - 1222 0- 4,50 F
3790147004500 12220

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,80 $; USA (West Coast), 1,75 $.



Etranger

MEXIQUE : le pacte du 15 décembre

« Solidarité » sans illusions pour affronter la crise

MEXICO
de notre envoyé spécial

Elle a fière allure à la veille des fêtes de la Nativité. Strass et paillettes inondent ses avenues, tandis que les *pinatas*, ces étoiles de lumière qui symbolisent celle du berger, s'illuminent au gré du soleil, dont les rayons parviennent même à percer le voile d'une pollution miraculeusement évanouie, l'espace d'un jour. Mexico s'est faite belle assurément. Les chicanos s'apprêtent à l'imiter. Des échoppes aux marchés, la cohue est la même et la frénésie partagée : peut-être d'autant plus profondément que ce Noël est le prélude à de tristes lendemains.

Tout à la joie de ces préparatifs, les Mexicains ont entendu la semaine dernière leur président, M. Miguel de La Madrid, promettre des temps difficiles. Sous le nom de *« pacte de solidarité économique »*, l'engagement a été tenu. Alors que les syndicats réclamaient une aide d'urgence de 46 % et menaçaient de faire grève pour le 18 décembre, la lutte contre le spectre d'une hyper-inflation les a conduits à accepter un accord bien différent. Les salaires doivent, certes, être réévalués de 15 % ce mois-ci et de 20 % au 1er janvier, mais la cohorte d'augmentations qui accompagne cet *« ajustement »* est impressionnante.

Une inflation de 150 %

Les hausses du prix du carburant, du téléphone, de l'électricité, des fertilisants et du sucre vont de 80 à 85 %, les billets de train de 17 %, avec des répercussions évidentes sur les produits alimentaires et de première nécessité. Certes, l'Etat comprime aussi ses dépenses en réduisant le budget de 1988. La perte du pouvoir d'achat des salariés mexicains atteignait déjà près de 45 % en cinq ans. Le président de La Madrid a indiqué que ce pacte signé le 15 décembre par les syndicats patronaux, paysans et salariés du pays *« n'offre pas une cure magique »* et demande *« plus d'efforts et de sacrifices afin d'éviter de tomber dans une situation franchement inflationniste »*.

Alors que l'inflation devrait atteindre 150 % à la fin de l'année, le risque est réel et a déjà conduit le gouvernement à dévaluer le peso mexicain de 22 %. C'est ce qu'illustre, sous le trait du caricaturiste Rius, l'hebdomadaire *Processo* dans sa dernière édition : une affiche annonce le combat en six rounds, *« kid Inflation »* contre *« Mike de La Madrid »*. L'actuel président sort vaincu de l'affrontement, il rejoint les deux anciens chefs de l'État victimes eux aussi de l'inégal combat. Sur un banc, à l'écart, Carlos Salinas de Gortari, le successeur désigné par le parti pour le mandat 1988-1994, attend, assis, alors qu'une voix venant du ring crie : *« Au suivant ! »*

Le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), au pouvoir depuis plus d'un demi-siècle, et le gouvernement ne risquent cependant rien politiquement. Bien sûr, l'opposition, de droite comme de gauche, a violemment dénoncé ce pacte qui *« opprime une fois de plus le peuple »*. Dans les rangs mêmes du PRI, certaines voix se sont élevées, comme celle de M. Rafael Segovia, professeur au Collegio de Mexico, pour qui cet accord *« est une blague sinistre lorsque l'on sait que le patronat n'a pris aucun engagement formel et que le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer »*.

Les syndicats eux-mêmes...

Les syndicats eux-mêmes, pourtant signataires de l'accord, ont mis en garde les autorités contre l'affaiblissement du consensus entre le gouvernement et les partenaires sociaux, créé par de telles mesures. Certaines divisions sont aussi apparues au sein de la Confédération des travailleurs mexicains (CTM), qui regroupe la plupart des organisations. Mais, sur la place du Zocalo, au centre de Mexico, la protestation contre le pacte n'a rassemblé, samedi 19 décembre, qu'à peine un millier de personnes, alors que la population de la ville dépasse les dix-huit millions d'habitants !

Le gouvernement peut souligner, à juste titre, que la situation actuelle lui échappe en partie. Tous les experts s'accordent à dire que la *« rénovation économique »* amorcée par l'actuel chef de l'Etat connaissait quelques succès, alors que la dette extérieure, d'un montant de 103 milliards de dollars, continuait à être remboursée. Le tremblement de terre de septembre 1985, la chute des prix du pétrole en 1986 sont autant de facteurs extérieurs qui ont pesé lourd sur le redressement du pays. Même si le krach de la Bourse mexicaine, ces dernières semaines, est plus la conséquence d'une spéculation frénétique à l'intérieur du pays que du dérèglement des marchés internationaux.

Reste que le coût social des mesures annoncées est loin d'être négligeable. Dans son bureau de l'Institut national des consommateurs, la directrice de cet organisme gouvernemental, Mme Clara Jusipan, ne cache guère son inquiétude : *« On assiste*, dit-elle, *à un nivellement par le bas des revenus des familles les plus modestes. Ces ménages réduisent bien évidemment leur budget et ont changé d'habitudes alimentaires. L'achat de viande a disparu au profit des légumes et de la tortilla (galette de maïs). Le train des hausses décidées aura pour effet de renchérir considérablement le prix de ces produits qui viennent de province. »*

Plus encore, les salaires ont été versés dès le 15 décembre dans la plupart des entreprises en raison des fêtes. *« L'effet du pacte se verra donc doublement dès les premiers jours de janvier »*, dit Mme Jusipan. L'institut, qui reçoit plus de deux mille appels par jour concernant la liste des prix qu'il publie toutes les semaines dans les principaux quotidiens, vient aussi d'éditer une affichette donnant des conseils de sécurité aux personnes qui viennent de toucher leur paie. La crise aidant, la criminalité est, en effet, en augmentation notable.

Dans les milieux gouvernementaux, on insiste sur la nécessité d'un tel pacte : *« Quand un bébé a 40 de fièvre, on le met dans l'eau froide, si violent que cela puisse paraître »*, et l'on affirme que *« le pire aurait été de ne rien faire »*. *« Si cela peut nous permettre de nous en sortir nous devons l'accepter »*, maugréait un chauffeur de taxi, en calculant que l'augmentation de 40 % des tarifs ne pourrait jamais compenser celle de l'essence. Les chicanos développent aujourd'hui encore des trésors d'imagination pour tenter de survivre. Dans les rues de la capitale, aux abords des carrefours, la croissance du marché parallèle et de l'économie souterraine est visible à tout instant.

Incontestablement la résignation et l'espoir de lendemains meilleurs semblent prévaloir malgré les sacrifices imposés. Jusqu'où et jusqu'à quand ? C'est toute la question.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

HAITI

Loi électorale sur mesure

La junte militaire haïtienne au pouvoir a rendu publique, le vendredi 18 décembre, une loi électorale en soixante-seize articles faite à sa mesure, puisqu'elle prive les futurs électeurs du secret du vote, présente de nombreuses possibilités de fraude, et sanctionne même tous ceux qui inciteraient au boycottage des élections.

Destiné à régir les élections générales prévues le 17 janvier prochain, pour remplacer le scrutin annulé à la fin du mois dernier en raison des attaques sanglantes des « tontons macoutes », ce texte supprime, en effet, les cartes électorales délivrées par l'ancien Conseil électoral provisoire. Les électeurs, munis d'une pièce d'identité, doivent *« se présenter devant les membres du bureau électoral avec les bulletins de leur choix »*, mais ce ne sont pas eux qui les mettront directement dans l'urne, ce soin revient au président du bureau...

Contrairement à l'ancien texte, la nouvelle loi s'abstient de déclarer inéligibles les anciens partisans trop zélés du régime déchu auxquels la Constitution interdit d'exercer pourtant des fonctions publiques pendant dix ans. Une amende de 100 à 200 dollars et une peine pouvant aller jusqu'à vingt-cinq jours de prison sont même prévues pour ceux qui *« contesteraient de manière injustifiée une candidature »*. Allusion directe à la mise à l'écart d'une dizaine de candidats duvaliéristes lors de la préparation des dernières élections. Enfin, journalistes et observateurs étrangers ne seront pas admis dans les bureaux de vote. – *(AFP, AP.)*

Les affrontements dans les territoires occupés par Israël

Une radicalisation croissante

(Suite de la première page.)

Mais la déclaration des députés arabes de la Knesset confirme aussi une tendance continue à une radicalisation politique des Arabes israéliens, qui ne cesse de préoccuper les dirigeants de Jérusalem depuis quelques années.

Evolution attendue là encore, la vague d'agitation a, pour la première fois samedi, touché la capitale, Jérusalem. La partie arabe de la ville (Jérusalem-Est), qui affiche habituellement des allures de paisible cité provinciale, a été le théâtre de violentes manifestations. Elles n'ont pas atteint l'ampleur des affrontements de ces derniers jours en Cisjordanie et à Gaza, mais la presse israélienne estime qu'elles furent les plus virulentes que la ville ait connues depuis vingt ans.

Les incidents commencent dans la matinée, rue Salahedine, la principale artère commerçante de Jérusalem-Est. Quelques centaines de très jeunes gens dressent des barricades d'ordures et de pneus enflammés sur la chaussée, jettent des pierres sur les voitures de police et, très sélectivement, font voler en éclats quatre devantures – celles de banques israéliennes, les seuls établissements non arabes alentour.

Selon des témoins, ils scandent *« Dieu est grand »* et *« Sharon dehors »*. Ce dernier slogan vise le ministre de l'industrie et du commerce, M. Ariel Sharon, qui a jugé opportun d'inaugurer la semaine passée, en fanfare, l'appartement qu'il vient d'acquérir en plein secteur musulman de la vieille ville (*le Monde* du 17 décembre). Le maire de la capitale, M. Teddy Kollek, ne veut pas voir dans les événements de samedi le début d'une révolte massive des Arabes de la capitale ; simplement, a-t-il expliqué, *« dans la situation que nous connaissons* [depuis deux semaines], *n'importe quelle allumette déclenche un incendie, et Sharon s'installant dans le secteur musulman de la vieille ville, c'est plus qu'une allumette »*. La rue Salahedine sera rapidement bouclée par les forces de l'ordre. Utilisant matraques et grenades lacrymogènes, elles dégagent les barricades et dispersent les manifestants. Dix-neuf mineurs ont été arrêtés. Les troubles n'auront duré que quelques heures, sans faire de victimes, interrompant à peine la promenade de quelques touristes.

Mais l'avertissement est important. Il prouve que la capitale est vulnérable au cycle de violence. Et puis Jérusalem est une vitrine, point de mire de la communauté internationale, et tout particulièrement dans cette période de Noël où des dizaines de milliers de pèlerins et touristes sont attendus.

Aussi, dès dimanche, les autorités s'étaient-elles employées à faire disparaître les restes de la bataille. Les commerçants arabes levaient timidement leurs rideaux, alors qu'ailleurs, en Cisjordanie et à Gaza, la tension paraissait quelque peu retombée : seuls des incidents sporadiques étaient signalés (cinq blessés par balles à Naplouse). Personne ne se risquait pourtant à spéculer sur l'avenir d'une vague de troubles sans précédent qui, selon un communiqué de l'armé diffusé dimanche, a provoqué la mort de quinze Palestiniens (dont onze à Gaza) lors d'affrontements avec les forces de sécurité (1).

Ces événements sont en passe de susciter une grave dégradation des relations égypto-israéliennes (déjà peu chaleureuses), Le Caire dénonçant de plus en plus vivement la répression dont sont victimes les Palestiniens des territoires. Le premier ministre, M. Shamir, n'a cependant pas jugé utile d'envoyer une mission *« s'expliquer »* au Caire, comme certains responsables le lui suggéraient.

ALAIN FRACHON.

(1) Selon d'autres sources, hospitalières et palestiniennes, les affrontements dans les territoires occupés ont fait dix-huit morts.

Nouvelles protestations étrangères

Les heurts entre jeunes Palestiniens et forces de l'ordre israéliennes dans les territoires occupés ont continué à susciter dans le monde, au cours des derniers jours, des réactions hostiles à la politique d'Israël. L'URSS a ainsi accusé, le samedi 19 décembre, l'Etat hébreu de pratiquer une répression massive dans les territoires occupés et a exhorté les dirigeants israéliens à entendre *« la voix de la raison »* en consentant à une conférence de paix au Proche-Orient.

A Rome, le pape Jean-Paul II a condamné la violence actuelle. *« La terre où Jésus est né ne peut pas continuer d'être le théâtre de violences, de conflits et d'injustices qui entraînent des souffrances pour les populations dont je me sens particulièrement proche »*, a-t-il déclaré devant plus de vingt mille personnes rassemblées, dimanche, sur la place Saint-Pierre, où une quinzaine d'ambassadeurs arabes et une cinquantaine de Palestiniens, accompagnés de Mgr Hilarion Capucci, vicaire patriarcal de Jérusalem, ont manifesté sous le drapeau palestinien.

En Israël même, où il effectue une visite officielle, le président italien, M. Francisco Cossiga, a exprimé son inquiétude face à la dégradation de la situation dans les territoires occupés et s'est déclaré pour *« le droit à l'autodétermination du peuple palestinien »*. M. Cossiga s'est entretenu, à Jérusalem, avec des responsables palestiniens de Cisjordanie et de Gaza.

Au Caire, l'ambassadeur d'Israël a été convoqué, dimanche, au ministère des affaires étrangères, qui lui a exprimé *« la protestation de l'Egypte contre les actes de barbarie et de répression pratiqués à l'encontre de la population palestinienne dans le secteur de Gaza »*. – *(AFP, Reuter.)*

La guerre du Golfe

L'Irak affirme avoir repoussé une offensive iranienne

De violents combats, selon Bagdad, se sont déroulés dans la nuit du samedi 19 au dimanche 20 décembre au sud du front, alors qu'une accalmie prévalait dimanche dans le Golfe, où la *« guerre des pétroliers »* a fait rage la semaine dernière. Selon un communiqué militaire diffusé à Bagdad, l'armée irakienne a repoussé une attaque terrestre iranienne d'envergure, lancée samedi à 22 h 45 locales par deux brigades iraniennes appuyées par des blindés, dans la région de Zoubeidat (province d'Amarah), à 200 kilomètres au nord de la ville de Bassorah.

C'est la première fois depuis le début de l'année que Bagdad fait état d'une attaque iranienne importante au sud du front, où l'Irak a concentré près de 250 000 hommes, pour défendre notamment le port de Bassorah, son seul débouché maritime.

Le communiqué irakien ajoute que de *« très violents combats »* ont eu lieu, au cours desquels l'Irak a engagé deux formations de son 4e corps d'armée, de l'infanterie, des blindés, de l'artillerie et des unités de commandos. Selon l'état-major irakien, les forces iraniennes étaient *« presque complètement détruites »*, dimanche à 10 h 20 locales, et seul un petit nombre d'assaillants a pu prendre la fuite.

Téhéran a, de son côté, démenti que ses forces aient subi les pertes mentionnées par Bagdad, affirmant en revanche que 1 500 soldats irakiens avaient été mis hors de combat, et quatre bataillons anéantis au cours d'une opération lancée par les troupes iraniennes dans cette même région du sud du front.

Dans les eaux du Golfe, aucune attaque de navire n'a été signalée dimanche, après celle, samedi, d'un super-pétrolier danois, le *Karama Maersk*, par des vedettes iraniennes. La semaine dernière, neuf pétroliers ont été attaqués, dont sept par l'Iran y compris un super-pétrolier saoudien, et au moins deux d'entre eux ont été sérieusement endommagés. L'Irak a pour sa part annoncé deux autres attaques qui n'ont pas été confirmées de source maritime indépendante.

Cette chasse aux *« pétroliers neutres »* porte exclusivement sur les navires sans défense, dont les pavillons ne sont pas protégés par les flottes qui croisent dans le Golfe. Ces attaques se font parfois à proximité de bâtiments de guerre qui n'interviennent, éventuellement, que pour porter secours aux membres d'équipage.

L'Iran n'a plus attaqué les convois protégés, notamment les convois de pétroliers koweïtiens repavillonnés aux Etats-Unis, depuis le bombardement par la marine de guerre américaine de la plate-forme iranienne de Rostam, en octobre dernier, en représailles au tir d'un missile Silkworm contre le *Sea Isle City*, le 16 octobre. Ainsi, le vingt et unième convoi de ce genre, composé notamment de deux méthaniers, a quitté samedi soir le Koweït, et se dirigeait lundi sans encombre vers la sortie du Golfe. *(AFP)*

Le roi Hussein de Jordanie à Moscou

Le roi Hussein de Jordanie devait commencer, le lundi 21 décembre, une visite officielle à Moscou, qualifié d'*« extrêmement importante »* par une source jordanienne autorisée, car elle intervient à la suite du sommet arabe d'Amman.

Pour sa première visite officielle dans ce pays depuis mai 1981 – il s'y était cependant rendu fin 1982 en tant que membre du Comité arabe des Sept à la suite du sommet de Fez, – le souverain hachémite s'entretiendra avec les responsables soviétiques de la guerre irako-iranienne, de la tenue éventuelle d'une conférence internationale de paix au Proche-Orient et des relations bilatérales. Le roi Hussein examinera notamment avec ses interlocuteurs les moyens de mettre un terme à la guerre du Golfe et d'appliquer la résolution 598 du Conseil de sécurité de l'ONU, ordonnant un cessez-le-feu immédiat entre les belligérants.

A ce propos, il entend demander aux dirigeants du Kremlin que Téhéran soit sanctionné, notamment par un embargo sur la livraison d'armes, en leur rappelant que le sommet arabe a déjà fermement condamné l'Iran.

Cette visite intervient alors que des informations en provenance de Moscou font état du soutien éventuel de Moscou à un embargo sur les armes à destination de Téhéran, à condition que les pays occidentaux s'engagent à garantir son application par leurs entreprises privées et que les forces navales étrangères dans le Golfe soient remplacées par une force internationale. – *(AFP.)*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81



Reproduction interdite de tous les articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395-2037

Edité par la SARL *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620.000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75442 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Etranger

TUNISIE

Nuages sur la coopération avec la France

TUNIS
de notre correspondant

Souffrant d'une grippe, M. Jean-Bernard Raimond a renvoyé à une date ultérieure le voyage qu'il comptait effectuer à Tunis à partir du dimanche 20 décembre. La visite du ministre des affaires étrangères, qui aura lieu très probablement au début du mois prochain, sera la première d'un responsable politique français après le changement intervenu à Tunis le 7 novembre. Elle devrait être l'occasion de confirmer la volonté des deux pays de maintenir leurs *« relations privilégiées »* et de faire le point sur l'évolution générale de la coopération.

Ces derniers jours, des nuages sont venus subitement assombrir le climat dans lequel s'exerce cette coopération si souvent présentée comme *« exemplaire ».* Avec un ensemble surprenant qui ne peut être le fait du hasard, tous les quotidiens de Tunis ont déploré, en *termes plus ou moins sévères*, aussi bien le volume que les conditions de l'aide française, en se basant sur des statistiques pour le moins incomplètes.

Depuis l'indépendance, en 1956, les crédits français à la Tunisie se sont pourtant élevés à 7 milliards de francs. *Pour les exercices 1985-1986* et 1986-1987, l'aide « projets » sous forme de prêts du Trésor a représenté 440 millions de francs, et l'aide à la balance des paiements (aide « programme ») s'est chiffrée à 195 *millions*, plus une aide aux PME de 35 millions. Paris ne peut être rendu responsable du non-emploi à ce jour de 410 millions de l'aide à des projets qui ont été ajournés du fait du ralentissement considérable de l'économie tunisienne durant ces mêmes périodes. Et, pour des raisons financières évidentes – les conditions ne sont pas les mêmes, – il était d'autant plus difficile de transformer ces crédits en aide à la balance des paiements que celle-ci demeure, elle aussi, en partie non utilisée.

Certes, la complexité des formalités exigées n'est pas totalement étrangère à *cette situation*. Mais de là à placer – dans une tentative de compétition un peu superficielle – l'aide italienne, devenue du jour au lendemain *« le fleuron de la coopération bilatérale »*, bien au-dessus de l'assistance économique et financière française, il y a une marge que les journaux ont franchie allégrement en omettant, entre autres, un indicateur indiscutable : le taux d'endettement à l'égard de Paris se situe à 14,1 %, alors qu'il est à moins de 4 % pour Rome.

Ce concert de critiques médiatiques, traduit, en réalité, un mécontentement officiel. En privé, les milieux politiques n'en disconviennent pas.

Dans les sphères gouvernementales, on se montre en effet agacé par les *« lourdeurs de procédure »* qu'impose l'utilisation de l'aide. Mais c'est surtout l'*« arrogance » manifestée par les négociateurs de la* Rue de Rivoli, qui ne tiennent peut-être pas toujours compte du contexte historique dans lequel se situent les relations franco-tunisiennes et des impératifs économiques du partenaire, qui irrite.

Certes, l'engagement pris par Tunis voici dix-huit mois de régler le problème des avoirs français bloqués (aujourd'hui pratiquement résolu à l'initiative du président Ben Ali) avant le 31 décembre 1986 n'a pas été respecté. Etait-ce une raison suffisante pour en faire la condition d'une visite de M. Balladur qui aurait pu amorcer un dégel ?

Justifiés ou non, ces griefs viennent se greffer sur une nouvelle situation politique dont il faudra *tenir compte. Ce n'est un secret* pour personne à Tunis que la *« tiédeur »* du communiqué du Quai d'Orsay – se bornant à *« prendre acte »* du changement du 7 novembre – a été remarquée, même si, très vite, ont suivi des conversations téléphoniques beaucoup plus chaleureuses entre M. Mitterrand et M. Ben Ali, comme entre M. Chirac et M. Baccouche (le premier ministre tunisien).

Curieusement, cette réserve diplomatique hâtivement assimilée à *une réticence prête aujourd'hui* encore à beaucoup plus d'interprétations que l'empressement spectaculaire et quelque peu ambigu dont avait fait preuve Alger lors du changement de régime.

Manifestations d'humeur

Par *ailleurs*, les interventions de divers milieux parisiens – pas seulement de la majorité – qui se multiplient depuis quelque semaines en faveur de M. Mahmoud Bel Hassine, homme de compagnie de l'ancien président Bourguiba aujourd'hui poursuivi en justice pour diverses malversations, indisposent au plus haut point la classe politique. *« Il faut désormais que l'on sache à Paris comme à Washington, dans les capitales arabes comme chez nos voisins maghrébins, que nous entendons traiter avec nos partenaires en pleine souveraineté, sur un pied d'égalité, sans complaisance et encore moins de servilité », nous déclarait récemment* l'un des principaux ministres du gouvernement.

En dépit de ces manifestations d'humeur, la coopération franco-tunisienne est loin d'être *« au point mort »*, ainsi que la présente un journal de la place. Bien au contraire, *elle se développe. Il n'en est pour* preuve que la prochaine venue à Tunis d'une équipe de techniciens pour étudier les possibilités de diffusion en direct d'Antenne 2, à l'instar de la première chaîne de la RAI (italienne), dont les programmes sont captés depuis 1960.

La réception en direct d'une chaîne publique française avait été proposée lors de la réunion, en octobre, de la commission mixte culturelle et technique ; Tunis a accordé un *« préjugé favorable »*. Reste à préciser les modalités de l'opération. Les programmes français seront-ils diffusés par voie hertzienne – ce qui hâterait la réalisation du projet – ou par satellite ? Seront-ils reçus sur un canal particulier, au même titre que ceux de la RAI, ou seront-ils inclus à ceux de la seconde chaîne *« francophone à vocation internationale »* de la télévision tunisienne ? Créée en juin 1983 avec une participation française de 110 millions de francs, cette seconde chaîne n'a pas été à la hauteur des espoirs placés en elle. La majorité des émissions qu'elle diffuse – en différé – sont jugées de médiocre qualité par les téléspectateurs, qui préfèrent le plus souvent se rabattre sur la télévision italienne, même s'ils ne connaissent pas la langue.

Le développement de la coopération *culturelle, scientifique* et technique ne se limite pas à ce seul domaine. La France a décidé d'édifier en plein centre de Tunis un *« espace culturel »* rendu nécessaire par la multiplication et la sophistication des échanges, et qui complétera et englobera la bibliothèque et le centre de documentation existant déjà.

Plus *ambitieux qu'un* centre culturel classique, cet *« espace »* comprendra non seulement une salle de quatre cents places destinée aux colloques, rencontres, conférences et *spectacles, mais aussi et surtout* un matériel permettant l'utilisation et la mise en valeur des technologies de pointe : informatique, télématique, banque de données...

MICHEL DEURÉ.

● **Un hebdomadaire saisi pour outrage à *M. Bourguiba*.**

Le bi-hebdomadaire bilingue tunisien *les Annonces* a été suspendu, *vendredi 18 décembre, pour* trois mois, après la saisie de son dernier numéro. Cette mesure, qui est accompagnée de poursuites judiciaires, fait suite à la publication d'une *caricature jugée insultante*, représentant le ministre des affaires culturelles conduisant l'ancien président Bourguiba au Musée archéologique du Bardo. C'est la première fois depuis le 7 novembre qu'un journal est saisi et suspendu. – *(Corresp.)*

CORÉE DU SUD : la contestation sur la régularité du scrutin présidentiel

M. Roh, un élu en quête de légitimité

SÉOUL
de notre envoyé spécial

M. Roh Tae Woo, nouveau président élu dont le mandat commencera *en février* à l'expiration de celui de M. Chun Too Whan, a reçu l'assurance du soutien des deux grands partenaires de la Corée : les Etats-Unis et le Japon. Mais il lui reste à *convaincre ses concitoyens* de sa légitimité. Or plane sur l'élection du 16 décembre un malaise : au fond d'eux-mêmes, les Coréens ont le sentiment qu'ils ont été trompés, que « quelque part » les élections ont été truquées.

La manière dont s'est déroulée la campagne – achats de voix et intimidations – *avait déjà engendré* de fortes suspicions. Quatre jours après le scrutin, ces suspicions se sont muées chez beaucoup en conviction intime, sans cependant que quiconque puisse, pour l'instant, avancer des preuves suffisantes pour expliquer l'avance de M. Roh sur ses adversaires (*deux millions de voix*).

Cette conviction des Coréens est si forte que les journalistes étrangers, qui, ne disposant pas de *preuves tangibles* d'une fraude de grande ampleur, restent prudents dans leurs commentaires, sont accusés de faire le jeu du pouvoir, sinon pris à partie par les plus passionnés (à Kwangju par exemple, ville pro-Kim Dae Jung, ou dans les réunions d'opposants à Séoul). Il est vrai *aussi que, citant habilement* des titres ou des passages d'articles, les médias coréens donnent une vision pour le *moins biaisée* de la « couverture » des élections par la presse étrangère.

Truquage par ordinateur ?

Jusqu'à présent cependant, à part les exemples de fraudes et d'abus fournis par les observateurs étrangers, qui confirment que le déroulement du scrutin a été marqué par des irrégularités, l'opposition semble avoir de la peine à réunir des éléments *suffisamment* convaincants. Dimanche 20 décembre, la présentation par les collaborateurs de M. *Kim Dae Jung de vingt-cinq* cartes d'électeur de jeunes handicapés, qui auraient été saisies au *moment* où des employés de l'asile remplissaient les bulletins de vote à leur place (en faveur de M. Roh), et de photocopies d'autres cartes prouvant qu'un électeur aurait voté deux fois au nom d'une même personne constituent des cas isolés de fraude dont il est, pour l'instant, impossible de conclure que l'élection du 16 décembre a été complètement truquée.

Une autre hypothèse de fraude, beaucoup *plus sophistiquée que* ces pratiques « artisanales », est plus troublante, même si, pour l'instant, elle *relève* de la spéculation. Les publications des dissidents comme *la Voix du peuple affirment que* la fraude a eu lieu lors du décompte des voix opéré par des ordinateurs. Le programme de ceux-ci aurait été conçu de telle manière que les chiffres exacts entrés dans l'ordinateur donnaient des résultats différents de ceux qui auraient dû normalement sortir. *Les opposants soulignent* en outre des éléments troublants : le quotidien gouvernemental *Seoul Shimbun* donnait, dès 7 heures du matin le lendemain du scrutin, les chiffres qui allaient s'avérer parfaitement exacts vers midi ; la télévision d'Etat KBS commençait, pour sa part, à donner les résultats de Kwangju pratiquement au moment où, sur place, on commençait à peine à ouvrir les urnes...

Pour qui a suivi les résultats à la *télévision*, il paraît clair que ceux des régions les plus favorables au pouvoir ont été donnés plus rapidement, ce qui a permis d'entrée de jeu d'établir une tendance (l'avance de M. Roh) qui s'est poursuivie jusqu'à la fin du décompte des voix. Jamais l'opposition n'a été en avance.

A la campagne électorale fait suite aujourd'hui une campagne de rumeurs. Sorte de « guerre psychologique » entre un pouvoir fort d'un mandat dont la légitimité reste à établir et une opposition qui se sent à la fois spoliée de sa victoire mais aussi, d'une certaine manière, responsable de sa défaite en raison de la division des deux Kim. Les opposants, citant l'exemple de la chute de Sygman Rhee en 1960, affirment qu'il faut un peu de temps avant que l'opinion publique réagisse. (En 1960, c'est un mois après des élections truquées que les étudiants ont commencé des manifestations qui ont forcé le vieil autocrate à se retirer.) *« Nous savons comment gérer les troubles »*, affirme-t-on du côté du pouvoir.

M. Roh Tae Woo a gagné la première manche. Il lui reste à gagner *une légitimité qui a toujours* fait défaut à son prédécesseur et que, malgré sa victoire électorale, il n'a *pas encore, dans le cœur des* Coréens du moins.

PHILIPPE PONS.

● ***Des manifestants attaquent* des studios de télévision.** – Des étudiants sud-coréens ont attaqué, le *lundi 21 décembre, des studios de* télévision et s'en sont pris sans succès à la résidence du directeur du centre culturel américain de Kwangju, dans le sud-ouest du pays, a annoncé la presse sud-coréenne. Des manifestants antigouvernementaux, au nombre d'une vingtaine, ont lancé une dizaine de cocktails Molotov sur les bureaux de la Mun-Hwa Broadcasting Company (MBC), selon l'agence de presse Yonhap. Les responsables de la compagnie ont indiqué que l'attaque n'a pas provoqué *de dégâts importants. – (AFP.)*

La visite officielle de M. Mitterrand

Paris continue d'exercer à Djibouti une influence prépondérante

M. François Mitterrand effectue une visite officielle à Djibouti les mardi 22 et mercredi 23 décembre. Le chef de l'Etat, qui sera accompagné d'une importante délégation comprenant notamment le ministre de la défense, M. André Giraud, embarquera au cours de sa visite à bord du porte-avions *Clemenceau*. Il aura plusieurs entretiens avec le président de Djibouti, M. Hassan Gouled Aptidon.

DJIBOUTI
de notre envoyé spécial

Aucun président de la République française ne s'était encore rendu à Djibouti en voyage officiel depuis l'indépendance de ce pays, il y a tout juste dix ans. Les autorités locales souhaitaient que l'année 1987 ne s'achève pas sans que pareille anomalie soit corrigée. Ce qui est fait *in extremis* par M. Mitterrand.

La France exerce, ici, une influence prépondérante, à la fois économique et militaire. L'ensemble des dépenses publiques françaises, faites au *seul* titre de la coopération civile et militaire et des forces stationnées sur place (environ quatre mille *hommes*), *représente* près de la moitié du produit intérieur brut. Quant à la communauté française, *forte de dix mille personnes*, elle assure 41 % des recettes de cette jeune République...

Bon an, mal an, Djibouti – quatre cent cinquante mille habitants dont les deux tiers vivent dans la capitale – reçoit de son ancien tuteur 90 millions de francs d'aide budgétaire. Pour maîtriser de sérieuses difficultés économiques, longtemps masquées par la hausse du dollar auquel *le franc Djibouti est* rattaché, la France a lié son aide à la mise en place d'un véritable plan d'austérité *et* au contrôle de son suivi.

L'homme-clé de ce redressement économique, M. Djama Elabe, apprécié pour son *sérieux* et sa compétence, se vit confier, en octobre 1986, le poste de grand argentier. Mais, lors du remaniement de novembre, celui-ci a été privé d'une *partie de ses compétences*, et donc de son autorité, au grand dam des autorités françaises qui comptaient sur lui pour mener à bien cette opération de sauvetage des finances publiques.

La partie est-elle jouable ? Présenté comme « l'homme des Français » – mais comment en serait-il autrement étant donnée l'étroite dépendance économique de Djibouti à l'égard de son ancien tuteur ? – M. Elabe, cet *« empêcheur* de dépenser en rond », saura-t-il, en définitive, vaincre les résistances de tous ceux qui, au sein de la classe politique, cherchent à saboter son plan d'austérité et veulent le neutraliser ?

« Nous voudrions éviter à Djibouti de tomber sous les Fourches Caudines du Fonds monétaire international », laisse-t-on entendre du côté français. Il n'empêche que, pour l'heure, la situation économique se détériore. Les arriérés publics augmentent de nouveau – plus de 100 millions de francs – et, partant, les difficultés de trésorerie.

La situation artificielle dans *laquelle vit ce petit pays, notamment* grâce à la présence d'une importante communauté étrangère, *civile et militaire, procure* à certains de ses habitants des revenus non négligeables. Une enquête de consommation, réalisée en juin dernier, a révélé qu'une famille djiboutienne disposait d'environ 4 500 francs français par mois, ce qui place le niveau de vie de Djibouti à l'égal de celui du Portugal...

En réalité, Djibouti n'a rien à vendre sauf des services. Ses dirigeants cherchent à relancer l'idée de place financière, de « Hongkong au petit pied », grâce à sa monnaie convertible et à ses communications faciles. Quant au port, sa vocation est de servir non seulement de port de transit pour les *marchandises en provenance* ou à destination de l'Ethiopie et de la Somalie, mais encore de port de transbordement de conteneurs vers les pays limitrophes de la mer Rouge et de l'océan Indien. Reste la géothermie sur laquelle les autorités locales fondent beaucoup d'espoir pour *assurer, en partie, leur* indépendance énergétique : un forage, réalisé près du lac Assal, *vient de se révéler très productif.*

Quoi qu'il en soit, la France, avec laquelle Djibouti a signé, en juin 1977, un *accord de défense*, est garante de l'indépendance de cette jeune République face à la convoitise *toujours* possible de ses voisins immédiats, l'Ethiopie et la Somalie. Réélu à la tête de l'Etat en avril dernier, M. Hassan Gouled s'efforce de jouer un rôle modérateur dans la corne de l'Afrique, tiraillée par les rivalités entre les deux Super-Grands.

JACQUES DE BARRIN.

ALGÉRIE

Concertation intermaghrébine avec Tunis et Nouakchott

ALGER
de notre correspondant

La rencontre dimanche 20 décembre à Alger des ministres des affaires étrangères des trois pays *signataires en 1983 du traité de fraternité* et de concorde – l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie, – s'est conclue essentiellement sur une promesse de se revoir bientôt à Nouakchott. Le Mauritanien Mohame Lamine Ould Ndiyane, le Tunisien Mahmoud Mestiri, et l'Algérien Ahmed *Taleb Ibrahimi*, ont également *« réaffirmé le principe de l'ouverture du traité à tous les pays maghrébins »*.

La proposition n'est pas anodine. Alger, depuis deux ans, œuvre à un rapprochement avec *Tripoli*. Pour ne pas tomber dans le piège de l'union pure et simple, elle souhaite une adhésion de la Libye au traité de fraternité et de concorde. Mais, pour cela, deux conditions restent à remplir. La première : que Tunis et Tripoli rétablissent des relations diplomatiques rompues depuis 1985, ce qui devrait intervenir avant la fin de cette année, laissent entendre les *sphères dirigeantes algériennes*. La seconde : que la Libye fasse officiellement acte de candidature. Et ce qui semble aujourd'hui évident ne l'était pas l'été dernier, lorsque Tripoli estimait qu'il valait mieux s'allier d'abord à Alger, puis inciter les autres pays maghrébins à rejoindre le nouvel axe ainsi créé. En admettant que ces deux conditions *sine qua non soient remplies*, les ministres des affaires étrangères réunis à Nouakchott pourraient recommander à leurs chefs d'Etat respectifs d'entériner l'adhésion de la Libye lors d'un sommet qui pourrait se tenir le 19 mars 1988, date du cinquième anniversaire de la signature du traité.

Voilà, en tout cas, le scénario idéal tel qu'on l'exposait à Alger au soir de la première réunion des ministres des trois pays signataires.

La presse algérienne a accordé une grande place à l'événement. Seule a été escamotée dimanche la visite d'une délégation officielle du ministre des affaires étrangères à Rabat (*le Monde* daté 20-21 décembre). En revanche, la réunion d'Alger et la visite officielle du premier ministre algérien, M. Abdelhamid Brahimi, à Tripoli, ont été abondamment commentées. *L'officieux El Moudjahid* consacre dans son édition de dimanche quatre pages au *sujet, insistant* d'une part sur les bonnes relations politiques entre l'Algérie et ses voisins mauritaniens, d'autre part sur la complémentarité économique, facteur de rapprochement avec la Libye.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

La tension entre l'Ouganda et le Kenya

Le président Kaunda propose sa médiation

M. Kenneth Kaunda, chef de l'Etat zambien et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, a accepté, le dimanche 20 décembre, d'agir en médiateur dans le conflit frontalier entre l'Ouganda et le Kenya (*le Monde daté 20-21 décembre*). *Il a annoncé* son intention de « contacter » prochainement les présidents de ces deux pays, après avoir rencontré le ministre ougandais des affaires *étrangères à Lusaka*.

Une grande manifestation contre le président de l'Ouganda, M. *Yoweri Museveni, a eu lieu*, samedi à Nairobi, à l'appel du parti gouvernemental, la KANU. Cependant, les armes se sont tues, jeudi dernier, après trois jours d'échanges de tirs *entre forces kényanes* et forces ougandaises dans le district frontalier de Busia. Ces escarmouches auraient fait une vingtaine de victimes.

Selon un communiqué du gouvernement ougandais lu à la radio nationale, deux diplomates ougandais au Kenya ont été *« arrêtés, fouillés et harcelés »* avant d'être expulsés samedi. Des hommes d'affaires *et des responsables des* offices ougandais du café et du coton, basés dans le port kényan de Mombasa, ont reçu l'ordre de quitter le pays. Les bureaux de ces deux offices ont été mis à sac.

Le Kenya a *démenti, dimanche*, les accusations de Kampala selon lesquelles Nairobi imposait un blocus à l'Ouganda. Selon Nairobi, les conducteurs de camions ont peur de franchir la frontière à cause de l'insécurité en Ouganda. – *(AFP, Reuter.)*

(Publicité)

Appel au président François Mitterrand pour le retour des réfugiés sympathisants des Modjahedines en France

300 parlementaires britanniques et italiens, dont 3 ministres et 8 vice-ministres, ont exprimé leur inquiétude, dans un appel adressé au président François Mitterrand, sur l'exil forcé des réfugiés sympathisants des Modjahedines, tout en soulignant le danger qui menace leur vie. Ils demandent le retour le plus rapide de ces réfugiés en France.

Voici le texte et les signatures de cet appel.

Nous avons appris qu'un nombre de réfugiés politiques iraniens ont été arrêtés en France. Ils sont toujours assignés à résidence et nous savons qu'un certain nombre d'entre eux ont été expulsés au Gabon.

Le régime iranien actuel est caractérisé par sa pratique du terrorisme. Ces réfugiés, hors de France, seront donc exposés à ce terrorisme.

Nous vous demandons, en tant que garant des valeurs humanitaires françaises, de vous assurer que le droit d'asile de ces réfugiés soit pleinement respecté, qu'ils retournent en France et qu'une libération rapide leur soit octroyée.

GRANDE-BRETAGNE

Alton David (*Libéral*) ; Archer Peter (*travailliste*) ; Lord Avebury (*L.*) ; Anderson Donald (*T.*) ; Abbott Diane (*T.*) ; Allen Graham (*T.*) ; Battle John (*T.*) ; Bradley Keith (*T.*) ; Buchan Norman (*T.*) ; Banks Tony (*T.*) ; Barnes Harry (*T.*) ; Brown Nick (*T.*) ; Bennett Andrew (*T.*) ; Bowden Andrew (*Conservateur*) ; Lord Beaumont (*Indépendant*) ; Canavan Dennis (*T.*) ; Clarke Tom (*T.*) ; Cohen Harry (*T.*) ; Corbyn Jeremy (*T.*) ; Cryer Robert (*T.*) ; Cummings John (*T.*) ; Clelland David (*T.*) ; Cousins Jim (*T.*) ; Lord Carmichael (*T.*) ; Caborn Richard (*T.*) ; Corbett Robin (*T.*) ; Lord Dean (*T.*) ; Lord Donaldson (*Social-Démocrate*) ; Douglas Dick (*T.*) ; Dunnachie James (*T.*) ; Darling Alister (*T.*) ; Doran Frank (*T.*) ; Lord Ennals (*T.*) ; Evans John (*T.*) ; Ewing Harry (*T.*) ; Lord Foot (*L.*) ; Fisher Mark (*T.*) ; Flannery Martin (*T.*) ; Fatchett Derek (*T.*) ; Lord Fitt (*I.*) ; Foster Derek (*T.*) ; Foulkes George (*T.*) ; Frazer John (*T.*) ; George Bruce (*T.*) ; Galbraith Sam (*T.*) ; Gould Bryan (*T.*) ; Gordon Mildred (*T.*) ; Galloway G. (*T.*) ; Graham Ted (*T.*) ; Heffer Eric (*T.*) ; Holland Stuart (*T.*) ; Howell David (*C.*) ; Hoyle Doug (*T.*) ; Hughes John (*T.*) ; Hayes Jerry (*C.*) ; Hughes Simon (*L.*) ; Hampson Keith (*C.*) ; Lord Hampton (*L.*) ; Hogg Norman (*T.*) ; Jopling Michael (*C.*) ; Lester Jim (*C.*) ; Lestor Joan (*T.*) ; Livingston Ken (*T.*) ; Loyden Eddie (*T.*) ; Litherland Robert (*T.*) ; Lloyd Tony (*T.*) ; Lord Lloyd (*L.*) ; Lewis Terry (*T.*) ; Lamond James (*T.*) ; Lord McNair (*L.*) ; Countess of Mar (*I.*) ; Meale Alan (*T.*) ; Mullin Chris (*T.*) ; Michie Bill (*T.*) ; Madden Max (*T.*) ; Marshall David (*T.*) ; Meacher Michael (*T.*) ; Lord Molloy (*T.*) ; Moonie Lewis (*T.*) ; Marek John (*T.*) ; McCartney Ian (*T.*) ; McTaggart Robert (*T.*) ; Morley Elliot (*T.*) ; Orme Stanley (*T.*) ; Lord Ogmore (*L.*) ; O'Brien William (*T.*) ; Parry Robert (*T.*) ; Primarolo Dawn (*T.*) ; Rees Merlyn (*T.*) ; Robertson George (*T.*) ; Rowlands Edward (*T.*) ; Rogers Allan (*T.*) ; Ruddock Joan (*T.*) ; Radice Giles (*T.*) ; Roberts Allan (*T.*) ; Lord Sefton (*T.*) ; Soley Clive (*T.*) ; Shore Peter (*T.*) ; Lord Simon (*L.*) ; Strang Gavin (*T.*) ; Short Clare (*T.*) ; Skinner Dennis (*T.*) ; Stott Roger (*T.*) ; Seear Baroness (*L.*) ; Turner Dennis (*T.*) ; Lord Tordoff (*L.*) ; Townsend Cyril (*C.*) ; Vaz Keith (*T.*) ; Wareing Robert (*T.*) ; Welsh Mick (*T.*) ; Lord Winstanly (*L.*) ; Wall Pat (*T.*) ; Waller Gary (*C.*) ; Winnick David (*T.*) ; Lord Whaddon (*S.-D.*) ; Boateng Paul (*T.*) ; Mowlam Marjorie (*T.*) ; Blunkett David (*T.*) ; Bidwell Sydney (*T.*) ; Griffiths Winston (*T.*) ; Brain Sir Bernard (*C.*) ; Greenway Harry (*C.*) ; Knox David (*C.*) ; Flynn Peter (*T.*) ; Davis Terry (*T.*) ; Bendall Vivian (*C.*).

ITALIE

MINISTRES ET VICE-MINISTRES

Costi Silvano (*vice-ministre du travail et de la Sécurité sociale*) ; Ermelli Cupelli Enrico (*vice-ministre du commerce extérieur*) ; Gaspari Remo (*ministre pour la coordination de la protection civile*) ; Ghinami Alessandro (*vice-ministre des transports*) ; Mannino Calogero Antonino (*ministre des transports*) ; Rossi Alberto (*vice-ministre du commerce extérieur*) ; Spini Valdo (*vice-ministre de l'intérieur*) ; Tognoli Carlo (*ministre pour les zones urbaines*) ; Delucia Stefano (*vice-ministre des finances*) ; Covatta Luigi (*vice-ministre de l'éducation nationale*) ; Cimino Francesco (*vice-ministre de l'agriculture*).

MEMBRES DU SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE

Alberici Aureliana (*Parti communiste/P. C.*) ; Arlé Gaetano (*groupe parlementaire de la gauche indépendante/SIN. IND.*) ; Boato Marco (Parti radical/P. R.) ; Bochicchio Schelotto Giovanna (*P. C.*) ; Boffa Giuseppe (*P. C.*) ; Cavazzuti Filippo (*SIN. IND.*) ; Corleone Francesco (*P. R.*) ; Fontana Alessandro (*Parti démocrate-chrétien /D. C.*) ; Foa Vittorio (*SIN. IND.*) ; Murmura Antonino (*D. C*) ; Nebbia Giorgio (*SIN. IND.*) ; Nespolo Carla Federica (*P. C.*) ; Ongaro Basaglia Franca (*SIN. IND.*) ; Onorato Pierluigi (*SIN. IND.*) ; Ossicini Adriano (*SIN. IND.*) ; Pasquino Gianfranco (*SIN. IND.*) ; Pinna Mario (*P. C.*) ; Riva Massimo (*SIN. IND.*) ; Rosati Domenico (*D. C.*) ; Salvato Ersilia (*P. C.*) ; Strik Lievers Lorenzo (*P. R.*) ; Ulianich Boris (*SIN. IND.*) ; Vesentini Edoardo (*SIN. IND.*) ; Visconti Roberto (*P. C.*) ; Zuffa Grazia (*P. C.*) ; Alberti Antonio (*groupe parlementaire de la gauche indépendante/SIN. IND.*) ; Roldrini Arrigo (*parti communiste italien/P. C. I.*) ; Coco Giovanni Silvestro (*parti démocrate chrétien D. C.*) ; Condrelli Mario (*parti démocrate chrétien D. C.*).

MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Alberini Guido (*Parti socialiste/P. S.*) ; Andreis Sergio (*groupe parlementaire des verts/VERTS*) ; Andreoli Giuseppe (*Parti démocrate-chrétien/D. C.*) ; Angelini Piero Mario (*D. C.*) ; Aniasi Aldo (*P. S.*) ; Anselmi Tina (*D. C.*) ; Arnaboldi Patrizia (*Parti de la démocratie prolétaire/D. P.*) ; Augello Giacomo (*D. C.*) ; Auleta Francesco (*P. C.*) ; Azzolini Luciano (*D. C.*) ; Balbo Laura (*SIN. IND.*) ; Barbalace Francesco (*P. S.*) ; Barbieri Silvia (*P. C.*) ; Bassi Montanari Franca (*VERTS*) ; Battaglia Pietro (*D. C.*) ; Battistuzzi Gian Paolo (*Parti libéral/LIB*) ; Beebe Tarantelli Carole Jane (*SIN. IND.*) ; Bertoli Danilo (*D. C.*) ; Bertone Giuseppina (*SIN. IND.*) ; Bianchini Giovanni (*D. C.*) ; Bianco Gerardo (*D. C.*) ; Binetti Vincenzo (*D. C.*) ; Biondi Alfredo (*LIB.*) ; Bonferroni Franco (*D. C.*) ; Boniver Margherita (*P. S.*) ; Borghini Gianfrancesco (*P. C.*) ; Bortolani Franco (*D. C.*) ; Brunetto Arnaldo (*D. C.*) ; Bruni Giovanni (*Parti républicain/REP.*) ; Bulleri Luigi (*P. C.*) ; Calvanese Flora (*P. C.*) ; Capacci Renato (*P. S.*) ; Capanna Mario (*D. P.*) ; Cappiello Agata Alma (*P. S.*) ; Cardetti Giorgio (*P. S.*) ; Carelli Rodolfo (*D. C.*) ; Carrus Giovanni (*D. C.*) ; Castagnetti Pierluigi (*D. C.*) ; Cellini Giuliano (*P. S.*) ; Cherchi Salvatore (*P. C.*) ; Chiriano Rosario (*D. C.*) ; Ciabarri Vincenzo (*P. C.*) ; Ciafardini Michele (*P. C.*) ; Cicerone Francesco (*P. C.*) ; Cobellis Giovanni (*D. C.*) ; Colori Sergio (*D. C.*) ; Colucci Francesco (*P. S.*) ; Conti Laura (*P. C.*) ; Curci Francesco (*P. S.*) ; Del Bue Mauro (*P. S.*) ; Faccio Adele (*P. R.*) ; Fagni Edda (*P. C.*) ; Ferrandi Alberto (*P. C.*) ; Fiandrotti Filippo (*P. S.*) ; Filippini Rosa (*VERTS*) ; Firpo Luigi (*REP.*) ; Folena Pietro (*P. C.*) ; Fronza Crepax Lucia (*D. C.*) ; Galante Michele (*P. C.*) ; Galli Giancarlo (*D. C.*) ; Garavaglia Mariapia (*D. C.*) ; Garavini Andrea Sergio (*P. C.*) ; Gasparotto Isaia (*P. C.*) ; Ghezzi Giorgio (*P. C.*) ; Grillo Luigi (*D. C.*) ; Grillo Salvatore (*REP.*) ; Guidetti Serra Bianca (*D. P.*) ; Lauricella Angelo (*P. C.*) ; La Valle Raniero (*SIN. IND.*) ; Lavorato Guiseppe (*P. C.*) ; Leccisi Pino (*D. C.*) ; Lucchesi Giuseppe (*D. C.*) ; Lusetti Renzo (*D. C.*) ; Macciotta Giorgio (*P. C.*) ; Magri Lucio (*P. C.*) ; Mangiapane Giuseppe (*P. C.*) ; Marri Germano (*P. C.*) ; Martinazzoli Fermo Mino (*D. C.*) ; Masina Ettore (*SIN. IND.*) ; Mattioli Gianni (*VERTS*) ; Meleleo Salvatore (*D. C.*) ; Mombelli Luigi (*P. C.*) ; Monaci Alberto (*D. C.*) ; Mongiello Giovanni (*D. C.*) ; Montecchi Elena (*P. C.*) ; Moroni Sergio (*P. S.*) ; Mundo Antonio (*P. S.*) ; Napoli Vito (*D. C.*) ; Napolitano Giorgio (*P. C.*) ; Nappi Gianfranco (*P. C.*) ; Nicolini Renato (*P. C.*) ; Nicotra Benedetto (*D. C.*) ; Orciari Giuseppe (*P. S.*) ; Orsini Bruno (*D. C.*) ; Pannella Marco (*P. R.*) ; Paoli Gino (*SIN. IND.*) ; Perani Mario (*D. C.*) ; Picchetti Santino (*P. C.*) ; Pinto Roberta (*P. C.*) ; Polidori Enzo (*P. C.*) ; Polverari Pierluigi (*P. S.*) ; Portatadino Costante (*D. C.*) ; Provantini Alberto (*P. C.*) ; Radi Luciano (*D. C.*) ; Rais Francesco (*P. S.*) ; Ridi Silvano (*P. C.*) ; Riggio Vito (*D. C.*) ; Rinaldi Luigi (*D. C.*) ; Rojch Angelino (*D. C.*) ; Ronchi Edoardo (*D. P.*) ; Rosini Giacomo (*D. C.*) ; Russo Francesco (*D. P.*) ; Salerno Gabrielle (*P. S.*) ; Salvoldi Giancarlo (*VERTS*) ; Santoro Italico (*REP.*) ; Sapienza Orazio (*D. C.*) ; Sarti Adolfo (*D. C.*) ; Savino Nicola (*P. S.*) ; Scalia Massimo (*VERTS*) ; Seppia Mauro (*P. S.*) ; Serafini Anna Maria (*P. C.*) ; Serafini Massimo (*P. C.*) ; Serra Gianna (*P. C.*) ; Soave Sergio (*P. C.*) ; Solaroli Bruno (*P. C.*) ; Tamino Gianni (*D. P.*) ; Tealdi Giovanna Maria (*D. C.*) ; Teodori Massimo (*P. R.*) ; Trabacchi Felice (*P. C.*) ; Vairo Gaetano (*D. C.*) ; Willeit Ferdinand (*Parti populaire sud-tyrolien*) ; Zambon Bruno (*D. C.*) ; Zavettieri Saverio (*P. S.*) ; Alessi Alberto (*parti démocrate chrétien D. C.*) ; Piredda Matteo (*D. C.*).

MADJID CHAHBAZIAN
17, rue des Goros, 95430 AUVERS-SUR-OISE

Asie

INDE

New-Delhi envisage l'achat d'avions-radars soviétiques

NEW-DELHI
de notre correspondant

Pour faire face à ce qu'elles considèrent comme une aggravation de l'insécurité dans la région – en clair, la modernisation de l'armée pakistanaise, – les autorités indiennes envisagent de faire l'acquisition de un à trois appareils soviétiques IL-76 de détection et couverture aérienne dont les performances, selon Moscou, sont comparables aux AWACS de Boeing.

Les IL-76 soviétiques sont stationnés dans la presqu'île de Kola (près du port de Mourmansk) et sont, en général, associés à des intercepteurs Sukhoï-27. Jusqu'à présent, ils n'ont été fournis à aucun pays. Si New-Delhi décidait d'en acheter un ou plusieurs exemplaires, ceux-ci pourraient être couplés avec les quarante-huit intercepteurs Mig-29 soviétiques qui ont été livrés à l'Inde depuis le début de l'année.

Le Mig-29, rebaptisé Baaz par l'armée de l'air indienne, a été présenté pour la première fois en public il y a une quinzaine de jours à Pune (État du Maharasthra).

L'Inde, qui est le premier pays non membre du pacte de Varsovie à en posséder, a pris une option sur cent cinquante autres exemplaires qui seraient fabriqués sous licence à l'usine de Hindustan Aeronautics Limited située à Nasik (Maharasthra).

L. Z.

[Dénommé « Mainstay » par les services de l'OTAN, le quadriréacteur Iliouchine-76 (ou IL-76) est le tout dernier modèle d'avion-radar soviétique. Il s'agit d'une version dérivée de l'avion de transport stratégique Iliouchine-76, qui a donné, précédemment, naissance à un avion de ravitaillement en vol. L'avion-radar IL-76 a, semble-t-il, des capacités analogues à l'AWACS américain, c'est-à-dire qu'il est apte, par exemple, à suivre des trajectoires de missiles de croisière ou des navigations à très basse altitude d'avions assaillants, grâce à un radar qui voit au-dessous de lui et dont l'antenne est montée sur le fuselage. Il est ravitaillable en vol. Les premiers « Mainstay » ont été repérés sur une base de la péninsule de Kola, en mer de Barents. Avant l'entrée en service opérationnel de cet appareil, les Soviétiques disposaient, (ils en disposent encore d'avions-radars « Moss », dérivés du quadriturbopropulseur Tupolev-126 (ou TU-126).]

PHILIPPINES : collision de deux navires

Plus de 1 400 disparus dans un naufrage

(Suite de la première page.)

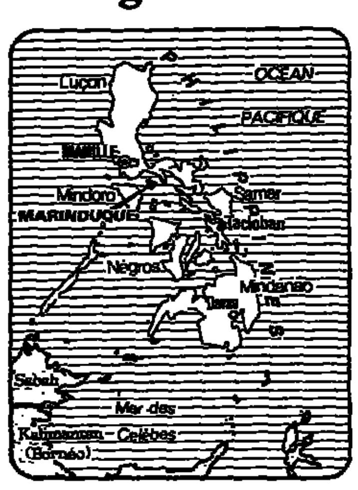
« Il n'y avait pas de lumière, il n'y avait pas de gilet de sauvetage, personne ne donnait d'ordre », a raconté Gilbert Mabutol, un garçon de quinze ans, brûlé au visage et aux deux bras, qui a été hospitalisé à Manille. Il a été réveillé par des cris de panique de passagers qui hurlaient *« au feu »*. *« J'ai sauté dans la mer en feu »*, a ajouté le jeune homme qui a eu la chance d'être repêché par un cargo, passant non loin du lieu de la collision. Il voyageait avec sa mère et ses deux sœurs, portées manquantes toutes les trois.

« Les placards contenant les gilets de sauvetage étaient fermés à clé », a affirmé de son côté Armando Lominoque, témoignage accablant pour la compagnie propriétaire du ferry. *« Le temps était clair au moment de l'accident, mais la mer agitée »*, a ajouté M. Lominoque, le visage brûlé au troisième degré. L'air hébété, il a déclaré qu'il avait nagé vers un passager muni d'un gilet de sauvetage auquel il s'était cramponné jusqu'à ce qu'un cargo les repère, peu avant l'aube. Sa femme et sa fille, âgée de trois ans, figurent parmi les disparus.

Tout en ignorant encore les causes exactes de la catastrophe, on indique cependant, à Manille, qu'il n'y avait ni orage tropical ni raz de marée dans la région. Le trafic maritime entre les quelque 7 000 îles et îlots de l'archipel se fait souvent dans des conditions de grande précarité. Les bateaux transportant chaque jour des milliers de gens, pour des raisons de rendement financier maximal, sont généralement vétustes et fort peu fiables en haute mer. Il ne se passe en effet rarement pas de semaine aux Philippines sans l'annonce de tragédies semblables. Ainsi, quelques jours seulement avant le naufrage du *Dona-Paz*, un autre navire de passagers a sombré, mais avec « seulement » une dizaine de personnes à bord.

Un commandant des garde-côtes a fait savoir que deux pétroliers et quatre navires marchands se sont approchés du *Dona-Paz* pour lui porter secours. La plus grande catastrophe de l'histoire de la navigation remonte au 6 décembre 1917 quand le navire français *Mont-Blanc* était entré en collision avec un bâtiment belge faisant 1 600 victimes. Le 14 avril 1912, le naufrage du *Titanic* avait fait 1 503 morts.

Une autre tragédie maritime aurait eu lieu, au même moment, dans la région, un cargo indonésien ayant apparemment coulé au large de la côte de Bornéo avec 55 personnes à bord. Le *MV-Binter*, un cargo de 489 tonnes qui transportait également des passagers, a envoyé un signal de détresse dimanche matin pendant une tempête. Des recherches ont immédiatement été lancées, mais aucune trace du navire et de ses passagers n'a encore été trouvée, et les responsables indonésiens craignent que le carto n'ait coulé.



KIM GORDON-BATES.

Trêve de Noël et du Jour de l'an

MANILLE
Correspondance

Pour la deuxième année consécutive, soldats philippins et insurgés communistes ne se battront pas, officiellement, le jour de Noël et le premier de l'an. Le gouvernement philippin a ainsi annoncé une trêve de deux jours, mais, selon l'état-major de l'armée philippine, il s'agit non d'un cessez-le-feu mais d'un « moratoire sur les opérations offensives ».

L'annonce de cette trêve ne fait que confirmer une pratique traditionnelle. Dans ce pays catholique, la paix de Noël a toujours été respectée, alors que, chez les insurgés, on célèbre régulièrement en grande pompe, le 26 décembre, à la fois l'anniversaire de Mao Tsé-Toung et la fondation du Parti communiste philippin, qui fête, cette année, son dix-neuvième anniversaire. Les dirigeants communistes ont fait savoir que leurs forces respecteront également la trêve.

Certains membres du gouvernement ont indiqué que cette brève cessation des hostilités pourrait être le prélude à une nouvelle série de négociations entre les autorités et les communistes. Mais cet optimisme n'est guère partagé dans les cercles politiques de Manille. Ni la présidente Aquino, ni l'état-major militaire, ni les chefs de l'insurrection n'ont la volonté de reprendre un dialogue qui n'a rien donné par le passé.

K. G.-B.

AFGHANISTAN

Offensive des forces gouvernementales pour rompre le blocus d'une ville

Des combats font rage dans la région de Khost, une ville située à 120 kilomètres au sud-est de Kaboul et encerclée par la résistance. La semaine dernière, en effet, les Soviétiques et les forces de Kaboul ont lancé une vaste offensive pour tenter de rompre le blocus de la ville. L'aviation soviétique serait intervenue à plusieurs reprises contre les positions de la résistance tandis que des convois soviéto-afghans tentaient de gagner Khost. Des milliers de civils ont fui la région. Des sources proches de la résistance, au Pakistan, ont indiqué que les troupes soviéto-afghanes avaient réussi, au prix de lourdes pertes, à occuper certaines hauteurs à proximité de Khost. La résistance a annoncé qu'elle envoyait des renforts sur place.

Une première à la télévision soviétique

Moscou (*AFP*). – La guerre en Afghanistan a fait brusquement irruption, le samedi 19 décembre, dans les foyers soviétiques, avec un reportage télévisé sur l'offensive lancée par les forces gouvernementales afghanes afin de mettre fin au blocus de la ville de Khost par la résistance. C'était la première fois que la télévision soviétique montrait une opération d'envergure en cours en Afghanistan. Elle n'a toutefois pas précisé si des unités soviétiques participaient aux combats.

A la vue des images des combats autour de Khost, les analystes occidentaux en poste à Moscou n'ont pu s'empêcher de tracer un parallèle avec l'intervention américaine au Vietnam, où la couverture par les médias avait été un facteur déterminant pour le désengagement américain. Il n'est pas exclu, estiment-ils, que le traitement réservé par la propagande officielle à ces opérations militaires soit destiné à préparer l'opinion soviétique à un éventuel retrait de l'armée rouge d'Afghanistan.

Pourtant, la *Pravda*, organe du Parti communiste soviétique, évoquant le règlement politique du conflit afghan, a réaffirmé le dimanche 20 que le retrait des troupes soviétiques dans une période de douze mois, ou moins, dépendait de la fin du soutien américain à la résistance. Les officiels soviétiques rejettent vigoureusement toute comparaison entre l'Afghanistan et le Vietnam et répètent invariablement que les troupes soviétiques (quelque 115 000 hommes, selon les estimations occidentales) se trouvent dans le pays voisin à la demande expresse des autorités de Kaboul.

Depuis quelques mois, les médias soviétiques mettent en évidence les épreuves des soldats soviétiques en Afghanistan, tandis que les vétérans de cette guerre demandent un meilleur traitement. Toutefois, les rapports ont jusqu'à présent évité d'indiquer quel côté était gagnant sur le terrain, même si les officiels ont admis que les pertes des forces soviéto-afghanes étaient plus importantes depuis la livraison, cette année, de missiles anti-aériens portables Stinger par les Etats-Unis aux moudjahidines.

Le président Najibullah, lors d'une conférence du Parti démocratique du peuple afghan (au pouvoir à Kaboul), avait révélé, en octobre, que le gouvernement ne contrôlait qu'un tiers du territoire afghan. De même, dans son reportage du samedi 19, le correspondant de la télévision soviétique à Kaboul a admis que les moudjahidines contrôlaient la région de Khost depuis de nombreuses années, affirmant que la population locale était *« l'otage de la contre-révolution depuis pratiquement neuf ans »*.

Europe

URSS

Staline avait failli être limogé en 1934

Staline a dû faire face en 1934 à des tentatives de limogeage de la part de la direction du parti : une majorité du dix-septième congrès avait alors plébiscité Kirov, le très populaire responsable de Leningrad qui devait être assassiné un an plus tard. Ces révélations viennent d'être publiées par l'hebdomadaire soviétique *Ogoniok* ; elles émanent d'extraits inédits des Mémoires d'Anastase Mikoyan, qui était l'un des rares dirigeants bolcheviques à avoir survécu à la tourmente stalinienne et qui est mort en 1978. L'article d'*Ogoniok* complète l'image d'un Staline s'efforçant de s'assurer le pouvoir absolu entre la mort de Lénine (en 1924) et les grandes purges des années 30.

Selon A. Mikoyan, une grande partie des délégués au congrès avaient exprimé leur mécontentement à Staline après qu'il eut écarté ses rivaux (Trotski, Kamenev, Zinoviev et Boukharine) et qu'il eut entrepris la collectivisation forcée de l'agriculture en même temps que l'industrialisation à outrance. Lors des élections au comité central, seulement trois délégués votèrent contre Kirov tandis que près de trois cents désavouaient Staline, mais Kirov aurait refusé de prendre la place de Staline. D'après A. Mikoyan, les responsables du parti préféraient garder Staline plutôt que d'élire de fortes personnalités susceptibles de remettre en cause le fonctionnement collectif de la direction soviétique, personnalités qui devaient presque toutes être assassinées sur ordre de Staline. — *(AP.)*

● **Interpellations de dissidents.** — Des agents en civil du KGB — qui célébrait dimanche 20 décembre son soixante-dixième anniversaire, — ont interpellé samedi à Moscou un jeune collaborateur du bulletin non officiel *Express-Khronika*. Dans les milieux dissidents on indiqué que M. Dmitri Pergament, dix-sept ans, a été interpellé dans la rue, frappé et emmené dans un local de la milice, où lui ont été confisqués dix exemplaires du bulletin ronéoté qui, diffusé à moins de cent exemplaires, tient depuis août dernier la chronique de la dissidence en URSS. Par ailleurs, huit membres du Groupe pour l'instauration de la confiance entre les Etats-Unis et l'URSS ont été interpellés samedi alors qu'ils tentaient de montrer des pancartes dénonçant le KGB et réclamant qu'un monument soit érigé à la mémoire de ses victimes. — *(AFP.)*

● **Vols interrompus entre Paris et l'aéroport de la City.** — L'administration de l'aviation civile britannique a suspendu les vols à destination de Paris à partir du nouvel aéroport urbain de Londres, le « Stolport », situé non loin de la City. En raison d'une insuffisance du contrôle aérien, plusieurs collisions ont été évitées de justesse dans l'espace aérien situé au sud-est de Londres. Deux compagnies, Brymon Airways et Eurocity Express, sont concernées par cet arrêt des vols, surtout fréquentés par les hommes d'affaires. Une enquête a été ouverte pour trouver une solution à cet encombrement de l'espace aérien britannique aux approches de Londres.

ESPAGNE : après un naufrage, et une grève...

L'une des trois principales usines d'aluminium de la CEE est paralysée pour six mois

MADRID
de notre correspondant

La production de l'une des trois plus grandes usines d'aluminium de la Communauté européenne, Aluminia-Aluminio, du groupe espagnol Inespal, située dans la province de Lugo, est arrêtée pour au moins six mois. A la suite d'une grève provoquée par le stockage de fûts toxiques dans les installations portuaires de l'entreprise, l'aluminium s'est solidifié dans les cuves à l'électrolyse le 16 décembre dernier. Les circonstances de cette véritable catastrophe sont encore mal connues. Le coût de la production perdue est estimé à lui seul à plus de 1 milliard de francs.

Tout a commencé le 5 décembre à l'aube : un incendie se déclarait à bord du *Cason*, un navire de 9 000 tonnes battant pavillon panaméen, venant de Belgique et se dirigeant vers Shanghaï. Le *Cason* se trouvait alors à 25 milles du port de Finistère, dans la province de La Corogne : une région surnommée « la côte de la mort », comme pour ses tempêtes redoutables et ses naufrages meurtriers. Avant que l'on ne puisse venir au secours des sinistrés, vingt-trois des trente et un hommes d'équipage, chinois pour la plupart, avaient déjà péri, brûlés ou noyés.

Il fallut quarante-huit heures pour que l'on sache que le navire — que les vents rapprochaient des côtes et à bord duquel l'incendie continuait, constituait en fait une véritable bombe. Sodium métallique, acide sulfurique, acétone, alcools en tout genre : quelque deux mille bidons de substances plus explosives les unes que les autres étaient entassés dans ses soutes.

L'exode dans la confusion

Le lendemain dans la soirée, une succession d'explosions en chaîne se produisaient à bord du *Cason*, d'où s'échappait un nuage à l'aspect menaçant. Ce fut immédiatement l'exode général : fuyant Finisterre et les villages environnants, quelque cinq mille personnes se précipitèrent, dans la nuit, sur les routes. La confusion était d'autant plus grande que les informations diffusées par les autorités étaient contradictoires : fallait-il suivre les responsables qui coordonnaient l'évacuation, ou croire ceux qui la jugeaient inutile ?

Pendant ce temps, les travaux de récupération de la cargaison du *Cason* continuaient, rendus malaisés par le mauvais temps. Deux cent cinquante-cinq bidons, particulièrement dangereux, furent récupérés et chargés sur des camions. Qu'en faire ? Les autorités décidèrent d'abord de l'entreposer dans un centre militaire de la province de Lugo. Mal leur en prit : plusieurs centaines d'habitants du bourg voisin attendaient les camions de pied ferme, bloquant la route nationale. Après quinze heures de tractations, puis d'affrontements, à quelques mètres des bidons explosifs, les forces de l'ordre purent finalement ouvrir le chemin au convoi.

La nuit suivante, un nouveau voyage mouvementé attendait les bidons de la discorde, emmenés, cette fois, vers le port de l'entreprise Aluminia-Aluminio, sur la côte nord de la province de Lugo. Ce grand complexe industriel, l'un des plus modernes du monde, emploie mille sept cents travailleurs et fournit à lui seul plus de la moitié de la production espagnole d'alumine et d'aluminium.

Les travailleurs de l'usine se montrèrent intraitables : ils débrayèrent en masse, refusant de reprendre le travail tant que les camions ne repartaient pas avec leur charge contestée. L'annonce de la venue d'un navire, le 14, pour charger les bidons et les emmener aux Pays-Bas ne put calmer les esprits.

Les travailleurs de l'entreprise refusaient toujours de reprendre le travail et même de réaliser les services d'entretien indispensables. Après avoir retardé durant trois jours l'opération, face à des autorités totalement dépassées par les événements, ils obtinrent finalement que les bidons soient transférés dans un autre port, puis poursuivirent leur débrayage pour exiger que les salaires correspondant aux jours de grève leur soient intégralement versés.

Les appels de la direction avertissant d'une catastrophe imminente furent inutiles : le 16, la production était irrémédiablement paralysée. Faute d'entretien, l'aluminium s'est solidifié dans les cuves où se réalise l'électrolyse : six mois de travaux seront nécessaires avant que l'usine ne fonctionne à nouveau à plein rendement. La direction a annoncé le licenciement pour raisons disciplinaires d'une centaine de travailleurs et la présentation d'une action civile contre les responsables de la grève. Quant au *Cason*, il flotte toujours au large de Finisterre. Les derniers bidons toxiques à son bord ont été récupérés le samedi 19 décembre, deux semaines après l'incendie.

THIERRY MALINIAK.

ITALIE

Licio Gelli pourrait être extradé de Suisse dès cette semaine

Licio Gelli, l'ancien « maître vénérable » de la loge maçonnique P 2, qui doit comparaître le mardi 22 décembre pour corruption de fonctionnaire devant un tribunal de Genève, pourrait être extradé dès cette semaine en Italie. Ce devrait être le cas si, comme on le pense, le « Maître » est condamné seulement à une peine avec sursis.

Accusé d'avoir soudoyé un gardien de prison pour s'échapper en 1983 de la prison de haute sécurité de Genève, le milliardaire italien risque de trois jours à trois ans de prison en Suisse. Quatre ans après cette évasion, il s'était rendu aux autorités helvétiques le 21 septembre dernier.

La justice italienne souhaite entendre Gelli dans le cadre de l'affaire de la loge P 2, de l'attentat à la gare de Bologne (qui avait fait quatre-vingt-cinq morts en 1980), de la faillite de la banque Ambrosiano et du financement des mouvements d'extrême droite. Il ne pourra toutefois être condamné que pour l'affaire Ambrosiano, la Suisse ne reconnaissant pas les autres délits à caractère politique et fiscal, et ayant refusé son extradition pour ces motifs.

Cette clause signifie en particulier que la première condamnation prononcée, mardi 15 décembre, par un tribunal de Florence (huit ans de réclusion pour « *organisation de bande armée* »), ne pourra être appliquée. — *(AFP.)*

RFA

L'obsession antifrançaise du directeur du « Spiegel »

M. Rudolf Augstein, directeur du magazine ouest-allemand *Der Spiegel*, s'en prend violemment, dans la dernière livraison de cet influent hebdomadaire, aux récents propos de MM. Jacques Chirac et François Mitterrand sur l'engagement français en cas d'attaque contre la RFA.

« *Dieu nous préserve du bouclier nucléaire des Français, et tout particulièrement de leur « ultime avertissement » qui devrait, selon eux, être précis, efficace et limité. Nous Allemands de l'Ouest serions fous si nous accordions une plus grande confiance à la dissuasion française qu'à celle des Etats-Unis* », écrit-il.

Rudolf Augstein met en garde ses concitoyens contre le président de la République française, qualifié « *d'anti-allemand de gauche, classique et de toujours* ». Derrière les offres françaises d'engagement en cas de conflit se cacherait, selon lui, la crainte des dirigeants français, dans la perspective d'une Europe dénucléarisée, d'une armée ouest-allemande beaucoup plus puissante sur le plan conventionnel que l'armée française.

Les Français sont vraiment « *d'étranges alliés* », conclut Rudolf Augstein, dont les philippiques anti-françaises s'étalent à intervalles réguliers dans les colonnes de son hebdomadaire.

L. R.

Politique

Au « Club de la presse » d'Europe 1

M. Jacques Chirac renonce dans l'immédiat à la réforme du statut de Renault

M. Chirac, qui était le dimanche soir 20 décembre l'invité du « Club de la presse d'Europe 1 », a déclaré à propos du projet de loi portant réforme du statut de la régie Renault. *« Le texte sur Renault qui est un texte souhaitable sera reporté à la session de printemps. Point final. »* Il a expliqué : *« J'ai effectivement proposé au président de l'inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire et, parfaitement conforme au droit qui est le sien, il m'a indiqué que s'il acceptait une session extraordinaire, son ordre du jour devait être exclusivement limitée à l'examen du texte sur la moralisation de la vie publique.*

» C'est parfaitement conforme à ses prérogatives présidentielles, et je ne l'ai jamais contesté. Si j'avais voulu faire passer en force Renault, – au moyen de l'article 9-3 – j'aurais rendu impossible le passage de textes absolument indispensables. C'eût été la première fois qu'un texte aurait été adopté par le Parlement sans avoir été du tout discuté. Ce n'était pas convenable eu égard au respect que l'on doit à la représentation parlementaire nationale. »

Interrogé sur sa conception du rôle du président de la République il a déclaré : *« Depuis quelques années, on assistait en France à une certaine dérive – permise par nos institutions dans leur lettre, mais qui n'était pas de mon point de vue dans leur esprit – vers une accentuation du pouvoir présidentiel. Je ne suis pas sûr que ce soit une très bonne évolution.* [...] *La cohabitation aura eu, probablement, le mérite de marquer les limites qu'il convenait d'avoir dans une présidentialisation excessive de notre régime. La France ne doit pas avoir un président-monarque, ou un président-empereur* [...] *pas un président exclusivement arbitre, mais un président qui assume à la fois les responsabilités essentielles : politique étrangère, défense, et qui donne les grandes impulsions, mais qui laisse le gouvernement gouverner. »*

Il a expliqué qu'il ne serait est pas *« sain »* que la France ait un président *« qui se mêle de tout, avec un cabinet qui forme très rapidement un gouvernement*-bis ».

A propos de la prochaine campagne, M. Chirac a souhaité que celle-ci *« soit très respectueuse de l'union de la majorité »* et *« qu'elle garde un certain niveau »*. Pour le second tour, il s'est dit convaincu que le candidat de la majorité arrivé en tête au premier tour *« bénéficiera d'une campagne active, immédiate et sans réserve de la part de l'autre. Si je suis second et la réciproque j'en suis persuadé est vraie, je ferai exactement ce que voudra M. Barre. Je serai à sa pleine et entière disposition et la réciproque, je le sais, est vraie »*.

M. Chirac a énuméré les « grands dossiers » que trouvera le futur président de la République : *« Le grand problème d'aujourd'hui est de rendre la France compétitive pour l'Europe de 1992. Le reste est secondaire. Il faut que les entreprises aient reconstitué leurs fonds propres et aient la capacité de se moderniser. Il faut développer l'investissement intellectuel, c'est-à-dire la formation, l'éducation, la recherche où parfois nous avons des retards. La priorité absolue est là. Le deuxième dossier est celui de la défense. Il y aura aussi des sujets nouveaux et importants comme celui de la nature des relations avec les étrangers et celui de l'action culturelle. »*

Le premier ministre a évoqué l'élargissement des *« sphères de consensus »* dans le pays, mais a précisé : *« Il y a des différences considérables entre M. Mitterrand et moi sur les problèmes de politique intérieure, sur l'économie et le social. Les candidats socialistes, même si les choses ont évolué, se réfèrent à une idéologie dépassée. Moi je suis pragmatique. Je ne suis pas idéologue. C'est ce qui me différencie des socialistes. »*

Esquissant un bilan de l'action de son gouvernement le premier ministre a énuméré : l'absence de crise politique grâce à la cohabitation en 1986, *« une France aujourd'hui plus forte, une France plus sûre, une France avec plus de concertation, une France qui prépare son avenir »*.

Changement d'image

M. CHIRAC *n'est* toujours pas candidat à l'élection présidentielle. Du moins pas officiellement. Et pourtant, au « Club de la presse » d'Europe 1, le dimanche 20 décembre, M. Chirac pensait déjà au second tour du mois de mai 1988.

Cherchant à se donner une nouvelle image conciliante, il s'est gardé de toute attaque contre ses éventuels concurrents, et a même évité toute critique trop acérée à l'égard aussi bien de ses alliés que de ses adversaires politiques. Affirmant désormais qu'il souhaite élargir les *« sphères de consensus national »*, M. Chirac est même allé jusqu'à faire siennes les objections qu'a opposées M. Mitterrand à l'inscription de l'affaire Renault à la session extraordinaire du Parlement en janvier, où seul sera discuté le financement des partis politiques.

Au risque de désavouer certains de ses collaborateurs et le secrétaire général du RPR, qui, la semaine dernière, laissaient entendre le contraire, le premier ministre esquive une difficulté prévisible. En reprenant à son compte les raisons de M. Mitterrand, il se donne à son tour les atouts d'un défenseur des prérogatives du chef de l'Etat et des droits du Parlement et promet que l'Assemblée nationale sera saisie de ce texte dès la session de printemps, c'est-à-dire – à ses yeux – dès sa propre élection à l'Elysée puisque l'on sait que M. Mitterrand est hostile au projet et que M. Barre dissoudra la Chambre. Comme on dit en termes d'escrime, M. Chirac *« rompt »* avant de « tirer ».

Ni monarque ni arbitre

Dans l'esprit de son éventuel rôle de président, M. Chirac a précisé comment il conçoit cette fonction. Tirant la leçon de la cohabitation, il ne sera ni un *« monarque »* ni *« exclusivement un arbitre »*, mais l'homme en charge de l'essentiel, c'est-à-dire la défense, la diplomatie et les grandes orientations.

Mais pour en arriver là, M. Chirac devra faire campagne. Paraissant, dimanche soir, sur la défensive, mais aussi afin de justifier sa volonté prioritaire de *« gouverner jusqu'au bout »*, il s'est contenté d'esquisser les trois *« axes forts »* de cette campagne qui ne commencera pas avant la mi-février : le respect de l'union de la majorité, le bilan du gouvernement – *« dont je suis fier »* – et les options pour l'avenir. M. Chirac a répété avec une force particulière que le candidat de la majorité qui sera distancé par l'autre au premier tour se mettrait *« entièrement à la disposition »* de celui-là pour le second tour, ne doutant pas que M. Barre respecterait cet engagement avec la même conviction.

Quelques instants auparavant, M. Philippe Mestre, directeur de campagne de M. Barre, affirmait au « Grand-Jury RTL-*le Monde* » que la loyauté entre les deux candidats allait de soi, assurait que les *« péripéties »*, c'est-à-dire les mauvais reports de 1981, ne se reproduiraient pas et démentait que, dans ses critiques, le député du Rhône privilégiait le premier ministre de préférence à M. Mitterrand.

L'unité d'intérêt des deux candidats de la majorité face à leur adversaire socialiste commun semble ainsi mieux admise dans chaque camp depuis quelque temps. Mais cette coalition imposée résistera-t-elle aux nécessités de la compétition quand s'ouvrira la campagne où le but de chacun sera de distancer l'autre ?

ANDRÉ PASSERON.

Avant l'examen du budget de Champagne-Ardenne

M. Chevènement dénonce la « tartuferie » et l'« hypocrisie » de ceux qui veulent « culpabiliser la gauche »

Le conseil régional de Champagne-Ardenne a commencé, le lundi 21 décembre, l'examen du projet de budget présenté par M. Bernard Stasi, président CDS de l'assemblée régionale. A la veille de cette réunion, les socialistes locaux étaient toujours partagés entre le vote contre (conformément aux orientations définies par le bureau exécutif national) et le refus de vote. Leur attitude est déterminante, puisque M. Stasi ne bénéficie que d'une majorité relative et que le PCF et le Front national votent contre son budget. Mais M. Stasi devait annoncer des crédits supplémentaires pour les lycées, ce qui correspond, notamment, à une demande du PS.

MM. Pierre Joxe et Jack Lang ont fait savoir que, s'ils avaient pu imaginer les développements qu'a entraînés la prise de position majoritaire du bureau exécutif pour un vote négatif, contrairement à l'avis de M. Lionel Jospin, ils se seraient ralliés à la position du premier secrétaire, qui souhaitait un refus de vote. M. lang regrette avant tout que M. Jospin ait fait organiser ce vote interne.

M. Rocard, qui soutient M. Jospin, a, lui, souligné que *« un parti n'est pas un régiment »* et que le PS n'est pas *« un parti stalinien »*. *« C'est le devoir des socialistes de dominer leurs réflexes par la réflexion »*, a-t-il dit.

M. Jean-Pierre Chevènement, partisan du vote contre le projet de budget de M. Stasi, persiste et signe, après le soutien apporté à M. Jospin par M. Michel Rocard. Le dirigeant de l'ex-CERES a publié dimanche un communiqué qui affirme : *« Des déluges d'hypocrisie nous submergent. Il s'agit de culpabiliser la gauche si elle ne se met pas à la remorque de la droite dans les conseils régionaux. La propagande croule à plein bord : si la gauche ne soutient pas Bernard Stasi, homme certes fort sympathique, mais lui-même soutien de Raymond Barre, alors elle serait complice de Le Pen. Assez de tartuferie ! Rappelons aux honnêtes gens qu'il y aura deux candidats au deuxième tour de l'élection présidentielle. L'un soutenu par la droite, l'autre par la gauche. »*

« A la question de savoir s'il faut voler au secours de la droite, il n'y a que deux réponses logiques : oui, si on veut la recomposition de la vie politique française au centre, pour faire demain la même politique qu'aujourd'hui (...), *non, s'il s'agit demain de rassembler en avant à partir de la gauche pour faire une politique nouvelle. »*

PROPOS ET DÉBATS

M. Séguin

« grand talent »

Dans sa dernière livraison le 20 décembre, *le Journal du Dimanche* publie un entretien avec M. Philippe Séguin dans lequel le ministre (RPR) des affaires sociales et de l'emploi, indique que M. François Mitterrand est *« un homme de grand talent »* qui *« a merveilleusement « géré » ces deux ans »*. Parlant du président de la République, M. Séguin affirme : *« Je lui fais confiance »* pour tenir jusqu'au bout son créneau de socialiste et rassembleur. »

M. Mestre

« concurrence loyale »

Invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », le dimanche 20 décembre, M. Philippe Mestre, député UDF de la Vendée et directeur de la campagne présidentielle de M. Raymond Barre, a affirmé qu'*« on assistera d'abord à une campagne menée dans des conditions de concurrence loyale »* entre MM. Barre et Chirac.

M. Lajoinie

« faire reculer M. Mitterrand »

Invité, le dimanche 20 décembre, de l'émission « Face à France » sur la Cinq, M. André Lajoinie, candidat du PCF à l'élection présidentielle, s'est félicité d'avoir, avec les députés communistes, *« fait échec »* au vote du projet de loi sur le changement de statut de Renault. *« Nous sommes opposés à ce texte qui ouvre la porte à la privatisation de Renault »*, a-t-il affirmé, avant d'ajouter : *« Nous pourrons faire reculer tous ceux qui prendraient l'énorme responsabilité de représenter ce texte »*, en précisant qu'il visait ainsi *« le président Mitterrand »*.

M. Barre

« promesses à personne »

S'adressant, le vendredi 18 décembre à Abidjan (Côte-d'Ivoire), à plus d'un millier de ses partisans expatriés, M. Raymond Barre a écarté l'hypothèse d'être le premier ministre de M. Jacques Chirac. Le député UDF du Rhône a également rejeté l'idée de se présenter sur un ticket avec un futur premier ministre comme colistier : *« Je me représente seul*, a-t-il souligné, *et je n'ai fait de promesses à personne. »* Enfin, M. Barre a indiqué qu'il était parvenu à un accord de désistement mutuel avec M. Chirac au second tour de l'élection présidentielle.

Deux sondages d'opinion

La popularité et l'image présidentielle du premier ministre progressent

MM. François Mitterrand et Jacques Chirac finissent l'année mieux qu'ils ne l'ont commencée. En recueillant 56 % d'opinions positives, le président de la République gagne 5 points en un mois, selon le sondage réalisé par l'IFOP et publié, le 20 décembre, dans *le Journal du dimanche*. Le chef de l'Etat atteint là son meilleur score de l'année 1987. Néanmoins, 30 % des mille huit cent quatre-vingt-dix-huit personnes interrogées du 5 au 15 décembre (au lieu de 32 %) expriment un avis défavorable à son égard.

Avec 43 % de satisfaits, le premier ministre enregistre, pour sa part, un gain de 3 points en un mois. C'est la première fois depuis le mois de novembre 1986 que sa cote de popularité redevient positive, puisque seuls 42 % des consultés (au lieu de 41 %) expriment une opinion négative.

La personnalité politique qui a la meilleure dimension présidentielle demeure M. François Mitterrand; selon le sondage réalisé par la SOFRES et publié, le vendredi 18 décembre, dans *le Nouvel Observateur* (1). Soixante et un pourcent des personnes interrogées considèrent qu'il *« ferait un bon président de la République dans les sept prochaines années »*, (30 % pensant le contraire). Il devance M. Raymond Barre qui recueille 56 % d'opinions positives (en baisse de 2 points en un mois). Il est talonné par M. Michel Rocard qui a largement amélioré son image présidentielle à la suite du face-à-face l'opposant, le 29 novembre, à M. Edouard Balladur sur TF1, puisqu'il est crédité de 54 % d'avis favorables (au lieu de 47 % en novembre). De son côté, M. Jacques Chirac est en progression de 4 points en obtenant 50 % de bonnes opinions.

M. Laurent Fabius est, avec 40 % de jugements favorables, la personnalité politique dont la dimension présidentielle connaît la plus forte amélioration (8 points).

M. Mitterrand est, selon 39 % des consultés, le plus capable *d'« exercer la fonction de président de la République »*, c'est-à-dire de *« préserver l'unité des Français »* (37 %), de *« régler les conflits sociaux difficiles »* (34 %), de *« faire face à une grave crise internationale »* (33 %) et *d'« accroître le rôle de la France dans le monde »* (32 %). En revanche, M. Barre est le plus capable, selon 21 % des sondés, de *« favoriser la diminution du chômage et la prospérité économique »*, et M. Chirac est jugé le plus apte, selon 28 % des personnes interrogées, pour *« assurer l'ordre et la sécurité »*.

(1) *Sondage effectué du 4 au 8 décembre, auprès d'un échantillon représentatif de mille personnes.*

● **Décès de Jean Hamelin, ancien député.** – L'ancien député *RPR d'Ille-et-Vilaine* Jean Hamelin est décédé, à l'âge de soixante et onze ans, dans la nuit du vendredi 18 au *samedi 19 décembre*, au centre hospitalier de Ponchaillou, à Rennes, des suites d'une longue maladie.

[*Né le 2 février 1916 à Baguer-Pican* (Ille-et-Vilaine), M. Hamelin était ingénieur de formation (école d'Erquelinnes). Veuf, il était le père de deux enfants dont Daniel Hamelin, directeur à Radio-France. *Suppléant* d'Yvon Bourges, il avait été proclamé député UDR de la sixième circonscription de Saint-Malo en 1965, il avait été constamment réélu jusqu'en 1986, date à laquelle il n'avait plus été candidat. Maire de Dol-de-Bretagne depuis 1971, vice-président du *conseil* régional de Bretagne, il était conseiller général du canton de Dol-de-Bretagne depuis 1976. M. Hamelin était décoré de la croix de guerre 1939-1945 et officier du mérite agricole.]

Politique

M. Lang achève la campagne socialiste pour l'inscription des jeunes sur les listes électorales

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

M. Jack Lang a terminé, le samedi 19 décembre, en Gironde – pour la métropole (1) – une tournée commencée il y a un mois et qui l'a conduit dans une trentaine de villes. Cette tournée s'inscrit dans la campagne lancée par le PS pour l'inscription des jeunes sur les listes électorales. Le symbole de cette campagne, menée par M. Lang en qualité de secrétaire national chargé de la jeunesse, est un petit crocodile qui conseille aux jeunes de s'inscrire s'ils veulent pouvoir *« l'ouvrir »*.

Cette campagne vise notamment les beurs, et elle est relayée sur place par les jeunes d'origine arabe proches du PS ou du Mouvement de la jeunesse socialiste (MJS). Elle vise aussi, dans une certaine mesure, les adultes, et M. Lang a révélé, au cours de cette campagne que l'acteur Gérard Depardieu, qui n'avait jamais voté, est allé s'inscrire sur les listes afin de voter pour *« le candidat de son cœur »*. A ce sujet, M. Lang a précisé à Bordeaux, qu'il reviendrait dans quelques mois proposer le nom d'un candidat à ceux qui ont suivi ses conseils d'inscription...

« Quand vous serez de nouveau ministre »

Le député du Loir-et-Cher déplore que la clôture des inscriptions – le 31 décembre – intervienne près de cinq mois avant l'élection. Il a demandé que le gouvernement repousse la date limite au 15 février. Sans grandes illusions sur cette réponse, M. Lang interpelle le gouvernement : *« Craint-il que trop de jeunes ne s'inscrivent ? (...). De quoi a-t-il peur ? »* De même, il a déploré samedi que le Centre d'information civique (CIC) soit *« étrangement discret »* pendant cette période d'inscription. Néanmoins, M. Lang – sans s'en attribuer les mérites – croit savoir qu'il y a depuis un mois *« un mouvement très fort »* et que certains responsables *« ont rarement vu une telle masse d'inscriptions »*.

Il est, évidemment, difficile à l'ancien ministre de la culture de sillonner les départements sans oublier *parfois cette mission* très *« terre à terre »*. Volant quelques instants aux responsables socialistes locaux avec qui il déjeunait, il a fait un saut impromptu, pour la plus grande joie de son responsable, au Musée d'art contemporain installé à quelques pas de la fédération socialiste, dans les bâtiments magnifiques de l'ancien entrepôt à épices Lainé. M. Lang n'a pas oublié que, ministre, il avait inauguré ce musée en compagnie de M. Jacques Chaban-Delmas. Tandis qu'ensuite il visitait le foyer Dupaty, un centre d'éducation et d'animation, son ancien président a tenu à lui remettre dès maintenant un dossier sur le centre, afin que M. Lang puisse lui apporter son aide, *« quand*, a-t-il lancé à *son invité, vous serez de nouveau ministre »*...

Inspiré par la proximité du bicentenaire de la Révolution, le secrétaire national du PS à la jeunesse s'est lancé dans quelques variations fleuries autour de ce thème. Jugeant que les actuels gouvernants de la France *« se trompent de pays et d'époque »*, car l'opinion sait faire la différence entre *« un idéal de justice et un idéal de cynisme »*, il a affirmé que l'on se prépare à fêter cet anniversaire avec *« des vieilleries au mauvais sens du mot »*. *« Si j'ose dire*, a-t-il lancé à Mérignac, alors qu'il était accueilli par un groupe interprétant du rock... en portugais, *la révolution, il faut la faire (...). créer une vraie démocratie en France. »* Pour M. Lang, le vote de 1988 induit *« un choix de civilisation »*. *« Ou bien*, a-t-il explicité, *on revient en arrière (...) ou bien nous (...) sommes décidés à prendre le pouvoir. »*

Enfin, inspiré cette fois, peut-être, par l'approche de la fête de la nativité, l'ancien ministre a conclu : *« Il faut faire vivre en chacun de nous le petit dieu qui est là. »*

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

(1) M. Lang est parti dimanche pour les Antilles, afin de parachever cette campagne.

Le vote contesté des immigrés-citoyens

(Suite de la première page.)

Un droit de vote acquis en Suède (depuis 1975), en Norvège (1978), au Danemark (1981) et aux Pays-Bas (1985) où les étrangers sont non seulement électeurs, mais éligibles aux scrutins locaux.

La citoyenneté, disent les partisans du droit de vote, ne doit pas se confondre avec la nationalité. Sont des citoyens, tous ceux qui vivent sur place, travaillent et utilisent les équipements publics et paient des impôts. C'est une citoyenneté fondée sur la résidence que la Ligue des droits de l'homme justifie, entre autres, par un argument historique *a contrario* : droit de vote et nationalité sont distincts, puisque, jusqu'à une date récente, les femmes en France n'étaient pas électrices.

Le droit de vote local pour les étrangers figurait au programme de M. Mitterrand en 1981. C'était la quatre-vingtième proposition du candidat socialiste. Le président de la République y a renoncé depuis lors – au moins provisoirement – en constatant que la majorité des Français y sont hostiles.

Une telle innovation ne serait pas, à vrai dire, ni facile à réaliser ni forcément favorable à l'intégration des immigrés.

Le droit de vote municipal se heurterait d'abord à l'article 3 de la Constitution, selon lequel *« la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants »*. Peut-on, comme le suggèrent certains, entendre par « peuple » toutes les personnes qui vivent en France ? Peut-on, d'autre part, ignorer qu'en étant associés au choix d'élus locaux, les étrangers participeraient indirectement à l'élection des sénateurs, représentants attitrés de la souveraineté nationale ? Interrogé dimanche au « Grand Jury RTL-*le Monde* », M. Philippe Mestre, député UDF de Vendée et directeur de campagne de M. Barre, a rappelé à ce propos que le président du Sénat est le deuxième personnage de l'Etat et qu'il peut lui arriver d'être président par intérim. Il n'est *« pas d'accord du tout »* avec l'expérience d'Amiens, à laquelle s'étaient d'ailleurs opposés le RPR et l'UDF de la ville.

Pour éviter une réforme de la Constitution, il faudrait soit modifier le mode d'élection des sénateurs (en excluant les conseillers municipaux), soit créer deux collèges – l'un français, l'autre étranger – dans chaque municipalité.

Des expériences modestes aux effets limités

En France, la politique a longtemps été un domaine interdit aux étrangers, mais cela change peu à peu, souligne Catherine de Wenden, dans un ouvrage qui paraît ces jours-ci (1). Depuis 1975, les non-Français jouissent de tous les droits syndicaux et, depuis 1981, du droit d'association. Leur espace politique s'élargit à mesure que l'immigration devient elle-même un thème politique.

Faut-il aujourd'hui accorder des droits supplémentaires aux étrangers ? Ou faire en sorte que ceux qui s'établissent ici – et surtout leurs enfants – deviennent rapidement des Français à part entière ? Ce sont souvent les mêmes qui réclament un droit de vote municipal pour les non-Français et un accès plus facile des étrangers à la nationalité française. Si, en théorie, les deux démarches sont compatibles, il n'est pas sûr qu'elles puissent être menées de front.

Les expériences de Mons-en-Barœul et d'Amiens ont le mérite de ne rien figer. Beaucoup d'étrangers s'en désintéressent, et c'est leur droit. Pour d'autres – des étudiants, par exemple – c'est un moyen sympathique d'être associés à une gestion locale durant leur séjour en France. Pour d'autres encore, une étape en attendant de devenir français...

Des expériences modestes aux effets limités, qui intéressent d'ailleurs assez peu les principaux partis politiques, hormis le Front national. En cette précampagne présidentielle, le vote des étrangers les préoccupe beaucoup moins que celui des immigrés français. L'association France Plus, qui encourage les beurs à s'inscrire sur les listes électorales, se fait courtiser par tous les partis. A en croire ses animateurs, de nombreux jeunes d'origine maghrébine sont décidés cette fois à voter, conscients du poids politique qu'ils représentent. L'une des leurs, Kaïssa Titous, ancienne responsable nationale de SOS-Racisme, n'a d'ailleurs pas attendu le scrutin : elle est une des *têtes* d'affiche de la candidature Juquin.

Les immigrés étaient un enjeu politique. Les voici acteurs. Ce n'est plus du tout la même chose, et, si le mouvement est encore modeste, il a toutes les chances de se développer.

ROBERT SOLÉ.

(1) *Citoyenneté, nationalité et immigration*, Arcantère éditions, 223 pages, 95 F.

M. Chirac juge « très intéressant » le rapport Hannoun

M. Chirac a jugé le rapport de M. Hannoun (député RPR de l'Isère) sur l'immigration *« très intéressant »*. Il a ajouté, dimanche 20 décembre, lors du « Club de la presse » d'Europe 1 : *« Je souscris à son analyse mais pas forcément à toutes ses propositions. Comme dans tous les rapports il y des choses excellentes et d'autres qui sont discutables. Ce rapport est favorable à l'intégration des étrangers dans notre société mais aussi à la nécessité des sanctions contre l'immigration quand elle est illégale. »* A propos de l'offre d'un tiroir à M. Hannoun par les trois députés RPR de Seine-Saint-Denis pour qu'il classe son rapport, M. Chirac a jugé que cette initiative *« n'avait pas de sens »*.

oyens

CITOYENNES

Pierre Belfond vous propose

Rachel
par Edgar Reichmann

Ce qui fait le prix, le frémissement de ce roman grave, un rien désespéré, c'est sans doute cette tentative ultime de retrouver les credos d'avant l'abjection, d'avant les mensonges et les meurtres.
Roger Ascot. *Figaro Magazine*

Pour ceux qui ont aimé «Le rendez-vous de Kronstadt», pour ceux qui n'ont rien lu encore d'Edgar Reichmann, pour tous ceux et celles qui aiment lire.
Chochana Boukhobza. *Communauté nouvelle*

Ce livre est comme un chant de révolte tenace, qui ne cédera jamais, dussent mille Mathieu mourir de tristesse, mille Rachel mourir au hasard de n'importe quel serpent : un texte que l'on n'oubliera pas.
Nicole Casanova. *Le Quotidien de Paris*

Quel beau livre sur la force du souvenir, sur la complexité de l'amour, et surtout sur la mort des idéologies et sur le désarroi de ceux «qui y ont cru». Tout cela est dit simplement, en phrases courtes, toujours suggéré, jamais asséné. Du grand art.
Laurence Deonna. *Le Courrier de Genève*

Un roman ardent, totalement passionné, où l'on devine l'auteur tout entier, où l'on se doute qu'il a rencontré, aimé Rachel, la belle rebelle, déchirée par des aspirations trop fortes pour ne pas être fatales.
Françoise Ducout. *Elle*

Ce roman aurait pu, peut-être s'intituler «l'Insoutenable légèreté de»... tant on y retrouve ce thème cher à Kundera : «Einmal ist keinmal.» Vivre une seule fois, ce n'est pas vivre ; telle est peut-être la signification de l'échec de la vie de Rachel.
Florence Noiville. *Le Monde*


PHOTO : HELENE FINK



PHOTO : HARLINGUE-VIOLLET

Politique

La fin de la session parlementaire èt l'ouverture de la session extraordinaire

Seize lois en quarante-huit heures !

Bourrage et bousculade l'ont emporté, en cette fin de semaine, au Palais-Bourbon comme au palais du Luxembourg. La Constitution imposait aux parlementaires de travailler samedi et dimanche, *puisqu'elle met un terme* à la session d'automne le 20 décembre à minuit. Mais le gouvernement a chargé la barque au point de prendre le risque de la faire couler à tout instant. Le président de la République a pourtant accédé à sa *demande* de convoquer le Parlement en session extraordinaire, dès le lundi 21, comme il est devenu de tradition, avec un ordre du jour d'une longueur rarement vue : *vingt-trois textes* y *sont* inscrits.

Adopter un maximum de projets avant le terme constitutionnel, tel a été l'objectif – réussi – des ministres : en deux jours de travail, *députés et sénateurs ont voté* définitivement 16 lois plus 7 autorisations de ratification de conventions internationales, alors que, *dans le* même temps, ils débattaient de 4 textes encore en navette entre les deux Chambres du Parlement.

Passer de la sécurité sociale, avec de nouveaux avantages pour les mères de familles, à la réduction des pouvoirs des juges d'instruction, sans oublier *la réforme de la Bourse, ne permet* évidemment pas de légiférer dans la tranquillité. D'autant que les ministres, persuadés qu'ils tenaient là leur dernière chance de marquer dans la loi leur passage dans les palais officiels, et que *les administrations* et les groupes de pression, toujours inquiets devant un avenir incertain, se sont efforcés – non sans succès – *de faire adopter*, grâce à des amendements de dernière minute, plusieurs dispositions qu'ils n'avaient plus d'autres moyens de faire approuver. Ainsi, le dossier des édulcorants de synthèse, *prévu dans le* projet de modernisation agricole, qui est, lui, définitivement enterré, s'est retrouvé dans le texte *améliorant les droits des associations de* consommateurs ! Plusieurs projets sont ainsi devenus des « fourre-tout », au détriment, là *encore*, de la *qualité du travail parlementaire*.

Textes définitivement adoptés

Assemblée nationale

● **Collectif 87 :**

Le budget de l'Etat pour 1987 a été définitivement modifié du fait de *l'adoption du collectif* budgétaire de fin d'année par l'Assemblée nationale, le samedi 19 décembre, puis par le Sénat, dimanche 20 décembre.

Les sénateurs n'ont en effet eu *aucun mal* à l'adopter, puisque le texte retenu est celui mis au point en *commission mixte paritaire*, qui est conforme en tous points à celui voté au palais du Luxembourg. Par rapport à la version approuvée au Palais-Bourbon, il précise notamment que les avantages fiscaux de la production d'éthanol pour le carburant sont étendus à la distillation de pommes de terre ; que les handicapés seront fiscalement incités à se constituer des compléments de ressources par des contrats d'assurances appropriés ; que le plafond de déductions fiscales pour le chèque-vacances sera relevé de 5 000 francs à 9 000 francs.

● ***Policiers en tenue :***

En 1985, M. Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur, avait décidé de faire accorder par le Parlement la qualité d'agents de police judiciairre aux fonctionnaires en tenue de la police nationale, et enquêteurs, répondant à certaines conditions de formation, satisfaisant ainsi une vieille revendication policière, de parité avec la gendarmerie.

Mais le décret d'application n'avait pu être pris à cause de difficultés avec le ministère de la justice, et parce que le Conseil d'Etat avait estimé que la loi n'était pas assez précise dans un domaine concernant les libertés individuelles.

Avec le plein appui de M. Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, *MM. Albert Mamy* (UDF, Tarn) et *Henri Cuq* (RPR, Ariège) ont déposé une proposition de loi apportant les précisions nécessaires pour régler assez vite ce dossier.

L'Assemblée nationale, le lundi 14 décembre, puis le Sénat, dimanche 20 décembre, ont approuvé dans les mêmes termes ce texte.

● **Nouvelle-Calédonie :**

M. Bernard Pons a gagné son *pari* : la *Nouvelle-Calédonie* est dotée d'un nouveau statut avant que ne cesse la session parlementaire. Le Parlement a finalement décidé de porter à 20 % la part des dotations permettant de garantir à chaque région un revenu minimum, seuil qui n'avait été fixé qu'à 15 % au palais du Luxembourg. *M. Gabriel Kaspereit* (RPR, Paris) et porte-parole habituel du RPCR, a souhaité que les élections prévues par le statut soient organisées sans attendre. Les barristes n'ont voté ce statut que parce qu'ils avaient la certitude que ces élections n'auraient pas lieu avant l'élection présidentielle.

● **La décentralisation :**

Objectif atteint : **M. Yves Galland**, ministre délégué aux collectivités locales, a réussi à faire définitivement approuver le projet dont il dit qu'il va améliorer la décentralisation.

La plupart des nombreux ajouts faits par l'une des chambres ont été approuvés par l'autre. Le Sénat a imposé un plafond au budget des communes de moins de deux mille habitants : si leurs recettes ordinaires sont supérieures à 2 millions de francs, les budgets de ces communes devront être surveillés par les chambres régionales des comptes, et non par les trésoriers-payeurs.

La commission mixte paritaire a aussi été *plus* sensible aux arguments des sénateurs qu'à ceux des *députés sur* les conditions de retrait d'une commune d'un syndicat intercommunal : il faudra que leur intérêt « *essentiel* » soit compromis pour *que le préfet* les autorise à mettre fin à cette coopération, mais la rupture *du lien sera* possible même dans les syndicats de réseaux et de travaux *à long* terme. En revanche, cette rupture ne sera pas facilitée *dans les syndicats de distribution* d'électricité, même lorsque la participation de la commune est devenue « *sans objet* », contrairement à ce qu'avait décidé l'Assemblée nationale.

Les *députés, pourtant unanimes*, ont dû aussi concéder aux sénateurs *l'interdiction pour* des fonctionnaires de se faire détacher auprès de *parlementaires*.

● **La formation professionnelle**

Record de vitesse battu. Le projet incitant fiscalement les *entreprises* à développer la formation de leurs salariés, *grâce à la création* d'un crédit d'impôt, a été approuvé, le mercredi 16 décembre, par le conseil des ministres. Il a été voté par l'Assemblée nationale le vendredi 18 et dans les mêmes termes par le Sénat le dimanche 20 décembre. Il est donc définitivement adopté.

● **Réforme de l'instruction**

Le Sénat ayant adopté les grandes lignes du projet de M. Albin Chalandon, *transférant à une nouvelle instance* collégiale le droit de mettre un inculpé *en détention provisoire* – prérogative jusqu'alors du juge d'instruction, – *la commission* mixte paritaire est facilement parvenue *à un accord*, que le Sénat a entériné.

Comme le souhaitaient les sénateurs, la nouvelle chambre s'appellera « *chambre des demandes de mise en détention provisoire* ». De même, *ils* ont obtenu que les présidents des chambres d'accusation et *les juges d'instruction ne soient pas* nommés pour trois ans, afin de *mieux garantir le principe d'inamovibilité* des magistrats du siège.

Le Sénat a aussi imposé son choix sur la détention des mineurs de moins de seize ans. Son interdiction de principe avait été voulue par les députés. Mais *le sénateur*, rapporteur du projet, **M. Charles de Cuttoli** (RPR, Français de l'étranger), a obtenu que cette modification n'entre en vigueur *que le 1er mars* 1989, le temps que les services de l'éducation *surveillée soient* améliorés...

● **Contentieux administratif**

Les cours administratives d'appel, créées pour désengorger le Conseil *d'Etat, sont définitivement* instituées.

A l'initiative de **M. Pierre Mazeaud** (RPR, Haute-Savoie), *président de la commission des lois*, l'Assemblée nationale tenait à ce *que le Conseil d'Etat reste juge en* appel des recours pour excès de pouvoir. *Le Sénat, lui, comme son président* de la commission des lois, **M. Jacques Larché** (RI, Seine-et-Marne), voulait que cette matière soit *très vite* de la *compétence* des cours. Il a été finalement décidé que les *recours* pour excès de pouvoir leur seront bien transférés, mais au moment où le gouvernement le décidera par un décret pris... en Conseil d'Etat, et sans qu'une date butoir lui soit imposée.

Les magistrats des tribunaux administratifs ont profité de ce texte pour obtenir la satisfaction d'une de leurs vieilles revendications : ils ne dépendront plus du *ministère* de l'intérieur, mais du secrétariat général du Conseil d'Etat.

● **Répression du trafic de drogue.**

L'Assemblée nationale a adopté définitivement, le samedi 19 décembre, le projet de loi Chalandon qui *tend à renforcer* l'arsenal répressif contre le trafic de drogue (confiscation des biens des trafiquants, poursuites contre ceux qui « blanchissent » l'*argent*, *exemption* ou atténuation des peines pour les « repentis »). Seule *la majorité* a voté pour. Les autres groupes (PS, PC, Front *national) se sont* abstenus.

Le Front national a renoncé au dernier moment au dépôt en masse d'amendements destinés à bloquer la discussion. C'est déjà sur ce texte que les députés lepénistes avaient mené, dans la nuit du 9 au 10 octobre dernier, une guérilla brutale contre la majorité (*le Monde* daté 11-12 octobre). Finalement, le Front national s'est rangé aux arguments du rapporteur, M. Jacques Limouzy (RPR, Tarn), et du ministre délégué chargé de la sécurité, M. Robert Pandraud.

Le ministre a voulu rassurer les *élus du Front national sur* la *portée* des amendements introduits par le garde des sceaux, M. *Albin Chalandon*, en première lecture, amendements qui *avaient déclenché* la fureur de l'extrême droite. Le premier condamne l'apologie des crimes contre l'humanité, la loi sur la presse ne réprimant jusqu'à présent que l'apologie des crimes de guerre. Cette nouvelle incrimination « *ne modifie en rien les règles applicables à la recherche historique, même quand les conclusions de celles-ci apparaissent comme des plus contestables* », a affirmé M. Pandraud, en faisant implicitement allusion aux thèses dites « *révisionnistes* ». Quant à l'interdiction à l'exposition et à la vente aux mineurs des publications incitant à la haine raciale, le ministre a expliqué qu'il s'agissait avant tout de « *protéger la jeunesse* ».

Les députés ont enfin accepté la création d'un institut national consacré à la prévention et au traitement de la toxicomanie.

● **Les Bourses de valeurs.**

Le projet de loi relatif aux Bourses de valeurs a été définitivement adopté le dimanche 20 décembre. Il tend à remplacer les agents de change par des sociétés de Bourse qui pourront vendre ou acheter des titres pour leur propre compte et avoir accès aux marchés interbancaires. Le gouvernement a été sévèrement tancé... par la majorité. Le rapporteur RPR, *M. Philippe* Auberger, n'a pas caché son mécontentement devant la manœuvre du gouvernement qui a amendé le texte sur lequel la commission mixte paritaire (sénateurs-députés) était parvenue à se mettre d'accord.

M. Auberger a trouvé le gouvernement particulièrement frileux vis-à-vis des futures sociétés de Bourse : « *Le gouvernement introduit une disposition qui tend à limiter leurs responsabilités puisqu'un commissaires du gouvernement pourra surveiller le fonctionnement du conseil des Bourses de valeurs.* » Autre « *régression* », selon le rapporteur, le conseil des Bourses n'aura pas la maîtrise de la réglementation du marché des options.

Un autre amendement du gouvernement stipule que la Commission des opérations de Bourse (COB) peut « *charger des agents habilités à procéder à des enquêtes tous azimuts* ». M. Auberger a estimé que, par cette nouvelle disposition, la profession « *n'était pas encouragée à poursuivre d'office tous les actes répréhensibles* ». Le président de la commission des finances, M. Michel d'Ornano (UDF), n'a pas non plus caché sa déception.

Le secrétaire d'Etat chargé de la consommation et de la concurrence, dépêché à l'Assemblée nationale par M. Edouard Balladur, a estimé que ce texte répondait bien « *au double objectif du renforcement de la place de Paris et de l'amélioration de la protection de l'épargne* ». Pour faire passer ce texte, le gouvernement a dû néanmoins recourir au vote bloqué.

● **Les marchés à terme.**

L'Assemblée nationale a définitivement adopté, le dimanche 20 décembre, le projet de loi sur les marchés à terme : il tend à unifier le MATIF et le marché à terme des marchandises. Les principales modifications apportées par la commission mixte paritaire (CMP) portent sur les catégories d'opérateurs ayant accès aux marchandises et sur le fonctionnement de la compensation. Compte tenu de l'évolution des marchés agricoles, l'accès aux opérations sur les contrats de marchandises ne sera pas fermé définitivement sous réserve que « *les postulants remplissent les conditions de compétence, d'honorabilité et de solvabilité déterminées par le règlement général du marché à terme* », a précisé M. **Ladislas Poniatowski**, rapporteur suppléant. Les commissionnaires agréés près la Bourse de commerce de Paris pourront participer à la compensation ou négocier des contrats d'instruments financiers dès lors qu'ils remplissent les conditions prévues par le règlement général du marché. Le MATIF est également ouvert aux courtiers assermentés.

Sénat

● **Emplois réservés.**

Le Parlement a étendu le bénéfice des « emplois réservés » à certaines catégories. Y auront accès les *conjoints des personnels décédés en* service, qu'ils soient pompiers professionnels *ou volontaires*, démineurs, pilotes de canadairs ou pilotes *et mécaniciens*, sauveteurs-secouristes contractuels.

● **Maintien en activité de magistrats.**

La proposition de loi organique de *MM. Jacques Toubon* et Patrick Devedjian (RPR), permettant le maintien en activité, sur leur demande et pendant trois ans, des *magistrats* des cours d'appel et des tribunaux de grande instance qui *atteignent* la limite d'âge, sera applicable jusqu'au 31 décembre 1995. Socialistes et communistes ont exprimé leur opposition à ce texte qui permettrait en 1988 à quelque quatre-vingt-dix magistrats de rester en activité et à environ cinq cents au total d'être concernés d'ici à 1995.

● **Provocation au suicide.**

Le texte de l'Assemblée nationale, dû à l'initiative de M. Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire), prévoit des peines d'emprisonnement de deux mois à trois ans et des amendes de 6000 francs à 200000 francs. La peine est aggravée à cinq ans quand le délit est commis à l'égard d'un mineur de moins de quinze ans.

Mme Barzach fait adopter le statut social de la mère de famille

Par 291 voix contre 283, les députés ont adopté dans la soirée du samedi 19 décembre le projet de loi Séguin sur la Sécurité sociale (*le Monde* daté 20-21 décembre). Il a été complété par un « statut social de la mère de famille » introduit sous forme d'amendement par le ministre chargé de la famille et de la santé, Mme Michèle Barzach. Les députés de l'opposition ont protesté contre les conditions dans lesquelles ce texte a dû être discuté à la va-vite en fin de session ordinaire.

La majorité a voté les mesures que le premier ministre avait annoncées à l'Assemblée nationale. Seul un député UDF, M. Jean Briane, n'a pas pris part au vote. Les groupes socialiste, communiste et Front national se sont opposés au projet. Le Front national n'y était pas fondalement hostile, mais il a de nouveau tenté de faire passer un amendement contre le remboursement de l'IVG. A cette tactique maintenant systématique du Front national, le gouvernement a répondu, comme à l'habitude, par un vote bloqué (un seul vote sur l'ensemble du texte avec pour seuls amendements ceux retenus par le gouvernement) afin de ne pas rendre apparentes les divisions de la majorité sur ce sujet. Ce texte devant être examiné par le Sénat lundi 21 décembre, premier jour de la session extraordinaire.

Mme Michèle Barzach a, samedi en fin d'après-midi introduit, dans le texte de M. Séguin quatre amendements créant, selon elle, un statut social de la mère de famille. Ce dispositif reprend la plupart des mesures annoncées par le premier ministre, le 15 décembre, devant la conférence annuelle de la famille. L'opposition de gauche a vivement contesté l'idée selon laquelle il s'agirait bien d'un statut de la mère de famille.

Mme Barzach a tenté de les convaincre du contraire. Elle a insisté sur la portée des mesures proposées par le gouvernement. Ce dispositif attribue en premier lieu un droit permanent et gratuit à l'assurance maladie aux mères de famille nombreuse (au moins trois enfants) à partir de l'âge de quarante-cinq ans. Cette disposition concerne les femmes isolées (divorcées, veuves, mères célibataires) qui n'ont pas d'activité professionnelle et qui ne peuvent bénéficier de la sécurité sociale d'un conjoint. Le rapporteur du budget, M. Étienne Pinte (RPR Yvelines) a bataillé en vain pour que le gouvernement revienne sur cette condition d'âge de quarante-cinq ans. Il a également souhaité, sans être suivi, que le dispositif soit étendu aux mères de moins de trois enfants. Mme Barzach a défendu cette limite d'âge de quarante-cinq ans en expliquant qu'elle correspondait à une période où l'insertion ou la réinsertion professionnelle des femmes ayant trois enfants est « *particulièrement critique* ».

Un autre amendement du gouvernement augmente la *pension de* reversion de 400 francs par mois et *par enfant à charge des veuves de* cinquante-cinq ans jusqu'à la retraite. Une assurance invalidité volontaire pour les mères au foyer a également été instaurée. Enfin, un amendement donne désormais la possibilité à une mère de famille de faire prendre en compte la durée du congé maternité dans l'ancienneté d'entreprise.

Deux amendements parlementaires ont été adoptés. Sur proposition de **M. Bernard Debré** (RPR Indre-et-Loire) l'Assemblée nationale a adopté un amendement qui n'autorise qu'en pharmacie la vente des laits et aliments pour les bébés du premier âge (moins de quatre mois). M. Debré a expliqué qu'il s'agit d'assurer par la vente en officine « *une meilleure protection des nourrissons* ».

L'indice des prix sans le tabac et l'alcool

Un dernier amendement, présenté par M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances, et par M. Jacques Barrot, président de la commission des affaires culturelles, impose à l'INSEE de publier, à côté de l'indice habituel des prix un nouvel indice excluant toute référence aux prix du tabac et de l'alcool. **M. Philippe Séguin** a exprimé, en vain, son scepticisme quant à l'efficacité de cette mesure.

Le ministre des affaires sociales a été vigoureusement pris à partie par l'opposition, qui a eu recours, pour tenter de rejeter son projet sur la Sécurité sociale, à toutes les motions de procédure. « *Ce projet amorce la mise en œuvre de mesures structurelles, qui sont dans le droit fil du rapport déposé par les sages en octobre*, a expliqué le ministre. *Mais c'est aussi une contribution à la maîtrise financière immédiate du régime général.* » M. Séguin a affirmé que le gouvernement avait voulu jouer la carte de la clarté des comptes et de la concertation avec les partenaires sociaux. Les orateurs de l'opposition ont ironisé sur les résultats des états généraux de la Sécurité sociale. « *La baleine a accouché d'un piranha* », s'est moqué **M. Michel Coffineau** (PS, Val-d'Oise). « *L'animal dont vous vous étiez fait un emblème se rabougrit à vue d'œil* », a brocardé **M. Gérard Collomb** (PS, Rhône). M. Coffineau a également dénoncé les « *largesses* » du gouvernement envers sa « *clientèle électorale* » (notamment les médecins, a-t-il dit).

« *Petit à petit, on met tout en place pour réduire le champ d'intervention de la Sécurité sociale... en attendant qu'elle disparaisse tout à fait au profit des assurances privées* », a protesté **M. Jacques Roux** (PC, Hérault). Enfin, M. **Gilles de Robien** (UDF, Somme) a joint sa voix à celle de l'opposition pour juger sévèrement le dispositif du ministre. « *Votre projet fait pâle figure au regard de la vaste réforme que chacun attendait. Il va certes dans le bon sens, mais vous n'avez retenu que les propositions les plus timides.* »

Dans sa réponse, M. Séguin a rappelé au député UDF que la modestie de son entreprise s'expliquait par les délais imposés. « *Vous regrettez que nous n'ayons pas suivi les sages et proposé la fiscalisation des prestations familiales. Les états généraux se sont terminés le 15 novembre. Aurait-il été sérieux de venir proposer une réforme aussi fondamentale le 19 décembre ? Et n'oubliez pas que qui dit fiscalisation dit, par définition, augmentation de la fiscalité.* »

PIERRE SERVENT.

La loi Paolini profite à... M. Jean-Maxime Levêque

Les vieux serviteurs sont trop précieux pour que l'on s'en prive. L'Etat ne réagit pas autrement que les châtelains de jadis. Or, triste conjugaison du calendrier et de la rigueur de la loi, le préfet de police de Paris devait partir à la retraite en mars prochain.

Depuis près de deux ans, ce poste est le symbole de l'équilibre des pouvoirs, en cette époque de cohabitation. Pourvu en conseil des ministres, il est l'un de ceux pour lesquels le président de la République a été le plus sourcilleux.

L'accord sur le nom de l'actuel titulaire de la fonction, M. Jean Paolini, avait déjà été suffisamment difficile, entre M. François Mitterrand et M. Jacques Chirac, pour que nul n'ait envie de recommencer de longues négociations à la veille de l'élection présidentielle.

M. Robert Pandraud a donc fait le nécessaire, ou plus exactement il a demandé à MM. Alain Lamassoure (UDF, Pyrénées-Atlantiques) et Henri Cuq (RPR, Ariège) de le faire. Une proposition de loi a donc été déposée, précisant que les titulaires de postes pourvus en conseil des ministres pourront rester en fonctions pendant les trois mois suivant l'élection présidentielle. Même s'ils sont frappés par l'âge de la retraite dans les trois mois précédant celle-ci, et si, bien entendu, eux-mêmes, le président de la République et le gouvernement en sont d'accord. La loi est générale. Mais, apparemment, seul M. Paolini est concerné. Ni à l'Assemblée nationale, le samedi 19 décembre, ni au Sénat, le dimanche 20, personne n'a trouvé à redire, tant l'homme est apprécié.

Mais la brèche ayant été ouverte, il était tentant de s'y précipiter. M. Robert-André Vivien (RPR, Val-de-Marne) s'y est engouffré au bénéfice de M. Jean-Maxime Levêque, actuel président-directeur général du Crédit lyonnais, et l'un des plus farouches opposants au chef de l'Etat.

Le problème était, là, un peu différent. L'âge de la retraite aurait dû sonner, pour lui, en septembre 1988. Or il n'est pas sûr que, d'ici là, « sa » banque soit privatisée, *lui* permettant d'échapper aux règles du départ à soixante-cinq ans du secteur public.

Pour lui permettre de conserver *encore quelque temps* ce fauteuil si chèrement acquis, les deux *Chambres du Parlement*, malgré l'opposition de la gauche, ont décidé, le samedi 19 décembre, que les présidents d'entreprises publiques accompliraient la totalité de leur mandat de trois ans. Même si, durant celui-ci, ils atteignent l'âge fatidique de la retraite. Apparemment, encore une fois, seul M. Levêque est concerné.

TH. B.

هكذا من الأصل

Société

DÉFENSE

Un avertissement de M. Dassault au gouvernement

L'achat par la France d'avions F-18 signifierait l'arrêt de mort du Rafale

L'achat par la France d'avions F-18 américains, pour remplacer les Crusader de ses porte-avions signifierait « l'arrêt de mort » du programme national Rafale. Cet avertissement a été lancé au gouvernement par M. Serge Dassault président-directeur général du groupe Dassault-Breguet devant les députés membres de la commission de la défense. L'industriel leur a d'autre part indiqué qu'il n'avait toujours pas reçu notification du ministère de la défense, du lancement officiel du programme Rafale.

Pour la première fois, en effet la commission de la défense de l'Assemblée nationale que préside M. François Fillon député RPR de la Sarthe a entendu, à la fin de la semaine dernière les quatre présidents-directeurs généraux des plus grandes sociétés françaises d'armement (Dassault-Breguet Aérospatiale Matra et SNECMA).

Interrogé sur la situation actuelle et sur l'avenir du programme Rafale d'un avion de combat tactique commun à l'armée de l'air et à l'aéronavale M. Dassault a porté un jugement sévère, que M. Fillon a même qualifié de « *pessimiste* »b sur l'action menée depuis plusieurs mois par les services du ministère français de la défense. Le Rafale existe pour l'instant, à l'état d'un seul exemplaire dit « *démonstrateur* », pour des essais en vol.

M. Dassault a insisté sur le fait que « *toute acquisition par la marine nationale d'un F-18, pour remplacer ses Crusader, signifiait à l'évidence l'arrêt de mort du programme ACT-ACM* », l'avion de combat tactique (ACT) et l'avion de combat marine (ACM) dérivésdu « *démonstrateur* » Rafale. La marine a expliqué l'industriel utilisera les crédits affectés au remplacement de son aviation embarquée pour acheter le F-18 et elle ne sera plus en mesure de participer au développement du programme Rafale.

En réponse à une question de M. Fillon, qui s'est étonné de cette déclaration et qui considère que, seule la version navale du Rafale disparaîtrait sans que l'ensemble du programme soit perturbé par l'achat de F-18 M. Dassault a affirmé : « *Les 6 milliards de francs de dépenses de développement prévus dans le budget de la marine, ne concernent pas seulement des éléments spécifiques à cette version mais une part du développement des éléments communs aux deux versions. L'achat du F-18 hypothéquerait l'ensemble du programme et pas la seule version navale.* »

L'industriel a ajouté que les actuels Crusader pouvaient être prolongés à un coût acceptable. La rénovation de la cellule et du système d'armes est selon lui estimée à 1 milliard ou 15 milliard de francs pour vingt avions.

A un député qui s'inquiétait de savoir si le programme Rafale était ou non lancé comme l'avait annoncé le premier ministre, en juin, au dernier salon du Bourget M. Dassault a répliqué en émettant le voeu que le contrat officiel lui soit notifié avant mai prochain.

Un seul prototype ?

« *Le lancement du programme* a précisé l'industriel *passe par la signature du contrat de fabrication des prototypes* », et il a alors regretté que le ministère de la défense n'envisage la signature que d'un contrat concernant un seul prototype au lieu des cinq exemplaires qui lui semblent indispensables . « *Si le contrat qui doit être prochainement signé ne concernait qu'un seul prototype il serait souhaitable que ce contrat planifie très précisément la commande des prototypes suivants* » a indiqué M. Dassault avant d'exprimer le souhait que ce contrat lui soit passé avant les élections présidentielles.

Appuyé par M. Henri Martre le président-directeur général de l'Aérospatiale, M. Dassault a mis en garde le gouvernement français contre la concurrence des Etats-Unis, qui ont entamé une lutte sans merci. On le voit dans le secteur civil, avec l'Airbus. On le constate, aussi, en matière militaire chaque fois par exemple, que les Israéliens les Japonais ou les Européens ont des projets.

FAITS DIVERS

« Les fauchés chez Fauchon »

Deux cents jeunes chômeurs environ, pour la plupart membres du Mouvement des jeunesses communistes, ont manifesté, samedi 19 décembre, dans le célèbre magasin d'alimentation de luxe Fauchon, place de la Madeleine, à Paris.

Agés pour la plupart de seize à vingt ans, les manifestants ont pénétré en début d'après-midi dans le magasin et se sont servis dans tous les rayons de l'épicerie répartis sur deux étages. Puis ils ont montré aux employés des « *bons d'une valeur de 3 000 F d'achat chez Fauchon gagés sur l'emprunt Giscard* », au verso desquels ils dénonçaient le prochain versement de « *60 milliards supplémentaires aux souscripteurs de l'emprunt Giscard* » et demandaient au gouvernement d'utiliser cet argent « *pour verser une allocation mensuelle de 3 000 F aux chômeurs* ».

Les forces de l'ordre sont intervenues vers 15 heures, « *très violemment* », selon les manifestants. Dix d'entre eux ont été interpellés et conduits au siège de la première division de police judiciaire pour vérification d'identité. Les autres ont alors entrepris un *sit-in* devant le magasin, scandant des slogans tels que « *les fauchés chez Fauchon* » ou « *les fortunes ont triplé et nous on va crever* ».

Déjà, le 11 décembre, une centaine de jeunes chômeurs avaient occupé un étage de la préfecture du Val-de-Marne, à Créteil, pour réclamer le versement de l'allocation « *aux jeunes chômeurs dont les droits sont arrivés à expiration* ».

Ce n'est pas la première fois que Fauchon fait l'objet d'une opération de ce genre. En 1970, un commando de l'extrême gauche maoïste avait pénétré déjà dans le magasin, aux cris de « *Fauchon nourrit les bidonvilles* », pour faire main basse sur les denrées de luxe et les distribuer ensuite aux habitants du quart-monde, dans un bidonville de Bagnolet et des foyers de travailleurs immigrés à Nanterre et Ivry. Sept ans plus tard, un attentat à l'explosif, suivi d'un incendie avait détruit, le 19 décembre 1977, peu après 5 heures du matin, le magasin principal qui avait dû fermer ses portes pendant cinq mois.

En décembre 1985, enfin, un incendie dont les causes n'ont pas été élucidées avait provoqué des dégâts considérables, ainsi que la mort de la présidente de la société Fauchon et de sa fille.

● **Deuxième tentative d'assassinat contre l'ex-« l'empereur de Pigalle ».** — Alain Picaud, quarante et un ans, a été inculpé, le 18 décembre, d'homicide volontaire pour le meurtre d'André Gau, quarante et un ans, tué le 10 décembre dernier dans une cabine téléphonique à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), alors qu'il se trouvait en compagnie d'Henri Botey, considéré comme l'ex-« l'empereur de Pigalle ». Selon les enquêteurs, c'est ce dernier qui était visé. Au mois d'avril dernier, Henri Botey, cinquante-trois ans, avait échappé de peu à un règlement de comptes au cours duquel il avait été grièvement blessé.

● ***Assassinat du gérant d'une discothèque et de son épouse.*** — Bernard Bollet, quarante-sept ans, et son épouse Lucienne, quarante-huit ans, gérants de la discothèque *Le Copacabana*, à Meaux (Seine-et-Marne), ont été tués par balles, dimanche matin 20 décembre, devant leur domicile, à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Selon les policiers, il s'agirait d'un règlement de comptes.

Saisie de plus d'une tonne d'explosifs au Pays basque français

Près d'une tonne et demie d'explosifs a été saisie, samedi 19 décembre en début de matinée, par des gendarmes lors d'un contrôle de routine sur une route du Pays basque français, près de Saint-Pée-sur-Nivelle (Pyrénées-Atlantiques).

Une camionnette a brusquement fait demi-tour devant le barrage et a tenté de s'échapper par un chemin de terre, suivie par une Renault 9, qui escortait le transport d'explosifs. Mais le chemin menait à une impasse et les deux véhicules se sont trouvés bloqués, vite cernés par les gendarmes. Le chauffeur de la voiture d'escorte a été interpellé : il s'agit de Sabino Zubiliaga Beloqui, âgé de cinquante-trois ans, Basque espagnol résidant en France.

Le conducteur du fourgon a pu s'enfuir à pied dans la montagne, mais il aurait été identifié comme étant José Arregui-Irostarbe, âgé de quarante-six ans, Basque espagnol résidant près de San-Sebastian. Tous deux seraient soupçonnés d'appartenir à l'ETA.

Les deux hommes déménageaient, d'une cache à l'autre, un stock d'explosifs, après les vagues d'arrestations et les interpellations de l'été dernier. Les gendarmes ont, en effet, découvert soixante-huit paquets de 20 kilos d'un explosif qui pourrait être de l'amonal qui, selon les enquêteurs, ne devaient vraisemblablement pas être passés en Espagne, mais simplement éloignés de Saint-Pée-sur Nivelle.

Le 16 août 1985, la gendarmerie avait déjà saisi une importante cargaison d'explosifs dans la même localité. Dans une cache aménagée dans le sous-sol d'une villa, deux tonnes de « gomados » avaient été trouvéees, ainsi que soixante-six roquettes de fabrication soviétique.

La commission de recours des réfugiés étudie le dossier des Iraniens expulsés

La commission de recours des réfugiés s'est réunie, samedi 19 décembre à Paris, pour examiner à huis clos le dossier des Iraniens expulsés, le 8 décembre dernier, vers le Gabon, selon la procédure dite d'urgence absolue. Cette commission de recours, présidée par un membre de la section du contentieux du Conseil d'Etat et qui compte parmi ses membres un représentant du Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) et un représentant de l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), devrait rendre, cette semaine, un avis secret sur la demande formulée par les six avocats des Iraniens et des Turcs expulsés.

Ces six avocats, Mes Francis Teitgen, Jean-Pierre Mignard, Henri Leclerc, Hervé Dupont-Monod, François Serres et Christian Bourguet, ont saisi la commission afin qu'elle émette un avis favorable à l'annulation des arrêtés d'expulsion pris par le ministère de l'intérieur à l'encontre de leurs clients. Selon eux, en effet, la procédure utilisée pour ces expulsions n'était pas justifiée et il y a eu violation des droits de la défense. En effet, a indiqué à l'AFP Me Teitgen, l'arrêté du ministre concernant les expulsions n'était pas motivé et, a-t-il ajouté, « *on a expulsé ces personnes alors qu'elles avaient saisi la commission de recours des réfugiés, démarche qui est en principe suspensive* ». Selon l'avocat, « *les arrêtés d'expulsion ne précisent pas en quoi ces Iraniens troublaient l'ordre public car, selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, la seule appartenance à une organisation politique n'est pas, en elle-même, un motif d'expulsion* ».

La commission de recours dispose pour se prononcer d'un mémoire établi par le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, qui lui a été remis le 17 décembre. Selon les avocats des réfugiés iraniens et turcs, dans ce mémoire, « *il s'avère qu'aucune action précise imputable à des personnes déterminées et suffisamment grave pour troubler l'ordre public et justifier l'utilisation de la procédure d'urgence n'est formulée à l'encontre des réfugiés. Bien au contraire, dans la quasi-totalité des cas, sont seulement reprochés les activités de collecte de fonds sur la voie publique menée par des sympathisants d'associations dénonçant des exécutions sommaires du régime de l'ayatollah Khomeiny.* » *Tout cela confirme (...) le caractère éminemment collectif d'une mesure qui viole gravement la Convention européenne des droits de l'homme* », concluent les avocats.

Parallèlement, M. Gilbert Bonnemaison, député socialiste de Seine-Saint-Denis, revenant du Gabon où il a rencontré des expulsés et recueilli leur témoignage, a, au cours d'une conférence de presse, demandé leur retour à Paris, accusant les autorités françaises d'avoir utilisé « *des méthodes de rafle* » lors de l'expulsion.

Tandis qu'à Libreville et à Paris les expulsés et les membres de leur familles continuaient leur grève de la faim, le bureau de presse des Moudjahidine du peuple à Paris indiquait, dimanche, que deux de ces grévistes de la faim, une femme, Farzaneh Mirchaï, vingt-huit ans, et un homme, Hassan Zohourian, vingt-neuf ans, avaient été admis « *dans un état très grave* » dans un service de réanimation de l'hôpital de Neuilly. La direction de cet hôpital, tout en confirmant l'admission des deux personnes, s'est refusée à préciser davantage leur état de santé « *en raison du secret médical* ».

Deux attentats en Corse

Un attentat à l'explosif a partiellement détruit, samedi 19 décembre, au lever du jour, la ferme Roussel près de Querciolo (Haute-Corse), où un militant de l'ex-FLNC, Jean-Baptiste Acquaviva, avait trouvé la mort dans la nuit du 16 au 17 novembre. Un commando nationaliste avait été découvert par le propriétaire des lieux, M. Fernand Roussel et dans un bref corps-à-corps, Jean-Baptiste Acquaviva avait été tué par son arme.

L'ex-FLNC a donc voulu venger la mort de l'un des siens un mois, jour pour jour, après ses obsèques en détruisant la ferme Roussel, abandonnée et laissée sans surveillance depuis le départ, fin novembre, de cette famille d'agriculteurs.

Un autre attentat a détruit, samedi soir à Bastia, la villa de fonction du premier président de la cour d'appel. La maison était inoccupée et l'ex-FLNC, auteur probable de cette opération, a agi avant l'arrivée des CRS chargés, chaque nuit, de la surveillance des lieux. Nommé depuis l'été, le premier président, M. Bernard Aubry, ne s'était pas installé dans cette propriété occupée jusqu'à son départ, cet été, par son prédécesseur, M. Roger Serny.

هكذا من الاصل

مكرر من الاصل

Société

RELIGIONS

Mgr Jean Rémond quitte la direction de la Mission de France

Mgr Jean Rémond, évêque auxiliaire du prélat de la Mission de France — qui n'est autre que le cardinal Decourtray, président de l'assemblée des évêques, — a renoncé à ses fonctions. Sa démission a été acceptée le lundi 21 décembre par le pape.

Agé de soixante-cinq ans, Mgr Rémond avait souhaité être remplacé par un évêque plus jeune. Il a souvent pris des positions en pointe dans l'épiscopat français : sur les prêtres-ouvriers, la dissuasion nucléaire, les ventes d'armes, l'Amérique latine, le dialogue avec les marxistes, etc.

Créée en 1941, notamment à l'initiative du cardinal Suhard, archevêque de Paris, la Mission de France joue un rôle actif dans les milieux et les diocèses déchristianisés, urbains ou ruraux. Elle a un statut de prélature unique en France lui permettant d'ordonner des prêtres. Ceux-ci sont actuellement 282, répartis dans 52 diocèses, où ils ont presque tous une activité professionnelle. Trente sont dans le tiers-monde. Avec trente-cinq ordinations depuis 1978, la Mission de France est sans doute l'un des « diocèses » qui recrute le plus.

La charge de cette prélature a toujours été exercée par de grands noms de l'épiscopat français (Suhard, Liénart, Marty, Etchegaray, Decourtray). C'est Paul VI, en 1974, qui avait décidé de la confier au président ou au vice-président de la Conférence épiscopale, assisté d'un évêque auxiliaire.

REPÈRES

Catholiques

Le credo ne va plus de soi

Le credo catholique ne va plus de soi, même chez les pratiquants, comme le montre un sondage SOFRES dont les résultats ont été publiés dans le *Figaro Magazine* du 19 décembre. Seuls 89 % des catholiques pratiquants en France déclarent croire en Dieu. Ils ne sont plus que 72 % pour croire à la Trinité, 73 % à la vie éternelle et 74 % à la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. Les pourcentages sont sensiblement plus faibles chez les catholiques non-pratiquants.

Environnement

M. Carignon mécontente M. Médecin

M. Jacques Médecin, président du conseil général (apparenté RPR) des Alpes-Maritimes, ne décolère pas contre le ministère de l'environnement, dont son collègue RPR Alain Carignon a la charge. Le 11 décembre dernier, le conseil général des Alpes-Maritimes avait renouvelé sa demande de déclassement de 6 000 hectares du parc national du Mercantour pour la création de stations de ski. Le ministère de l'environnement a réitéré son refus. Dans une interview à Radio-France-Côte d'Azur, dimanche 20 décembre, M. Médecin a jugé *« tout à fait déplorable »* ce refus, qui, selon lui, menace la *« survie »* des communes du haut pays niçois.

Université

M. Pierre Cornillot président de Paris-Nord

Le professeur Pierre Cornillot a été élu président de l'université Paris-Nord (Paris-XIII Villetaneuse), le 8 décembre 1987 par 58 voix contre 48 au professeur Noël Leblanc, directeur du centre scientifique et polytechnique de Villetaneuse. Il succède à M. Pierre Jaisson, professeur de psychophysiologie.

[Né le 20 octobre 1931 à Saint-Mandé (Val-de-Marne), docteur en médecine en 1959, et agrégé de biochimie en 1962, M. Cornillot a été maître de conférence à la faculté de médecine de Paris, professeur de biochimie médicale à l'UFR de Bobigny (Paris-Nord), puis directeur de l'UFR de santé, médecine et biologie humaine de Bobigny. Parallèlement, M. Cornillot a poursuivi une carrière hospitalière et dirige, depuis 1965, le laboratoire central de biochimie de l'hôpital Avicenne à Bobigny.]

Le transfert mouvementé du footballeur Roberto Cabanas

Yvinec rentre au port

Les joueurs du Brest-Armorique FC ont célébré le retour de leur président, samedi 19 décembre, en battant l'Olympique de Marseille pour la dernière journée du championnat de France, avant la trêve. Après être parti clandestinement de Colombie, *(le Monde* daté 20-21 décembre), François Yvinec a été accueilli triomphalement à Brest samedi 19 décembre. Ce retour ne signifie pas la fin des soucis pour M. Yvinec, qui devra convaincre la Ligue nationale de football de qualifier Roberto Cabanas. De plus, la LNF a interdit, vendredi 18 décembre, que les clubs aient recours à des sociétés parallèles pour acquérir des joueurs. C'est le cas de Brest, qui a acheté Cabanas par l'intermédiaire d'une société d'investissement.

BREST
de notre correspondant

François Yvinec a été accueilli comme un héros. L'aéroport de Brest-Guipavas était noir de monde. La foule a salué par des salves le retour du président flanqué de son interprète, Maïté Lopez, et du footballeur praguyayen Cabanas.

« Nous avons monté une véritable opération de commando pour extirper François Yvinec de l'avion qui devait le conduire à Paris », confie Jacques Baguenard, vice-président du club. Quelques heures auparavant, sur l'aérodrome de Saint-Jacques-de-Compostelle, où l'avion de la ligne Caracas-Paris devait faire une escale technique, se posait le jet de la firme Rallye, membre de la SODIBA (1), pour le transporter directement à Brest *« François Yvinec n'en savait rien »* ; affirme Jacques Baguenard. L'équipée colombienne se terminait : le président du club brestois, son interprète et Roberto Cabanas montaient à bord de l'appareil. Ils arrivaient à Brest vers 15 h 30. C'est Cabanas qui le premier posait le pied sur la terre bretonne, en faisant un signe de croix, suivi de Maïté Lopez, qui s'écroulait en larmes dans ses bras. Quelques secondes plus tard, le président brestois apparaissait, heureux et comme dopé par ces événements.

Vendredi 18 décembre, François Yvinec avait décidé de ne pas répondre à la convocation du juge colombien, Mme Elisabeth Amaya, et de quitter clandestinement la Colombie dans un avion privé pour rejoindre Caracas. Une liberté qu'il a prise lui-même ou qu'on a favorisée ? François Yvinec ne s'est guère montré bavard sur les conditions de son départ. Chaque fois que le sujet était abordé devant la presse, les membres de la SODIBA et du comité directeur du Brest-Armorique criaient à l'adresse de leur patron des *« Pas ça »*. *« On verra plus tard »*.

Un contrat en bonne et due forme

« Mon départ restera un mystère », raconte François Yvinec. Il est certain que le président a bénéficié d'appuis pour quitter le territoire colombien. Mais il ne souhaite pas *« mouiller »* des gens là-bas. *« Je n'ai pas le droit de parler de cette fugue »*, souligne-t-il, précisant par ailleurs *« que l'adversaire souhaitait qu'*[il] *parte »*. Etait-il lui-même en danger ? *« La vie d'un homme n'a pas le même prix en Colombie qu'en France »* assure-t-il.

Ce départ était, selon François Yvinec, la seule solution. *« J'avais déjà pensé sortir, mais je ne voulais pas laisser l'image d'un président fuyard. J'ai donc laissé faire. Mais le juge voulait me garder en otage. Pour savoir quoi ? Je n'en sais fichtre rien. »*

Le président brestois ajoute que le procureur général de la République n'a pu obtenir qu'on le laisse partir, et qu'une grève affectant l'appareil judiciaire retardait encore l'issue du conflit. Enfin, le conseil d'administration de la Ligue française de football (LNF) souhaitait l'entendre pour la qualification de Cabanas. *« Ce joueur souffre de ne pas pouvoir exercer son art. Il a été sanctionné en Colombie. Pourtant, il n'a rien à se reprocher. Il faut qu'on l'autorise à jouer à Brest, club avec lequel il a signé un contrat en bonne et due forme »*, dit François Yvinec.

Dénouement ou fin de l'épisode ? Le président du Brest-Armorique FC a toujours des comptes à rendre à la justice colombienne. Il est prêt à repartir s'il le faut : *« Parce que je suis innocent »*, dit-il. Mais il espère que le gouvernement continuera à mener les négociations avec les autorités colombiennes afin de lui épargner cette épreuve.

Les difficultés du Brest-Armorique FC n'en seront pas pour autant aplanies. Le club est lourdement endetté. Dernièrement, les dirigeants ont dû demander au conseil municipal une garantie pour un prêt de 3,5 millions de francs *(le Monde* du 1er décembre). La SODIBA a été contrainte, elle aussi, de trouver rapidement des fonds pour acheter Cabanas (750 000 dollars à verser en trois mois), une opération qui, selon la LNF, est contraire aux usages, dans la mesure où un club n'a plus le droit de verser à une société tiers ses droits patrimoniaux concernant les joueurs.

GABRIEL SIMON.

(1) Société d'investissement regroupant cent cinquante actionnaires, essentiellement des PME du Finistère.

SCIENCES

Relève de l'équipage à bord de la station Mir

Une bougie pour Romanenko

Alors qu'Américains et Européens négocient depuis plusieurs mois sur les conditions d'utilisation d'une station spatiale permanente qui ne verra pas le jour avant le milieu des années 90, les Soviétiques accumulent les expériences, multiplient les vols et les rendez-vous dans l'espace et occupent pendant des périodes records leur laboratoire spatial Mir. Le cosmonaute Youri Romanenko vit depuis près de trois cent vingt jours à bord de cette station. Presque un an déjà, ce qui constitue le record absolu d'endurance dans l'espace et une performance désormais hors de portée pour le compagnon de Romanenko, Alexandre Alexandrov en orbite depuis seulement le 26 juillet.

Cette mission de longue durée touche aujourd'hui à sa fin, comme en témoigne l'envoi, lundi 21 décembre, de trois nouveaux cosmonautes soviétiques en direction de la station Mir. Cet équipage, composé de Vladimir Titov, Moussa Manarov et Anatoli Levchenko, devait s'envoler en fin de matinée — à 12 h 18 heure française — de Baïkonour à bord du vaisseau spatial Soyouz TM-4. Ils devraient rejoindre rapidement la station orbitale, où ils aideront Youri Romanenko et Alexandre Alexandrov à *« faire leurs bagages »*. Selon le directeur des vols habités, M. Kerim Kerimov, cité par l'agence Tass, les deux hommes, sans doute bien fatigués après leur séjour, devraient revenir sur Terre avant la fin de l'année, en compagnie vraisemblablement d'Anatoli Levtchenko.

Les nouveaux arrivants, Vladimir Titov et Moussa Manarov, pourront alors assurer la bonne marche de la station Mir pour une nouvelle mission, dont la durée n'a pas été annoncée par les autorités soviétiques. Tout est cependant prêt sans doute pour que cet équipage, ou celui qui le suivra, puisse accomplir une tâche au moins égale à celle qui va s'achever, dans la mesure où un vaisseau cargo Progress a récemment ravitaillé la station. Ainsi se poursuivront les expériences sur le comportement des cosmonautes pendant les vols de longue durée en vue de préparer un équipage pour une hypothétique mission habitée vers la planète Mars. Mais d'ici là les Soviétiques vont devoir accumuler les informations et poursuivre en même temps leurs programmes de recherche, cela va être fait avec le nouvel équipage.

J.-F. A.

● **Elections au barreau de Paris.** — Ont été élus pour trois ans : Mes Mario Stasi, bâtonnier sortant, Jean Couturon, ancien bâtonnier, Pierre Chaigne, Côme Idrac, Daniel Soulez-Larivière, Béatrice Léopold-Couturier, Mme Dominique de La Garanderie, Yves Laurin, Pierre Sanglade, Louis Rheims et Paul Nemo.

● **RECTIFICATIF : la contruction des nouvelles prisons.** — Dans l'article du *Monde* daté 20-21 décembre consacré à la construction de quinze mille nouvelles places de prison, il fallait lire *« on voit bien que ce n'est pas à la désinflation carcérale que l'on cherche à remédier »*, et non, comme il a été imprimé par erreur, à l'« unification ».

● **Report du test des fusées d'appoint de la navette.** — Un test du nouveau modèle de fusée d'appoint destinée à la navette spatiale américaine a été annulé, samedi 19 décembre, une seconde avant la fin du compte à rebours, ont indiqué des responsables du constructeur des « boosters », Morton-Thiokol. Les fusées d'appoint avaient déjà été testées avec succès le 30 août dernier, sur le polygone d'essai de la firme, près de Brigham City (Utah). Mais le froid intense qui règne actuellement dans cette région des Etats-Unis et l'incapacité des techniciens à réchauffer un important circuit électrique ont cette fois fait échouer l'essai. Les ingénieurs de Morton-Thiokol ne sont cependant pas tout à fait déçus : ils ont pu accumuler de précieux renseignements sur le comportement du nouveau système de chauffage des joints en caoutchouc de l'engin, dont la mauvaise tenue au froid avait été à l'origine de l'explosion de Challenger.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Jugement 9e ch. du trib. de commerce de Paris du 26/06/1986 sur assignation de la Sté MEDIAFORM, 9, rue Fondary (15e), interdit à la SARL MEDIAFORM COMMUNICATIONS, 83, rue Michel-Ange (16e), d'utiliser sous quelque forme que ce soit la dénomination « MEDIAFORM » à raison d'une astreinte de 2 000 F par jour et la condamne à 2 000 F de dommages et intérêts.

Sports

JUDO : Coupe d'Europe des clubs

Une affaire de famille

L'US Orléans (USO) a gagné, le samedi 19 décembre, pour la troisième fois, la Coupe d'Europe des clubs de judo. Battus 5-2 au match aller par les Allemands de Wolfsburg, les Français ont renversé la situation au match retour en s'imposant 5-1 à Orléans, devant 3 500 spectateurs enthousiastes. *Cette victoire est, pour une large part, à mettre au crédit de Marc Delvingt, qui a dominé le champion olympique Frank Wieneke. Trois autres Delvingt ont participé activement au succès de la soirée : Yves, comme entraîneur ; Guy, comme combattant, et Roland, comme présentateur.*

ORLÉANS
de notre envoyé spécial

Certaines défaites sont inimaginables. On ne pourrait *concevoir*, par exemple, que le champion olympique du 100 mètres soit battu au sprint par le recordman du Loiret. Certes, il y a peu de points entre l'athlétisme et le judo. Pourtant, dans les deux sports, certaines différences de classe paraissent insurmontables. Ainsi, dans la catégorie des 78 kilos, Frank Wieneke, champion olympique 1984, semblait avoir une énorme marge de sécurité face à l'Orléanais Marc Delvingt.

D'ailleurs, l'Allemand de l'Ouest avait sérieusement malmené le Français, lors de la finale aller de la Coupe d'Europe des clubs champions à Wolfsburg, le 12 décembre. Et sept jours après, il faisait de même en attaquant le combat de la finale retour, combat qui s'avérait déterminant pour l'issue de la rencontre. « *La semaine dernière, j'avais été battu – mais j'avais le sentiment que je pouvais avoir une ouverture. Elle s'est produite quand j'ai pu libérer mon bras droit. J'ai porté une projection d'épaule que l'a fait tomber. Sur un championnat, son palmarès montre qu'il est infiniment plus fort que moi ; mais sur un combat, je savais que je pouvais gagner* », a expliqué Marc Delvingt. En renversant Wieneke, il avait fait basculer la victoire dans le camp d'Orléans.

Une quarantaine d'entreprises régionales parrainent l'USO, mais, curieusement, c'est l'administration des postes qui porte la plus grosse part de responsabilité de ce qui est arrivé samedi soir, dans le palais des sports de la préfecture du Loiret.

Si, il y a une trentaine d'années, un obscur bureaucrate des P et T n'avait pas signé la mutation pour la périphérie orléanaise d'un couple d'agents du Nord, il y a de fortes chances pour que les six frères Delvingt n'aient jamais porté le kimono. Au lieu de quoi, l'aîné de la famille, transplanté au lycée Pothier, y a fait la connaissance d'un professeur de « gym », qui l'a initié au judo. Et André a bientôt entraîné ses cinq frères dans ce qui allait devenir une belle aventure.

Au Central club d'Orléans, ils rencontrèrent en effet avec Jean-Paul Lesanquer un éducateur hors pair. « *On gelait en hiver, il y avait des gouttières, le tapis était rapiécé, mais l'ambiance était formidable. Il nous a appris la volonté, la solidarité, le respect, au travers d'un sport de combat magnifique* », se souvient Guy, le regard embué et la gorge nouée. C'était les années de galère. A la maison, les huit enfants avaient l'affection de leurs parents et l'assiette pleine au repas. Presque tout le reste faisait défaut. « *Le judo a été notre catéchisme.* » Ils sont devneus les célébrants de cette religion sportive. Les six garçons ont obtenu le brevet permettant d'enseigner l'art de Jigoro Kano et quatre d'entre eux ont été sélectionnés er équipe de France...

De véritables aimants

Il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts de la Loire depuis que Guy faisait 10 kilomètres le soir sur un vélo sans lumière pour rentrer de l'entraînement. Incapable de faire face financièrement à la charge du club, Jean-Paul Lesanquer a quitté Orléans pour un poste de conseiller technique en Corse. Ses anciens élèves ont repris le flambeau, créant, en 1978, un nouveau club. Tout le clan Delvingt n'a pas suivi. André a désapprouvé la fusion avec le club municipal ; il s'occupe de la section sport-études du lycée d'Orléans. Serge, qui était apprenti-mitron à la belle époque du Central club, gère deux ou trois salles dans la banlieue orléanaise. Mais les quatre autres sont membres du bureau directeur de l'USO. Roland, qui a été médaillé aux championnats du monde juniors, en est vice-président.

Yves, qui a été vice-champion du monde et champion d'Europe, entraîne le groupe de haut niveau, qui ne compte pas moins de vingt internationaux. Guy, qui a été vice-champion du monde juniors, est entraîneur de l'équipe nationale féminine. Marc, qui n'a pas un gros palmarès, est professeur d'éducation physique dans un collège de la ville.

En d'autres circonstances, un tel noyau dur familial aurait pu servir de repoussoir. Les Delvingt semblent, au contraire, être de véritables aimants. Leur passion du judo est en effet communicative. Il ont une sorte de don pour transmettre les connaissances techniques qu'ils ont accumulées à force de travail. « *Après la défaite de Wolfsburg au match aller, Yves a repassé au magnétoscope les combats, individuellement, avec tous les membres de l'équipe. C'est comme ça qu'ils ont trouvé le truc de la manche pour Wienecke. Les autres en ont aussi tous profité. Pour ce qui concerne les phases de combat au sol, Yves passe le relais à son frère Guy, qui a développé une technique incroyable dans ce domaine. C'est tout cela qui nous a permis de gagner finalement* », explique le président du club, Gérard Gainier. Il y a, en effet, dans tout cela un sens aigu de la solidarité. Cette fois, ce courage et cet enthousiasme partagés ont permis à toute l'équipe de se surpasser et ainsi d'arracher la Coupe d'Europe, pour la troisième fois consécutive, au club allemand, qui ressemble comme un frère à l'équipe nationale de RFA.

ALAIN GIRAUDO.

SPORTS ÉQUESTRES : le jumping de Grenoble

Les sponsors montent en selle

Hervé Godignon sur *Moët-et Chandon-La Belletière* a remporté, dimanche 20 décembre, le Grand Prix du jumping international de Grenoble devant l'Allemande de l'Ouest Helena Weinberg sur *Gaylord* et Eric Levallois sur *Merci d'Agon*. La veille, Hervé Godignon, sur *Moët-et-Chandon-Nanou*, avait établi un nouveau record d'Europe de puissance en salle en franchissant un mur de 2,32 mètres, à 1 centimètre du record du monde de la spécialité.

GRENOBLE
de notre envoyé spécial

Un champion renaissant pour une épreuve naissante. Après plusieurs années noires marquées par la malchance, Hervé Godignon a ponctué par un double exploit une saison 1987 riche de promesses. Sacré champion de France en juin dernier, il s'était ensuite qualifié pour la finale de l'Audi Masters, s'imposant comme l'un des quatre meilleurs cavaliers de l'année. Dix mois avant les Jeux olympiques de Séoul, le voilà à trente-cinq ans revenu à son meilleur niveau. Il inaugure avec éclat le palmarès d'une épreuve qui, dès sa première édition, affiche ses ambitions.

« *Je m'engage à faire de Grenoble un des plus grands concours européens pour les trois années à venir* », proclame François Bourey, le jeune organisateur de la manifestation. Venant d'un autre que lui, le propos paraîtrait fanfaron. Mais cet ancien cavalier sait de quoi il parle. Il organise déjà les concours hippiques en plein air de Dinard, de Cannes et de Franconville. Sa société, la SEPA, créatrice du Salon du cheval, est rodée aux lourdes opérations : Salon nautique, Salon du livre, Salon de la piscine, SIG de Grenoble, etc. A Grenoble, cette intendance de choc a fait merveille. Il ne manquait pas un pot de fleurs au pied des obstacles, ni un couvert à poisson sur les tables du restaurant panoramique !

Un tel professionnalisme rassure le monde équestre, à une période où deux concours internationaux viennent de disparaître du calendrier français : Strasbourg et Lyon. Officiellement, ils ont été victimes tous deux de la loi Barzach sur la publicité des boissons alcoolisées. « *Notre budget publicitaire avait diminué de moitié après le retrait de trois sponsors* », rappelle Madeleine Vignand, l'une des animatrices du concours lyonnais. Mais, selon elle, le Jumping de Lyon, ajourné en 1986, puis annulé définitivement en 1987, a surtout souffert « *d'un excès d'amateurisme allié à une grande indifférence du monde politique lyonnais* ».

A l'inverse, la municipalité grenobloise s'est impliquée avec force dans la création d'un événement équestre prestigieux au pied des Alpes. Elle a participé pour 20 % au budget global, et Alain Carignon, ministre de l'environnement, maire de Grenoble, ne s'est absenté du Palais des expositions que samedi 19 décembre pour aller... se marier. Un cas de force majeure. Dernier atout, le Jumping de Grenoble bénéficie de l'appui et des 40 000 mètres carrés couverts d'Alpexpo. « *Je connais tous les palais européens*, dit François Bourey. *Aucun n'a de telles infrastructures.* »

Une étape de la Coupe du monde ?

Avec un budget de 3 millions de francs et une dotation de 600 000 francs (supérieure à la plupart des concours internationaux), Grenoble s'est placé d'emblée en concurrence avec les plus prestigieux concours. Classé CSA (1) dès la première année, il devrait devenir CSI l'an prochain. « *Je me battrai pour que Grenoble soit une étape de la Coupe du monde* », prévient François Bourey, également en contact avec la municipalité de Strasbourg pour reprendre le Jumping alsacien.

« *Nous nous lançons à corps perdu*, explique-t-il, *parce que je crois au développement de ce sport à court terme. Il arrivera à maturité dans les trois ans. Son avenir, ce sont les sponsors. Beaucoup d'entre eux actuellement sur d'autres sports, notamment le golf, regardent vers le cheval.* »

Le Jumping de Grenoble a ainsi servi de champ d'expérience à Renault. Pour la première fois, le constructeur français était le partenaire principal d'une compétition équestre. Simple prise de contact avant une éventuelle action d'envergure en 1988. Se déclarant « *très positivement surpris* », Guy Bergeaud, directeur commercial de la firme, avertit : « *Nous ne nous engagerons pas pour un simple coup publicitaire, mais pour contribuer efficacement au développement de cette discipline comme nous l'avons fait pour le sport automobile.* »

A Grenoble, les loges des sponsors occupaient tout un côté de la piste, et les cavaliers durent parfois « faire le métier » dans les bruits de fourchette. Toutefois, aucun d'entre eux ne s'est plaint. Les renforcements du sponsoring rencontrent un consensus total. « *Plus il y aura de l'argent, plus il y aura des performances* », résume crûment Olivier Chasseloup, un cavalier parisien pour qui « *le Jumping de Grenoble restera une référence* ». Encore bon marché pour un sponsor en comparaison avec d'autres sports à la mode, le cheval est, selon Olivier Chasseloup, « *une affaire à saisir* ».

JEAN-JACQUES BOZONNET.

(1) Concours de saut international limité à cinq nations, alors que le nombre des pays engagés est illimité dans un CSI.

SKI ALPIN : Coupe du monde

L'arrivée du carabinier

Bon week-end pour le ski alpin français : après une longue série de blessures, la Mégévane Catherine Quittet, vingt-trois ans, qui avait remporté un super-G en janvier 1987, a gagné le slalom géant de Piancavallo (Italie) disputé le *20 décembre* ; *la veille, Patricia* Chauvet, qui s'était révélée par une cinquième place à Courmayeur, avait terminé deuxième du slalom derrière l'Allemande de l'Ouest Christa Kinshoffer. La perfomance est néanmoins revenue à l'Italien Alberto Tomba, qui a enlevé à Kranjska-Gora (Yougoslavie) la cinquième course depuis le début de la saison, prenant ainsi la tête du classement de la Coupe du monde devant le Suisse Pirmin Zurbriggen.

« *Tomba est à l'arrivée* ». Les milliers d'Italiens montés à Sestrières pour la première épreuve de Coupe du monde, fin novembre, exultaient. Les tifosi criaient « *Alberto premier* » à pleins poumons. Deux victoires coup sur coup transformaient le skieur en un nouveau héros national.

Ravissement des spectateurs et étonnement des spécialistes du « cirque blanc ». Car Alberto Tomba, le poids lourd de Bologne n'était considéré comme un gagnant potentiel que pas ses admirateurs. Certes sa troisième place au slalom géant de Crans-Montana lors des derniers championnats du monde, avait surpris. Mais si le jeune homme de 90 kilos possède d'étonnantes qualités physiques, il faisait aussi preuve d'une grande décontraction et ne semblait pas prendre le ski trop au sérieux. A vingt ans, l'amateur de boîtes de nuit pensait plus à s'amuser avec ses copains ou sa petite amie qu'à parfaire ses entraînements.



AP

Cinquième victoire depuis le début de la saison pour l'Italien Alberto Tomba.

Tomba, l'Italien expansif, préférait « frimer » ou dévorer des steaks en quantité impressionnante plutôt que de prendre au sérieux la compétition. Et puis, le déclic s'est produit à la fin de la saison dernière. « *J'ai quand même fini par comprendre que sans faire de sacrifices je ne serai jamais un vrai champion* », reconnaît-il. Adieu les soirées chaudes et les repas pantagruéliques. Le skieur doué décide de renoncer « *à certains plaisirs* », selon son expression. Le flambeur est devenu ambitieux. A la recherche des meilleurs temps, il s'impose en slalom et en géant à Sestrières, où il se déclare « *très satisfait de battre le grand Stenmark* ».

La transformation du personnage doit beaucoup au célèbre docteur Francesco Conconi. Surnommé « le mage », depuis qu'il métamorphose les athlètes de la péninsule en accapareurs de podiums, celui-ci s'est penché à l'intersaison sur le jeune prodige de l'équipe italienne. « *Il m'a obligé à suivre un régime amaigrissant et à surveiller ma nourriture.* » Des recettes simples, qui se traduisent rapidement par une plus grande puissance du slalomeur. Le « *carabinere* » de Bologne peut mettre en valeur ses muscles sous l'uniforme.

« *Mon but est d'égaler les records de Stenmark.* » Herman Nogler, l'Italien entraîneur et homme de confiance du Suédois précise même que : « *Alberto possède toutes les qualités pour être le meilleur en super-géant. Ce guillard c'est de la dynamite. Un jour il triomphera dans toutes les épreuves du slalom à la descente.* »

SERGE BOLLOCH.

TENNIS : Coupe Davis

La Suède gèle l'Inde

La Suède a remporté pour la quatrième fois (1975, 1984, 1985, 1987) la Coupe Davis en s'imposant par cinq victoires à zéro contre l'Inde, du 18 au 20 décembre à Göteborg. Pour les tennismen suédois, battus seulement sur herbe par les Australiens en 1983 et 1986, cette cinquième finale consécutive a été de loin la plus facile. Sur le court en terre battue, spécialement construit pour la rencontre, les Indiens ont subi la loi de Mats Wilander et Anders Jarry en simple et n'ont pu remporter qu'un set en double.

L'entorse à la cheville droite du numéro deux mondial Stefan Edberg aurait pu être un handicap de taille pour les Suédois, si ces derniers ne comptaient pas dans leurs rangs deux des trois meilleurs joueurs mondiaux et trois autres dans les vingts premiers. En fait, le forfait d'Edberg posait surtout un problème pour le double où il devait être associé à Anders Jarryd. Leurs remplaçants, Mats Wilander et Joakym Nyström, partenaires dans les tournois du Grand Prix, mais qui avaient seulement joué ensemble en Coupe Davis lors de la finale de 1985 contre la RFA, pouvaient redouter les dix-huit ans d'expérience commune des frères Anand et Vijay Amritraj. Il n'en fut rien, puisqu'après avoir gagné le premier set, puis perdu le deuxième, les Suédois se sont assuré leur troisième victoire (6-2, 3-6, 6-1, 6-2) dès le samedi.

Les résultats

Athlétisme

CROSS DU « FIGARO »

Course des AS. – 1. Porter (E-U), 12 km en 38 min ; 2. Levisse (RCF) 38 min 9 s ; 3. Pantel (CAS-84), 38 min 18 s.

Seniors femmes. – 1. Ducros (LPA), 4 km en 13 min 39 s ; 2. Giolitti (ASPTTN), 13 min 41 s ; 3. Jenning (E-U), 13 min 50 s.

Basket-ball

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(dix-septième journée)

Caen b. *Saint-Etienne	75-69
*Antibes b. Vichy	121-78
*Nantes b. Reims	103-81
*RCF Paris b. Orthez	85-79
Cholet b. *Lorient	72-67
*Limoges b. Monaco	110-95
Villeurbanne b. *Avignon	84-75
Mulhouse b. *Tours	89-88

Classement. – 1. Limoges et Cholet, 47 pts ; 3. Nantes, 43 ; 4. Monaco, 40 ; 5. Orthez et Villeurbanne ; 38.

Cyclisme

TOUR DE FRANCE 1989

Le départ du Tour de France 1989 sera donné de Luxembourg, le 3 juillet.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(Vingt-quatrième journée)

*Monaco b. Paris-SG	2-1
*Bordeaux b. Montpellier	1-0
*Matra Racing b. Metz	2-0
*Laval et Auxerre	0-0
*Saint-Etienne b. Niort	2-0
*Brest b. Marseille	2-1
*Cannes et Toulouse	1-1
Nice b. *Nantes	1-0
*Toulon b. Le Havre	3-0
*Lille et Lens	1-1

Classement. – 1. Monaco, 35 pts ; 2. Bordeaux et Matra Racing, 32 ; 4. Saint-Etienne, 28 ; 5. Auxerre, 27 ; 6. Cannes, 26 ; 7. Montpellier et Marseille, 25 ; 9. Nantes et Metz, 24 ; 11. Toulon et Laval, 23 ; 13. Niort et Toulouse, 22 ; 15. Lille et Nice ; 17. Lens, 21 ; 18. Paris-SG, 18 ; 19. Brest, 17 ; 20. Le Havre, 14.
(Reprise du championnat le 20 février.)

COUPE DE FRANCE
(septième tour)

Pour leur entrée en lice, quatre clubs de deuxième division ont été éliminés : Angers par Cholet (div. III), 0-1 ; Gueugnon par Bourges (div. III), 0-2 ; Alès par Perpignan (div. III), 0-1 ; et Martigues par Endoume Marseille (div. hon.), 0-2.

Hockey sur glace

CHAMPIONNAT DE FRANCE

*Villard-de-Lans b. Franç. Volants	8-4
*Mont-Blanc b. Tours	8-4
*Grenoble b. Amiens	9-7
*Briançon b. Chamonix	4-3
*Rouen b. Gap	4-2

Classement. – 1. Mont-Blanc et Villard-de-Lans, 29 pts ; 3. Briançon, 20 pts.

Patinage artistique

CHAMPIONNAT DE FRANCE A GRENOBLE

Dames. – 1. Gosselin (Argenteuil) ; 2. Péri (Franconville) ; 3. Bache (Champigny)...

Messieurs. – 1. Lipka (Valenciennes) ; 2. Médério (Français Volants) ; 3. Fedronic (Franconville)...

Couples. – 1. Binsse-Mbomyinshuti (Vesinet).

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE
(quatrième journée)

Poule 1

*Lourdes et Tarbes	9- 9
Agen b. *Pau	21-17
*Toulon b. Saint-Jean-de-Luz	48- 3
*Béziers b. Grenoble	15-13

Classement. – 1. Toulon, 11 pts ; 2. Grenoble et Agen, 9.

Poule 2

*Graulhet b. Valence	25- 3
*Perpignan-R b. Aurillac	28- 6
Bègles-Bord. b. *Tulle	23- 9
Dax b. *Auch	28-13

Classement. – 1. Graulhet, Dax et Bègles-Bord., 10 pts ; 4. Perpignan-R, 8.

Poule 3

*Bourgoin-J et Racing CF	19-19
*Biarritz b. Montchanin	27- 7
Bayonne b. *Romans	10- 6
*Toulouse b. Montferrand	43- 9

Classement. – 1. Toulouse, 12 pts ; 2. Bayonne et Montferrand, 10.

Poule 4

*Marmande b. Hyères	25-12
*Bagnères b. Brive	21-18
*Tyrosse b. Nice	13- 0
*Mont-de-Marsan et Narbonne	13-13

Classement. – 1. Tyrosse, 11 pts ; 2. Bagnères, 10 ; 3. Narbonne, 9.



Communication

Les chaînes privées et leurs engagements

Des promesses malmenées

Ils avaient promis la lune et le « mieux-disant culturel ». Ils font de la « télé-casino » et programment des séries étrangères entre le *Loto* et le Télémago. Les candidats à la télévision privée avaient fait assaut de promesses et affiché les plus nobles intentions. Les premiers relevés mensuels effectués par la CNCL montrent de façon irréfutable que tous ces engagements sont loin d'être tenus. « *Impossible* », plaide le chœur des chaînes privées. POur des raisons qui, parfois, mettent la CNCL devant un vrai dilemme. Qu'elle reste « inerte », et la voilà ouvertement bafouée. Qu'elle frappe trop fort, et c'est l'ensemble du PAF — le paysage audiovisuel — qui pourrait en être déstabilisé.

Aujourd'hui, aucun doute n'est plus possible : les chaînes privées ne respectent pas leurs cahiers des charges ! Le premier coup de sonde effectué par le service des programmes de la CNCL agit comme un révélateur. D'abord, parce que les relevés du mois d'octobre — seuls connus à la virgule près — devraient être sous peu confirmés par ceux de novembre. *Ensuite, parce que certains écarts* observés sont si importants qu'ils ne peuvent être valablement contestés.

Ainsi, ces trois chaînes s'étaient engagées à *diffuser 50 % de fictions* et de documentaires *« d'expression originale française »*, une mesure destinée à préserver l'identité nationale. En octobre, M 6 n'a pas atteint *les 20 % (19,2 % exactement). Et si* la 5 a fait mieux, elle reste tout de même très en deçà (32,6 %). Quant à la Une, elle a réussi un véritable — et paradoxal — tour de force : *programmer 39 % d'œuvres françaises* seulement, tout en dépassant allègrement deux autres quotas... touchant à la publicité cette fois. *« Pas plus de douze minutes par heure »*, lui avait dit la CNCL. *TF 1 en a fait* quinze, quatre jours sur sept. *« Pas plus de quatre minutes au milieu d'un film »*, avait ajouté la Commission. La chaîne est montée jusqu'à cinq minutes vingt ! Voilà au moins une *télévision qui* ne pourra invoquer l'absence de moyens !

Ces manquements sont d'autant plus graves que les cahiers des charges sont censés jouer les régulateurs du marché. Les quotas de production et de *diffusion prétendent* dynamiser la création audiovisuelle nationale. Ceux applicables au cinéma protègent le fragile équilibre économique du septième art. Les plafonds publicitaires *devraient* prévenir toute déstabilisation de la presse écrite. D'énormes enjeux financiers, politiques et culturels se cachent derrière ces chiffres et ces définitions arides *(voir encadré)*.

La dérive des chaînes privées se fait d'autant plus vive qu'elle contraste avec le satisfecit délivré aux chaînes publiques. Antenne 2 réalise pratiquement un sans-faute et FR 3 pourrait s'enorgueillir d'être *dans* la *même* situation si par ailleurs un différend ne l'opposait pas aux exploitants de cinéma. Ceux-ci l'accusent de diffuser plus de films que ne l'y autorise son cahier des charges et s'apprêtent à l'assigner en justice. Dans ce cas pourtant, la CNCL a pris le parti de la chaîne, et le dit clairement dans sa dernière lettre d'information.

Les responsables des *télévisions* privées n'ont pas cette chance, et vont au contraire devoir affronter les remontrances de la Commission. *« Ils n'ont que ça à faire »*, s'énerve par avance l'un d'entre eux. *« La CNCL a bâti une réglementation monstrueuse qu'elle s'épuise à faire respecter »*, lâche un second. *« Nombre de ses membres ne connaissent rien à la télévision, mais demeurent persuadés du contraire »*, s'emporte un troisième. Les premiers commentaires sont peu amènes, mais « croix de bois, croix de fer », tous affichent la meilleure... volonté. La 5 et M6 n'ont-elles pas chacune recruté une personne *uniquement* chargée de veiller au respect de ces fameux quotas ?

« Nous respectons tout ce que nous pouvons », résument les responsables des chaînes. TFI par exemple, qui diffuse au moins trois *films à 20 h 30, alors* qu'elle s'était engagée par écrit à n'en programmer que deux, ne peut que regretter le manque de fictions télévisuelles capables de séduire sa clientèle. Et son directeur d'antenne, M. Etienne Mougeotte, *remet sans hésiter* au visiteur inquisitorial la liste des productions commandées en 1987, pour prouver que pas une minute ne manquera au tableau de bord de fin d'année. Quant au vice-président-directeur général de la régie publicitaire, M. Bochko Givadinovitch, il affirme d'un revers de la main que la Une *« n'a pas dépassé ses quotas » (le Monde* du 17 décembre), parce qu'il ne comptabilise pas, *lui, au contraire* de la CNCL, *les génériques*, le Télémago et l'auto-promotion.

M 6, de son côté, estime *« avoir fait la preuve de sa bonne volonté »*. Dès le départ, la chaîne a voulu diffuser français. Mal lui en a pris. Pour avoir programmé un vieux feuilleton de l'ORTF *acheté par* l'un de ses actionnaires, M 6 s'est vu traînée, en mars dernier, devant les tribunaux par le Syndicat indépendant des artistes-interprètes. Et la Cinq vient de faire, il y a peu, l'objet d'une semblable mesure. *La raison ?* Le SIA demande que ses mandants bénéficient pour toute rediffusion *sur une télévision privée* de la même rémunération que dans le secteur public. Une mesure qui ferait exploser le coût des rediffusions *« d'une façon économiquement intolérable »*. L'affaire est en appel. Mais, sans attendre, la sixième chaîne s'apprête à programmer quatre puis cinq heures de programmes français, dès les fêtes de fin d'année, grâce à un accord-cadre signé il y a quelques semaines avec l'INA.

« L'INA ! Parlons-en ! lance ce responsable de la Cinq. *Nous savons ce qu'il en est ! »* Archives indisponibles parce que préemptées par les autres chaînes, œuvres perdues, droits d'auteur non réglés... *« C'est vrai que nous ne respectons pas notre quota d'œuvres françaises, mais à l'impossible nul n'est tenu*, ajoute notre interlocuteur. *Faute de stocks, les nouvelles chaînes sont condamnées à rediffuser pendant un an ou deux. A condition, bien sûr, que tout ne se ligue pas pour les en empêcher. »* Quant au reste, la Cinq a longuement expliqué à la CNCL, vendredi 18 décembre, qu'elle respecterait l'ensemble de ses engagements. *Quotas de productions et de* films français, quota de publicité, rien ne sera oublié !

Reste que, si certains paramètres ne pourront s'apprécier qu'à la fin de février 1988 — date anniversaire des chaînes —, d'autres peuvent être sanctionnées sans attendre. La CNCL, *qui se sait très attendue sur ce terrain, est* semble-t-il *décidée à* faire jouer son autorité. Et c'est TF1 qui risque d'en faire les frais. Les « sages » ont demandé à leurs services un relevé précis des dépassements publicitaires de la Une, et s'affirment prêts à adresser à la chaîne une lettre d'avertissement. Si les dépassements perduraient, la Commission est disposée à engager une action en contentieux devant le Conseil d'Etat. Elle y est encouragée par le président de la section du contentieux lui-même, M. Michel Combarnous, *qui lui aurait fait savoir*, après la polémique sur le pouvoir de sanction de la CNCL, qu'il était prêt à agir.

PIERRE-ANGEL GAY.

La définition des « œuvres »

Ce pourrait être un inventaire à la Prévert. Une *« note interprétative »* de la CNCL, explique ce qu'est un *programme « propre »* ou bien encore *« en boucle »*. Précise les contours d'une *« œuvre en première diffusion »* ou bien encore, d'un *« documentaire de création »*. Fin prête, mais signée par le président, cette note devrait être publiée dans les jours qui viennent au *Journal officiel*. Et déjà, elle fait l'objet *de tous les commentaires* et de toutes les spéculations. Car, de ces définitions dépendent largement le respect ou non par les chaînes, de nombre de leurs engagements.

Et c'est bien sûr la définition de « l'œuvre télévisuelle d'expression originale française (fiction et documentaire) » qui constitue l'enjeu essentiel. Seront classées comme telles, les *« œuvres intégralement réalisées en version originale en langue française »* ou les coproductions répondant à des critères précis, longuement négociés entre la CNCL et le Centre national de la cinématographie (CNC). Les critères ? Que l'une des sociétés coproductrices soit établie en France et que ses administrateurs soient français ou ressortissants de la Communauté économique européenne. Que la *participation française soit* au moins égale à 25 % du coût définitif. Que le quart des dépenses soient effectuées en France avec la participation d'artistes et de techniciens nationaux *« dans la même proportion que l'apport financier »*. Enfin, les artistes français devront tourner en français, *« sauf dérogation de la CNCL »*.

Définition large, estime la CNCL. Restrictive, affirment déjà certains professionnels *qui s'inquiètent pour les* coproductions internationales indispensables pour la fiction « haut de gamme ». Difficile de concilier une nécessaire protection de la culture et la logique économique.

P.-A. G.

Fin de partie

Cette fois, les chiffres sont là. L'informatique de la CNCL — malencontreusement *déficiente lorsque* M. François Léotard défendait, il y a un mois, son « mieux-disant culturel » devant l'Assemblée — permet aujourd'hui de dresser le bilan des chaînes privées. Prolifération des spots publicitaires et invasion des *écrans par les films et les feuilletons américains* : les *promesses* des candidats à la télévision privée n'ont pas été tenues. Celles du gouvernement non plus. La concurrence n'a pas relancé la création française.

La 5 et M 6 sont financièrement hors d'état de redresser rapidement *la situation. TF 1, qui atteint juste* l'équilibre, veut augmenter ses bénéfices pour rémunérer ses actionnaires et n'a pas l'intention de limiter ses ambitions publicitaires. La CNCL va-t-elle réagir, saisir, comme *la loi* l'y invite, la justice administrative pour mettre à l'amende les chaînes privées ? *La question divise les* treize « sages ». La *majorité d'entre* aux souhaite faire acte d'autorité, demander des sanctions, même si leur efficacité n'est pas évidente. Mais d'autres membres de la commission prônent publiquement l'indulgence.

« La CNCL devrait être un organe d'action, d'impulsion, et non pas de contrôle », estime M. Jean Autin, dans un entretien au *Quotidien de Paris*. Dans la dernière lettre *d'information de la commission*, M. Gabriel de Broglie lui fait écho, en défendant l'idée d'un *« arbitre qui n'interviendrait que si cela est nécessaire, ni trop tôt ni trop fort »*. Comparant le marché de la télévision à une partie de *football, le président de la CNCL* adopte la règle de l'avantage : *« Parce que toute partie a pour but d'offrir au public l'exemple de la compétition, on ne sanctionne pas une faute qui n'interrompt pas le cours normal du jeu et profite à celui contre qui elle a été commise. »*

En troquant le mieux-disant culturel contre le mieux-dribblant concurrentiel, M. de Broglie oublie sans doute que les téléspectateurs n'ouvrent pas chaque soir leur récepteur pour assister à un match entre diffuseurs et compter les buts encaissés par telle ou telle chaîne. Ils *attendent essentiellement* de la concurrence diversité et qualité des programmes. Et comptent sur l'arbitre pour les imposer sur le petit écran. Sans quoi ils pourraient fort bien siffler eux-même la fin de la partie.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(Publicité)

SUP DE CO GRENOBLE LE CAP SUR L'ENTREPRISE

L'interface entre la gestion et la technologie, la dimension internationale des affaires, le partenariat d'entreprise... Sup de Co Grenoble est tout entière motivée par un objectif : préparer les futurs cadres à maîtriser les profondes mutations que vit la communauté industrielle, économique et scientifique de la région.

C'est pourquoi Sup de Co Grenoble est aussi l'école de l'initiative et de la responsabilité.

L'une et l'autre s'acquièrent sur le terrain de l'entreprise qui favorise le développement personnel des élèves.

Dès leur entrée à l'école commence pour eux une autre façon de faire des études : allier la théorie à la pratique grâce à de nombreux stages et à une vie associative particulièrement riche d'activités concrètes et novatrices.

En témoignent LES JEUX OLYMPUB, LA JUNIOR ENTREPRISE, INTERFACE 3, ASIA 87, LE FORUM « L'ODYSSÉE DE L'ENTREPRISE » et d'une manière générale toutes les actions menées par le BUREAU DES ÉLÈVES. Ceux-ci en sont les maîtres d'œuvre et les gestionnaires, seuls ou en collaboration étroite avec les élèves ingénieurs de l'INPG.

Solidarité, travail d'équipe, esprit d'entreprise, confiance en soi, enthousiasme et créativité, sens des contacts... telles sont les qualités d'un état d'esprit Sup de Co Grenoble partagé à l'unanimité.

Les élèves reconnaissent et apprécient la compétence de leur école. Elle construit avec l'ensemble de ses partenaires et de ses acteurs un projet pédagogique ouvert sur l'avenir.

« Choisir une école de commerce est un acte délibéré. Venir à Sup de Co Grenoble est une décision stratégique. » Les élèves le disent et le prouvent. Ils savent le communiquer.

Pour sa troisième édition, les JEUX OLYMPUB sont l'une des manifestations officielles du 20e anniversaire des Jeux Olympiques d'hiver.

Oui, ce fut pour nous une surprise agréable. Nous ne nous attendions pas à être impliqués à ce point dans ce programme de célébration.

C'est une responsabilité. Pour 1988, Olympub décolle et se place sur une orbite européenne. La CEE patronne nos jeux où seront représentés les 12 pays de la Communauté par une équipe d'étudiants des Grandes Ecoles de Commerce et d'Ingénieurs. Olympub continue aussi d'innover puisque à leurs côtés, et pour la première fois, les entreprises entrent dans la compétition avec des équipes composées des membres de leur personnel.

Cette année, 70 entreprises sponsorisent l'événement, dont une dizaine concourent très directement au succès des épreuves de glisse. Celles-ci mettent en valeur de manière originale et humoristique leurs produits dans des descentes toujours épiques et spectaculaires.

Du 10 au 12 mars prochain à l'Alpe-d'Huez, Olympub est un rendez-vous privilégié des médias et des entreprises autour d'une manifestation sportive étudiante réunissant plus de 400 participants.

D'autre part, les jeux Olympub ont inspiré les jeux Aquapub conçus par les élèves de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne sur le lac Léman. Les uns et les autres sont aujourd'hui jumelés en un challenge commun aux deux organisations.

Olympub est devenue l'association phare de Sup de Co Grenoble : plus qu'un programme, le symbole de son projet pédagogique !

Oui, le symbole d'une école jeune où tout est à faire et à construire. C'est bien sûr l'application concrète et technique d'un enseignement. Olympub symbolise surtout un état d'esprit. La création et l'organisation sont le fait de l'élève, qui a une complète autonomie de fonctionnement. Il faut dire que nous bénéficions de la confiance totale du directeur et pour nous c'est un appui réconfortant. Olympub doit renaître chaque année, et l'osmose est parfaite entre Sup de Co Grenoble et Olympub.

Un troisième cycle européen à Grenoble

A l'attention des ingénieurs diplômés, l'E.S.C.G. propose début 1988, en collaboration avec l'I.N.P.G., un Mastère intitulé « Marketing International de produits et de services » à fort contenu technologique.

Homologué dans le cadre du programme européen de formation Comett, il est la première activité de l'Ecole Européenne que lance l'Association des Technologies Avancées de Grenoble. Créée avec l'I.N.P.G., HEWLETT PACKARD, la Chambre de Commerce et l'Association de Soutien de l'Ecole qui regroupe plus de 50 entreprises, elle travaille avec des associations identiques situées à Munich, Newcastle et Turin.

D'autres cycles européens de formation continue suivront, menés – par-delà les frontières – selon le principe d'alternance de périodes d'enseignement et de stages en entreprise.

Ce degré d'initiative et de liberté laissées à l'élève est un facteur essentiel de motivation. Olympub reste un apprentissage exigeant. Celui par exemple de motiver à notre tour les premières années, d'être créatif pour susciter l'intérêt des entreprises, d'obtenir des médias des contrats précis... celui en général de savoir vendre Olympub et de conduire une véritable entreprise.

Olympub conforte le pouvoir d'attraction de Sup de Co Grenoble auprès des entreprises et des élèves. Pour une majorité d'entre nous qui sommes issus des classes « prépas » HEC, il est indéniable que ces jeux d'un style et d'un ton nouveaux ont infléchi favorablement notre décision pour entrer à Sup de Co Grenoble. La réussite d'Olympub est pour les élèves et les entreprises partenaires de l'Ecole un gage de sérieux. Les recruteurs préfèrent rencontrer des candidats ayant su gérer des projets qui les impliquent personnellement.

A l'évidence Sup de Co Grenoble favorise cette attitude. Dans une autre direction Interface 3 correspond à la prédilection de l'Ecole : l'Interface entre la gestion et la technologie.

Dans le cadre de la Junior Entreprise, une partie de ses adhérents travaille avec des élèves des écoles de l'INPG sous l'enseigne de Interface 3. Née en 1987, cette association est indépendante. Elle requiert la collaboration entre élèves ingénieurs et commerciaux autour d'études précises et pointues nécessitant les compétences complémentaires des deux professions.

En réponse aux besoins spécifiques de la communauté grenobloise, ces tandems technico-commerciaux ont déjà à leur actif de nombreuses études et références.

Un exemple particulièrement significatif est celui d'un transfert de technologie réussi vers l'industrie. Il s'agit d'un « testeur pour circuits imprimés en technologie CMS » qui a conduit à un dépôt de brevet. Ce projet commun peut révolutionner l'industrie des composants électroniques sur un marché mondial. L'ANVAR a financé cette étude réalisée par les étudiants des deux écoles ESCG et INPG.

D'ores et déjà une collaboration est envisagée avec le numéro un mondial du contrôle de qualité, la Société Générale de Surveillance Suisse.

Cette réussite exemplaire renforce encore le positionnement de Sup de Co Grenoble et situe bien sa volonté de promouvoir un enseignement moderne adapté aux évolutions actuelles et futures de l'Entreprise.

Les activités de la Junior Entreprise reflètent, elles aussi, les orientations pédagogiques de Sup de Co Grenoble.

La J.E. a développé un chiffre d'affaires d'environ 1,2 MF, en comptant celui de la Mission Export ASIA 87. Plus généralement, ces activités nous permettent d'aborder concrètement tous les aspects de l'enseignement commercial, de tisser des liens étroits avec les entreprises pour lesquelles nous travaillons et de recevoir une rémunération. Ce qui n'est pas négligeable dans notre situation d'élève.

Nous fournissons des prestations de service proches de celles d'une société de conseils et effectuons des études de notoriété pour de nombreux salons d'audience nationale et internationale tels que le SIG.

L'attrait international d'un projet d'affaires, c'est par excellence ASIA 87. Cette mission export illustre l'autre dimension que Sup de Co Grenoble développe dans sa formation.

Pendant deux mois une équipe de 5 copains membres de la J.E. ont représenté 7 sociétés à Singapour, Hong Kong, Taïwan, en Thaïlande et en Malaisie. Notre mission : une prospection (études et contacts) pour réaliser 5 mandats de vente et 2 d'achat qui soient directement exploitables par les entreprises. Elles sont déjà 4 à avoir prolongé les relations en envoyant sur place un directeur afin de négocier des contrats. Dans les faits, cette mission est l'aboutissement de 8 mois de travail pendant lesquels 800 entreprises ont été consultées (plaquette, mailing, relance téléphonique, prise de rendez-vous). Seul le travail de groupe nous a permis de tenir les engagements et de mener de bout en bout le projet avec efficacité (respect des délais et des objectifs). Pour réussir, nous nous sommes associés à des partenaires capables de nous apporter une aide logistique et financière : la BNP, le service du commerce extérieur de la CCIG, Air France et les transports Moiroud ont contribué à nous donner les moyens de notre ambition. Nous avons bénéficié d'un budget de 256 000 F. Aujourd'hui nous avons pris la décision de poursuivre nos démarches en créant un département export au sein de la J.E. et de le structurer de façon à répondre à des demandes de plus en plus nombreuses et précises : continuer et étendre notre action sur la zone Asie du Sud Est, d'une part, et, d'autre part, organiser des missions analogues sur l'Amérique Latine. Tels seront les nouveaux défis de « ACTION EXPORT 88 JUNIOR SERVICE » qui, nous le souhaitons, suscitera la formation de nouveaux groupes d'élèves rassemblés dans l'intérêt d'une activité commune : les U.S.A., le Canada, l'Europe, l'Australie sont actuellement l'objet d'initiatives ponctuelles et individuelles. Leurs expériences nous sont précieuses. Notre département pourra les réunir pour développer un véritable service export à l'usage des entreprises de la région.

Le Forum annuel « L'Odyssée de l'entreprise » est l'expression aboutie d'un partenariat d'entreprise bien compris qui associe élèves et dirigeants. « Europe 92, un défi pour les entreprises, les jeunes diplômés » est le thème choisi pour sa 3e édition les 20 et 21 janvier 1988.

Oui, le Forum des élèves de l'INPG et de Sup de Co Grenoble bénéficie d'un climat de confiance gagné auprès des deux partenaires privilégiés que sont Hewlett-Packard et Merlin Gerin ainsi que de l'ensemble des entreprises présentes lors des deux premières éditions.

C'est pourquoi, cette année, l'organisation du Forum, entièrement confiée aux élèves des deux grandes écoles, acquiert son autonomie de fonctionnement.

L'originalité du Forum, c'est le parrainage d'une entreprise exposante par un binôme d'élèves (INPG-ESCG) chargé de la préparation, de l'accueil, du suivi et des contacts. Pour nous, le Forum est une mini-entreprise qui, pendant une année, occupe une centaine d'élèves regroupés en plusieurs commissions de travail. Les unes, pour la prospection : 70 entreprises sont attendues cette année, dont un grand nombre de PME/PMI. Les autres, pour l'installation technique, pour la gestion, pour les communications amont et aval à l'adresse des dirigeants, des journalistes, des élèves et des intervenants.

Les débats porteront sur le thème de l'Europe et des enjeux de 92 pour les entreprises et les jeunes diplômés.

La réussite de notre Forum « L'Odyssée de l'entreprise » est importante pour l'ensemble des élèves. L'information circule et les échanges sont directs. Cela permet d'obtenir des stages intéressants et de prévoir des contrats de mission ou d'embauche satisfaisant les attentes des élèves et les besoins des entreprises.

SCRIPT.

Sup de Co Grenoble : modes de d'emplois

Associer élèves, enseignants et managers autour d'un même projet pédagogique et qui soit un réel apprentissage de la vie professionnelle..., tel est l'objectif du partenariat d'entreprises.

Les actions poursuivies d'Olympub, de la Junior Entreprise et du Forum de « l'Odyssée de l'entreprise » en sont des exemples concrets et prometteurs : « Il est agréable de se sentir proche des entreprises et de réaliser que celles-ci nous entourent », reconnaît un tout jeune diplômé parti pour le compte d'une entreprise régionale à l'étranger comme « Volontaire du Service National en Entreprise ».

Ces multiples contacts sont pour l'entreprise et pour l'élève une façon heureuse de se faire une opinion, de tester, d'éprouver, de choisir... et d'être choisi.

C'est pourquoi Sup de Co Grenoble a créé un Département Emploi opérationnel depuis mars 1987. Il est promu comme un service rendu aux entreprises et aux élèves : cellules d'information et de placement, bureau des stages, service de placement et de prospection.

Outre une rencontre hebdomadaire effectuée auprès des responsables de recrutement dans les entreprises consultées, ce département organise des actions spécifiques : en direction des PME/PMI en les renseignant sur les candidatures et en leur permettant de connaître directement les candidats, à l'adresse des agences-conseils en recrutement, à l'usage des élèves pour les accompagner dans leurs démarches. Sup de Co Grenoble et tous ses partenaires sont d'accord pour ensemble préparer l'avenir et le réussir.

En témoigne la troisième édition du Forum « l'Odyssée de l'entreprise » auquel vous invitent les élèves de l'I.N.P. et de l'E.S.C. Grenoble, les 20 et 21 janvier 1988.

Véritable temps fort de la vie universitaire, industrielle et économique régionale, le FORUM 88 DES ENTREPRISES est d'ores et déjà apprécié par plus de 60 entreprises exposantes.



Le Monde
ECONOMIE

LE BILAN ÉCONOMIQUE 1987

Krach

Les jours ne doivent pas cacher l'année. Certes, le krach boursier du 19 octobre et les turbulences monétaro-financières qui ont suivi ont secoué non seulement les marchés, mais aussi les esprits. Trente-trois économistes internationaux n'ont-ils pas, en décembre, lancé une solennelle mise en garde contre les risques d'une récession générale.

Toutefois, le nouveau choc – après les événements pétroliers de 1973 et 1979 – ne peut faire oublier les neuf mois lourds de résultats qui l'avaient précédé, ni même les trois qui l'ont accompagné. Pour la cinquième année consécutive, après le résultat négatif de 1982 (– 0,5 %), les pays industrialisés ont connu une croissance de leur production.

Et cette croissance a été plus forte que prévu, alors même qu'en 1986 elle l'avait été moins qu'envisagé. Au total, le résultat aura été, d'une année à l'autre, comparable, se situant légèrement au-dessous de 3 %, ce qui est un peu au-dessus de la moyenne de ces quatorze dernières années (2,5 % depuis 1974).

Phénomène intéressant : la production industrielle des Sept (Etats-Unis, Canada, Japon, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie) a augmenté à peu près au même rythme que le produit national brut, tandis qu'elle n'avait que faiblement progressé en 1986. Cette reprise des activités de base a sans doute permis la création d'emplois et un recul du chômage, notamment en Amérique du Nord.

Globalement, le chômage a diminué pour la quatrième année de suite depuis son sommet de 1982 (8,9 % de la population active), touchant environ 30 millions de personnes contre 31 millions en 1986. De plus, sur le marché du travail, la situation des jeunes a continué de lentement s'améliorer, la formation aidant dans certains pays. Le chômage de longue durée a, lui aussi, fait l'objet de programmes spécifiques.

Cependant, alors que les prix connaissaient une certaine accélération, de profonds déséquilibres ont persisté qui sont, en partie, à l'origine de la crise de l'automne. Ainsi, le déficit commercial américain apparait comme la somme des excédents allemand et japonais, ce qui a créé quelques tensions sur les marchés, entraînant notamment le dollar à la baisse. L'endettement du tiers-monde s'accroît pour atteindre 1 200 millards de dollars en fin d'année.

Dans un monde de plus en plus interconnecté, les flux financiers vont plus vite que les ordres gouvernementaux, la représentation l'emportant sur la réalité. Aussi la chute boursière, qui met fin à cinq ans d'envolée des cours, apparaît-elle comme l'illustration d'un dérèglement mondial qui bouleverse les arrangements économiques internationaux, comme celui dit « du Louvre », conclu à Paris, en février, pour stabiliser les parités et coordonner les politiques.

Le monde change, et les années ne sont que des éclats du temps. Le krach, qui se traduit par des moins-values boursières, va-t-il provoquer le ralentissement d'une croissance qui continue sur sa lancée ? Peut-être. Mais en dépit – ou à cause – des progrès technologiques, pour les experts comme pour les profanes, l'économie avance masquée.

FINANCES

Une très forte secousse

AU milieu de l'automne 1987, plus précisément le lundi « noir » 19 octobre, une formidable *secousse a ébranlé les* marchés financiers mondiaux, la plus forte qu'ils aient jamais connue, plus forte même qu'en *1929*, avec des conséquences qui *se feront longtemps sentir*, dans les esprits comme dans les cours. Ce jour-là, en effet, la Bourse de New-York chuta de 22,6 %, les chiffres correspondants étant de 9,3 % à Paris, de 10 % à Londres, de 10 % à Francfort et de 15 % à Tokyo.

Les jours et la semaine suivants, les cours continuèrent à glisser, *sauf* à New-York. Aussi, en fin d'année, les replis atteignaient parfois 40 %, comme à Paris, où la valeur moyenne de la cote est retombée au voisinage de son *niveau de début 1986*, la grande hausse de 50 % enregistrée en 1986 se trouvant donc totalement annulée.

Ce n'est pas le cas, toutefois, *pour Tokyo, qui, grâce à ses gains* des dix premiers mois de l'année, se retrouve encore à plus de 20 % au-dessus de ses cours du 1er janvier 1987, ni pour Londres, *revenu à ses niveaux de début de* l'année, après une hausse vertigineuse de près de 50 %.

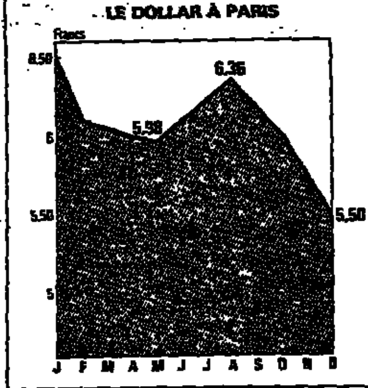
L'ébranlement fut très profond, comme le montrent les chiffres, *qui, toutefois, doivent être relativisés*. Pendant cinq ans, de 1982 à 1987, les marchés boursiers avaient bénéficié d'une hausse quasi ininterrompue, dans un *cycle de prospérité* et d'intérêt pour les actions qui semblait ne plus vouloir s'achever. La progression avait été de 275 % pour la Bourse de Paris, de 203 % pour celle de Londres, de 197 % pour celle de New-York et de 270 % pour celle de Tokyo.

Cette progression avait été acquise grâce à la *désinflation*, qui avait provoqué une augmentation des bénéfices des entreprises en monnaie « réelle » (hors inflation). Et aussi grâce à la désescalade des taux d'intérêt, favorable à un allégement des frais financiers de ces mêmes entreprises et propice à un investissement en actions plutôt qu'en *obligations*.

A *partir* du printemps 1987, l'un des facteurs de hausse commença à s'affaiblir, avec une remontée rapide des taux d'intérêt à *long terme*, *notamment* aux Etats-Unis. Par ailleurs, les cours des valeurs, dans de nombreux pays, capitalisaient de plus en plus fortement les *bénéfices escomptés*, l'anticipation sur les résultats à venir devenant, souvent, excessive.

Tout se mettait donc en place pour une *« correction »* vigoureuse, que tout le monde s'entendait pour qualifier d'inéluctable, sans pour autant imaginer qu'elle revêtirait cette *ampleur*. *Car*, au-delà *des chiffres* cités, qui constituent des moyennes, les chutes de cours individuelles ont pu dépasser 50 %, avec, parfois, des replis instantanés *si importants* qu'ils traumatisaient opérateurs et épargnants, rendus hagards par l'ampleur de reculs et des *« trous d'air » dans la cote des valeurs*.

Ainsi, le second marché de la Bourse de Paris, où, depuis deux ans, s'introduisaient les valeurs de jeunes sociétés dynamiques à des

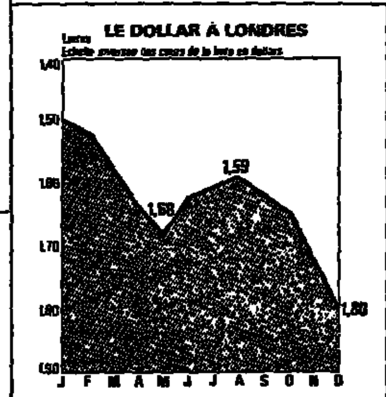


prix souvent *effarants*, se trouvait presque totalement sinistré à la fin de l'année. L'abondance des offres et la raréfaction des demandes sur un marché étroit *empêchaient souvent* la cotation des titres.

Avertissement ? Fin des illusions ? Début du grand craquement ? Les interrogations n'ont pas manqué pour décrire ce krach, encore une fois sans précédent. Mais il convient, encore une fois, de « relativiser » le phénomène : c'est plutôt la *« bulle financière »*, née du ralentissement de l'expansion et de l'investissement, couplée avec une déréglementation galopante, qui a littéralement « implosé ».

Par ailleurs, la chute des cours les a ramenés à des niveaux plus compatibles avec le *niveau* des bénéfices des entreprises, niveaux qui ne devraient pas baisser ou même s'élever encore dans certains secteurs. Nul ne sait si une *seconde volée de baisses n'est pas* à prévoir, si aucun remède n'était apporté aux déséquilibres mondiaux ; mais, pour l'instant, un seuil de résistance a été trouvé.

Les *dégâts, toutefois, sont* considérables, à la fois pour les entreprises, qui pourront beaucoup plus difficilement lever des capitaux sur le marché financier,



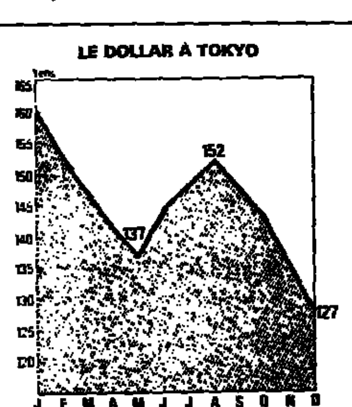
et pour les particuliers, dont certains seront traumatisés pour longtemps, ou même totalement *dégoûtés* des investissements boursiers après les avoir portés jusqu'aux nues. A cet égard, les privatisations, d'abord engagées dans l'allégresse des *gains faciles*, se sont poursuivies, et peut-être achevées, dans un climat détestable, avec moins de plus-values immédiates.

MONNAIES

La nouvelle chute du dollar

L'année 1987 aura été marquée par un nouvel affaiblissement du dollar, qui s'est *effectué en deux phases*, l'une au début de l'année, l'autre à la fin. Elle ont été séparées par une période de relative stabilité due *aux accords du Louvre signés* en *février* 1987, précisément pour parvenir à cette stabilité.

Au total, les cours de la devise américaine auront chuté d'environ 20 % (21 % par rapport au yen et 19 % par rapport *au mark*), comme en 1986. Cette chute a été ramenée à 15 % vis-à-vis du franc français, en raison de la hausse du mark à Paris, qui a dépassé 3 %, après *le réajustement du système monétaire européen*, le 12 janvier 1987, à Bruxelles.

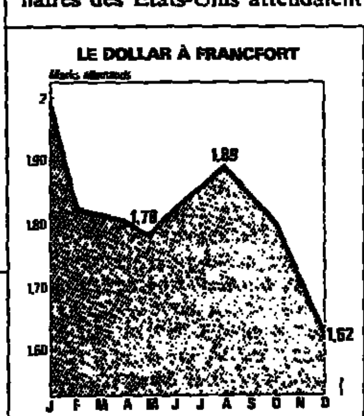


Le problème qui, au début de l'*année, se posait aux pays les plus* industrialisés, les Cinq (Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Japon) devenus les Sept (avec l'adjonction du Canada *et de l'Italie*) *était le suivant* : comment mettre un terme à une baisse du dollar voulue et décidée *le 22 septembre 1985* par les accords du Plaza à New-York et qui devenait dangereuse pour les économies ?

En janvier et en février 1987, en effet, cette baisse s'accélérait, *en raison* des très *mauvais* résultats de la balance commerciale des Etats-Unis, dont le déficit restait considérable malgré une dévaluation de près de 40 % du dollar. *Après de longues négocia*tions, les Cinq signèrent, le 22 février au Louvre, à Paris, un accord qui était censé mettre fin à la baisse du billet vert, dont les *fluctuations* devaient *être contenues « au voisinage »* des parités d'alors, soit environ 6,10 F, 1,82 DM et 153 yens.

Il s'agissait, en fait, d'un véritable pari sur une diminution du *déficit commercial américain*, conséquence de la dévaluation du dollar. En filigrane, les partenaires des Etats-Unis attendaient de ce pays un effort pour réduire son énorme déficit budgétaire.

L'accord *fonctionna tant bien que mal*, grâce, *notamment*, aux interventions massives des banques centrales, qui consacrèrent près de 90 milliards de dollars à la stabilisation des cours, essentiellement à Tokyo. Cependant la devise américaine fut fortement attaquée par les Japonais eux-mêmes, effrayés par l'attitude menaçante des Etats-Unis, qui *allaient jusqu'à prendre des* mesures de rétorsion temporaires sur le plan douanier.



Au printemps, le dollar chuta lourdement vis-à-vis du yen, battant un record de baisse à *137 yens, pour se redresser par la* suite. Pendant l'été 1987, il effectua même une remontée spectaculaire sur tous les marchés, dopé par la crainte d'une aggravation *du conflit dans le golfe Persique* et d'une hausse des prix du pétrole. Mais ce mouvement fut de courte durée.

Dès septembre, la baisse du billet vert reprenait. A *la fin octobre, elle s'accélérait de façon sensible*, notamment à la suite des déclarations intempestives du secrétaire au Trésor américain, M. James Baker, qui d'abord *menaçait de remettre en cause les* accords du Louvre si l'Allemagne continuait à relever ses taux d'intérêt et, ensuite, assurait préférer une nouvelle glissade du dol*lar à une récession provoquée par* des taux d'intérêt élevés. En outre, au milieu d'octobre et de décembre, avec un intermède à la mi-novembre, de très négatifs *résultats*, à *nouveau*, *du commerce extérieur américain* venaient déprimer le billet vert qui, à chaque *« mauvais »* chiffre, perdait 1 à 2 % supplémentaire.

En fait, le fonctionnement des accords du Louvre *avait été vicié* à la base par l'absence d'une contrepartie, celle d'une réduction du déficit budgétaire américain, obtenue péniblement en *novembre* et *jugée insuffisante*. En fin d'année, de nouveaux records de baisse étaient établis pour le dollar un peu au-dessus de *1,60 DM* et de 126 yens.

A *Paris*, le *palier* des 5,50 F était pratiquement atteint. Mais par suite des cinq dévaluations du franc intervenues depuis octobre 1981, le cours du dollar était encore très *supérieur* aux 3,85 F touchés, en 1978, puis au début de 1980, point bas de la courbe de cette devise sur les bords de la Seine.

Au *sein du système monétaire* européen (SME) un autre « réajustement » avait dû être consenti, le 12 janvier, à Bruxelles, à la suite de celui qui avait été effectué *en avril* 1986 à Ootmarsum, aux Pays-Bas. La hausse du mark, contrepartie de la baisse du dollar, entraînait une *réévaluation* de 3 % pour le DM et le florin et de 2 % pour le franc belge.

ÉNERGIE

Un répit passager

APRÈS *les bouleversements* liés au « contrechoc » pétrolier de 1986, le secteur énergétique a savouré en 1987 le calme d'une année de répit. *Rassurés* par le rétablissement des prix du pétrole autour de 18 dollars, et les engagements de l'OPEP à maintenir ce prix d'équilibre *pour plusieurs années*, la plupart des opérateurs ont cru, hâtivement semble-t-il, pouvoir compter sur une phase de consolidation durable.

Pendant *la première moitié* de l'année, une sorte de consensus de fait s'était créé autour de ce prix « magique », qui permettait à la production *pétrolière de se pour*suivre pratiquement partout sans pourtant mettre en danger les énergies concurrentes. Il permettait aussi aux pays exportateurs *de recevoir un revenu minimal* tout en consolidant la part du brut *dans* la consommation, et aux compagnies occidentales de panser les plaies de 1986 en tirant des plans sur le long terme.

L'espoir d'une stabilisation durable du *marché énergétique n'aura toutefois été* que de courte durée. Dès l'été, l'escalade militaire dans le Golfe et surtout les incidents de La Mecque cristallisaient à nouveau les oppositions au sein de l'OPEP. Pour les pays arabes du Golfe, au premier rang desquels l'Arabie saoudite, l'assainissement du marché pétrolier et énergétique passait au second plan derrière le *désir* d'abattre l'Iran, désormais ennemi déclaré.

En outre, les événements militaires déstabilisaient à nouveau le marché pétrolier en poussant *les pays producteurs à surproduire et* les compagnies à stocker. Après avoir dépassé 20 dollars pendant *l'été, les cours du brut commen*çaient dès l'automne à s'effriter, pour finalement rechuter à la fin de l'année, après l'échec d'une conférence de l'OPEP où *les tensions politiques avaient enfin* éclaté au grand jour.

En décembre, après une année d'entracte, l'incertitude sur l'évolution à venir des prix du pétrole et par effet de contagion de l'*ensemble du secteur avait repris* le dessus. Les prix du brut étaient retombés aux environs de 15 dollars, soit *grosso modo* le même niveau qu'un an auparavant et 3 *dollars en dessous du prix officiel* de l'OPEP. L'Organisation, plus déchirée que jamais, paraissait incapable de reprendre les rênes du marché et les menaces d'un *nouvel effondrement des prix* comparable à celui de 1986 semblaient de plus en plus fortes.

Les *projets* à long terme, un temps remis en chantier sur la foi des perspectives rassurantes du début de l'année, semblaient à *nouveau remis en cause et toutes* les entreprises énergétiques réajustaient fébrilement leur scénario. Les compagnies pétrolières, profitant de la crise *boursière*, *multipliaient* les opérations financières afin de racheter à bas prix les réserves de leurs concurrents moins heureux.

Le vaste mouvement de restructuration du secteur amorcé depuis 1985 risquait de nouveau de se trouver pris à contre-pied par la conjoncture, au plus grand bénéfice des pays *producteurs* riches. Ceux-ci, comme le Koweït, en profitaient pour racheter des réseaux de distribution et des raf*fineries afin de se transformer* à terme en véritable compagnie intégrée.

ACTIVITÉ

Mieux que prévu

L'ACTIVITÉ économique aura été nettement plus forte que prévu en *1987, plus forte* aussi que les chiffres exprimés en *moyenne annuelle* ne pourraient le laisser croire.

La croissance des sept grands pays industrialisés (Etats-Unis, Canada, Japon, RFA, France, Royaume-Uni, Italie) a atteint 2,7 % en 1987, soit un taux pratiquement identique à *celui* de 1986 (+ 2,8 %). Mais l'accélé*ration a été continue* : le PNB (produit national brut) a crû de 2,4 % en rythme annuel au second semestre 1986, puis de 2,7 % au premier semestre 1987 et enfin de 3,5 % au second.

Certains pays ont retrouvé des taux de croissance qui rappellent les belles années d'avant le premier choc *pétrolier : 4,7 % en* rythme annuel au Canada pen*dant le second semestre*, 4,5 % au Japon durant la même période, 4,2 % en Italie. Trois pays réalisent durant ce second semestre un score supérieur à 3 %, ce qui est déjà élevé : la Grande-Bretagne (+ 3,7 %), après avoir déjà progressé de 4 % au premier semestre en rythme annuel ; la RFA (+ 3,5 %) ; les Etats-Unis (+ 3,2 %). En France, la croissance a atteint 4 % en rythme annuel pendant les deuxième et troisième trimestres.

Cette forte activité ne concerne pas seulement les Sept Grands. Elle s'est étendue à l'ensemble du monde développé, qui affiche un taux de croissance de 2,8 % en 1987 et une accélération en *cours d'année* avec une expansion atteignant 3,2 % au second semestre. Encore faut-il souligner que l'agriculture et les services n'expliquent pas, à eux seuls, ce résultat, comme cela avait été en grande partie le cas en 1986 : la production industrielle des sept croît de 2,7 % en 1987, soit nette*ment plus rapidement que l'année* précédente (+ 0,9 %). Dans certains pays, on approche des limites de surchauffe.

Ce bon état de santé a surpris presque tous les experts, qui au début de l'été avaient révisé en baisse leurs prévisions, impressionnés par la dégradation du climat qui s'était produite au cours des premiers mois de 1987 : crois*sance lente, augmentation du chô*mage, déséquilibres des paiements extérieurs de plus en plus importants. La baisse du dollar faisait remonter les taux d'intérêt, ce qui plongeait le monde dans le pessimisme.

Si les craintes de déséquilibres accrus étaient en partie justifiées – *on l'a vu avec le krach boursier* d'octobre, – les prévisions d'un ralentissement de la croissance ont été complètement démenties par les faits. Les experts ont donc revu précipitamment à l'automne leurs comptes, révisant ceux-ci à *la hausse. L'ont-ils fait suffisam*ment ? On peut se poser la ques*tion*. Il est probable que, dans quelques mois, lorsque seront mieux connues les performances de 1987, on s'apercevra que l'activité a été encore plus forte que prévu, expliquant les créations d'emplois nombreuses et le recul du chômage, *sur le continent* nord-américain notamment.

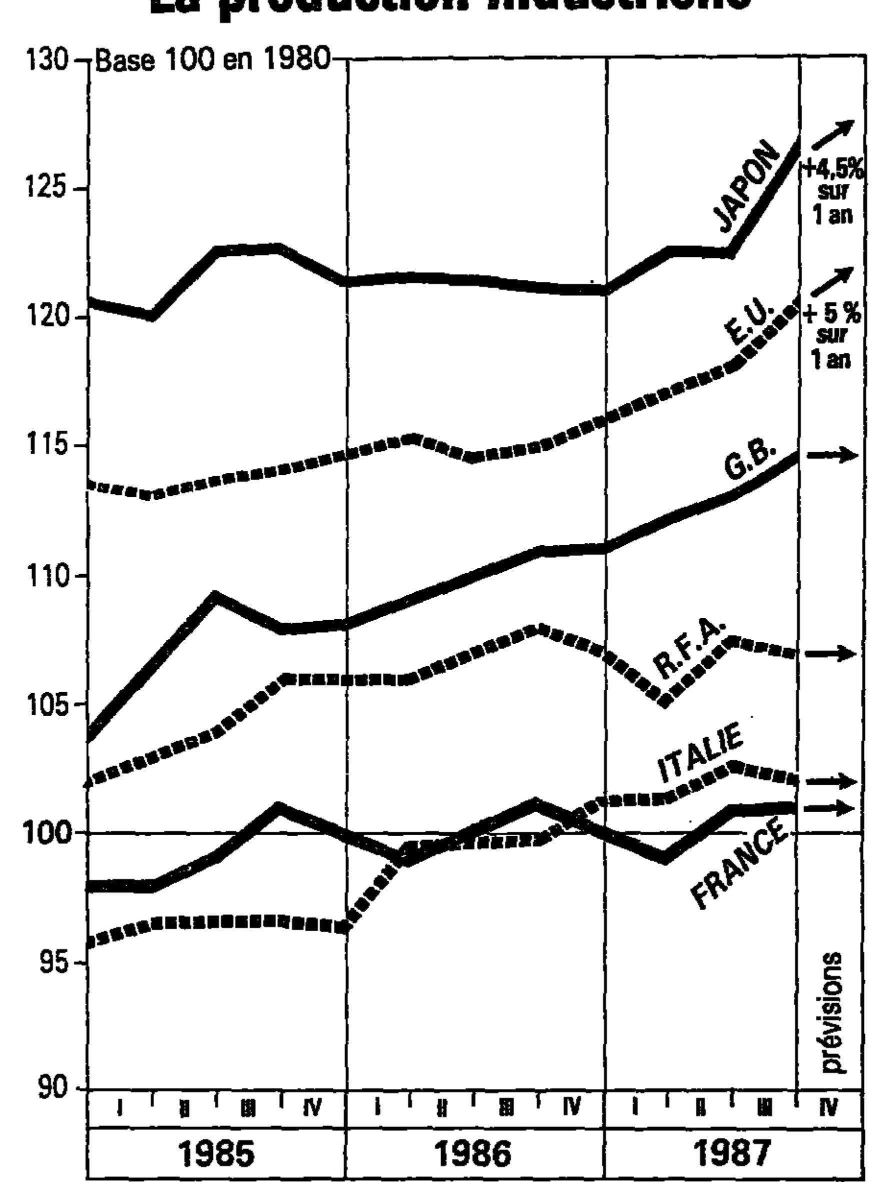
Comme cela a souvent été le cas lors des phases précédentes de *reprise*, c'est la croissance de la demande des ménages qui explique pour plus de moitié la forte activité de 1987. La consommation a été particulièrement forte en Grande-Bretagne, en Italie et au *Canada. Forte aussi, quoique* dans une moindre mesure, au Japon (le fait est assez rare pour être souligné), en RFA, en France, aux Etats-Unis.

Le second motif de croissance aura été différent selon les pays : forte poussée des exportations pour les Etats-Unis (+ 12 % en *volume*) et la Grande-Bretagne (+ 5,5 %) ; reprise des investissements pour le Japon (+ 8,5 % par rapport à 1986) ; reconstitution des stocks pour la France, l'Italie, la RFA ; construction de logements et de bâtiments industriels pour le Canada.

Les moins-values boursières provoquées par le krach d'octobre-novembre entraîneront peut-être un ralentissement de la croissance en 1988 : on peut en *effet supposer que* l'appauvrissement de nombreux ménages et entreprises va freiner la consommation et l'investissement. Mais même si ce phénomène joue, la croissance peut, sur sa lancée actuelle, rester forte pendant une bonne partie de 1988.

Les exportations et l'investissement avaient tendance, fin 1987, à épauler, dans la plupart des *pays industrialisés*, la consommation comme moteur de la demande. Les perspectives ne sont donc pas si sombres, dans la mesure où le Japon et la RFA continueront d'accepter que se réduisent leurs excédents commerciaux au bénéfice des pays déséquilibrés, au premier rang desquels se placent les Etats-Unis.

La production industrielle



Source : OCDE

DETTE EXTÉRIEURE

Palliatifs

ANNÉE de revers économiques pour maints pays en développement, le dossier, toujours explosif, d'une dette globale de près de *1 200 milliards* de dollars dans le tiers-monde a suscité nombre d'*initiatives en* 1987. Aucune ne paraît décisive, alors *même* que les pays endettés voient le piège de moindres ressources et de remboursements toujours aussi lourds se refermer sur eux.

En dépit de multiples rééchelonnements, les échéances auront représenté en moyenne 22,2 % des recettes à l'*exportation* en 1987 contre 21,9 % un an auparavant. *Cette moyenne recouvre des* pointes de près de 41 % pour les *nations* les plus lourdement débitrices.

Le constat est d'autant plus préoccupant que les conséquences des politiques de rigueur adoptées pour remettre de l'ordre dans les économies et répondre aux exigences des créanciers se font de plus en plus durement *sentir*. En Amérique latine comme en Afri*que, le revenu par habitant était*, en 1987, inférieur à ce qu'il était *en 1980 et, dans les pays* dits « intermédiaires » (dont le revenu par tête dépassait 401 dollars en 1985), l'investissement a régressé à des niveaux inconnus depuis 1960.

Déçus de ne pas voir les flux de capitaux reprendre en dépit de leurs efforts d'« ajustement » – pour employer un terme désormais cher aux spécialistes, – les pays endettés ont parfois haussé *le ton. Le moratoire imposé par le* Brésil sur le paiement des intérêts *de sa dette, entre février* et novembre, en a été l'illustration la plus spectaculaire. Le risque d'exclusion, en cas de rupture avec les règles du jeu de la communauté financière internationale, l'a pourtant emporté sur la tentation de mettre un terme à tout remboursement. Le Brésil a finalement repris ses paiements et de laborieuses discussions avec le FMI. Quant aux réunions des pays endettés d'Amérique latine, dont le sommet d'Acapulco en décembre, elles n'ont débouché que sur des déclarations d'intention très politiques.

La lassitude des débiteurs et l'inquiétude née, dans les pays industriels, de débouchés réduits dans le tiers-monde, ont malgré tout poussé les organismes internationaux comme les gouvernements créanciers à trouver des palliatifs. Ainsi la Banque mondiale s'est engagée à *accroître* la part de ses prêts dits « d'ajuste*ment structurel » déboursés rapi*dement pour financer des *réformes et faciliter* de meilleurs équilibres macro-économiques.

Pour sa part, le FMI a obtenu un triplement de la facilité d'ajustement structurel (FAS) dont les 8 milliards de droits de tirages *spéciaux* (1 DTS = 1,36 dollar) seront consacrés à l'aide, à très long *terme et bas taux d'intérêt*, en faveur des nations les plus *démunies. Pour ces dernières éga*lement, le Club de Paris réunis*sant les créanciers publics* du tiers-monde a, depuis l'été 1987, *mis en* œuvre une politique plus souple, acceptant des rééchelonnement d'échéances allant jusqu'à vingt ans, dont dix de grâce.

*L'Afrique, qui compte la majo*rité des pays les plus pauvres de la *planète, bénéficiera en priorité* de cet effort. Lui sera allouée la moitié des crédits de l'Association internationale de développement (AID), cette filiale de la Banque mondiale dont les fonds ont été reconstitués à hauteur de 12,7 milliards de dollars pour la période 1987-1989. Dix-sept pays ont, en outre, décidé, en décembre, de dégager un supplément d'aide équivalant à quelque 3 milliards de dollars sur trois ans pour cofinancer, avec la Banque mondiale, des prêts d'ajustement aux nations les plus démunies du continent noir.

De tels programmes, chacun en est conscient, ne suffiront pas à régler les problèmes de pays dont le sort dépend largement de solutions politiques et humanitaires apportées par des créanciers majoritairement publics. Ils ne répondent en rien à la question la plus dangereuse pour le système financier international, celle des « surendettés », essentiellement latino-américains. Sur ce front, les idées ont fusé, mais la situation piétine.

Les banques ont, certes, par*fois*, accepté de réduire leurs taux d'intérêt. L'idée même de « menus à la carte » a fait son chemin, offrant un choix aux créanciers : rester présents et s'engager plus avant en accordant de nouveaux prêts ou sortir du tour de table des consolidations de dettes, grâce à des « bons de sortie ». Cette option s'appuie de plus en plus souvent sur la mise en œuvre de plans permettant de convertir une part des créances en prises de participation dans des entreprises existantes, privatisables ou à créer. *Une façon de rouvrir*, même lentement, le robinet des *investissements productifs dans* des pays qui en ont un urgent besoin. Mais les instituts de crédit ont jusqu'à présent marché sur cette voie à reculons.

Deux événements auront exacerbé leur prudence : la *décision* de la Citicorp de provisionner 5 *milliards de dollars pour* créances douteuses, en mai dernier, a obligé les banques américaines puis britanniques ou japonaises à clarifier leurs bilans et à n'accorder de nouveaux prêts qu'avec la plus grande circonspection ; la crise boursière et monétaire d'octobre, en réduisant brutalement les avoirs des instituts de crédit, a encore exacerbé cette tendance.

En *attendant de mieux connaî*tre les conséquences de cette crise *sur la croissance des pays indus*triels et, par là même, du tiers-monde, les pays *en développe*ment ne voient qu'un aspect positif dans le krach boursier, la baisse probable des taux d'intérêt. La réduction d'un *point du* Libor (taux interbancaires de Londres) représente une économie de 4 milliards de dollars par an sur une dette commerciale globale de 400 milliards concentrée sur l'Amérique latine.

MATIÈRES PREMIÈRES

Marginalisation

POUR *la première fois depuis* 1980, les prix des produits de base ont, dans leur ensemble, enregistré une amélioration sensible, de 15 % à 20 % en moyenne, attribuée pour l'essentiel à une correction technique. La plupart avaient touché, en 1982, puis en 1984-1986, des planchers inconnus depuis 1932, l'année la plus noire de la grande *dépression. De la même manière* que les marchés financiers apparaissent « surcotés », ceux des matières premières étaient « sous-cotés ».

Cette progression, que n'a pas remis en cause la crise boursière, est restée vierge de tout mouvement spéculatif massif. Si quelques fonds de placements américains ont çà et là attisé la flambée de l'aluminium et surtout du cuivre (qui est revenu à ses meilleurs cours de 1980), c'est, en général, un assainissement relatif de l'offre qui a provoqué l'éclaircie.

Les producteurs de métaux non ferreux ont restreint leur activité, allégé leurs stocks, en même temps que les utilisateurs les reconstituaient partiellement. L'industrie européenne du zinc, avec 350 000 tonnes d'excédents, et sa mauvaise volonté à effectuer les coupes nécessaires, a fait figure d'élève *dissipé dans* une classe enfin assagie. Les céréales ont connu, elles aussi, un raffermissement salutaire. La tendance à la baisse des stocks de blé et le recul de la production attendu pour la campagne 1987-1988 ont redonné quelque vigueur aux grains.

Le fonctionnement des accords de stabilisation des prix a, en *revanche*, laissé à désirer. Grâce à un bon courant de demandes, le caoutchouc n'a pas eu besoin d'un soutien marqué. En revanche, le cacao a lourdement chuté, malgré les achats répétés du stock régulateur (premier producteur mondial, la Côte-d'Ivoire ne peut plus, de ce fait, rembourser sa dette). *Le rétablissement des quotas* d'exportation sur le café a enrayé la chute des cours, sans toutefois les ramener vers des niveaux décents pour le tiers-monde producteur.

Au lendemain du 19 octobre, certains marchés de matières premières ont tout au plus gagné en nervosité. Les craintes de récession n'ont pas pénalisé le cuivre, métal industriel par excellence, ni l'aluminium, pourtant indissociable des biens de consommation.

Dans le passé, les matières premières avaient souvent servi de signaux d'alarme capables de percevoir et même d'anticiper les chaos du monde. Elles n'ont, cette fois-ci, fourni aucun message intelligible, de la même manière qu'en *1984, elles étaient restées* insensibles au retour de la croissance.

Est-ce à dire qu'elles n'expri*ment plus rien ? Leur* marginalisation progressive dans des économies tertiarisées pourrait le laisser penser. S'il n'en est rien, leur nouveau langage reste à déchiffrer. Il reflète peut-être les incertitudes d'un monde qui vit au jour le jour, dans un environnement global sans visibilité.

AGRICULTURE

Option zéro

LES grandes puissances agricoles se sont plu à cultiver le paradoxe. Pendant que *la* production céréalière du globe *atteignait le niveau record* de 1 679 millions de tonnes (riz compris), le discours sur la nécessaire réduction des excédents, sur la limitation, voire la disparition des subventions qui les génèrent, est revenu comme un leitmotiv des *deux côtés de l'Atlantique*.

Les Etats-Unis ont pris l'initiative, *le 4 juillet, en proposant pour* les agricultures développées une « option zéro » : démanteler complètement les programmes de subventions – soutiens à l'exportation, barrières douanières, aides aux agriculteurs – dans un délai de dix ans. Washington a aussi défendu l'idée d'un « découplage », consistant à *maintenir* des subsides en faveur des pay*sans, à condition qu'ils n'aient* pas d'effets sur leur production.

Pour appuyer son projet, l'administration Reagan a précisé que, pendant la décennie 1976-1986, la CEE et les Etats-Unis avaient consacré 296 milliards de dollars au soutien de leur agriculture, soit plus que le produit intérieur brut chinois... Selon une étude du département américain de l'agriculture (USDA), l'Europe des Dix a dépensé 170 milliards de dollars dans ce secteur devenu pléthorique et l'Amérique 126 milliards de dollars. *« Il n'y a aucun pratiquant du libre-échange parmi les pays qui font le commerce des produits agricoles »* concluaient les auteurs de cette étude.

Soumise à examen de la CEE dans le cadre des négociations du GATT, la proposition américaine n'a pas suscité l'enthousiasme des Européens qui l'ont jugée peu réaliste. *« Que les Etats-Unis commencent par « désarmer », on verra ensuite »* disait-on en substance à la Commission de Bruxelles. Quant au groupe de « CAIRNS », qui rassemble les pays exportateurs s'interdisant officiellement de recourir aux subventions agricoles, il est aussi resté réservé devant cette « option zéro », l'estimant « incomplète ». *Ses leaders, le Canada et l'Aus*tralie, ont ainsi déploré l'absence de correctifs destinés à compenser le préjudice causé à ses membres par les programmes de subventions utilisés par les « superpuissances agricoles », Etats-Unis et CEE.

Si l'idée d'une suppression totale des aides ne va pas encore de soi, les contraintes de chacun ont pourtant *montré en 1987 qu'il* fallait en finir avec la fuite en *avant agricole. Celle-ci consiste* à subventionner « toujours plus » pour assurer un débouché à des produits surabondants, alors que, ailleurs, dans le tiers-monde aux conditions climatiques sévères, les subsides aux paysans sont aussi rares que les gouttes de pluie.

A force de coûteux programmes d'aide alimentaire ou de vente à prix cassés (grâce à des bonus atteignant parfois 40 dollars sur une tonne de blé valant 120 dollars), les Etats-Unis ont de surcroît encore contribué à « acculturer » certains Etats en développement, désorganisant leurs *marchés* de productions vivrières par des apports massifs d'excédents céréaliers « tombés du ciel ».

Parce que les subventions agricoles comptent pour 12 % du déficit budgétaire américain, et absorbent les deux tiers des finances de la Communauté, les Etats-Unis et la CEE ont compris qu'un « téléphone vert » devrait *très vite les relier. Mais le bon* numéro reste à trouver.

De façon encore informelle, les Européens ont proposé à Washington une nouvelle donne des échanges mondiaux : la CEE limiterait sa présence sur les marchés tiers, à l'exception du bassin méditerranéen, laissant aux Etats-Unis une marge de manœuvre rendant inutile – ou moins âpre – la guerre des subventions.

En contrepartie, l'Europe aurait toute latitude pour reconquérir son propre marché intérieur, les Américains acceptant de réduire nettement leurs exportations de produits de substitution aux céréales (PSC) à destination du Vieux Continent. La perspective d'une telle répartition des rôles a cependant irrité les *milieux céréaliers* européens pour qui la vocation d'exportateur est *mondiale, avant d'être commu*nautaire...

La proposition d'organisation des marchés avancée par le ministre français de l'agriculture, M. François Guillaume, n'a pas obtenu plus de succès, faute de modalités de mise en œuvre. L'ancien président de la FNSEA a préconisé que les pays solvables importateurs de grain (URSS, Japon) acceptent de « surpayer » leurs achats, pour dégager des moyens financiers destinés à encourager les productions agricoles du tiers-monde. Idée généreuse, mais qui requiert l'assentiment des acheteurs. Fin 1987, l'Amérique bradait son blé aux pays de l'Est et l'Europe répliquait à coups de subventions (restitutions). On cherchait vainement les candidats à un nouvel ordre agricole mondial.

Le bilan économique a été réalisé par Claire Blandin, Michel Boyer, Françoise Crouigneau, Eric Fottorino, Pierre Julien, Alain Lebaube, Véronique Maurus, Michel Noblecourt, François Renard, François Simon et Alain Vernholes.

EMPLOI

Les petits boulots

GLOBALEMENT, le chômage dans les pays de l'OCDE ne varie guère depuis 1985. Ayant faiblement diminué en 1987, il devrait connaître une légère aggravation en 1988, si les effets de la tourmente financière sont limités. La proportion de demandeurs d'emploi dans la population active s'est située en 1987 à 8 %, tandis que le nombre total des chômeurs revenait de 31 millions en 1986 à 30,2 millions (30,5 millions en 1988).

Ce constat est toutefois trompeur. Il dissimule des évolutions différentes selon les pays, et contradictoires selon les zones géographiques. Le fossé continue de se creuser entre l'Europe d'une part, l'Amérique du Nord et le Japon de l'autre, malgré les bons résultats enregistrés en Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, en Allemagne fédérale.

En cours d'année, les Etats-Unis sont repassés en dessous du seuil symbolique des 6 % pour leur taux de chômage. Cette performance, qui n'avait pas été obtenue depuis 1978-1979, évoque les scores de la période d'avant le premier choc pétrolier. Ininterrompu à partir de 1983, l'extraordinaire mouvement de création d'emplois a permis d'offrir du travail à 12 millions de personnes supplémentaires.

Cela n'a pas été sans quelques contreparties d'importance : l'essor est dû au formidable développement des activités de services, et principalement à la croissance d'emplois peu qualifiés, à temps partiel, mal rémunérés. En quelques années, la structure des salaires s'est modifiée avec un *gonflement des bas revenus*.

Avec une population employée qui n'augmente guère, le Japon représente un cas d'exception. Bien que le chômage y ait très faiblement augmenté (3 % désormais), la référence continue d'être enviée. Elle provoque aussi le doute : pour de multiples raisons, d'abord culturelles, la statistique japonaise ne reflète pas la conception occidentale du marché du travail. Le poids de la *sous-traitance*, la place des femmes et, encore, le rôle d'amortisseur de l'agriculture font penser à une forme de dualisme.

Chantre de la politique économique libérale, la Grande-Bretagne de Mme Thatcher peut apparemment *prétendre être sortie de l'ornière*. Depuis quatorze mois, le chômage ne cesse de diminuer (400 000 chômeurs de moins en *un an*) longtemps après que l'emploi eut amorcé une reprise significative. Ce décalage dans les réactions révèle les limites du phénomène.

Tandis que l'emploi industriel, par conséquent masculin, continue de régresser, l'accélération dans le secteur des services a attiré les femmes essentiellement, qui n'étaient pas toutes indemnisées et *donc considérées* à la recherche d'un emploi. Travaillant à temps partiel pour 41,3 % d'entre elles, elles occupent près de la moitié des emplois créés depuis 1983 (1,25 million), soit beaucoup moins qu'il n'en a été perdu depuis 1979.

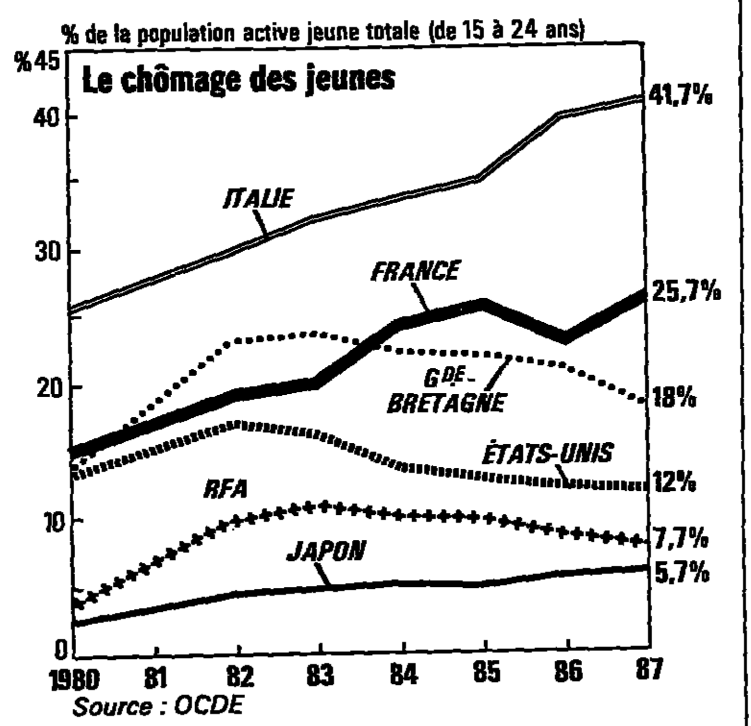
Grâce à la constance dont elle fait preuve, l'Allemagne fédérale se maintient. Après avoir baissé, le taux de chômage pourrait remonter, *prévoit l'OCDE*, alors que le nombre d'emplois occupés progresse peu. Cette situation met en évidence un autre facteur, celui de la démographie, qui intervient également aux Etats-Unis, où la population active baisse faiblement, et au Japon, où elle *vieillit dangereusement*.

En Allemagne fédérale, la population en âge de travailler doit continuer de diminuer jusqu'en 1995, et l'on peut ainsi s'y accommoder d'un rythme de croissance peu créateur d'emplois. Ce que ne devraient pas pouvoir se permettre des *nations* comme l'Italie et la France, qui, pendant les dix-huit prochaines années, subira l'arrivée de demandeurs d'emploi supplémentaires.

Quoi qu'il en soit, et compte tenu des perspectives économiques, il paraît difficile que l'ensemble des pays de l'OCDE parviennent à abaisser *un niveau de chômage*, presque incompressible. Puisque les Etats-Unis devraient redoubler d'efforts pour des résultats en tout état de cause limités, et que le Japon et l'Allemagne fédérale resteront dans une position quasiment *inchangée*, ce sont bien les évolutions à venir dans les autres pays européens qui feront la différence. Or les conditions n'y sont guère favorables et le poids des lourdeurs structurelles s'y fait particulièrement sentir...

C'est pourquoi tous les experts, y compris ceux de l'OCDE, portent *désormais* attention à de nouveaux indicateurs du changement. On s'intéresse au développement du travail temporaire comme à celui du travail saisonnier. On regarde attentivement du côté des nouveaux types d'emploi, des nouveaux statuts et des nouveaux contrats.

Aux mesures passives comme *l'indemnisation du chômage*, on voudrait substituer des formules plus actives et favoriser d'autres *formes d'emploi. Modestement*, mais lucidement aussi, on se prépare à gérer une pénurie faite pour durer. *Le petit boulot est à l'ordre du jour* partout.



Source : OCDE

PRIX

Accélération

L'INFLATION dans le monde a été sensiblement plus forte en 1987 qu'en 1986. Cette accélération s'est produite dans la plupart des pays. Ainsi, une augmentation moyenne de 2 % des prix de détail en 1986 dans les sept grandes nations industrialisées (Etats-Unis, Canada, Japon, RFA, France, Italie et Grande-Bretagne) a succédé une hausse qui atteint 3,5 % sur la période octobre 1986-octobre 1987.

On trouve le même phénomène pour l'ensemble des vingt-quatre pays de l'OCDE : + 2,5 % en 1986, + 3,9 % sur la période de douze mois se terminant en octobre 1987. Seule la CEE affiche une performance comparable sur les deux années (+ 3,3 % et + 3,4 %) grâce au score de l'Espagne qui a réduit de presque de moitié son taux d'inflation (+ 4,6 % après 8,8 %).

Il ne faut pas cependant exagérer l'ampleur de la reprise de l'inflation. L'accélération, qui s'est effectivement produite, n'apparaît forte que parce que 1986 avait été marqué par un creux *sans précédent*, du fait surtout de la baisse des prix pétroliers, qui a parfois ressemblé à un effondrement. En France, par exemple, les prix de l'énergie payés par les consommateurs avaient baissé de 14,5 % en 1986.

En 1987, au contraire, après l'accord conclu *fin 1986* par les membres de l'OPEP sur la limitation des quantités extraites et commercialisées, les prix du pétrole ont nettement remonté au cours du premier semestre pour se situer aux environs de 18 dollars le baril, c'est-à-dire 40 % au-dessus de leur niveau du second semestre 1986. Il en a été de même, quoique dans de moindres proportions, pour les prix de nombreux *produits* de base qui ont augmenté en moyenne de 11 % selon les calculs de l'OCDE, si l'on exclut le thé, le café et le cacao dont les cours ont beaucoup baissé.

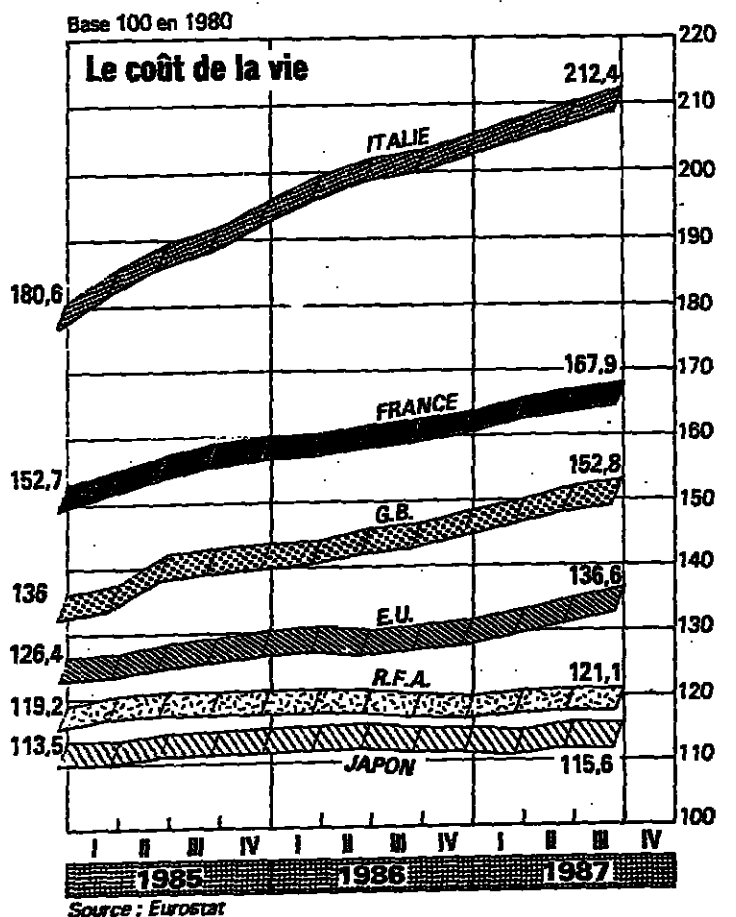
De nombreux pays producteurs de matières premières, échaudés par la baisse des cours de 1986, ont progressivement réduit leur offre. Parallèlement, sous l'effet d'une bonne conjoncture économique mondiale, la demande se raffermissait tout particulièrement dans le secteur du bâtiment (Etats-Unis, Canada, Japon, France...) et dans celui de l'automobile. Enfin les nouveaux pays industrialisés, comme la Corée, Taiwan, Singapour, *augmentaient* très sensiblement leurs importations pour nourrir une activité industrielle en plein boum.

Ici et là quelques grèves minières – en Afrique du Sud notamment – incitaient les pays industrialisés à passer d'importantes commandes pour constituer des stocks de précaution. Enfin les effets de mode et la hausse des prix pétroliers redonnaient beaucoup de vigueur à la demande de produits naturels tels que le jute, le coton, le caoutchouc.

Tout cela aboutissait à majorer les prix des produits importés dans presque *tous* les pays industrialisés particulièrement aux Etats-Unis (+ 10 % au premier semestre 1987), qui subissaient dans le même temps les effets de la baisse du dollar sur les produits importés d'Europe et du Japon. Le taux d'inflation américain a plus que doublé, passant de 2 % en 1986 à 4,5 % sur la période octobre 1986-octobre 1987.

L'Italie (+ 5,3 %), la Grande-Bretagne (+ 4,5 %), le Canada (+ 4,3 %) réalisent aussi des performances médiocres dans ce domaine. Mais la plupart des pays ont connu en 1987 une inflation modérée, voire très faible, comme le Japon (+ 0,5 %), la RFA (+ 0,9 %), le Luxembourg et les Pays-Bas (+ 0,1 % chacun), la Belgique (+ 1,7 %), l'Autriche (+ 1,8 %).

La raison fondamentale en est la sagesse des salaires qui a modéré les coûts salariaux, qui *par exemple n'ont* augmenté que de 0,5 % au Japon. Le krach boursier, s'il peut avoir des retombées néfastes sur la croissance économique dans le monde, aura *plus* sûrement pour conséquence de stopper toute forte reprise de la hausse des prix en 1988.



Source : Eurostat

SALAIRES

Prudences

A l'exception de la France, de la République fédérale d'Allemagne et des Etats-Unis, le pouvoir d'achat du salaire brut moyen (par tête) a connu, en moyenne annuelle, une nouvelle progression : de + 2,9 % à + 3 % au Japon, de + 3,5 % à + 3,9 % au Royaume-Uni, de + 1,4 % à + 2,3 % en Italie. Au Canada, on est passé d'*une évolution* négative en 1986 (- 1,5 %) à une stagnation attendue en 1987 (0 %). En revanche, on observe une réduction ou même *une* disparition des gains de pouvoir d'achat dans d'autres grands pays industrialisés : + 1,7 % à 0 % en France, de + 4,5 % à + 3,3 % en RFA et même de + 0,8 % à – 0,9 % aux Etats-Unis.

Au Japon les entreprises japonaises ont « *lâché* » plus en 1987 alors même que la désinflation a été plus forte. La volonté du gouvernement et du patronat de stimuler la demande intérieure les a conduits à accepter des hausses salariales plus élevées. Les revendications salariales ont également été à l'origine des conflits sociaux en Corée du Sud, même s'ils ont permis plus globalement de poser le problème de l'existence d'un syndicalisme indépendant.

La politique *salariale* a *servi* aussi de détonateur dans les grèves qui ont agité les secteurs public et privé en Grèce au début de l'année. *Les syndicats ont* ainsi protesté de nouveau contre l'abolition de l'échelle mobile des salaires, alors que le gouvernement *socialiste confirmait* sa volonté d'appliquer son plan de « stabilisation ».

En Espagne, un autre gouvernement *socialiste, celui de* M. Felipe Gonzalez, s'est trouvé confronté à une vague de grèves en avril, notamment dans les chemins *de fer* et les transports aériens. Face aux commissions ouvrières et à l'UGT, qui demandaient une revalorisation de 7 % des rémunérations, il a campé fermement sur ses positions : pas plus de 5 % de hausse, conformément à l'*augmentation attendue* des prix.

Aux Etats-Unis les grandes entreprises tiennent avant tout compte de *leur santé économique* lorsqu'elles renouvellent les conventions collectives fixant les hausses salariales. Dans une *conjoncture* encore incertaine, elles ont pu afficher une certaine prudence.

FINANCES PUBLIQUES

Hésitations

LA crise boursière a durement rappelé à certains gouvernements la nécessité de revoir leurs *stratégies* budgétaires pour réduire des déséquilibres extérieurs devenus intenables. C'était l'*objectif* de l'*accord* du Louvre, qui a fini par s'appuyer exagérément sur le seul jeu des taux d'intérêt.

Les données du problème sont *simples* : les Etats-Unis, où l'épargne est insuffisante, doivent réduire leur déficit public qui est une « *désépargne* » de l'*Etat, mais* l'administration Reagan s'accroche à ses libéralités fiscales. Le Japon et surtout l'Allemagne *renâclent à répudier* une austérité financière à laquelle leur opinion publique est acquise.

Etats-Unis : brève amélioration

Le relatif assainissement opéré *en* 1987 ne doit *pas* faire illusion. Les finances publiques restent lourdement obérées.

• **L'année budgétaire 1987**, terminée le 30 septembre dernier, *s'est soldée par un déficit fédéral* de 148 milliards de dollars contre 221 milliards en 1986. Ce recul impressionnant reflète une *conjonction exceptionnelle* de facteurs favorables. Certes la progression des dépenses a été très modérée (+ 1,2 %) grâce notamment à *un coup de frein* sur les crédits militaires (près de 30 % du total). Leur valeur réelle est stabilisée, alors qu'elle augmentait de 4 % à 5 % l'an dans les premiers temps de l'administration Reagan.

Toutefois, le gonflement des recettes (+ 11 %), qui a plus encore contribué à améliorer le solde, est temporaire. La grande réforme fiscale votée en 1986 a relevé immédiatement les charges pesant sur les sociétés, *tandis que* les contribuables ont anticipé la hausse de la taxation des plus-values en cédant massivement des actifs. Ces aubaines ont rapporté quelque 20 milliards au fisc, à quoi s'est ajouté le produit des privatisations et de diverses *astuces comptables* (15 milliards).

• **Dans le budget de 1988**, le déficit fédéral devrait en principe être réduit de 30 milliards. De nouvelles recettes, sans doute prélevées *sur les entreprises*, rapporteraient une bonne dizaine de milliards. Côté dépenses, les coupes seraient du même ordre, la moitié *affectant* la défense.

Toutefois, ces calculs ne prennent pas en compte la dégradation des perspectives conjoncturelles. Le solde à financer risque en fait d'atteindre *170 milliards* de dollars, soit 3,6 % du produit national brut (3,3 % en 1987 et 5,2 % en 1986).

Japon : souplesse mesurée

Le Japon a amorcé un change*ment de stratégie* budgétaire modéré, mais qui semble devoir perdurer.

• **La loi de finances pour l'exercice 1987** (commencé le *1er avril 1987*) *s'inscrivait dans* la ligne austère qui a permis de ramener le déficit budgétaire de 5,9 % du PNB en 1980 à 3,4 % en *1986. Puis au printemps*, un tournant a été pris : la veille du sommet de Venise, le gouvernement a présenté un plan de relance de 6 000 milliards de yens (43 milliards de dollars).

Côté fiscal, après l'échec cinglant du projet Nakasone d'introduire la TVA pour compenser un allégement des impôts directs, ce dernier a quand même été voté en septembre. *En contrepartie*, l'exonération des intérêts de la petite épargne prend fin, ce qui limitera l'impact positif pour la consommation. Malgré une progression inespérée des recettes, le déficit budgétaire devrait s'élever à 3,5 % du PNB *au lieu* des 3,1 % estimés initialement.

• **Pour le budget de 1988**, les premières indications font état d'une hausse des dépenses en valeur de 1,8 %. Les années *précédentes*, aucune augmentation n'avait été envisagée à ce stade. Le besoin de financement des *administrations, quelque* peu accru en 1987, glisserait à moins de 1 % du PNB.

Allemagne fédérale : immobilisme

Les autorités allemandes se sont accrochées à des prévisions *économiques irréalistes* pour justifier la poursuite d'une politique budgétaire rigoureuse.

• **Le budget de 1987**, basé sur une projection de croissance de 2,5 %, avait pour objectif une légère réduction du déficit, estimé à 22 milliards de marks, soit seulement 1,1 % du PNB. Le gouvernement de Bonn n'a pas néanmoins cherché à stimuler l'expansion. Les moins-values fiscales entraînées par le ralentissement de l'activité porteront *le déficit* budgétaire à quelque 20 milliards de marks (1,4 % du PNB).

• **Dans le budget de 1988**, on ne relève pas de volonté de relance. *Les dépenses resteront* contenues (+ 2,5 %) sous réserve de subventions accrues à certains secteurs industriels. L'allégement des *impôts directs*, élargi à 14 *milliards* de marks, ne sera pas suffisant pour assurer une croissance de 2,5 %. Le déficit fédéral risque d'excéder *les 30 milliards* de marks envisagés par M. Stoltenberg.

Royaume-Uni : pragmatisme

Le cabinet conservateur est parvenu à l'équilibre budgétaire, ce qui ne s'était pas vu depuis 1969. Un nouvel allégement des impôts et un certain desserrement des dépenses vont faire réapparaître le déficit en 1988.

• **Pour l'année budgétaire 1987**, close le 31 mars 1988, le *besoin de financement du secteur* public pourrait être nul au lieu des 4 milliards de livres estimés à l'origine. La progression des dépenses *se révèle quelque* peu *inférieure* aux crédits votés. En revanche, les rentrées fiscales excèdent largement les prévisions, grâce à une augmentation de 4 % du PNB et de plus de 7 % des salaires. La remontée des recettes pétrolières et le produit des privatisations (*5 milliards de livres*) ont également joué.

• **Le budget de 1988** devrait être facilement bouclé grâce à la poursuite de cessions d'actifs (notamment BP) et aux rentrées fiscales procurées par une croissance de 2,5 %. Le choix d'un retour au déficit, à hauteur de 4 milliards, ouvre la voie à des largesses fiscales. Privatisations exclues, le déficit public demeurerait proche de 2 % du PNB.

Besoin de financement des administrations publiques

(en pourcentage du PNB)

	1986	1987 (estimation)	1988 (prévision)
Etats-Unis	– 3,5	– 2,4	– 2,4
Canada	– 5,5	– 4,4	– 3,3
Japon	– 0,9	– 1,2	– 1,1
Allemagne	– 1,2	– 1,7	– 2,3
France	– 2,9	– 2,8	– 2,7
Grande-Bretagne	– 2,6	– 2,1	– 1,9
Italie	– 11,2	– 10,3	– 10,0
Les Sept	– 3,2	– 2,7	– 2,6

Un besoin de financement exprimé par le signe – correspond au déficit de l'ensemble des comptes de l'Etat, des régimes sociaux, des collectivités *locales et d'une partie des entreprises publiques.*

PRIVATISATIONS

En apparence

LA roue de la fortune tourne vite. La même année aura vu la privatisation menée par M. Jacques Chirac *« faire un tabac »* auprès des *Français, puis* s'étioler dans les tourments de la crise boursière. Alors que jusqu'au krach du 19 octobre, les dénationalisations pouvaient servir de carte maîtresse dans le bilan gouvernemental, nul ne *pourra oublier le fiasco final* de la cotation de Suez, dernière entreprise publique à être retournée au privé, et la dégringolade des cours des précédentes privatisées ainsi que la suspension des opérations prévues pour Matra et l'UAP.

Sans crise boursière, le gouvernement aurait pu se targuer d'un *apparent joli palmarès*. En un an – le programme de privatisations a démarré en novembre 1986 avec Saint-Gobain pour s'achever en octobre 1987 avec Suez, – treize groupes publics sont retournés au privé, représentant 120 milliards *de francs* de *capitalisation* boursière, soit 40 % du programme prévu pour la législature.

Les deux piliers du capitalisme vanté par M. Edouard Balladur, l'actionnariat populaire et l'actionnariat salarié ont, avec enthousiasme, répondu aux vœux du ministre d'Etat en souscrivant nombreux : *plus d'un million* et demi de petits porteurs chez Saint-Gobain, 3,8 millions chez Paribas, 2,3 millions à la Société générale, 2,2 *millions à la Compagnie* générale d'électricité... et en *moyenne* un salarié sur deux dans ces groupes.

Ces succès ne peuvent cependant occulter les défauts du système mis en place, l'évolution boursière ayant tôt fait de laver de tout soupçon de bradage. Ainsi le mécanisme des *« noyaux durs »* – groupe d'actionnaires *dûment triés sur le volet* et destinés à constituer un élément stable au milieu d'un actionnariat atomisé – aboutit en fait à tisser un réseau de participations, souvent croisées, qui permettent à quelques groupes de se retrouver *dans les tours de table* et les conseils d'administration de plusieurs privatisées.

L'exemple le plus frappant est celui de l'UAP (*Union des Assurances de Paris*) actionnaire à la *fois de Suez*, de Paribas et de la Société générale, sans compter sa présence « naturelle » dans la Compagnie générale d'électricité. En outre, comme ces groupes dominants sont généralement dirigés par des proches du RPR, *la majorité* a quelque mal à se débarrasser de l'accusation de *« verrouillage politique de l'économie »* qui pèse sur elle.

Là n'est pas le seul défaut. Contrairement à ce qu'affirme M. Balladur, sa démarche n'a rien de pragmatique. Le principe est de privatiser à 100 % en une seule fois, sans égard pour l'état du marché ou les opérations lancées *par d'autres. Si le programme* des privatisations avait été étalé, comme prévu sur cinq ans, l'impact en aurait sans doute été *minimisé*. Mais l'engouement des Français a poussé à forcer la cadence, entraînant du même coup une ponction considérable sur le marché financier, qui l'a absorbé ; mais cela a pesé sur l'évolution des cours.

Critiquable sur la forme, l'opération l'est encore plus sur le fond. *Non que le principe de la privatisation* soit en lui-même contestable. Il n'y a plus guère de débat sur le sujet. Mais le retour au privé des entreprises publiques pouvait être l'occasion d'une réflexion sur les choix stratégiques *dans l'industrie comme dans* la finance. Il n'en a rien été. *« L'action spécifique »* – qui permet de refuser tout actionnaire qui dépasserait 10 % du capital d'une privatisée – a été utilisée pour un publicitaire, Havas, et pour un spécialiste de l'armement, Matra, mais non pour la Compagnie générale d'électricité, pourtant champion français du téléphone et du nucléaire. Le choix fait semble relever d'une gestion au coup par coup sans autre considération stratégique.

Conçue comme une fin en soi, la privatisation gouvernementale se résume à un simple transfert de *propriété, de l'Etat* vers des actionnaires privés, qui ont pu *croire*, jusqu'à la crise boursière, avoir réalisé une bonne affaire. Et le paradoxe de ce transfert, symbole du triomphe du libéralisme, est d'être mené de la façon la plus dirigiste qui soit, par un *ministre* d'Etat tout-puissant, seul juge des *membres* du noyau dur ou du prix de cession des sociétés privatisées.

ÉCHANGES

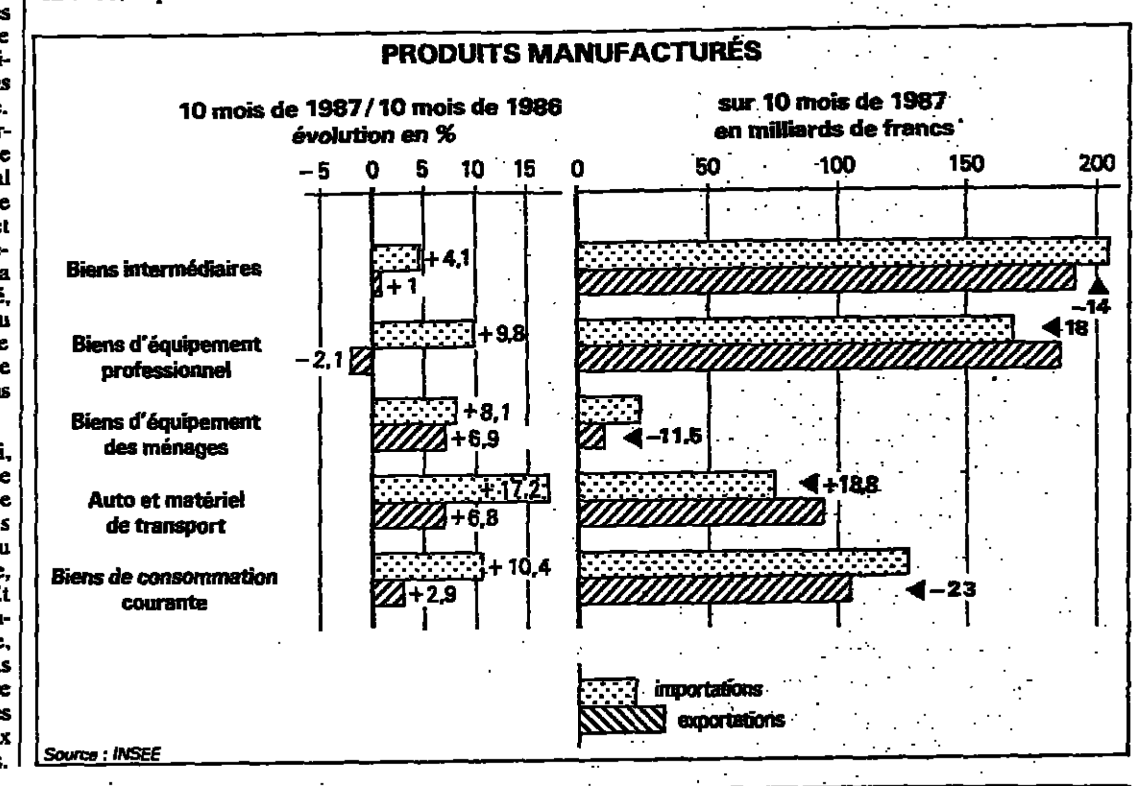
Retour aux déficits

LES comptes extérieurs de la France, qui avaient été pratiquement équilibrés en 1986, sont redevenus à nouveau déficitaires en 1987. L'excédent des produits agro-alimentaires est cependant resté à peu près égal à celui de l'*année précédente* (26,7 *milliards* de francs) et le déficit des produits énergétiques a encore légèrement diminué.

Aussi bien le résultat commercial s'explique-t-il essentiellement par la dégradation des échanges de produits manufacturés. Déjà sensible en 1986, le phénomène s'est accentué en 1987 : à un excédent *de* 32 milliards de francs a succédé un déficit de l'ordre de 9 milliards de francs.

Sauf en ce qui concerne les biens d'équipement des ménages, les importations ont beaucoup plus *augmenté* que les exportations. Dans le cas des biens d'équipement professionnel, on assiste même à un recul des ventes à l'étranger (– 16,5 %) sur les dix premiers mois : *les ventes de matériel* militaire ont diminué de plus de 23 % et les livraisons d'Airbus se sont raréfiées. Le déficit s'est également *creusé dans* les biens intermédiaires (– 14 milliards de francs sur les dix premiers mois) et les biens de consommation courante (– 22 milliards). Toutefois le poste automobiles et *matériel* de transport reste excédentaire.

Le déficit du commerce extérieur a pesé sur celui des transactions courantes dont le solde est redevenu déficitaire. Le déficit cumulé sur les neuf premiers mois de l'année avait atteint 17,2 milliards de francs, alors que, pour la même période de l'année précédente on enregistrait un excédent de 16,1 milliards.



PRODUCTION

Heureuse surprise

L'ACTIVITÉ économique en 1987 aura été plus forte que *prévu. Le PIB (produit intérieur* brut) a progressé de 2 %, alors que les pouvoirs publics tablaient sur 1,5 %. Ce supplément de croissance s'explique par une progression très soutenue de la consommation des ménages, *qui a incité les chefs d'entreprise* à accroître leurs stocks tout au long de l'année.

L'hiver 1986-1987 avait vu la production chuter : froid, intempéries, mais aussi baisse du pouvoir d'achat des ménages.

Ce climat morose a brusquement disparu à partir du deuxième trimestre, les hausses de prix à la consommation se *ralentissant nettement* et les familles faisant de plus en plus appel au crédit à la consommation.

Résultat : un boom du marché de l'automobile, qui, avec 1,9 million de véhicules immatriculés pendant les *onze premiers mois de* 1987, progresse de 10,4 % par rapport à la période correspondante de 1986. Le krach boursier n'a pas inversé cette tendance, le pouvoir d'achat des salaires progressant fortement au quatrième *trimestre* (+ 0,9 %), grâce notamment aux revalorisations du secteur public.

Au total, la demande des particuliers aura augmenté de 2,2 % en 1987 (1,6 % prévu), après déjà une progression de 2,7 % en 1986. Cette forte demande intérieure explique l'importance du stockage dans l'industrie. Mouvement d'autant plus important qu'il avait été faible en 1986 (sauf dans le commerce) et qui explique à lui seul le demi-point de croissance *supplémentaire enregistré en* 1987.

La reprise des investissements s'est confirmée tout au long de l'année à partir du printemps, mais elle n'a pas dépassé en ampleur ce qui avait été prévu (+ 3 % par rapport à 1986) et n'est donc pour rien dans la bonne *surprise de 1987. Il en* est de même pour les exportations, qui *respectent – ou à peu près* – les objectifs que s'étaient fixés le gouvernement (+ 0,9 %).

La production industrielle n'aura pas complètement bénéficié d'une conjoncture intérieure bien plus dynamique qu'on ne le pensait il y a six mois. Elle a progressé de 2 % entre le début et la *fin de l'année, au lieu de 1 %* escompté.

Avec cette bonne conjoncture, le pays aura une fois de plus importé beaucoup (+ 6 % au lieu de + 5,1 % prévu), démontrant, si cela était encore nécessaire, son extrême dépendance à l'égard de l'étranger dès que s'accélère la demande intérieure.

PRIX

Bon score

LA modération de la hausse du *coût de la vie aura constitué* l'un des succès les moins contestables de la politique gouvernementale. Certes, les prix de détail auront augmenté plus vite qu'en *1986 : + 3,2 % entre janvier* et décembre 1987 contre + 2,1 % un an auparavant. Mais sans tenir compte de l'énergie, l'année 1987 (+ 3,5 %) a été meilleure que *1986 (+ 4 %)*.

Deuxième motif de satisfaction : le résultat de 1987 a été obtenu malgré la libération quasi totale des prix en France, libération qui date de *janvier 1987* et n'a pas de précédent depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, si l'on excepte une très courte période Barre-Monory (1980-1er trimestre *1981*) au cours de laquelle la liberté ne fut d'ailleurs pas aussi totale.

Le pari qu'a fait M. Edouard Balladur dans ce domaine n'était pas trop risqué compte tenu de la concurrence internationale (pour les produits manufacturés) et de la faible progression du pouvoir d'achat. Un risque existait tout de même pour les services après plusieurs années de blocage.

Ce risque était bien réel : en fin d'année 1987, les services privés (hors loyers) avaient augmenté de 7,9 %, ce qui était considérable *après déjà + 5,1 % en 1986*. Mais les rattrapages opérés par les prestataires de services et certains commerçants (cafés, hôtels, restaurants, salons de coiffure, teintureries, garages, parkings...) n'ont pas eu de répercussion sur l'ensemble de l'économie.

Les prix alimentaires sont restés remarquablement sages (+ 1,5 %, après + 2,5 % en 1986) du fait d'une offre abondante et *probablement aussi de la modération* des décisions prises à Bruxelles concernant les grands produits (lait, viande, céréales...).

Les prix des produits manufacturés du secteur privé (hors énergie) ont augmenté de 2,3 % après 4,5 % en 1986. Là aussi, le progrès est évident, même s'il est accentué, par la baisse de la TVA automobile en octobre (+ 3 % si l'on ne tient pas compte de cette *baisse pour juger de la désinflation réelle*).

Troisième motif de satisfaction : les hausses n'ont cessé de se ralentir en cours d'année. Elles ont été de 2,1 % pour l'ensemble des prix au premier semestre 1987 et de 1,1 % au second. Alimentation : + 0,8 % puis + 0,7 % ; produits manufacturés + 1,6 % puis + 0,7 % ; services privés : *+ 5,2 % puis 2,6 %*.

A l'évidence, le gouvernement, soucieux de présenter un bon bilan « inflation » à quelques mois de l'élection présidentielle, a parfois eu tendance à pratiquer ce que l'on appelle une *« politique de l'indice »*. Il l'a fait de façon parfois peu contestable (baisse de 33,3 % à 28 % du taux de la TVA sur les automobiles en septembre), tant les taux d'imposition *pratiqués en France sont supérieurs* à ceux en usage à l'étranger. Même remarque pour les disques et cassettes, pour lesquels la TVA a été réduite le 1er décembre.

Dans certains cas, au contraire, le souci de l'indice a été excessif : la forte hausse du tabac (+ 10 %) annoncée début décembre 1987 pour financer le déficit de la Sécurité sociale n'entrera en *vigueur que le 1er avril 1988*, l'effet sur l'indice ne devant être connu qu'après l'élection. Cependant l'écart d'inflation entre la France et ses concurrents étrangers n'a cessé de se réduire. Revenu à 0,3 point en octobre, il avait pratiquement disparu en décembre. La fin justifie parfois les moyens.

EMPLOI

Flou statistique

COINCÉ entre les échéances électorales, 1987 se divise en deux périodes dans le *domaine du chômage*. Au premier trimestre, est enregistrée une brusque augmentation des demandeurs d'emploi (+ 100 000 environ), suite à l'application du *programme de la nouvelle majorité* élue en mars 1986. A partir du printemps, le traitement social réapparait en force et se traduit, à la rentrée scolaire par le lancement de *277 000* stages *pour* les chômeurs de longue durée et les jeunes dans la perspective de l'élection présidentielle de mai 1988.

Ainsi l'évolution du marché du travail est rendue opaque par la *multiplication de mesures spécifiques* par ailleurs fondées. Traitement social et plan d'urgence empêchent de discerner les vrais mouvements sous l'affolement des indicateurs habituels. Depuis des mois maintenant, ce brouillard *s'épaissit des résultats contradictoires* publiés par l'INSEE et l'UNEDIC.

Tandis que l'UNEDIC annonçait une croissance de l'emploi *salarié de 0,7 % au cours des neuf* premiers mois, particulièrement sensible au deuxième trimestre (+ 0,5), l'INSEE tablait sur un timide 0,1 %, consécutif à un *recul au troisième trimestre* (– 0,2 %). Inexplicable, la différence porte sur le sort de 90 000 personnes environ.

Le flou statistique actuel vient s'ajouter à un phénomène de déplacement des frontières de l'emploi. Sous différentes formes, le travail indépendant se développe et divers statuts apparaissent, suscités par la crise. La solution des *petits boulots prend* corps, d'autant que plusieurs programmes officiels le permettent, depuis les associations intermédiaires en passant par les PIL (programme d'insertion locale).

La fin des contrats à durée *déterminée est à l'origine* de la moitié des inscriptions au chômage. Sur neuf mois, l'emploi temporaire a progressé de 8,3 % selon l'UNEDIC, et les emplois dans les garages, les cafés-hôtels-restaurants, le secteur des services *rendus aux entreprises* et aux ménages ont augmenté de 4,4 %. Ce sont ces secteurs qui offrent des postes de travail, loin devant le commerce, le bâtiment, et bien *entendu l'industrie*.

Voulue ou subie, la recomposition *du marché du travail* provoque également d'autres fractures. Très favorables aux entreprises, les dispositions pour l'embauche temporaire de moins de vingt-cinq *ans se sont certes traduites par* une diminution du chômage des jeunes, mais elles ont entraîné une dégradation de la situation des adultes. Soit ils n'ont pas été recrutés, soit ils ont été remplacés, victimes d'un effet de substitution.

Réclamée par les employeurs, la *suppression* de *l'autorisation* administrative a provoqué une augmentation des licenciements économiques, de l'ordre de 5 000 par mois, qui s'est poursuivie de *juillet 1986* à l'automne dernier. Pis, la fin du contrôle par l'inspection du travail a insensiblement permis de passer des réductions d'effectifs dues à des difficultés réelles à des suppressions justifiées par la recherche de la compétitivité, voire *par l'objectif* d'amélioration des marges.

Depuis 1984, le nombre des bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité, financée par l'Etat, a quintuplé. Malgré tous les efforts, les chômeurs de longue durée *ne cessent de se marginaliser* davantage. A fin octobre, il y avait 865 000 demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an. Progressivement, il devient *évident que tous* les moyens de lutte s'épuisent à résorber le chômage, alors que l'évolution démographique avance presque 200 000 actifs supplémentaires par an sur le marché.

BUDGET

Aisance, mais...

MALGRÉ ses efforts le gouvernement n'aura pas réussi à faire baisser le poids des prélèvements obliga*toires, qui sont restés à leur* niveau de 1986 (44,4 % du PIB), en très léger retrait par rapport à 1985 (44,5 %). Et en 1988 ces prélèvements atteindront selon les *prévisions officielles*, 44,7 %, soit un peu plus que le niveau record de 1984 (44,6 %).

Déconvenue. Mais la baisse des impôts d'Etat, sensible depuis 1986, n'a pas été suffisante pour compenser la tendance qui semble presque inexorable – malgré une pause de quatre ans – à l'alourdissement des prélèvements sociaux. Ceux-ci pèsent maintenant plus lourds que les impôts d'Etat.

Consolation : le besoin de financement des administrations – c'est-à-dire le déficit du secteur public – est en train de se *réduire : 2,8 % du PNB en 1987, 2,7 % en 1988 contre 2,9 %* en 1986, selon l'OCDE.

Le budget de l'Etat pour 1987 prévoyait à l'origine 1 054,2 *milliards* de francs de dépenses, soit une progression de 1,9 % par rapport aux charges initialement prévues dans le budget de 1986 (1 034,9 milliards de francs). Le *déficit initial 1987 était fixé* à 129,3 milliards de francs.

Fin 1987, après un « collectif » budgétaire la loi de finances 1987 se montait à 1 072,7 milliards de francs, se comparant à 1 050 milliards de francs dans le budget 1986, tel qu'il se présentait fin 1986 après deux collectifs. D'une année à l'autre la progression des dépenses était donc de 2,2 %. Mais le déficit du budget 1987 restait à peu près inchangé compte tenu d'une augmentation équivalente des recettes.

La loi de finances pour 1987 voté fin 1986 a en fait été exécutée très facilement, du fait d'une progression extrêmement forte des rentrées fiscales, dues à l'amélioration des résultats des sociétés et à la forte augmentation du pouvoir d'achat des ménages en 1986 (+ 3,3 %). A travers les entreprises comme à travers les particuliers, la baisse des prix pétroliers a été en partie récupérée par l'Etat sous forme de fiscalité.

Ainsi en 1987, les impôts *auront rapporté 47,8 milliards de* francs de plus qu'en 1986, alors que fin 1986, lorsque fut voté le budget, la progression initiale n'était que de 28,5 milliards.

Ces 19,3 milliards de francs de plus-values sont apparus malgré deux cadeaux fiscaux coûteux décidés en cours d'année : baisse anticipée de l'impôt sur les sociétés au taux de 42 % à partir d'août (coût : 6 milliards de *francs*) ; baisse du taux de TVA sur les automobiles le 17 septembre (coût : 1,2 milliard de francs).

En outre les privatisations auront rapporté 68 *milliards* de francs, soit plus du double de ce qui avait été prévu initialement (30 milliards de francs). Fin décembre 1987, 48 milliards de francs seulement avaient été affectés : 31 pour le désendettement de l'Etat, 12 pour les dotations en capital, 5 pour l'indemnisation des nationalisations.

Restait donc en fin d'année 20 milliards de francs non affectés, dont une partie devait aller grossir les dotations en capital : à Renault, à la SNIAS, à la SNECMA, aux autoroutes... Comme les dotations aux entreprises publiques sont *traditionnellement* financées par le budget, on peut dire que le produit des privatisations allège d'autant l'effort budgétaire. D'où l'aisance éprouvée en 1987.

Pour avoir une juste idée du rythme de la progression des dépenses publiques, il faut ajouter aux charges annoncées officiellement (1 072,7 milliards) le coût des dotations en capital et celui de l'amortissement des nationalisations, soit au total quelque 23 milliards de francs. Par rapport aux dépenses de 1986 qui incluaient ces coûts (1 050 milliards de *francs*), *la progression réelle des* charges de l'Etat est de 4,3 % (1 095,7 rapporté à 1 050 milliards de francs), soit un pourcentage très supérieur aux 2,2 % annoncés.

Prélèvements obligatoires : stabilisation

(en % du PIB)

	1983	1984	1985	1986	1987 *Estim.*	1988 *Prévis.*
• IMPOTS	23,9	24,6	24,4	24,4	24,3	24,1
dont						
Etat	17,9	17,9	17,9	17,8	17,5	17,2
Collectivités locales	5,1	5,7	5,7	5,8	5,9	5,9
Sécurité sociale	0,9	1	0,8	0,8	0,9	1
• Cotisations sociales	18,9	19,2	19,3	19	19,2	19,6
• Divers	0,8	0,8	0,8	1	0,9	1
Total	43,6	44,6	44,5	44,4	44,4	44,7

Source : rapport économique et financier du ministère de l'économie et des finances.

مكتز من الاصل

aux déficits

Aisance, mais

Culture

DANSE

« Le Lac des cygnes » par le Kirov

Où est passée la magie ?

Un prince sombre comme Hamlet et d'impeccables alignements de cygnes ne sauvent pas un Lac *curieusement mollasson.*

Le plus célèbre ballet du monde est aussi le plus tripatouillé : il existe à peu près autant de *Lac des cygnes* que de troupes l'ayant à leur répertoire. Celui que présente le Kirov est une version de Constantin Sergueev, montée en 1950 et rénovée par Oleg Vinogradov en 1982. On y trouve aussi huit morceaux de la chorégraphie originale d'Ivanov et deux de Petipa, ainsi que des zestes postérieurs de Vaganova et de Gorski. Ils sont donc six à le signer, ils pourraient être vingt que cela n'aurait pas d'importance si le résultat était convaincant. *Il ne l'est pas.*

Une vraisemblance malmenée

Ce *Lac* agace par maints détails dramaturgiques qui malmènent la vraisemblance *et nous empêchent* d'y croire. Exemple : Odile arrive dans l'acte du bal avant les danses espagnole, napolitaine, etc., et file aussitôt en coulisses avec le prince. Où *vont-ils* ? Quoi faire ? Que devient alors la grande scène de séduction d'Odile, si le prince est si vite conquis ? Plus loin, Odette la blanche apparaît dans l'embrasure d'une *fenêtre* tout au début du pas de deux dit du Cygne noir, qui ne s'en déroule pas moins, imperturbable. Le prince n'a donc rien vu, rien compris ? Quant au finale, il est *ridicule* : le prince arrache une aile au magicien Rothbart et le vilain en meurt carrément, après quelques convulsions de rage. Happy-end – très répandu, mais contraire aux intentions de Tchaïkovski et à notre goût.

Dans l'ensemble, ce *Lac* est mollasson ; chorégraphie, mise en scène et interprétation manquent de nerf, d'accents. Autrefois, les ballerines russes avaient dans les bras un certain maniérisme, c'était peut-être excessif mais c'était un style ; elles l'ont gommé, restent de jolis épaulements. Les ensembles sont bien réglés, les alignements de cygnes quasi impeccables, mais cela n'enflamme pas l'imagination, peut-être aussi parce que les éclairages sont résolument anti-magie.

Altynaï Assylmouratova incarne Odette sans émotion apparente et Odile, sans fourberie, danse « au public » plutôt que pour son partenaire et se montre bien peu musicale (*un défaut* qu'elle n'est pas seule à nous infliger). Sombre et rêveur comme Hamlet, le beau Farouk Rouzimatov est un prince habité, aux bras vivants, à l'écriture corporelle *fine* et déliée, un peu fragile peut-être dans sa variation de bravoure. Ce n'est pas sa faute si ses entrées et sorties manquent de logique dramatique. Quand donc des *metteurs en scène de théâtre* viendront-ils faire du bouche-à-bouche aux grands ballets du répertoire, comme ils l'ont fait pour l'opéra ?

S. de N.

★ Palais des congrès, les 29, 30, 31 décembre, 1er, 2 et 3 janvier (plusieurs distributions).

« Casse-Noisette », à l'Opéra

Rats et flocons

Il y a des batailles de rats et de soldats de plomb pour les petits, une fête de la danse pour les grands. Noureev signe enfin une réussite.

Ce qu'il y a de bien, avec le *Casse-Noisette* que propose l'Opéra de Paris, c'est qu'il ne sera pas nécessaire de fournir des explications aux enfants *que vous y emmènerez* pendant les fêtes. L'histoire est limpide. La plus paresseuse des têtes blondes comprendra que cela se passe à Noël, puisqu'il y a un grand sapin *illuminé et des tas de* paquets-cadeaux ; que la petite fille en bleu, Clara, a invité beaucoup d'amis ; qu'elle s'endort sur un fauteuil et que tout, à partir de là, se passe *dans son rêve. Vos bambins* ne s'étonneront pas que les parents de Clara lui apparaissent alors sous forme d'horribles chauve-souris : ils savent ce qu'ils pensent parfois de vous, vos *chéris*. Aux plus grands, vous pourrez parler de refoulement et d'inconscient.

Pour nous, les adultes, ou supposés tels, le premier acte se traîne un peu. Les salamalecs des parents et amis, les tours de prestidigitation du parrain Drosselmayer, *les enfants* qui jouent à dada (l'École de danse a prêté ses mouflets) et les grands-parents gâteux nous font impoliment bâiller. La bataille des rats contre *les soldats de plomb n'est guère pré*texte à exploits chorégraphiques ; patience, ils arrivent. Voici enfin le cinquième tableau, « le royaume des neiges », superbe avec ses vrais flocons qui tombent des cintres et ses danseuses scintillantes. On y remarque Clotilde Vayer, qui a tout à fait *l'air d'un flocon. La danse, ici,* reprend ses droits sur la pantomime.



RODOLPHE TORETTE

Monique Loudières

La neige de *Casse-Noisette* colle aux chaussons de Rudolf Noureev : c'est *la quatrième ou cinquième fois* qu'il monte l'ouvrage – après Stockholm, Milan, Berlin, etc. Cette version, créée à l'Opéra de Paris en décembre 1985, n'est pas ce qu'il aura signé de plus mauvais. Il nous a assez souvent assommés avec ses ballets pour qu'on lui reconnaisse une quasi-réussite. Certes, sa chorégraphie est très *inégale* : elle *est parfois* lourde, ou inutilement compliquée, ou en désaccord avec la pulsation de la musique, ou tout cela à la fois. Mais il montre un certain sens du maniement des masses, avec de jolies façons de vider le plateau et de l'emplir tout à coup ; et le grand pas de deux, clou de cette fête de la danse qu'est le second acte, est fort bien troussé.

Quatre distributions alternent pour les rôles principaux. Dans le triple rôle de Drosselmayer, Casse-Noisette et le Prince charmant, nous *avons eu la chance d'échapper à* Noureev danseur, qui refuse comme on sait d'abandonner la scène. Nous avions Charles Jude, si félin, si beau qu'on lui pardonne quelques incertitudes dans sa variation. Pour le rôle de Clara, on se demande au premier acte s'il est besoin de déranger une étoile ; on le comprend mieux au *second, et notamment au grand pas* de deux, où Monique Loudières, vive comme une truite et précise comme une dentellière, fit un sans-faute éblouissant, avec de surcroît un chic extrême.

Rayon seconds rôles, on note la grâce de lithographie ancienne de Fabienne Cerutti (Luisa, l'amie de Clara), l'élégance d'Eric Camillo dans la pastorale, le brio du trio Kader Belarbi, Stephane Elizabé, Wilfrid Romoli dans la danse chinoise. Et, comme toujours, la fracassante beauté *de* Marie-Claude Pietragalla (dans la danse arabe) qu'un affreux costume ne parvient pas à dissimuler. Comme d'habitude lorsqu'il s'agit de ballet, l'Orchestre de l'Opéra se fiche de sa réputation comme de ses premières doubles *croches et, avec l'aide du chef* Varujan Kojian, moleste l'exquise partition de Tchaïkovski, dont un Stravinski était toqué.

SYLVIE DE NUSSAC.

★ *Opéra de Paris*, les 21, 25, 28, 29 et 30 décembre à 19 h 30, les 23 et 26 à 20 h 30, les 24 et 31 à 20 heures, matinée les 23 et 26 à 14 h 30.

CINÉMA

« Cayenne Palace », d'Alain Maline

Et vogue la galère...

Parti sur les traces de son père, évadé trente ans plus tôt du bagne de Cayenne, Noël Caradec (Richard Berry) rencontre beaucoup de monde (sauf son géniteur) durant son séjour mouvementé en Guyane. Des chercheurs d'or brutaux et des indiens secourables, son demi-frère (Xavier Delluc), qui lance des fusées Ariane à Kourou et *des œillades à sa fiancée* (Olivia Brunaux), un hôtelier rapace surnommé Equateur (Jean Yanne) et une tenancière de bar au grand cœur (Anna Karina). Sans compter des mygales avec du poil aux pattes et des serpents aussi verts que l'enfer (vert). Il y a aussi des caïmans qui claquent des dents. Pensant sans doute que c'est de froid, Richard Berry arpente durant 1 h 45 la jungle *caniculaire, vêtu* chaudement d'un seyant trench-coat noir...

Alain Maline, pour son deuxième long métrage (après *Ni avec toi ni sans toi*), a voulu faire lyrique, poétique, symbolique, mythique, épique. Il a voulu la touffeur d'*African Quenn*, l'exotisme de *la Bandera*, la beauté de *la Forêt d'émeraude*, la force de *Papillon*. Il a voulu nous décoiffer au souffle de l'aventure.

Mais portant comme le boulet à la cheville du bagnard un scénario à la fois primaire et lourdingue et des dialogues assortis de Bruno Tardon, il se débat, s'enfonce, s'enlise, et ses louables intentions dérivent et se noient dans les remous du Maroni.

Restent des paysages somptueux, filmés avec un respect fasciné, reste une troupe de comédiens manifestement dévouée qui ne ménage ni son talent ni sa sueur. Reste un film qu'on aimerait aimer.

DANIÈLE HEYMANN.

« De guerre lasse », de Robert Enrico

Toile de fond

Mai 1942. Jérôme (Pierre Arditi), qui appartient à la Résistance, vient en zone libre avec Alice (Nathalie Baye), qui passe pour sa femme – c'est, en *réalité*, la veuve d'un médecin juif autrichien – pour retrouver son ami Charles Sambrat (Christophe Malavoy). Celui-ci dirige une petite usine de chaussures, et vit, préservé, sans s'occuper de politique. Jérôme a besoin de son aide pour organiser des filières d'évasion pour les juifs menacés de déportation. Il compte sur le charme d'Alice pour décider Charles, coureur invétéré. Mais Charles s'éprend d'Alice qui, *elle-même, est attirée* vers lui. Jérôme est atrocement jaloux.

Le roman de Françoise Sagan raconte, avec « la petite musique » littéraire propre à l'auteur, les rapports de passion de ces trois êtres, dont l'un, Jérôme, sent brusquement basculer sa vraie nature. L'histoire *sert de toile de fond dramatique*, influe, certes, quelque peu sur les comportements, mais comme une atmosphère, un air du temps, une circonstance pour les éternels jeux de l'amour, de la séduction et de la rivalité. L'adaptation de Jean Aurenche, Didier Decoin et Robert Enrico ajoute des scènes, explique les événements selon le système des « équivalences » qui, après avoir beaucoup servi (et de façon positive) au cinéma français dit « de qualité », se révèle ici lourd, inefficace. La mise en scène appuie, souligne, empâte à la fois le conflit psychologique et une reconstitution historique, d'ailleurs entachée d'erreurs, surprenantes de la part du réalisateur du *Vieux Fusil* et de *Au nom de tous les miens*. Si Christophe Malavoy arrive malgré tout à montrer le personnage imaginé par Françoise Sagan, il a *bien du mérite*, mais on y croit. Nathalie Baye n'est pas la femme du rôle, on la sent gênée aux entournures. Pierre Arditi a beaucoup tourné cette année. Et l'on ne sait plus au juste qui il est.

JACQUES SICLIER.

Culture

MUSIQUE

Hommage à Morton Feldman

Calme trompeur

Au Centre Georges-Pompidou, un hommage a été rendu au compositeur américain Morton Feldman, mort récemment, dont les œuvres sont mal connues en France.

La grande salle du Centre Pompidou était pleine pour le concert d'hommage à Morton Feldman organisé mercredi 16 décembre par l'American Center et l'association Acanthe, avec le concours de l'ensemble 2e2m. Comme ce dernier a décidé d'inscrire une œuvre de Feldman au programme de chacun de ses concerts, il s'agissait ainsi d'une entrée en matière.

France-Culture avait eu la bonne idée de planter ses micros, en sorte que cette soirée fera l'objet d'une diffusion ultérieure. Enfin, Iannis Xenakis, qu'une longue amitié liait à Feldman, avait accepté de venir rappeler, en guise d'introduction, quelques souvenirs et livrer de brèves impressions sans phrases toutes faites ni formules choc. *« Je pense parfois que les compositeurs parlent trop* – avait-il confié un jour à Feldman – *finalement, seule la musique compte. »* Et en effet, comme on pouvait le prévoir, Xenakis n'a presque rien dit, pour ne pas nous empêcher d'entendre ce qui allait suivre.

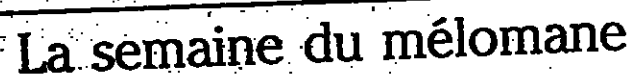
Les trois œuvres choisies, quoique baignant dans la nuance pianissimo, étaient assez représentatives de l'évolution du compositeur. *Piece for Four Pianos* (1958) propose une série de notes, d'intervalles ou d'accords dépourvus de rythme et de durée, indentique pour les quatre pianistes (quatre compositeurs, en l'occurrence : Bernard Cavanna, Michel Decoust, Tom Johnson, Paul Mesano) qui se répondent, s'imitent et, surtout, s'écoutent, créant de curieux effets d'écho dans une atmosphère d'immobilité souveraine.

The Viola in my Life nº 3 (1970) pour alto (Garth Knox) et piano (Gérard Frémy) est peut-être plus lyrique, à cause de sons prolongés de l'alto colorés par de subtiles variations de timbre, que les accords du piano semblent susciter, soutenir ou interrompre. La magie sonore de cette œuvre est proche de celle de Webern, mais le temps y est encore davantage suspendu.

Enfin, dans *Why Patterns ?* (1978), qui dure plus d'une demi-heure, nous avons un exemple de cette amplification de la forme, jusqu'à la démesure parfois, vers laquelle Feldman s'était orienté depuis une dizaine d'années. Ici, les notes sont beaucoup plus nombreuses, même si l'impression d'un calme lisse et imperturbable demeure, mais les sons ou les accords isolés sont devenus de petits motifs qui se reproduisent irrégulièrement à la flûte (Eberhard Blum), au piano (Gérard Frémy) et au glockenspiel (Gaston Sylvestre). Feldman s'inspirait ici de la technique des tapis orientaux et de leurs irrégularités qui s'annulent en s'équilibrant ; mais il évoquait aussi la peinture avec Matisse *« à la fois glacée et en vibration »*.

Ainsi, parti dans les années 50 d'une musique graphique où rien n'était noté, pour éviter les chaînes du contrôle absolu, Feldman avait réussi à noter, sans l'enfermer, cette liberté à laquelle il aspirait, mais au prix d'un combat solitaire et parfois terrible, si l'on en juge par l'entretien publié dans le numéro 6 de la revue *Contre-Champs* (Ed. de L'Age d'homme).

GÉRARD CONDÉ.



La semaine du mélomane

Mal soigné, le rhume du mélomane s'est sérieusement aggravé ; du fond de son lit, notre ami fait le compte de ce qu'il va manquer : lundi, *l'Enfance du Christ*, de Berlioz, par l'Orchestre de chambre de Lausanne et les chœurs de l'université Paris-Sorbonne, avec Audrey Michaël, Marcel Vanaud et Pierre Thau, sous la direction de Jérôme Kaltenbach, à 20 h 30, au TMP Châtelet (tél. : 42-61-19-83).

Mardi, concert de Noël, par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France : *Casse-Noisette*, de Tchaïkovski ; *la Moldau*, de Smetana ; les *Airs bohémiens*, de Sarasate ; *Introduction et Rondo*, de Saint-Saëns ; *les Oiseaux*, de Respighi, et *Offenbachiana*, de Rosenthal, sous la direction de Marek Janowski, au Théâtre des Champs-Elysées, à 20 h 30 (tél. : 42-30-15-16).

Ba-ta-clan, l'opéra-bouffe d'Offenbach, dans une adaptation musicale d'Alain Mabit, mis en scène par Guy Coutance, avec Maryse Castets, Vincent Vittoz, Michel Hubert, Bernard Van der Meersch, l'Orchestre de Basse-Normandie (direction Dominique Debart), au Théâtre Dejazet (tél. : 42-74-20-50), les 23, 26, 28, 29, 30 et 31 décembre, à 21 heures, les 25, 27 décembre et le 1er janvier, à 17 heures.

Pour hâter sa convalescence, le mélomane songe qu'un séjour dans le Midi lui ferait du bien, à Montpellier par exemple, où l'Opéra présente une nouvelle production de *la Veuve joyeuse*, dans une mise en scène de Pierre Barrat et sous la direction de Claude Schnitzler, avec Sheri Greenwald, Danielle Borst, James Anderson, les 23, 24, 28, 29 et 30 décembre, à 20 heures, le 26 à 16 heures et le 27 à 15 heures (tél. : 67-66-00-92).

G. C.

Un livre de John Warrack

L'heure de Weber

Un récit sobre et bouleversant qui est en même temps un monument d'érudition. C'est la biographie de Weber par John Warrack.

Si Wagner était mort, comme Weber à trente-neuf ans, il n'aurait laissé que *le Vaisseau fantôme*, *Tannhäuser* et *Lohengrin* ; le legs de l'auteur du *Freischütz*, *Euryanthe* et *Obéron* soutient aisément la comparaison, et Wagner a toujours reconnu sa dette envers celui qui donna naissance à l'opéra romantique allemand : *« Vois, l'Anglais aujourd'hui te rend justice, le Français t'admire, mais seul l'Allemand peut t'aimer : tu es sien, tu es un beau jour de sa vie, tu es une goutte chaude de son sang, un morceau de son cœur. »*

Weber, que Debussy aimait tant (1), reste pourtant mal connu en France, en dehors de ses ouvertures ; *le Freischütz* n'a pas été donné au palais Garnier depuis soixante ans, et *Euryanthe*, le joyau qui annonçait les plus grands chefs-d'œuvre, n'y a jamais été représenté, à cause d'un livret absurde, mais pas plus que certains livrets de Verdi, Bellini ou Donizetti (2).

Son heure va peut-être sonner en mars-avril, grâce au TMP/Châtelet, qui jouera *le Freischütz* et *Abu Hassan* (charmant *singspiel* proche de *l'Enlèvement au sérail*), ainsi qu'Obéron (en concert) et deux programmes symphoniques.

Mais surtout on dispose enfin des sources de documentation qui nous faisaient cruellement défaut, à l'exception d'un vieux livre d'André Cœuroy et de celui, délicieux, de William Saunders, qui passa comme un météore en 1947. L'an dernier a paru l'autobiographie de Weber (3), et nous voici comblés par une somme de John Warrack, où sa courte vie et son œuvre abondante sont suivies pas à pas.

Une vie désordonnée, brillante, courageuse et tragique, digne d'un héros romantique, où l'on voit un garçonnet, ballotté par la vie errante de son père à la tête d'une humble compagnie théâtrale, apprendre son métier au hasard des escales de la troupe, à Salzbourg (avec Michel Haydn), Munich ou Vienne (avec l'abbé Vogler). A quinze ans, il a déjà composé trois opéras. A dix-huit ans, il est nommé Kapellmeister de l'Opéra de Breslau, où il s'impose comme un vrai directeur, s'attachant à tout contrôler, la musique, les décors, la mise en scène, avec une autorité sans réplique.

Mais il faudra encore des années de voyages, de mondanités, d'aventures amoureuses, de dettes, même de prison, pour qu'enfin il parvienne à dominer sa personnalité et son talent un peu fous. Directeur de l'Opéra de Prague, il monte, en deux ans et demi, soixante-deux œuvres d'une trentaine de compositeurs, puis développe son action à Dresdes, jetant les bases de l'opéra allemand avec une conscience de sa mission, une minutie dans l'organisation et une audace novatrice qui préfigurent celles de Mahler à l'Opéra de Vienne. Et, comme celui-ci, il parvient à composer dans le même temps ses chefs-d'œuvre, alors que sa vie est consumée par la tuberculose.

Rien n'est plus bouleversant que le récit sobre de John Warrack, nourri de multiples documents, sur ces dernières années où, alors qu'il accède à une gloire internationale, Weber s'acharne à écrire *Obéron* et, presque moribond, part pour l'Angleterre, se sachant condamné, pour laisser à sa famille de quoi subsister après sa mort. Il y mourra le 5 juin 1826, après avoir dirigé huit représentations de son opéra et de nombreux concerts, crachant le sang et étouffant.

Le livre de John Warrack est un monument d'érudition, assez massif pafois, et l'on aurait souhaité une écriture plus alerte pour dégager les traits du jeune Weber, comme l'avait fait si joliment Saunders. Mais rien n'est laissé dans l'ombre qui nous permette de connaître et comprendre Weber ; chaque page de son œuvre est analysée avec une grande finesse, et la synthèse finale de l'ouvrage donne une image définitive du compositeur, en un langage précis et simple, accessible à tout lecteur. Et l'on ne saurait douter que derrière ce discours un peu impersonnel brille la flamme pure de l'amour de l'auteur pour son modèle.

JACQUES LONCHAMPT.

★ John Warrack, *Weber*, Ed. Fayard, « Bibliothèque des grands musiciens », traduction Odile Demange, 474 pages, 240 F. L'identification du portrait de Weber par T. Lawrence, figurant sur la jaquette, est contestée.

(1) Cf. les pages sur *Obéron* recueillies dans *Monsieur Croche et autres récits*, pp. 83-85.

(2) Marek Janowski l'a donné en concert à la radio il y a dix ans, peu après son superbe enregistrement réalisé à Dresde avec Jessye Norman (4 disques EMI, 2906.983).

(3) *La vie d'un musicien et autres récits*, présentation et notes de Gérard Condé, Ed. Jean-Claude Lattès, 264 pages.

THÉATRE

Les surprises de Robert Hossein

Week-end chargé en surprises pour Robert Hossein. La mauvaise d'abord. Vendredi soir, il fêtait la centième de *l'Affaire du courrier de Lyon*. A l'issue de la représentation, petit pot dans le hall, quelques photographes sont là. Et aussi, ô horreur ! affûtée par Lenôtre, une guillotine en chocolat surmontant la pièce montée ! Hossein, éructant, refuse se faire photographier devant le monument sucré à la « veuve » abhorrée, exige un sabre qu'on s'empresse de lui quérir, et fracasse rageusement le gâteau avant de célébrer, enfin joyeux, son 450 000e spectateur.

Dimanche, après la matinée, nouvelle surprise. Bonne, cette fois. A l'extérieur du Palais des sports on distribue des tracts. Ils sont signés Amnesty International, visent à recueillir des abonnements à *la Chronique*, bulletin d'informations du mouvement et proclamant : *« A propos de* l'Affaire du courrier de Lyon 1796. *Si Amnesty International avait existé il y a deux siècles, Joseph Lesurques n'aurait peut-être pas subi l'acte irréversible qu'est la peine de mort. »*

Récupération à usage vertueux ? *« Pas du tout »*, s'enflamme Hossein. C'est pour lui un sacre, une apothéose, la confirmation éclatante qu'Alain Decaux et lui ont fait œuvre utile. *L'Affaire du courrier de Lyon ?* L'affaire de tous. Estampillée par Amnesty.

D. H.

Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

VEUVE MARTINIQUAISE CHERCHE CATHOLIQUE CHAUVE. Théâtre du Lucernaire (45-44-57-34), 21 h 15.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). ◇ La Taupe : 20 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). ◇ *Une année sans été* (Festival d'automne à Paris) : 20 h 30.

BATACLAN (47-00-30-12). ◇ Match d'improvisation : 21 h.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). ◇ Iphigénie : 19 h 30.

CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-96-12-27). La Revue Paris-Gipsy (*Festival d'automne à Paris*) : *21 h.*

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). ◇ Reviens dormir à l'Elysée : 21 h.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). ◇ *Les Dindons de la farce tranquille : 21 h.*

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ La Poudre aux yeux : 14 h. ◇ Monsieur de Pourceaugnac : 14 h. ◇ Monsieur chasse : 20 h 30.

DAUNOU *(42-61-69-14).* ◇ *Monsieur* Masure : 21 h.

DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). ◇ Bata-clan : 21 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-*Cadres* : 20 h 30. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). ◇ La Cantatrice chauve : 19 h 30. ◇ La Leçon : 20 h 30. ◇ Lettre d'une inconnue : 21 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ! : *20 h 15.* Carmen Cru : 22 h.

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). ◇ Baby Sitting : 19 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. ◇ Parlons-en comme d'un créateur à *un autre* : 20 h. ◇ *Nous, Théo* et Vincent Van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. ◇ Le Petit Prince : 20 h. ◇ Veuve martiniquaise cherche catholique chauve : 21 h 15.

MARAIS (42-78-03-53). En famille, on s'arrange toujours : 20 h 30.

MARIGNY (42-56-04-41). ◇ Kean : 20 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). ◇ La Menteuse : 21 h.

MICHEL (42-65-35-02). ◇ La Chambre d'ami : 21 h 15.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). ◇ Double Mixte : 20 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). ◇ Léopold le bien-aimé : 20 h 45.

OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-96-06-11). ◇ Don Giovanni : 19 h 30.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). *Grande salle. La Madeleine* Proust à Paris : 21 h. Petite salle. Pleure pas Gilbert Trio : 19 h.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). ◇ L'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux : 20 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. ◇ Reine mère : 20 h 45.

SALLE CHOPIN-PLEYEL (45-61-06-30). ◇ Notes en duo, d'après Notes sur Chopin : 21 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). ◇ Jango Edwards : 20 h 30.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). ◇ Macha... et compagnie : 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. ◇ L'Ecume des jours : 20 h 30. Salle II. ◇ Huis clos : 20 h 30.

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65). ◇ La Chasse au corbeau : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Sylvie Joly : 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). ◇ C'est encore mieux l'après-midi : 20 h 30.

Lundi 21 décembre

Les concerts

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE (42.23.55.28). Orchestre de chambre J.-L. Petit, 21 h. Avec J. Vandeville (htb). Les Quate Saisons de Vivaldi. 100 F, 75 F. FNAC.

F.I.A.P. (42.89.89.15). Ensemble Cristalyre, *20 h 30 lun.* Avec M. Delavie (mezzo-soprano), C. Le Boullenger (htb.) et M.-M. Banaletti (pia.). Œuvres de P. Viardot, Saint-Saëns et Rimski-Korsakov. 45 F, 35 F.

Les opéras

OPÉRA-COMIQUE, *Salle Favart* (42-96-06-11). Don Giovanni, 19 h 30. Drame en deux actes de W.-A. Mozart, livret de L. Da Ponte, dir. mus. de L. Zagrosek, mise en scène de G. Järvefelt (production de l'opéra d'Oslo). De 25 F à 350 F.

Les ballets

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Compagnie ballet d'enfants Janine Stanlowa : 15 h 30 dim. Casse-noisette de P.-I. Tchaïkovski. 160 F, 120 F, 90 F, 70 F.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)
LUNDI

Relâche.

CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-35-57)
LUNDI

Cauchemars et Superstitions (1919), de Victor Fleming, *15 h* ; *Hazal (1979,* v.o.s.t.f.), de Ali Ozgentürk, 17 h ; Chemin sans fin (1965, v.o.), de Duygu Sagiroglu, 19 h.

SALLE GARANCE,
CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-37-29)
LUNDI

Hommage à Pierre Braunberger : la Marche des machines (1929), d'Eugène Deslaw, 14 h 30 ; L'amour chante (1930), de Robert Florey, 14 h 30 ; Mario Prassinos (1968), de Lucien Clergue, 17 h 30 ; l'Affaire du courrier de Lyon (1937), de Maurice Lehmann et Claude Autant-Lara, 17 h 30 ; Terre sans pain (1932-1937), de Luis Bunuel, 20 h 30 ; Dionysos (1986), de Jean Rouch, 20 h 30.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Elysées *Lincoln*, 8e (43-59-36-14).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e *(43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e* (43-57-90-81) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

AVRIL BRISÉ (Fr., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA BAMBA (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA BONNE (**) (It.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA CONFÉRENCE DE WANNSEE (All., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e *(46-33-97-77)* ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.f.) : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

DÉMONS DANS LE JARDIN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e *(47-20-76-23) ; Max Linder Panorama,* 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; *Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06)* ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ENNEMIS INTIMES *(*) (Fr.) : Forum* Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES FORCES DU MAL (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

HOLLYWOOD SHUFFLE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

HOPE AND GLORY (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

IL EST GÉNIAL PAPY ! (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; *UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George* V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

L'IRLANDAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36)* ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES LUNETTES D'OR (It.-Fr., v.o.) : *Les Trois Luxembourg,* 6e (46-33-97-77) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES *MAITRES DE* L'UNIVERS (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; *Le Galaxie, 13e (45-80-18-03)* ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

MAURICE (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; *Le* Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MAXIMUM OVERDRIVE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES NOCES BARBARES (*) (Bel.-Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

NOCES EN GALILÉE (Fr.-Bel.-palestinien, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain *Huchette, 5e* (46-33-63-20) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE NOM *DE* LA ROSE (Fr.-It.-All., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

NOYADE INTERDITE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'OEIL AU BEURRE NOIR (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Boulevard, 9e *(45-74-95-40)* ; *Sept* Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

OU QUE TU SOIS (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA PASSION BÉATRICE (*) (Fr.-It.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PÊCHEURS DE REQUINS (Mex., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LA PHOTO (Gr., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

PRICK UP YOUR EARS (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

PROMIS... JURÉ ! (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, *14e* (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

RENT A COP (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

ROXANNE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; *v.f.* : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, *13e* (43-36-23-44).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : *Studio de la Harpe,* 5e (46-34-25-52) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SUPERMAN IV (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e *(47-70-10-41)*.

TAMPOPO (Jap., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

TOI ET MOI AUSSI (All., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20).

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

VENT DE *PANIQUE* (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LA VIE PLATINÉE (Fr.-ivoirien) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

WHO'S THAT GIRL ? (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

YEELEN (maliens, v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Le Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; L'Entrepôt, 14e (45-40-78-38) ; *Gaumont Alésia, 14e* (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES YEUX NOIRS (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts *II, 6e (43-26-80-25)* ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

ZEGEN (*) (Jap., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

Les grandes reprises

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

AMERICAN WARRIOR II (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BLUE COLLAR (A., v.o.) : Utopia *Champollion*, 5e (43-26-84-65).

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

CHAINES CONJUGALES (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

LA *CITÉ DES FEMMES* (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

DIAMANTS SUR CANAPÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DON GIOVANNI (Fr.-It., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

FANTASIA (A.) : *Action Rive Gauche*, 5e (43-29-44-40).

FANTOME A VENDRE (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

MACBETH (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

MIDNIGHT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

MON PETIT POUSSIN CHÉRI (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

PETER PAN (A., v.f.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

SEULS LES ANGES ONT DES AILES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TOM, JERRY, DROOPY ET TEX AVERY (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN DROLE DE FLIC (It., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AVENTURE INTÉRIEURE. Film américain de Joe Dante, v.o. : Forum *Horizon, 1er (45-08-57-57)* ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

CARAVAGGIO. Film britannique de Derek Jarman, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; La Bas*tille, 11e (43-54-07-76)*.

CAYENNE PALACE. Film français *de Alain Maline* : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; *UGC Gobelins, 13e* (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CREEPSHOW 2. (*) Film américain de Michael Gornick, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

DE GUERRE LASSE. *Film français* de Robert Enrico : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; *Gaumont Convention, 15e* (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ISHTAR. Film américain de Elaine *May, v.o.* : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, *9e (47-42-56-31)* ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Les Montparnos, 14e *(43-27-52-37)* ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES KEUFS. Film français de Josiane Balasko : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RENEGADE. Film italo-américain de *Enzo B. Clucher*, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mis*tral, 14e* (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ROCK ALIENS. Film américain de James Fargo, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

SENS UNIQUE. Film américain de Roger Donaldson, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; *Images, 18e* (45-22-47-94).



PARIS EN VISITES

MARDI 22 DÉCEMBRE

« Orsay : de la gare au musée », 10 h 30, 1, rue de Bellechasse, porte de gauche (Arcus).

« Du Greco à Picasso », 12 heures, entrée du Petit Palais (Mathilde Hager).

« Les *grands d'Espagne* à Paris. Pleins feux sur le Greco », 12 h 30, hall d'entrée du Petit Palais (M. Adda).

« Orsay : un musée dans une gare », 13 heures, 1, rue de Bellechasse (Pierre-Yves Jaslet).

« Exposition « Louis Jouvet et le Cartel » à la Bibliothèque nationale », 14 h 30, 58, rue de Richelieu (Monuments historiques).

« Le quartiers des Arts et Métiers », 14 h 30, façade de Saint-Nicolas-des-Champs, 254, rue Saint-Martin (Monuments historiques).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les hôtels et l'église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Pont-Marie (Gilles Botteau).

« L'Opéra », 14 h 30, dans l'entrée (Christine Merle).

« Préfiguration du futur Musée des Plans et Reliefs. Exposition de maquettes dans les combles des Invalides », 15 heures, cour des Invalides, sous la statue de Napoléon (Monuments historiques).

« Musée de la Police », 15 heures, commissariat du cinquième, 1 *bis*, rue des Carmes (Approche de l'art).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 21 décembre

TF 1

20.40 Cinéma : Tess. ■ (2e partie.) Film français de Roman Polanski (1979). Avec Nastassja Kinski, Peter Firth, Leigh Lawson, John Collin, Rosemary Martin. 22.30 Feuilleton : L'île. De François Leterrier, d'après l'œuvre de Robert Merle. Avec Bruno Cremer, Gérard Darrieu, Martin Lamotte (1er et 2e épisode). 23.45 Journal. 23.55 La Bourse. 0.00 Concert (enregistré à la salle Pleyel). Metastasis, de Xenakis ; Shéhérazade, de Ravel, par l'Orchestre français des jeunes, dir. Jérôme Kaltenbach, Michèle Command, soprano.

A 2

20.30 Cinéma : Ambre. ■ Film américain d'Otto Preminger (1947). Avec Linda Darnell, Cornel Wilde, Richard Greene, George Sanders, Glenn Langan. 22.30 Apostrophes : Spécial Marguerite Yourcenar. (Rediffusion de l'émission de décembre 1979.) ▶ 23.40 Concours chefs-d'œuvre en péril 1987. Premier prix : château de Commarque (Dordogne) ; Deuxième prix : fort de la Prée (île de Ré) ; Troisième prix : château de Monte-Cristo (Yvelines). 0.40 Informations : 24 heures sur la 2.

FR 3



20.30 Cinéma : Super girl. ■ Film américain de Jeannot Szwarc (1984). Avec Faye Dunaway, Helen Slater, Peter O'Toole, Mia Farrow, Brenda Vaccaro. 22.20 Journal. 22.45 Magazine : Océaniques. De Michel Cazenave et Pierre-André Boutang. La figure de l'ange. Avec Olivier Clément et Michel Foussard. 23.40 Film d'animation : Discours de bienvenue. 23.50 Musiques, musique. L'ouverture de l'Echelle de soie, de Rossini, par l'Ensemble orchestral de Paris, dir. Jean-Pierre Wallez.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Le piège à cons. ■■ Film français de Jean-Pierre Mocky (1979). Avec Jean-Pierre Mocky, Catherine Leprince, Bruno Netter, Jacques Legras, Lise Roy. 21.55 Flash d'informations. 22.00 Magazine : Canal foot. 22.30 Les K.O. de Canal +. 23.35 Football américain. Un match du championnat professionnel américain. 0.30 Cinéma : Vendredi 13. □ Film américain de Sean S. Cunningham (1980). Avec Betsy Palmer, Adrienne King, Harry Crosby. 2.00 Série : Les monstres. 2.25 Documentaire : L'oiseau impossible.

LA 5

20.30 Cinéma : Les gaspards. ■ Film français de Pierre Tchernia (1973). Avec Michel Serrault, Philippe Noiret, Chantal Goya, Michel Galabru, Annie Cordy, Charles Denner. 22.05 Série : Matlock. Le Père Noël. 23.00 Série : Nero Wolfe. Les araignées d'or. 23.55 Série : Max la menace (rediff.). 0.20 Feuilleton : Le temps des copains. 0.45 Série : Maigret. Mon ami Maigret.

M 6

20.30 Téléfilm : Délit de fuite. De Chuck Braverman, avec Paul Perri, Claudia Cron. 22.05 Série : Poigne de fer et séduction. Chute libre. 22.30 Journal. 22.35 Météo. 22.40 Cinéma : L'éternel retour. ■ Film français de Jean Delannoy (1943). Avec Jean Marais, Madeleine Sologne, Jean Murat, Yvonne de Bray. 0.40 Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips. Le chouchou de la semaine : Résidence nocturne.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le grand débat. L'avenir du catholicisme. 21.30 Dramatique : Louis Jouvet valet de chambre du théâtre. 3. L'Athénée, le Conservatoire, la décentralisation, l'Amérique du Nord, Don Juan. 22.40 La nuit sur un plateau. Autour de Gilles Lipovetsky, à propos de l'empire de l'éphémère. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Renseignements sur Apollon. Concert (donné le 2 novembre 1986 à Kassel). Fantaisies, op. 116, nº 1 à 7, de Brahms ; Trois pièces, op. 11, de Schoenberg ; Trois intermezzi, op. 117, (nº 1 en mi bémol majeur, nº 2 en si bémol majeur, nº 3 en ut dièse mineur), de Brahms ; Six petites pièces, op. 19, et Cinq pièces pour piano op. 23, de Schoenberg ; Pièces pour piano, op. 118, nº 1 à 6, de Brahms ; Suite pour piano, op. 25, de Schoenberg ; Pièces pour piano, op. 119, nº 1 à 4, de Brahms, par Andras Schiff, piano ; à 23.07 Feuilleton : De l'opus 1 à l'opus 145 (Loewe, un génie méconnu du lied et de la ballade) ; Mona Lisa, de Schillings ; Poème de l'extase, op. 34, de Scriabine. 0.00 Musique de chambre. Suite en plein air, Quatuor à cordes nº 6, Contrastes pour violon, clarinette et piano, Duos pour deux violons, de Bartok.

Mardi 22 décembre

TF 1

19.00 Feuilleton : Santa Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Tapis vert. ▶ 20.40 Cinéma : Police. ■■ Film français de Maurice Pialat (1985). Avec Gérard Depardieu, Sophie Marceau, Richard Anconina, Pascale Rocard, Sandrine Bonnaire. 22.30 Feuilleton : L'île. De François Leterrier, d'après l'œuvre de Robert Merle. Avec Bruno Cremer, Martin Lamotte (3e épisode). 23.20 Journal. 23.30 La Bourse. 23.35 Musique : Naissance d'une exécution. La sonate à Kreutzer, de Beethoven, par Aldo Ciccolini (piano) et Jean-Pierre Wallez (violon).

A 2

19.10 Actualités régionales. 19.35 Série : Maguy. Médecin malgré elle. 20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Moi vouloir toi. □ Film français de Patrick Dewolf (1985). Avec Gérard Lanvin, Jennifer, Daniel Russo, Corine Marienneau, Clémentine Célarié. 22.00 Les jeux de mardi cinéma. Invités : Michel Serrault, Nathalie Baye, Pierre Arditi, Christophe Malavoy. 23.30 Informations : 24 heures sur la 2. 0.00 Série : Brigade criminelle (rediff.).

FR 3

19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.07 à 19.30, actualités régionales. 19.55 Dessin animé : Il était une fois la vie. L'usine du foie. 20.05 Jeux : La classe. 20.30 INC. 20.35 Cinéma : Les nouvelles aventures de Flipper le dauphin. ■ Film américain de Leon Benson (1964). Avec Lucke Halpin, Pamela Franklin, Helen Cherry, Francesca Annis, Tom Helmore. 22.10 Journal. 22.35 Soirée Tex Avery. ■ Don't look now ; I only have eyes for you ; The sneezing weasel ; The penguin parade ; Dassy Duck in Hollywood ; Little rural riding hood ; Counterfeit cat ; Droopy's good deed. 23.35 Musiques, musique. Une barque sur l'océan, extraits de Miroirs, de Ravel, par Daniel Gourdon, piano.

CANAL PLUS

18.55 Starquizz. Présenté par Alexandra Kazan. Invités : Paul Préboist, Françoise Mallet-Joris, Enrico Macias. 19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et les Nuls. Invité : Eddy Mitchell. 20.30 Cinéma : Le marginal. □ Film français de Jacques Deray (1983). Avec Jean-Paul Belmondo, Henry Silva, Pierre Vernier, Carlos Sottomayor, Tcheky Karyo. 22.10 Flash d'informations. 22.15 Cinéma : La forêt d'émeraude. ■■ Film américain de John Boorman (1985). Avec Powers Boothe, Meg Foster, William Rodriguez, Charley Boorman (vo). 0.05 Cinéma : L'Atalante. ■■■ Film français de Jean Vigo (1934). Avec Michel Simon, Dita Parlo, Jean Dasté, Louis Lefevre, Gilles Margaritis, Raphaël Diligent. 1.20 Cinéma : Dressé pour tuer. ■■ Film américain de Samuel Fuller (1982). Avec Kristy Mac Nichol, Paul Winfield, Burl Ives, Jameson Parker.

LA 5

19.00 Jeu : La porte magique. Présenté par Michel Robbe. 19.30 Boulevard Bouvard. De Philippe Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Cinéma : L'empire contre-attaque. ■ Film américain d'Irwin Kershner (1980). Avec Carrie Fisher, Harrison Ford, Mark Hamill. 22.40 Série : Spenser. Le pays du refuge. 23.35 Série : Baretta. Meurtre par procuration. 0.30 Série : Max la menace (rediff.). 0.55 Feuilleton : Le temps des copains. 1.35 Série : Spenser (rediff.).

M 6

19.30 Série : La petite maison dans la prairie. La réincarnation de Nellie (2e partie). 20.24 Six minutes d'informations. 20.30 Téléfilm : Exo-man. De Richard Irwing, avec David Ackroyd, Anne Schedeen, Harry Morgan. 22.05 Série : Poigne de fer et séduction. Liberté fraternité. 22.30 Journal. 22.35 Météo. 22.40 Cinéma : Les Arnaud. □ Film français de Léo Joannon (1967). Avec Bourvil, Adamo, Christine Delaroche. 0.15 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips. Le chouchou de la semaine : Résidence nocturne.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Dossier : Publicité, information, alcool. 21.30 Disparitions. Avec Colette de Marguerye, présidente de l'association Disparitions. 22.40 Nuits magnétiques. Au fil de l'eau (1re partie). 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 24 octobre 1987, Salle Favart). Trio pour piano, violon et violoncelle en si bémol majeur, K 502, de Mozart ; Trio pour piano, violon et violoncelle en ut mineur, op.1, nº 3 de Beethoven ; Trio pour piano, violon et violoncelle en ut majeur, op. 87, de Brahms, par l'ensemble Amadeus (Norbert Brainin, violon, Martin Lovett, violoncelle) et Georges Pludermacher, piano. 23.07 Club d'archives. Emile Goué ; Les introuvables de Clara Haskil (Sonate en ré majeur de Soler, Variations en fa mineur, de Haydn, Sonatine de Ravel, Sonate pour piano et violon nº 2, de Busoni, Sonate en ut mineur, de Pescetti, Sonates de Scarlatti).

Audience TV du 20 décembre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

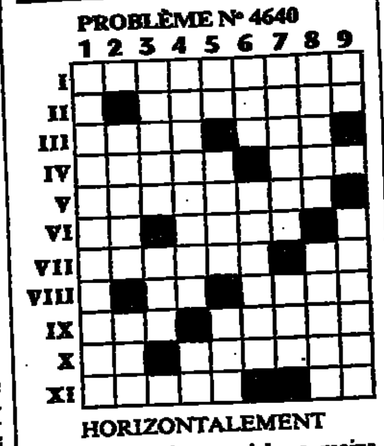
HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	50.7	7 sur 7 18.2	Stade 2 14.8	M. Pye 3.0	Alice 5.9	Kojak 2.0	Oncle Bill 7.4
19 h 45	55.2	7 sur 7 18.2	Maguy 21.2	M. Pye 2.5	Ça cartoon 7.4	Kojak 3.4	Hawaii Police 2.5
20 h 16	63.1	Journal 19.7	Journal 18.2	Benny Hill 12.8	Ça cartoon 6.9	Journal 1.5	Hawaii Police 3.9
20 h 55	70.0	Tess 28.1	Petits Princes 13.8	M. Trenet 3.0	Legend 3.0	Le Viager 18.7	Poker d'as 5.9
22 h 08	67.0	Tess 22.7	Petits Princes 15.3	Journal 3.0	Honkytonk 3.0	Le Viager 22.7	Drôles Dames 1.0
22 h 44	37.4	Sport soir 10.3	Ciné-ciné 4.4	Ciné minuit 7.4	Honkytonk 0.5	Le blé est vert 11.3	Drôles Dames 3.4

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4640



HORIZONTALEMENT

I. Rendre des cornichons moins fades. – II. Digne du poteau. – III. Aime les bois humides. D'un auxiliaire. – IV. Nom qu'on peut donner aux croisés. Peut se faire dans un polygone. – V. Mises dans de bonnes dispositions. – VI. Dans une série d'interdictions. Un Etat libre. – VII. Qui ne réfléchissent donc pas. Attendu, parfois. – VIII. Entre deux propositions. N'ont pas beaucoup de bagages. – IX. Le théâtre de divers événements légendaires. Pierre dans un jardin. – X. Dieu. Une sorte de très grand sac. – XI. Qui risquent donc de fondre. Qui a tout quitté.

VERTICALEMENT

1. Doit se méfier des gendarmes autant que des voleurs. – 2. Ses créations s'en vont en fumée. N'est cité que lorsqu'il est grand. – 3. Un navigateur d'autrefois. Partie de poulie. – 4. Qu'on n'attendra pas longtemps. Dans une série de sept. – 5. N'a jamais de gestes brusques. A la dent dure. Utile quand on veut passer. – 6. Glace à Londres. Est moins aimable que le vrai. – 7. Pas lue. A deux ailes et une arête. – 8. Fournit de l'huile. Etait réservé aux manuscrits de luxe. – 9. Terme musical. Un vrai mufle.

Solution du problème nº 4639

Horizontalement

I. Guichetier. Rata. – II. Asseau. Crapules. – III. Rus. Regard. Iole. – IV. Drôle. Araignées. – V. Eisenstein. Es. – VI. Ré. Iguë. Têts. Fa. – VII. O.R.L. Esaü. Râ. Pal. – VIII. Air. Urticaire. – IX. Entrée. Nielle. – X. Ire. Clef. Eider. – XI. Pain. Râ. Si. Nô. – XII. Linéaire. Soif. – XIII. Ase. Encrier. Ode. – XIV. Gésir. Issues. – XV. Es. Lerne. Teigne.

Verticalement

1. Garde-robe. Plage. – 2. Usurier. Niaises. – 3. Issos. Latrines. – 4. Ce. Lei. Irène. Il. – 5. Harengère. Aéré. – 6. Eue. Sus ! Ecrin. – 7. Gâteau. Larcin. – 8. Icare. Urne. Erse. – 9. Errait. Tifs. Is. – 10. Radinerie. Iseut. 11. Tacle. Orée. – 12. Ruines. Alibi. Si. – 13. Aloès. Pied. Fô. – 14. Télé. Far. En. Dan. – 15. Ases. Aleurode.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 19 décembre 1987 :

UNE LOI

● Nº 87-1014 du 18 décembre 1987 relative au corps des officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne.

UN DÉCRET

● Nº 87-1019 du 18 décembre 1987 modifiant les dispositions du code de la Sécurité sociale (deuxième partie : décrets en Conseil d'État) relatives aux régimes complémentaires de salariés.

UN ARRÊTÉ

● Du 20 novembre 1987 portant nomination d'élèves titulaires de l'Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne à la suite du concours d'admission de 1987.

UNE LISTE

● D'admission aux écoles nationales d'ingénieurs des travaux agricoles et à l'Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires (concours 1987 réservé aux titulaires du brevet de technicien supérieur agricole ou du brevet de technicien supérieur ou du diplôme universitaire de technologie).

LOTO Nº 50 — TIRAGE DU SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1987

4 15 21 33 45 49 — 26

700 575,00 F
47 495,00 F
5 540,00 F
115,00 F
10,00 F
20,00 F

33 MILLIONS

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le lundi 21 décembre à 0 h TU et le mardi 22 décembre à 24 h TU.

La persistance de l'anticyclone sur la France en écarte les perturbations. Mais cette situation est favorable à la formation de brouillards. Les températures, moins élevées que la semaine dernière, restent toutefois supérieures aux normales saisonnières.

Mardi : brouillards et nuages bas fréquents, puis éclaircies.

Dans les régions méditerranéennes et en montagne, on sera favorisé par un temps ensoleillé.

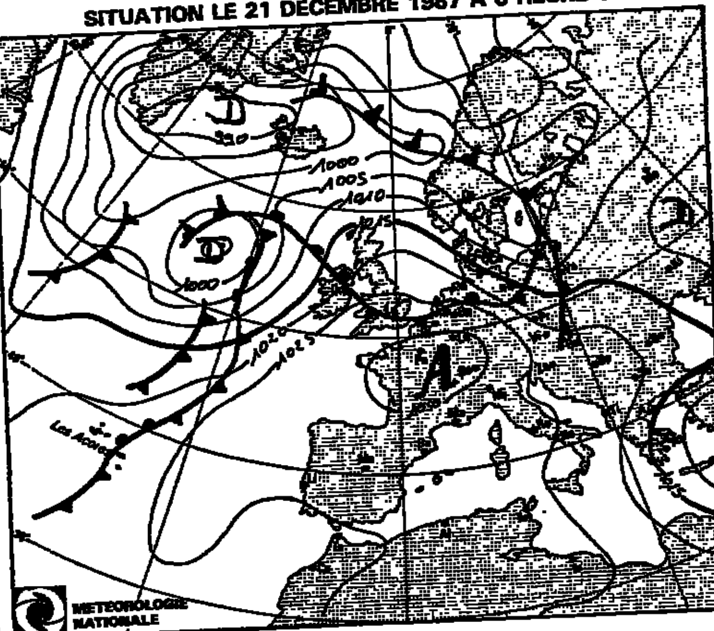
Ailleurs, le matin on subira de la grisaille : les brouillards seront en effet très fréquents. Près de la Manche et du Nord au Bassin parisien, au Nord-Est et à la Bourgogne, ils seront concurrencés par des nuages bas sous lesquels on pourra recevoir quelques gouttes de pluie.

L'après-midi, les brouillards ne persisteront que localement, en particulier dans les vallées du Massif Central, du bassin de la Saône et de la Garonne. Mais le plus souvent des éclaircies se développeront. Elles seront timides du nord de la Seine au Nord-Est, mais belles ailleurs.

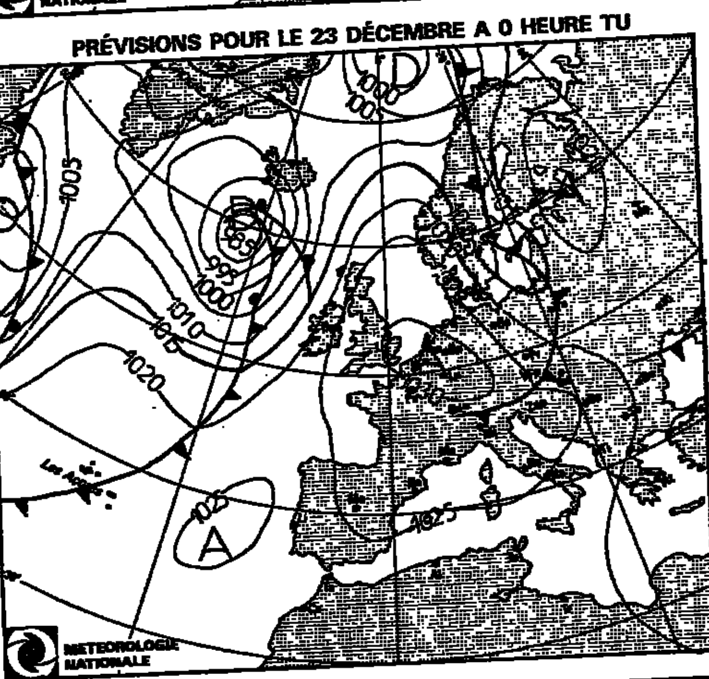
Les températures minimales seront de 7 à 10 degrés sur le pourtour méditerranéen, de 7 degrés sur les côtes de la Manche, de 4 à 7 degrés en Charentes et Vendée, de 1 à 4 degrés du Sud-Ouest au Centre, à la Bourgogne et à Rhône-Alpes, mais localement de 0 à – 3 degrés dans le Massif Central, de 2 à 5 degrés ailleurs.

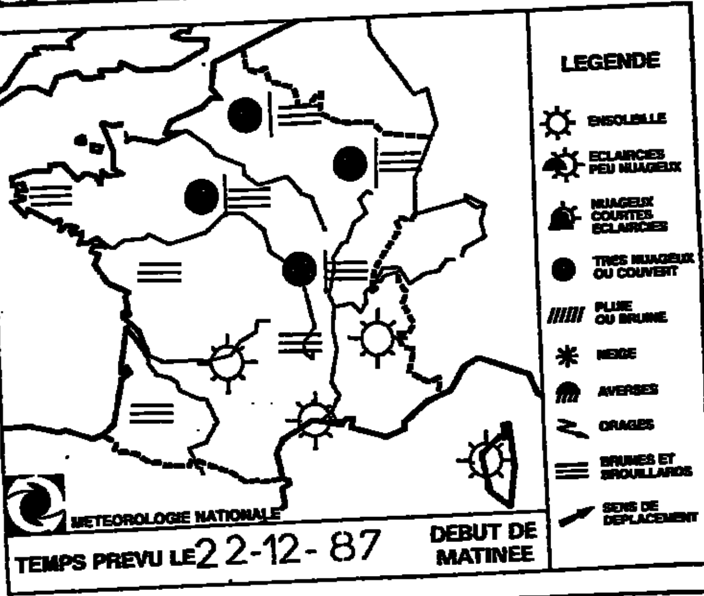
Les maxima, de 16 à 19 degrés sur les côtes méditerranéennes, varieront de 7 à 13 degrés en moitié sud, de 7 à 10 degrés en moitié nord.

SITUATION LE 21 DÉCEMBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 23 DÉCEMBRE A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 21-12-1987

Valeurs extrêmes relevées entre le 20-12 à 6 heures TU et le 21-12-1987 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	17	6	C
BIARRITZ	13	6	B
BORDEAUX	13	3	B
BOURGES	7	4	B
BREST	11	8	P
CAEN	10	6	C
CHERBOURG	10	7	C
CLERMONT-FERR.	12	–1	B
DIJON	11	2	C
GRENOBLE St-M-H	11	1	B
LILLE	10	9	P
LIMOGES	12	4	D
LYON	11	3	B
MARSEILLE-MAR.	14	3	D
NANCY	11	5	C
NANTES	12	7	C
NICE	17	9	D
PARIS-MONTS.	8	7	C
PAU	12	5	B
PERPIGNAN	20	6	D
RENNES	10	8	C
ST-ÉTIENNE	11	1	B
STRASBOURG	11	1	B
TOURS	9	5	C
TOULOUSE	8	5	B
POINTE-A-PITRE	30	21	A

ÉTRANGER			
ALGER	18	6	B
AMSTERDAM	10	9	C
ATHÈNES	14	8	P
BANGKOK	29	18	D
BARCELONE	18	8	D
BELGRADE	8	3	C
BERLIN	9	9	P
BRUXELLES	10	8	P
LE CAIRE	19	12	N
COPENHAGUE	8	7	D
DAKAR	34	20	D
DELHI	25	8	B
DJERBA	22	11	D
GENÈVE	10	0	B
HONGKONG	21	15	D
ISTANBUL	9	7	C
JÉRUSALEM	11	7	D
LISBONNE	16	10	D
LONDRES	11	10	C
LOS ANGELES	19	6	D
LUXEMBOURG	7	5	B
MADRID	18	3	D
MARRAKECH	17	8	D
MEXICO	24	10	B
MILAN	9	4	B
MONTRÉAL	4	–2	A
MOSCOU	6	–9	C
NAIROBI	28	15	D
NEW-YORK	11	2	C
OSLO	–2	–6	D
PALMA-DE-MAL.	20	4	D
PÉKIN	9	–6	B
RIO-DE-JANEIRO	28	22	P
ROME	17	9	B
SINGAPOUR	31	24	N
STOCKHOLM	0	–1	C
SYDNEY	22	18	P
TOKYO	13	5	D
TUNIS	21	10	N
VARSOVIE	6	4	P
VENISE	3	1	B
VIENNE	9	8	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Echecs

CHAMPIONNAT DU MONDE
SÉVILLE 1987

Kasparov, champion du monde à l'arraché

Un match sauvé... par son résultat

Commencé le 12 octobre, le championnat du monde s'est terminé le samedi 19 décembre par la « victoire » de Garry Kasparov, vingt-quatre ans, sur son challenger Anatoli Karpov, trente-six ans. En fait, en remportant la vingt-quatrième et dernière partie, Kasparov n'a réussi qu'à faire jeu égal avec Karpov (12-12), mais le règlement stipule que, dans ce cas, le champion du monde conserve son titre. Les deux joueurs ont remporté quatre victoires chacun et fait seize nulles. Ils toucheront tous les deux environ 5 millions de francs de prix.

Kasparov et Karpov en étaient à leur cent vingt-quatrième rencontre (cent vingt en championnat et quatre en tournoi) : dix-sept victoires pour Kasparov, seize pour Karpov et quatre-vingt-onze parties nulles. Le prochain championnat du monde doit avoir lieu en 1990.

N'eût été le tintamarre provoqué par les deux dernières parties, la quatrième rencontre entre Kasparov et Karpov ne serait jamais entrée dans la *légende* des échecs. Seuls l'extraordinaire incertitude quant au *résultat final*, après la victoire du challenge dans l'avant-dernière partie, et l'exploit rarissime accompli par le champion du monde dans la dernière (1), feront qu'on se souviendra du match de Séville.

Pour le reste, la qualité du jeu a été – pour deux génies d'une telle force s'entend – plutôt médiocre, et les imprécisions, gaffes, courtes nullités ou parties prolongées pour rien, bien trop nombreuses. Etablissant un parallèle entre les erreurs commises par les organisateurs de la rencontre et celles commises par les joueurs, *Kasparov a estimé que* le match s'achevait *« là aussi par un nul »*. On ne saurait mieux dire.

Mais le champion du monde n'est-il pas un peu responsable ? Lancé dans de multiples activités (film publicitaire, sortie de son livre, *mise* sur pied de l'association des grands *maîtres*), Kasparov, fatigué et mal préparé, n'en entendait pas moins ne faire qu'une bouchée de son rival. Ayant constaté que la bouchée était bien dure à avaler, il s'est mis à jouer « petit bras » ne comptant plus que sur un résultat final nul et, ne se réveillant qu'au bord de l'abîme.

Quant à Karpov, il n'y a à lui « reprocher » qu'une poisse insigne qui le poursuit depuis son premier match contre Kasparov et dont sa gaffe historique de la onzième partie est *la plus claire illustration*. *« J'avais le titre dans mes mains et je l'ai laissé filer à la dernière minute »*, dira-t-il samedi, après son *abandon*. C'est peut-être littéralement vrai, car, d'après l'analyse du *grand maître* soviétique Goufeld, si, alors qu'il ne lui restait qu'une minute avant d'arriver à l'ajournement de la vingt-quatrième partie, vendredi, il avait joué 33...Çç5 au lieu de Cé7, la nullité lui aurait été acquise.

En fait, le grand responsable de la baisse de la qualité du jeu est... M. Campomanes, le président de la Fédération internationale des échecs (FIDE). C'est lui qui a annulé le premier match de *Moscou en* 1984-1985. C'est lui qui a voulu que le *deuxième match* ait lieu six mois après seulement. C'est encore lui qui a *imposé* un match revanche un an après, et c'est lui, enfin, qui a décidé que le cycle du championnat du monde se déroulerait sur deux ans (cycle heureusement rétabli sur trois ans maintenant). Résultat : cent vingt parties en trois ans entre Kasparov et Karpov. Insensé ! Que peut-il rester de créativité après une telle épreuve, dont on se demande comment elle n'a pas envoyé l'un des deux joueurs, ou les deux, à l'hôpital ? Selon le grand maître anglais Raymond Keene, chacun des deux protagonistes en est arrivé à jouer de *façon irrationnelle* pour vaincre l'autre, tant sa connaissance du jeu de l'adversaire est totale. Et Goufeld note que la rivalité entre ces deux génies, qui s'exacerbe au fur et à mesure du nombre des rencontres, les a amenés à une phase d'autodestruction où seul le résultat compte au détriment de la création artistique.

A la question : *« Etes-vous le roi maintenant ? »*, Kasparov répondait, samedi : *« Oui, pour trois ans et avec tous les droits. »* Inconditionnel de la transparence et du changement, chers à M. Gorbatchev (sauf s'il s'agit de céder sa place, cela va de soi...), le champion du monde a le droit et le devoir d'éliminer de son poste M. Campomanes. Ce dernier, lors de la cérémonie de clôture, a osé regretter, sous les huées et les sifflets, que *« le marathon commencé à Moscou entre Kasparov et Karpov soit terminé »*. C'est à lui qu'il faudrait faire courir un marathon de 120 kilomètres...

BRUNO DE CAMAS.

(1) Seul l'Allemand Lasker, dans son match contre l'Autrichien *Schelchter* en 1910, a réussi à conserver son titre de la *même façon, en remportant* la dixième et dernière partie. Deux autres championnats du monde se sont terminés par un résultat nul, mais acquis avant la dernière partie : Botvinnik-Bronstein en 1951 et Botvinnik-Smyslov en 1954.

La finale de la vingt-quatrième partie
Une exécution magistrale

La finale de la vingt-quatrième partie passera dans *les manuels*. Ce fut une exécution magistrale. *« Mon meilleur jeu »*, dira Kasparov. Pour une fois, il n'y a pas eu d'erreur et le génie défensif de Karpov ne s'est incliné que parce que le champion du monde a trouvé, à chaque fois, le meilleur *coup*.

Le plan de Karpov était de mettre ses *pions sur* cases blanches afin de réduire l'activité du Fou blanc et... d'attendre. Celui de Kasparov, d'essayer d'échanger les Dames ou de forcer la Dame noire à quitter la *septième rangée pour* y *installer* la sienne. Ce fut fait au 56ᵉ coup et, après quarante-cinq minutes de réflexion, Karpov dut se résoudre à 57... Da5. La fin était proche, mais il y allait du titre suprême et le challenger ne coucha son Roi en signe d'abandon qu'au soixante-quatrième coup, comme les soixante-quatre cases de l'échiquier, et après avoir mis dix minutes à constater l'évidence : il ne pouvait à la fois défendre son Cavalier et empêcher le Fou de s'installer sur é4, ce qui lui coûtait le pion g6.

La partie avait duré huit heures et six minutes, mais alors que la salle déchaînée hurlait « Garry, Garry ! », Kasparov et Karpov, après s'être *serré la main, se mirent* à analyser cette finale pendant huit minutes encore. La passion des échecs avait, enfin, pris le dessus.

B. de C.

Blancs : KASPAROV
Noirs : KARPOV
Vingt-quatrième partie
Partie anglaise

Position à l'ajournement

BLANCS : Rg1, Db5, Fé4, Pé3, f2, g3 et h2.

NOIRS : Rg8, Dé7, Cf8, P66, g7 et h6.

42. Rg2c.s.e. (160)	g6 (149)	54. Fç6 (204)	Da7 (197)
43. Da5	Dg7	55. Db4	Dç7
44. Dç5	Df7	56. Db7 (205)	Dd8 (198)
45. h4	h5	57. é5 (216)	Da5 (243)
46. Dç6 (178)	Dé7 (161)	58. Fé8	Dç5
47. Fd3 (181)	Df7 (161)	59. Df7+	Rh8
48. Dd6 (188)	Rg7 (164)	60. Fa4 (220)	Dé5+ (246)
49. é4 (194)	Rg8 (165)	61. Rh2 (222)	Dç5 (246)
50. Fç4 (196)	Rg7 (167)	62. Fb3 (224)	Dç8 (246)
51. Dé5+ (199)	Rg8 (169)	63. Fd1 (225)	Dç5 (248)
52. Dd6 (202)	Rg7 (169)	64. Rg2 (226)	Aband. (258)
53. Fb5 (203)	Rg8 (171)		

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps total de réflexion de chaque joueur depuis le début de la partie.

Kasparov : « Aucun des deux joueurs ne peut être très fier »

Dans une conférence de presse donnée le dimanche 20 décembre en fin d'après-midi à Séville, Kasparov a commenté le match de Séville en ces termes : *« Aucun des deux joueurs ne peut être très fier de sa performance parce que la victoire n'a de valeur que lorsque l'adversaire joue bien. Pour ma part, j'ai joué à 50 % de mes possibilités, et c'est seulement à la vingt-quatrième partie que j'ai joué comme je sais pouvoir le faire. J'étais en bonne condition physique mais psychologiquement fatigué, et mon style de jeu nécessite beaucoup d'énergie dont j'étais dépourvu. Néanmoins, Karpov n'a pas démontré qu'il était le plus fort. »*

Revenant sur la faible qualité du jeu, Kasparov a déclaré : *« Si vous jouez un championnat du monde d'échecs tous les ans, comme Karpov et moi le faisons depuis 1984, ce n'est plus de l'art, c'est du travail. »* Il s'en est pris enfin à M. Campomanes qu'il a accusé de *« corruption »*, et aux dirigeants de la FIDE dont il espère que *« la dictature bureaucratique »* prendra bientôt fin. *« Rien que mon titre, ce titre entre mes mains, tuera cette organisation car on va s'apercevoir qu'un grand nombre de gens détestent ce système »*, a conclu le champion du monde.

AUTOMOBILE

Finie l'angoisse de la panne ?

Sait-on que sur plus de 21 millions de *voitures en circulation* en France, 3,5 millions d'entre elles tombent, pour les raisons les plus diverses, en panne chaque année ? Cela représente 10 000 véhicules par jour... Leur dépannage peut être assuré soit par leur propriétaire s'il est compétent, soit par l'intermédiaire de sociétés d'assistance, un certain nombre de conditions sont toutefois exigées qui portent *notamment* sur la distance qui sépare l'automobile en *difficulté du domicile* du conducteur, ce qui élimine d'office les cas les plus courants...

Automobile-Club-Secours va proposer un nouveau système de dépannage qui couvre tous les cas de figure (y compris *la* simple absence de carburant dans le réservoir) *quel que soit le lieu de* l'incident.

Pour accéder à ce service, il suffit de téléphoner à n'importe quelle heure et sept jours sur sept. Un prédiagnostic sera fait aussitôt sur description de la panne et, si une réparation sur place est impossible, le remorquage sera organisé ver un garage.

Automobile-Club-Secours, qui est une émanation des Automobile-Clubs français et de l'Automobile-Club de l'Ouest, *sera mis en service* dès le 1ᵉʳ janvier 1988. Dans un premier temps, tous les sociétaires d'automobile-club pourront y avoir accès gratuitement avec le numéro suivant : 05-05-05-24. A la rentrée prochaine, tous les automobilistes pourront bénéficier du système. Serait-ce la fin de l'angoisse pour les constructeurs confrontés aux pannes sans recours ?

En attendant, on peut obtenir des renseignements complémentaires au 46-04-89-73 ou au service de presse AFA au 42-27-82.00.

Le Carnet du Monde

Décès

– Mᵐᵉ Monique Andréani,
son épouse,
Hubert et Lise,
ses enfants,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Edgard ANDRÉANI,
professeur
à l'université Paris-X-Nanterre,

survenu à son domicile, le 19 décembre 1987.

Les obsèques auront lieu mardi 22 décembre, au cimetière de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le directeur et les membres du conseil de l'unité de formation et de recherche d'économie *et de gestion* de l'université de Paris-X-Nanterre,
Le directeur et les membres du laboratoire de recherche en économie appliquée (UM 31 du CNRS),
Tous ses collègues, étudiants et amis,
ont le regret de faire part du décès de

M. Edgard ANDRÉANI,
professeur de sciences économiques,
ancien directeur du LAREA.

Les obsèques seront célébrées le mardi 22 décembre 1987, à 11 h 45, au cimetière de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire).

– Mᵐᵉ Marcelle Bellaïche,
son épouse,
Le docteur Alain-Julien Bellaïche,
son fils,
Et Véronique Weber,
Lélia Le Bras,
sa fille,
Et son époux Jean,
Sa famille et tous ses amis,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Aldo BELLAICHE,

survenue le 18 décembre 1987, à l'hôpital des *Peupliers* de la Croix-Rouge française, en sa soixante-douzième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7 bis, rue Geoffroy-Marie,
75009 Paris.
52, rue Jacob,
75006 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. André BESSON,
professeur honoraire
à l'université Paris-II,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,

survenu le 15 décembre 1987, à son domicile, dans sa quatre-vingt-sixième année.

De la part de
Mᵐᵉ André Besson,
son épouse,
M. Georges Besson,
son frère,
M. et Mᵐᵉ Alain Bougault,
M. et Mᵐᵉ Jean-Louis Besson,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ses neveux et nièces.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, à Villemeux-sur-Eure. Une messe sera célébrée à Paris ultérieurement.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, carrefour de la Croix-Rouge,
75006 Paris.

– Montfavet, la Tour médiévale,
M. le docteur et Mᵐᵉ Charles Paradas, née Cluchier,
M. et Mᵐᵉ Bouveau-Paradas,
Mˡˡᵉ Magali Paradas,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Alice CLUCHIER,
sociétaire des poètes français,
des gens de lettres de France
et du Pen Club International,
officier de l'Instruction publique,
chevalier *de l'ordre national*
des Arts et Lettres,

survenu le 14 décembre 1987.

Les obsèques ont eu lieu *en* l'église de Montfavet le 16 décembre, et l'inhumation le même jour, au cimetière de Saint-Martin-de-la-Brasque (Vaucluse), où reposent :

**Jean-Christophe
et Paul CLUCHIER.**

– M. Jean-Louis Deveau,
M. Michel Deveau,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Jean-Marie DEVEAU,
née Louise Boyer,

survenu le 17 décembre 1987.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 23 décembre, à 8 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général-Leclerc, Paris (14ᵉ).

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, dans la sépulture de famille.

7, rue Boulard,
75014 Paris.

– La Fédération nationale de la presse française, représentant l'ensemble des syndicats qui la constituent, a la douleur de faire part du décès de son directeur général honoraire,

Gaston GAUDY,

survenu à son domicile parisien le 13 décembre 1987, dans sa soixante-dix-huitième année.

Gaston Gaudy avait participé à la création de la FNPF dès la Libération et l'avait dirigée jusqu'à la fin de 1979, se dévouant sans compter avec courage et compétence pour défendre la presse nouvelle, dont il était l'un des artisans.

Selon ses dernières volontés, son décès n'a été rendu public qu'après ses obsèques, célébrées dans la plus stricte intimité familiale.

En ces douloureuses circonstances, la FNPF présente à Mᵐᵉ Gaudy et à tous ses proches l'expression de ses très sincères condoléances.

– Edward et Monique Girollet
et leurs enfants, Dominique, Jean-Marc, Franck,
M. et Mᵐᵉ Ed. Mourette
et leurs enfants,
M. et Mᵐᵉ E. Wagner
et leurs enfants,
M. et Mᵐᵉ Pons-Pasqué,
M. et Mᵐᵉ L. Boileau,
MM. René, André, Georges Mourette,
M. et Mᵐᵉ R. Petit,
Mˡˡᵉ P. Zémoz,
M. et Mᵐᵉ Jacques Gironce,
Mˡˡᵉ Blanche Jourdan,
ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

**Mᵐᵉ Vve Marie-Louise
GIROLLET,**
née Louise Vogt,

survenu le 17 décembre 1987 dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques ont eu lieu ce jour dans l'intimité familiale à Athis-Mons (91).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Les inspecteurs pédagogiques régionaux de l'Académie de Nantes font part avec tristesse du décès de leur collègue,

Mᵐᵉ Colette GUERAULT,
chevalier de l'ordre du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

le 18 décembre 1987.

Les obsèques auront lieu le mardi 22 décembre à 14 heures, au cimetière de *l'Est*, à Angers.

– *M. et* Mᵐᵉ Jean-Michel Hamelin,
M. et Mᵐᵉ Daniel Hamelin,
ses enfants,
Sandrine, Cédric, Jean-Philippe, Céline, Olivier,
ses petits-enfants,
Marie, sa sœur,
Ses beaux-frères, belles-sœurs,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean HAMELIN,
membre honoraire du Parlement,
conseiller général,
maire de Dol-de-Bretagne,

survenu le 19 décembre 1987.

La cérémonie religieuse a été célébrée le lundi 21 décembre, à 15 heures, en la cathédrale de Dol-de-Bretagne.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16 *bis*, boulevard Deminiac,
35120 Dol-de-Bretagne.

– Mme Pierre Massé,
son épouse,
M. et Mᵐᵉ Jean Salkin,
et leurs enfants,
M. et Mᵐᵉ Patrick Amoore,
et leurs enfants,
M. Etienne Perier,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre MASSÉ,
membre de l'Institut,
membre de l'American Academy
of Arts and Sciences,
grand officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre *1914-1918*,
ancien commissaire général
au Plan d'équipement
et de la productivité,
président honoraire
d'Electricité de France,
président d'honneur
de la Fondation de France,

le 15 décembre 1987, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

33, avenue du Maréchal-Lyautey,
75016 Paris.

(Voir *le Monde* du jeudi 17 décembre 1987.)

– Pierre Delaporte,
président du conseil d'administration d'Electricité de France,
Pierre Guillaumat,
Paul Delouvrier,
Marcel Boiteux,
anciens présidents du conseil d'administration d'Electricité de France,
Le conseil d'administration d'Electricité de France,
Jean Bergougnoux,
directeur général,
Et le personnel d'Electricité de France
ont l'immense regret de faire part du décès, *le 15 décembre 1987*, dans sa quatre-vingt-dixième année, de

Pierre MASSÉ,
président honoraire
d'Electricité de France.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration
Et le personnel de *la Fondation* de France
ont la douleur de faire part de la disparition de

Pierre MASSÉ,
président d'honneur
de la Fondation de France.

– Albert Robin,
président du conseil d'administration d'Electricité de Strasbourg,
Le conseil d'administration,
Jean-Marie Pardigon,
directeur général,
Et le personnel d'Electricité de Strasbourg
ont l'immense regret de faire part du décès de

Pierre MASSÉ,
président d'honneur
d'Electricité de Strasbourg.

– Le commissaire au Plan,
Bertrand Fragonard,
Les anciens commissaires au Plan,
MM. Hirsch, Ortoli, Ripert, Albert, Prevot, Guillaume,
Et le personnel du Commissariat général du Plan
ont le regret de *faire part du* décès de

M. Pierre MASSÉ,
commissaire général au Plan
de 1959 à 1966.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Franco SARTORI,
administrateur délégué
de la société italienne Condé Nast,

survenu *subitement* à Houston (Texas), le 9 décembre 1987.

Les obsèques ont eu lieu à Milan, le 19 décembre.

Piazza Castello, 27,
20121 Milan (Italie).

– M. Paul-Henri Fabre,
son fils,
Olivier Fabre,
son petit-fils,
Et tous ses amis,
font part du décès de

Mᵐᵉ Madeleine SECQ-FABRE,
attachée d'administration centrale
retraitée,
chevalier
de l'ordre national du Mérite,

survenu le vendredi 18 décembre 1987, dans sa soixante-dix-septième année, à Sartrouville (Yvelines).

48, avenue Jean-Jaurès,
78500 Sartrouville.

– M. et Mᵐᵉ Michel Nouaillas,
M. et Mᵐᵉ Olivier Nouaillas
et Yannick,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de *faire* part du décès de leur tante

Mᵐᵉ Amédée SEDON,
née Yvonne Bonnetaud,

rappelée à Dieu le 12 décembre 1987, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité à Sagnat (Creuse), le 15 décembre.

21, boulevard de Strasbourg,
75010 Paris.
9, place Falguière,
75015 Paris.

– Le docteur et Mᵐᵉ Jean-Claude Werba,
Joël, Sylvie et David,
ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Régine WERBA,

survenu à son domicile, le 9 décembre 1987.

– Les membres de l'Académie française ont la tristesse de faire part de la disparition de leur confrère

Marguerite YOURCENAR,
commandeur de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

décédée à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le 18 décembre 1987 à Monts-Déserts (Maine, USA).

Anniversaires

– A l'occasion du vingtième anniversaire de la mort de

M. Marcel LE-BOULCH,

survenue à Chilly-Mazarin, le 21 décembre 1967,

Son épouse et son fils souhaitent que tous ceux qui l'ont connu et apprécié aient une pensée pour lui en ce jour.

– Il y a cinq ans, nous quittait le

professeur Raymond LEIBOVICI.

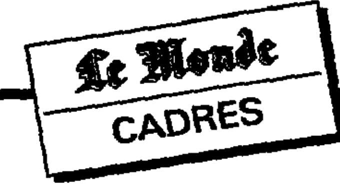
Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

– Il y a quatre ans, le 20 décembre 1983, disparaissait

Pierre PIEUCHOT.

Une pensée de
son épouse,
ses enfants,
ses petits-enfants.





Le Monde, point de rencontre des grandes ambitions.

CREDIT AGRICOLE

CAISSE REGIONALE D'ILLE-ET-VILAINE

recherche

Journaliste d'entreprise
le bon sens dans la communication

Rattaché au Service des Relations Extérieures :
- il contribuera à la conception et à la promotion des actions d'informations Grand Public et Clients
- il participera activement à l'amélioration des communications inter-services et réseau agences
- il collaborera étroitement à la Rédaction du Journal d'Entreprise ainsi qu'à diverses publications de groupe et aux relations avec la Presse Locale.

Situation très motivante pour un candidat de formation supérieure possédant une culture économique, attiré par les échanges et la communication efficace. Curiosité d'esprit et réceptivité, capacité de synthèse et maîtrise rédactionnelle sont des qualités indispensables.

Merci d'adresser lettre manuscrite + C.V. détaillé + photo + prétentions, s/réf. 1225, à notre Conseil D. FRANCESE - CAPFOR S.A. - B.P. 846 - 44020 NANTES Cedex 01.

CAPFOR

PARIS - LYON - AIX/MARSEILLE - NANTES - CLERMONT-FERRAND
ANGERS - AUCH/TOULOUSE - BREST - NICE - NIORT - QUIMPER - ROUEN - STRASBOURG

MEDIA PA

Paris

juriste

Vous serez **adjoint de direction au secrétariat général** et avez au moins 5 ans d'expérience juridique dans le droit immobilier et le droit des affaires.

Vous êtes un bon généraliste et vous avez des compétences dans la conception et la rédaction des contrats.

Nous sommes leader dans la distribution et réalisons un CA de 13 milliards de FF.

Si vous souhaitez participer à ce recrutement, merci d'envoyer votre CV, sous réf. 983.33, à notre Conseil,

ONOMA 26, rue de Berri, 75008 Paris.

Homme de marketing et de développement

- Vous aimez concevoir et réaliser sur le terrain une politique de développement audacieuse.
- Vous avez une expérience de la gestion commerciale (type Direction Marketing ou Commerciale).
- Vous prendrez en charge une nouvelle division (d'un important groupe agro-alimentaire) pour en devenir le véritable Directeur Général.
- Vous avez environ 35 ans et une solide formation supérieure.

Merci d'adresser un dossier de candidature complet à Marie May Consultants, 42 rue Pitot, 34000 Montpellier.

média-system

Le Centre chirurgical Marie-Lannelongue
Ets privé à but non lucratif participant au service public hospitalier, spécialisé en chirurgie cardiaque et thoracique
recherche
pour son BLOC OPÉRATOIRE

UN(E) SURVEILLANT(E)

Titulaire du CCI.
Le poste est à pourvoir à partir de janvier 88.

Une demande manuscrite avec C.V. est à adresser à M. le Chef du Personnel au Centre Chirurgical Marie-Lannelongue, 133, av. de la Résistance, 92350 LE PLESSIS-ROBINSON.

GROUPE DE PRESSE
recherche

PREMIER SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Animation et coordination d'une équipe dans hebdomadaire important.

Expérience exigée : minimum *de 3 ans à un poste équivalent* (premier secrétaire de rédaction) dans un quotidien ou un hebdo.

Connaissances *indispensables* : secrétariat de rédaction informatisé sur écran.

Venez rejoindre une rédaction *jeune dans un journal en pleine expansion.*

Env. CV et prét. financières sous Nº 8264M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, r. de Monttessuy, Paris 7e.

MUNICIPALITÉ DE LA RÉGION PARISIENNE

RECHERCHE

RESPONSABLE
de son service télématique

Adresser C.V. et prétentions à :
F. Leleux, Cabinet TEN,
10, rue Mayet, 75006 PARIS.

Urgent
Auteur d'ouvrages didactiques recherche
ASSISTANTE DE RÉDACTION
Administration et rel. publ. av. exp., stén. dact. souhaitée.
Envoyer CV + photo
sous le nº 8267 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Organisme de formation et de recrutement
recherche

CONSEILLERS FORMATION FORMATEURS CONSULTANTS AUDITS VACATAIRES TEMPS PARTIEL

pour secteurs d'activité :
RELATIONS HUMAINES
MARKETING VENTE
FISCALITÉ
INFORMATIQUE

Ecrire en précisant les sociétés auxquelles vous ne souhaitez pas répondre à :
RSCG CARRIÈRES s/réf. 4022
48, rue Saint-Ferdinand,
75017 PARIS, qui transm.

Le CREHA Sud Association des organismes H.L.M. de la Région PACA

RECHERCHE

UN COLLABORATEUR

à court terme, motivé par les études et le conseil dans un secteur dynamique supérieur, à dix années d'expérience dans un bureau d'études ou un organisme, une ouverture d'esprit à toutes les préoccupations du monde H.L.M. sont nécessaires pour travailler, en particulier sur le thème du patrimoine.

Cand. à adresser à M. PLAISANT, CREHA SUD, 97, av. de la Corse, 13007 Marseille.
Tél. : 91-52-06-42.

Univ. Grenoble-I

recrute pour
l'Instit. de Mécanique de Grenoble (Laboratoire de Rhéométrie)

INGÉNIEUR DE RECHERCHE

Bonne format. en mesures, acquisit. de données, asservissements. Esprit inventif. Angl. nécess.

Adresser C.V. et photocopie du diplôme à Institut de Mécanique de Grenoble, Serv. du pers., B.P. 68, 38402 SAINT-MARTIN-D'HÈRES, CEDEX, avant le 25 janvier 1988.

Ville de St-Michel-sur-Orge
(Essonne) - 22.000 hab.

RECRUTE

DIRECTEUR

pour secteurs culture, loisirs, enfance, jeunesse, formation. Poste convenant à Attaché *principal ou titulaire d'un* diplôme d'enseignement supérieur ayant expérience de l'encadrement du personnel et de l'animation.

Adresser cand. et C.V. à :
M. le Maire, 16, r. de l'Eglise,
91240 Saint-Michel-sur-Orge.

Une association recherche

DIRECTEUR

d'un établ. médico-social à caractère expérimental recevant 80 grands handicapés moteurs en région Centre.
Ecrire sous nº 8266 M.
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

RECHERCHE

CADRES

pour création d'un centre de formation professionnelle permanent en Rhône-Alpes, 60 km de Genève, 30 km T.G.V. Professionnalisme et expérience gestion de formations indisp.

Envoyer C.V. complet et prét. s/nº 8268,
LE MONDE PUBLICITÉ
5, r. de Monttessuy, 75007 Paris.

E.N.S. P.T.T.
Ecole Nationale Supérieure des P. et T.

recherche

pour le développement de ses laboratoires
- D'ÉCONOMIE ET GESTION DE LA COMMUNICATION.
- DE MANAGEMENT DES SYSTÈMES COMPLEXES.

4 CHARGÉS D'ÉTUDES

DOCTEURS EN GESTION OU EN ÉCONOMIE
intéressés par le domaine du management des technologies de la communication et celui du management des très grandes organisations.

Les chargés d'études effectuent des recherches dans les *domaines précités et participent à l'enseignement de l'école ainsi qu'à la formation permanente qu'elle dispense.*

Une expérience de 3-7 ans est souhaitée pour deux des postes. Les deux autres peuvent convenir à des diplômés récents.

Adresser C.V. à : M. GIBERT, E.N.S. P.T.T., 46, rue Barrault, 75634 PARIS CEDEX 13.

Société grande distribution Pantin

recherche

SON RESPONSABLE LOGISTIQUE

DIRECTEUR DES APPROVISIONNEMENTS

Dépendant directement de la Direction Générale. Il sera responsable des flux de marchandises, de la commande jusqu'à la mise en consommation.

Il sera l'interface des fonctions d'approvisionnement avec :
- le service commercial,
- l'informatique stocks,
- la comptabilité,
- le service financier.

Ce poste conviendrait à un professionnel de la grande distribution, ayant *acquis notamment son expérience* sur une plate-forme d'approvisionnement, comme à un praticien venant d'autres secteurs d'activités.

Salaire motivant.

Adresser candidature, C.V. et photo sous nº 8260,
LE MONDE PUBLICITÉ, 5, r. de Monttessuy, Paris-7e.

Importante société de réassurance
recherche pour son
DÉPARTEMENT VIE

UN TECHNICIEN

DE NIVEAU BAC + 3 (IFA, CNAM...)

Le candidat devra posséder une bonne culture mathématique et avoir une première expérience de l'actuariat vie (en réassurance si possible). Il devra aimer la gestion et maîtriser l'anglais.

Envoyer lettre manuscrite + CV à :
Direction du personnel : UAP RÉASSURANCES
372, rue Saint-Honoré, 75001 PARIS.

MENSUEL recherche

REDACTEUR REWRITER

Il aura la responsabilité de la sortie du Journal (rewriting, mise en page)
- 5 à 10 ans d'expérience
- langue maternelle française
- parfaitement bilingue en anglais
- bonne connaissance de la presse américaine

Adresser C.V., lettre manuscrite et photo référence 92152 à HAVAS CONTACT, 1 Place du Palais Royal, 75001 Paris.

CONSULTANT FORMATEUR EXPÉRIMENTÉ

Gestion des ressources humaines commerciales et homme d'organisation.

Vous serez chargé de développer notre clientèle entreprises.

Adresser C.V. et prétentions à :
ACEREP - 6, rue Louis-Dansard, 69007 LYON.

Bureau d'études national
SPÉCIALISÉ CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

recherche
POUR PARIS (déplacements Province à prévoir) et région RHONE-ALPES

COLLABORATEURS EXPÉRIMENTÉS

Pour conduite d'études d'urbanisme et d'aménagement.
Bonne connaissance des procédures.
Expérience et compréhension des processus de décision des collectivités *locales* et de leurs rapports avec leur *environnement administratif et économique.*

Adressez C.V., photo et prétentions sous nº 8261,
LE MONDE PUBLICITÉ, 5, r. de Monttessuy, Paris-7e.



Pour un jeune Normalien, X, HEC, MBA, Sciences Po

Prendre en charge la communication (Relations Publiques, Relations Presses), du groupe BERNARD KRIEF CONSULTANTS, après avoir reçu une formation technique complémentaire.

Cette responsabilité implique un réel talent d'expression écrite et orale, le goût des contacts personnels, le désir du travail en équipe et aussi la volonté de faire carrière dans l'état major d'un groupe de conseils performant.

Il est impératif de travailler aussi bien en anglais qu'en français.

Ecrire sous réf. B 301/M.



BERNARD KRIEF CONSULTANTS
115, rue du Bac - 75007 Paris

La filiale en expansion d'un puissant groupe industriel à vocation internationale offre un poste intéressant à un

Juriste d'entreprise
3 à 5 ans d'expérience

Le titulaire du poste devra disposer d'une formation supérieure en droit des affaires (maîtrise + DESS) plus si possible une formation complémentaire type IAE.

Son expérience dans une société industrielle devra recouvrir l'ensemble des responsabilités (Assemblée - Contrats France et étranger - prise de participations...)

Perspectives d'évolution de carrière dans le groupe.

Poste : région sud.

Écrire en précisant prétentions sous **référence 6430 F à Y.-J. SÉLECTION 1**, *rue Falguière* - 75015 PARIS.

Florian Mantione Institut

Avec 8 implantations le F.M.I. Conseil en Recrutement Formation et Organisation se positionne comme un des leaders en France et recherche dans le cadre de son développement à Paris :

CONSULTANT SENIOR

chargé de suivre et de développer une clientèle existante et de manager deux consultants juniors.

Un challenge passionnant est offert à un candidat diplômé de l'enseignement supérieur, professionnel du recrutement et voulant utiliser des méthodologies et des outils de travail performants.

Le poste peut évoluer vers le management du cabinet parisien.

***Florian MANTIONE**, vous invite à consulter par **MINITEL 3615, Code SOFTEL puis FMI**, cette offre référence LR 687 Z et à lui adresser personnellement C.V. et photo à FMI - 89, Rue de Rivoli - 75001 PARIS.*

TOULOUSE - AIX/MARSEILLE - BORDEAUX - CLERMONT-FERRAND - MONTPELLIER - GRENOBLE - PARIS - LA ROCHELLE

SOCIETE D'EDITION ENCYCLOPEDIQUE
recrute à PARIS

EDITEUR CONFIRME

3 ans minimum d'expérience en ouvrages illustrés.
BAC + 4 souhaité. Allemand apprécié.

ASSISTANT D'EDITION

2 ans minimum d'expérience en édition.
BAC + 3 souhaité.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. 33362 à Contesse Publicité - 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui tr.

CONTESSE



Importante société électronique située en proche banlieue sud de Paris, recherche un

RESPONSABLE COMMERCIAL EXPORT

Chargé de l'encadrement et de l'animation d'une petite équipe, vous assurez *la négociation et la gestion de grands contrats industriels sur un ensemble de pays situés principalement* en Amérique du Sud.

Vous possédez *soit une formation supérieure technique jointe à un réel esprit de négociation, soit une formation supérieure commerciale liée à une ouverture* sur la technique. Vous justifiez d'une expérience réussie de quelques années dans un domaine similaire. Disponible pour de courtes missions à l'étranger, vous parlez couramment l'espagnol et l'anglais.

De larges possibilités d'évolution vous seront offertes au sein de la société ou du groupe, en fonction de vos résultats.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) sous la réf.92155 LM à HAVAS CONTACT - 1, place du Palais-Royal - 75001 PARIS qui transmettra.



Le Monde, point de rencontre des grandes ambitions.

UNIVERS DE LA GESTION

Economie

SOMMAIRE

■ Selon les comptes de la Sécurité sociale, le déficit du régime général pourrait être de 19,2 milliards de francs en 1988 après un déficit ramené à 4,1 milliards de francs en 1987 *(lire ci-dessous)*. ■ Les partenaires sociaux, patronat et syndicats, n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la nouvelle convention de l'UNEDIC. Ils se sont donné à nouveau rendez-vous pour le 30 décembre *(lire ci-contre)*. ■ L'accord du Club de Paris sur le rééchelonnement de la dette ivoirienne confirme la valeur de test qu'a prise la Côte-d'Ivoire pour l'Afrique et pour l'ensemble des pays endettés *(lire page 31)*. ■ C'est finalement 3 milliards de dollars que Texaco a accepté de verser à Penzoil en dédommagement du rachat de Getty Oil *(lire page 34)*. ■ La dernière réunion du GATT à Genève a permis de faire le point sur les négociations commerciales multilatérales *(lire page 32)*. ■ La chronique de Paul Fabra *(lire page 33)*.

Le financement de la Sécurité sociale

Le déficit du régime général ramené à 4,1 milliards de francs fin 1987

La Sécurité sociale est toujours fertile en surprises : le régime général va mieux, son déficit ne dépasserait pas 4,1 milliards de francs à la fin de l'année, selon les comptes prévisionnels publiés lundi 21 décembre (1), alors qu'on l'évaluait à 15 milliards de francs en juillet dernier. Cette amélioration, due à l'assurance-maladie qui sera excédentaire à la fin de l'année, se répercute sur les perspectives pour 1988, mais sans certitude, et laisse entier le déficit de l'assurance-vieillesse qui dépasserait l'an prochain 19 milliards de francs.

Rétablissement ou nouvelle rémission ? Le régime général va-t-il continuer à jouer au yo-yo d'année en année avec le déficit et l'excédent, au gré des plans d'*« urgence »*, de *« sauvetage »* ou de *« rationalisation »* ? La *« rémission »* de 1987 est en tout cas *« spectaculaire »*, comme l'écrit M. Jean Marmot, secrétaire général de la commission des comptes de la Sécurité sociale, dans sa *présentation* : il y a seulement six semaines, malgré les progrès enregistrés, on pouvait encore redouter un déficit de 8 ou 10 milliards de francs (*le Monde* du 11 novembre). Ce rétablissement, pratiquement acquis compte tenu de la date, rappelle celui de 1983 ; il donnera de l'air au gouvernement issu de la prochaine élection présidentielle.

Il est dû avant tout au retournement, cette fois positif, de l'assurance-maladie. Cette branche sera, non seulement en équilibre, mais même excédentaire de près de 2,9 milliards de francs cette année, sans même le secours des « bénéfices » des accidents du travail, grâce à une très faible croissance des dépenses. Celles-ci ne devraient atteindre que 332,3 milliards de francs, soit une augmentation de 1,7 % seulement par rapport à 1986 en francs courants, et, pour la première fois, une baisse de 1,6 %, en francs constants.

La différence (de 6,5 milliards de francs) par rapport aux prévisions de juillet dernier provient pour l'essentiel de la médecine de ville. Le plan Séguin, les actions de modération des caisses auprès des médecins et des assurés et *« la campagne de sensibilisation à l'occasion des Etats généraux »* ont contribué à limiter la consommation de la prescription à une hausse globale de 1,2 % en francs courants – soit une baisse de plus de 2 % en francs constants. Cette décélération touchant tous les régimes d'assurance-maladie entraîne aussi par contrecoup une baisse des transferts versés par le régime général.

A ce phénomène massif, il faut ajouter quelques apports non négligeables. Côté recettes, outre les *« mesures d'urgence »* de mai 1987, déjà connues en juillet, une rentrée de cotisations un peu supérieure (de l'ordre de 1,5 milliard de francs) aux prévisions, par suite d'une progression un peu plus forte des salaires notamment au second semestre, a joué sur les trois branches. Côté *« transferts »*, des modifications du calcul de la compensation avec les autres régimes ont bénéficié notamment à la branche vieillesse et une rectification sur les dépenses hospitalières du régime agricole a restitué 1,9 milliard de francs à la branche maladie.

Conséquence de tous ces gains : la persistance de produits financiers importants (1,7 milliard de francs). Du coup, les trous de trésorerie prévus à la mi-octobre et entre le 12 et le 14 décembre se sont nettement réduits, même sans la petite avance de versements des cotisations maladie des fonctionnaires, et le *« solde significatif »* devrait s'élever le 31 décembre 1987 à 6,4 milliards de francs, au lieu d'être négatif de 5 milliards.

Incertitudes et « noyau dur »

Ces quasi-résultats améliorent naturellement les perspectives pour 1988 : le déficit prévu n'atteindrait « que » 19,2 milliards de francs au lieu de 33 milliards.

Le *« noyau dur »* formé par les retraites subsiste. La progression des dépenses d'assurance-vieillesse (15 milliards de francs, soit 7,3 % en francs courants) ne se ralentirait pas. En effet, la réduction des « sorties » du régime de garantie de ressources et la baisse des transferts versés aux régimes du secteur public ou de non-salariés seront compensées par la forte revalorisation des pensions (3,7 % en moyenne annuelle, soit 2 milliards de francs) due au *« rattrapage »* de 1987. Ce *« rattrapage »* alourdira aussi les dépenses de la branche famille (les *prestations augmentant de 3,9 %)* : celle-ci deviendrait légèrement déficitaire, de 2 milliards de francs environ.

En revanche, l'assurance-maladie resterait en équilibre, grâce aux *recettes supplémentaires* (2 milliards de francs) apportées par le relèvement de 10 % des prix des tabacs et surtout grâce à une faible progression des dépenses (4,3 % en francs courants), notamment pour la médecine de ville.

Dans ces conditions, il n'y aurait pas de trou considérable de trésorerie à partir de juin 1988, comme le laissaient prévoir les comptes de juillet (*le Monde* du 24 juillet). Ce n'est qu'à la mi-novembre que l'on franchirait le plafond des avances de la Caisse des dépôts (8,5 milliards de francs), les découverts de juin-juillet restant très faibles. Le nouveau gouvernement aurait donc le temps de se retourner, puisqu'il suffirait, par exemple, d'un point de cotisation vieillesse supplémentaire à partir du 1er juillet (2) pour passer l'année.

Ces conclusions ne sont-elles pas trop optimistes, après des prévisions exagérément pessimistes en décembre 1986 et en juillet 1987 ? Sur deux points, que le rapport lui-même met fort clairement en évidence, on touche aux limites de l'exercice.

L'assurance-vieillesse à régler

La première incertitude concerne l'activité économique, qui, à travers le niveau de l'emploi et des salaires, détermine le montant des cotisations. On peut s'interroger aujourd'hui sur les effets de la crise financière et boursière. Mais la note de conjoncture de *l'INSEE ne discerne* pas de baisse de l'emploi et *seulement un faible tassement* (– 0,1 %) des salaires bruts au premier trimestre 1988. Les analyses actuelles sur l'*« effet de richesse »* (3) sont trop aléatoires pour mettre en doute sérieusement les hypothèses macro-économiques gouvernementales : progression de 2,2 % du PIB marchand, baisse très minime (– 0,2 %) des effectifs de salariés, croissance de 3,6 % de la masse salariale.

La seconde incertitude concerne l'évolution de l'assurance-maladie : *hospitalisation et surtout* médecine de ville (voir *le Monde* du 10 décembre). La progression de l'activité médicale retenue pour 1988, moindre que dans le rapport de juillet, *« se situe*, écrit M. Marmot, *au niveau des plus faibles constatées les années précédentes »*. Elle repose sur l'hypothèse d'un changement de comportement relativement durable des assurés et des médecins, elle-même fondée sur le constat de 1987. Elle suscite quelques doutes chez certains experts, qui évoquent le « yo-yo » de la consommation sur les années passées. Mais elle reste relativement prudente et le constat est *solide* ; la trajectoire de 1988 ne peut donc être *vraiment remise en cause que* par l'addition de phénomènes défavorables à l'égard de la Sécurité sociale : un redémarrage de la consommation et une épidémie de grippe, par exemple (4).

Les difficultés majeures du régime général sont ailleurs. Le rapport souligne logiquement le contraste avec la *« dégradation structurelle »* de l'assurance-vieillesse. Le gouvernement a laissé le problème à son successeur. *Il n'a* décidé ni mesures sérieuses de financement – contrairement à l'an dernier et contre le vœu du ministre des affaires sociales – ni économies. Il a même un peu aggravé la situation en prenant l'hypothèse de revalorisation des pensions la plus favorable pour 1988 (sur les prix et non sur les salaires nets) et l'hypothèse la plus défavorable pour le relèvement du plafond de cotisation (3,03 %, nettement moins qu'en 1987), ce qui fera plaisir à M. Marchelli, président de la CGC...

Or les choix de financement et d'économies sont délicats. En effet, le déficit *« structurel »* est dû à la fois à l'effet des lois Boulin de 1971-1972 – notamment au calcul de la pension sur les *« dix meilleures années »* de la carrière –, à l'allongement des carrières validées, à des départs plus précoces et à des avantages accordés sans contrepartie de cotisation aux smicards, aux chômeurs et aux mères de famille. Ces *« avantages non contributifs »*, qui représentent près de 20 % des charges de l'assurance-vieillesse (*dont la moitié pour les suppléments* de pension des mères de famille), doivent-ils aussi être financés par les cotisations des salariés ?

Les gouvernements à venir risquent aussi d'avoir du mal à financer dans le cadre actuel la *politique* familiale ambitieuse promise, surtout si l'on sépare *« rigoureusement »* les branches, comme l'a annoncé M. Chirac à l'Assemblée nationale le 3 décembre.

Le léger déficit de la branche famille en 1988 montre en effet les limites des ressources actuelles, alors que, d'un côté, les allocations familiales *stricto sensu* ne décroissent pas ou à peine : en raison de la prolongation de la scolarité ; les enfants restent plus longtemps à charge de leurs parents ; de l'autre, les prestations liées à la naissance, créées en 1985 (allocation pour jeune enfant, allocation parentale d'éducation), se gonflent. Toute *innovation doit donc être financée* par redistribution. On comprend que le premier ministre se soit montré très très prudent devant la conférence annuelle de la famille dans sa promesse d'extension de l'APE...

GUY HERZLICH.

(1) La réunion de la Commission a été repoussée au 12 janvier, en raison de la date tardive de transmission du rapport.

(2) Elle procurerait 6 ou 7 milliards de francs.

(3) Il s'agit de l'effet sur la consommation des pertes de patrimoine boursier.

(4) Par exemple l'épidémie de grippe de 1985 avait coûté un milliard de francs au régime général.

Les soldes du régime général

(en milliards de francs)

	1985	1986	1987*	1988*
Maladie	+ 13,84	– 7,55	+ 2,88	+ 0,5
Accident du travail	+ 1,36	+ 2,46	+ 2,54	+ 1,7
Famille	+ 5,9	+ 0,65	+ 0,17	– 2
Vieillesse	– 7,9	– 15,6	– 9,74	– 19,37
TOTAL	+ 13,26	– 28	– 4,14	– 19,23

Au bord de la rupture

Les négociations sur l'assurance-chômage reprendront le 30 décembre

Depuis le vendredi 19 décembre, peu avant minuit, la négociation sur le devenir du régime d'assurance-chômage est apparemment dans l'impasse. Partenaires sociaux gestionnaires de l'UNEDIC, les représentants du patronat (CNPF et CGPME) et les délégations syndicales (CFDT, FO, CFTC, CGC et CGT) ont décidé, au bord de la rupture, *« d'interrompre la discussion*, après treize heures de rencontre. *« Il vaut mieux nous quitter. Cela gâterait notre humeur »*, a lâché M. Pierre Guillen, président de la commission sociale du CNPF devant ses interlocuteurs, pour une fois d'accord. Un ultime rendez-vous a été pris pour le 30 décembre, à 9 h 30.

« Il n'y aura plus de régime paritaire », envisageait M. Pierre Guillen, *« avec déplaisir »*, mais déjà désabusé. *« Si on échoue, l'échec sera définitif »*, reconnaissait M. Antoine Faesch (FO), un peu troublé. *« La pire des choses, c'est le chantage* [...], *le chantage au paritarisme »*, reprochait M. Jean Kaspar (CFDT), excédé et pour cela peu enclin *« à accepter n'importe quel accord »*.

Volontairement dramatisée, la situation était également, samedi dernier, exceptionnelle. Face à une *délégation patronale qui tient à son* principe d'économie pour le régime d'assurance-chômage, le front syndical, emmené par la CFDT et composé de FO, la CFTC et la CGC, a résisté comme rarement tout au long de la quatrième et, théoriquement, dernière séance de négociations. La CGT a assisté au spectacle, *médusée et inquiète*. A la sortie, M. André Deluchat (CGT), n'a pu que proclamer le *« refus d'une capitulation »* et réaffirmé sa volonté de *« faire échec aux manœuvres »*.

De fait, et la réunion à peine achevée, le fil de la négociation se tissait à nouveau discrètement. Au patronat, qui soulignait son intention de reprendre le dialogue si des contre-propositions réalistes lui étaient faites *« hors cotisations patronales »*, puisqu'il avait déjà accepté un relèvement de 0,15 % dès 1988, les quatre syndicats répliquaient par une demande de rendez-vous qui devait aboutir à la date du 30 décembre.

Entre-temps, les partenaires sociaux sonderont le gouvernement. A faire le siège du gouvernement, patronat et surtout syndicats ne *désespèrent pas de trouver* les moyens financiers supplémentaires qui faciliteraient le retour à l'équilibre de l'assurance-chômage. Après tout, la puissance publique a intérêt, comme elle s'y est déjà engagée, à favoriser la formation et le reclassement des demandeurs d'emploi.

Pour l'heure, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, ne se montre pas disposé à entrer dans le jeu. *« Je n'ai pas l'intention de m'immiscer dans ce qui reste une négociation entre partenaires sociaux et relève de la politique conventionnelle »*, nous a-t-il déclaré, le 20 décembre.

Des principes inconciliables

Selon son raisonnement, syndicats et patronat doivent trouver par eux-mêmes les solutions pour un dispositif dont ils sont les gestionnaires. Il a annoncé cependant qu'il prenait *« toutes dispositions pour assurer la continuité de l'indemnisation des chômeurs »* à partir du 1er janvier, en cas d'échec... Des économies doivent être faites et, affirme-t-il, *« je ne traiterai pas le dossier à leur place »*. Tout en rappelant que l'Etat *« peut les aider »* en matière de formation, le ministre souhaite ironiquement que *« les partenaires sociaux fassent autant que moi confiance à la négociation »*. D'ailleurs, rappelle-t-il, le désaccord porte *sur* 1,6 milliard de francs à trouver, alors que le budget de dépenses de l'UNEDIC s'élève cette année à 140 milliards de francs.

Ce sont en effet moins les comptes qui opposent le CNPF et les quatre syndicats que des principes apparemment inconciliables. Dès l'ouverture des discussions, le CNPF avait fait savoir que l'assainissement financier de l'UNEDIC passait par l'effort *des quatre parties* en cause : les employeurs, les salariés, l'Etat et les chômeurs, dont les prestations pourraient être révisées. Progressivement, et surtout sous l'impulsion de la CFDT, les quatre syndicats refusaient que les chômeurs puissent être à nouveau pénalisés. Entre autres mesures, l'hypothèse *d'un différé de paiement* d'indemnités pour tout nouvel allocataire de l'UNEDIC – susceptible d'économiser 1 milliard de francs dans sa dernière version (1) – cristalisa le mécontentement syndical. *« Il y aurait quelque chose d'immoral à ce que la solidarité s'exerce entre les chômeurs*, devait résumer M. Kaspar. *La solidarité doit venir des salariés, des employeurs et de l'Etat. C'est le seul moyen de maintenir le régime paritaire auquel nous tenons. »*

Pour contourner la difficulté et réaliser un « bouclage » financier, les quatre syndicats proposaient, parmi d'autres dispositions, que l'Etat intervienne pour 1,5 *milliard* dans la formation, contre 500 millions dans le schéma du CNPF. Surtout, ils demandaient que la cotisation soit augmentée de 0,17 % (contre 0,15 % pour le CNPF) tant pour les employeurs que pour les salariés et acceptaient de réfléchir à une contribution des chômeurs pour le *financement des retraites complémentaires* à négocier plus tard. A mots couverts, ils envisageaient aussi une hausse de 0,19 % des cotisations pour les seuls salariés.

Au retour de la dernière suspension de séance, le divorce était consommé. Le CNPF repoussait les dernières propositions syndicales en soulignant leur caractère « aléatoire », presque artificiel, reposant sur des apports hypothétiques. Il renouvelait sa demande d'un différé, tout en assurant ensuite ne pas en faire une question de principe si des solutions équivalentes étaient trouvées. Les quatre syndicats réitéraient leur refus d'un différé de *paiement et rappelaient qu'ils ne* pouvaient pas décider seuls d'une participation des chômeurs aux cotisations de retraites complémentaires. *« Ils n'étaient pas mandatés, et nous non plus »*, confiait un syndicaliste, persuadé que les choses s'arrangeront d'ici à la fin de l'année.

ALAIN LEBAUBE.

(1) Le CNPF accepte de remettre à cinq jours, une fois par an, le différé de paiement, pour tenir compte de la situation des travailleurs intermittents (contrats à durée indéterminée, missions d'intérim, etc.).

Surenchère

SANS pleurs, mais avec des regrets, les partenaires sociaux envisagent l'abandon d'une institution paritaire, transmise à l'Etat dans les pires conditions, à un moment où l'on compte 2,5 millions de demandeurs d'emploi et où l'UNEDIC se prépare à retrouver un lourd déficit (14,8 milliards au moins d'ici la fin 1989).

Même les leçons tirées par tous d'un passé encore récent n'ont pas empêché cette surenchère entre le patronat et les syndicats, qui savent pourtant ce qu'il est advenu de leur régime après le décret pris, en novembre 1982, par M. Pierre Bérégovoy, en l'attente d'un accord, finalement intervenu au début de 1984. Certaines prestations avaient été diminuées et d'autres supprimées. Comme l'a dit M. Guillen (CNPF), l'échec de la négociation remettrait à nouveau le régime d'assurance à la disposition de *« la dédaigneuse insouciance du pouvoir. Après une période de torpeur, la hache s'abattrait »*, prédit-il, sans illusion.

A moins de convaincre l'opinion, et d'abord les chômeurs, de la justesse de leurs positions, les partenaires sociaux risquent d'apparaître comme des irresponsables, si la logique employés les conduit jusqu'au bout de l'affrontement. De ce point de vue, le CNPF a d'ailleurs sans doute plus à perdre que les syndicats, soucieux de préserver la couverture sociale offerte aux chômeurs.

Cette apparente impasse des négociations paraît aussi relever d'un goût pour la mise en scène à grand spectacle. En l'état, et compte tenu des circonstances, y compris des échéances électorales, le gouvernement aurait à supporter les conséquences de la manœuvre. De deux choses l'une : ou il devra publier un décret et gérer le dossier de l'assurance-chômage, courant ainsi le danger d'être impopulaire ; ou il devra apporter sa contribution au règlement financier, même indirectement, et donc prendre parti entre le patronat et les syndicats.

M. Séguin ne manque cependant pas de moyens de pression, lui qui, sans succès, avait demandé à plusieurs reprises aux gestionnaires de l'UNEDIC de participer à sa politique de l'emploi. Il pourrait se montrer plus pressant pour obliger patronat et syndicats à s'entendre. Mais ceux-ci le peuvent-ils encore ?

A. Le.

Économie

Le Club de Paris rééchelonne 3,3 milliards de francs de la dette ivoirienne

Les créanciers publics de la Côte-d'Ivoire, réunis en Club de Paris, ont décidé, le vendredi 18 décembre, de rééchelonner 165 milliards de CFA (3,3 milliards de francs) de crédits garantis. L'étalement des échéances, dix ans dont six de grâce, est des plus classiques. Abidjan n'a pas bénéficié des délais de vingt ans accordés aux pays les plus pauvres acceptant d'ajuster leurs politiques économiques. Mais les participants à la réunion de Paris ont prouvé leur volonté d'aider les Ivoiriens à sortir d'une situation d'endettement paralysante (quelque 10 milliards de dollars à la fin de 1987 dont 40 % garantis) en rééchelonnant 100 % du principal et 95 % des intérêts pour les échéances normales comme pour les arriérés. Un symbole pour un pays qui a, depuis des années, joué les bons élèves sans pour autant tirer bénéfice de ses efforts de restructuration. La France, qui concentre 56 % de la dette garantie ivoirienne, a pesé de tout son poids pour boucler un dossier qui offre à Abidjan un répit, alors que ses besoins de financement pour 1987-1988 sont estimés à 450 milliards de francs CFA (9 milliards de francs.

Un test pour l'ensemble des pays endettés

Sortir la Côte-d'Ivoire de l'impasse financière était devenu *« plus qu'une nécessité, une obligation »* pour les organismes multilatéraux comme pour les créanciers d'Abidjan. Cette réflexion d'un spécialiste de la dette du tiers-monde recouvre un double objectif : ne pas concentrer sur les seuls pays surendettés d'Amérique latine les efforts de solidarité internationale ; éviter que ne s'effondre la crédibilité des politiques préconisées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour amener les gouvernements des nations en difficulté à rééquilibrer leur économie et leurs finances. Autant dire que la Côte-d'Ivoire, après avoir joué les vitrines d'une possible prospérité africaine et les élèves studieux des recommandations libérales de ses créanciers, se voit attribué un nouveau test. Un rôle à la mesure de ses désillusions et de son amertume.

Cette amertume a pris un tour spectaculaire lorsqu'en mai dernier le président Houphouët-Boigny a brutalement décidé de suspendre le paiement de la dette ivoirienne. Depuis six ans, la Côte-d'Ivoire qui, contrairement à d'autres pays africains, n'avait jamais totalement sacrifié son agriculture, suivait la voie difficile des réformes structurelles et de l'austérité. Les succès qui lui ont un temps valu un *satisfecit* international paraissaient réels à la fin de 1985 : une progression de 5,3 % du produit national brut, la disparition des déficits du secteur public, un commerce extérieur et une balance des comptes courants excédentaires.

Le prix de ce redressement avait été chèrement payé : une chute de plus de 20 % du revenu par habitant en cinq ans. Mais le pays pouvait envisager avec les experts internationaux qui se pressaient à son chevet un avenir plus souriant. La chute persistante des cours des matières premières, conjuguée à celle du dollar a mis une fin brutale à ces espoirs. Premier producteur mondial de cacao et quatrième producteur de café, la Côte-d'Ivoire a vu ces deux produits, qui assurent 40 % de ses recettes à l'exportation, chuter de plus de moitié depuis le début de l'année.

Le produit national brut pourrait décliner d'environ 1 % en 1987. Un revers de taille pour un pays dont la croissance démographique (4 %) est l'une des plus élevées d'Afrique et dont 45 % de la population a moins de quinze ans. La crise économique ne se traduira pas uniquement par un fort manque à gagner à l'exportation de quelque 10 milliards de francs ou par des difficultés budgétaires — la caisse de stabilisation des prix des produits agricoles, qui avait pu verser au Trésor 5,4 milliards de francs l'an dernier, sera déficitaire en 1987. Elle est lourde de menaces sociales et politiques.

Il aura fallu que le chef de l'Etat lance un cri d'alarme en arrêtant de payer ses créanciers pour que le cas ivoirien soit étudié de près. Le Fonds monétaire international s'est engagé à accorder à Abidjan un prêt des 64 millions de DTS (1) pour compenser les pertes de recettes à l'exportation. La Banque mondiale a promis d'accroître ses prêts et, pour la première fois, a fourni une aide technique pour aider les Ivoiriens à mettre au point leur dossier avant de rencontrer le comité représentant les quelque 270 banques créancières, les 9 et 10 décembre à Paris. Cette rencontre a permis de dégager un premier consensus suffisant pour déclencher le processus du Club de Paris et le feu vert du conseil d'administration du FMI. Les négociations sur le fond ne débuteront vraiment qu'au début janvier sur la dette non garantie de la Côte-d'Ivoire. Mais le scénario, désormais classique permettant de consolider une part de la dette semble bien engagé.

Le soutien de Paris

Le détail de l'accord final sera toutefois d'importance, si les banques semblent prêtes à octroyer suffisamment d'*« argent frais »* pour couvrir au minimum le remboursement des arriérés accumulés depuis mai dernier, 2,8 milliards de francs. Abidjan souhaiterait marquer quelques points dont les autres pays endettés pourraient profiter : un rééchelonnement dépassant l'année 1988 pour aller jusqu'à 1992, avec un étalement des remboursements sur dix-huit ans dont sept de grâce; la mise en place d'un programme de conversion de dettes en prises de participation dans des sociétés privatisables; un aménagement des règles du jeu de la «cut of date», cette date butoir au-delà de laquelle tout nouveau crédit ne peut être soumis au rééchelonnement; la mise en œuvre d'un système de compensation assurant de nouveaux crédits au cas où les cours des matières premières tomberaient en deçà d'un plancher jugé vital à la gestion du pays.

Ces deux derniers points sont ceux qui ont provoqué les réticences les plus vives des milieux bancaires. Nul n'a jamais dérogé à la règle de la «cut of date». Quant à l'idée même d'une facilité compensatoire, elle rappelle aux créanciers le précédent mexicain, de sinistre mémoire pour eux. Même si le mécanisme de compensation mis en place pour le pétrole mexicain, en 1982, n'a pas été utilisé, les milieux bancaires se sont apparemment promis depuis lors de ne plus accepter une telle possibilité. Si la Côte-d'Ivoire, est aujourd'hui considérée comme un test, elle ne bénéficie pas, comme le Mexique auprès des Etats-Unis, d'un poids stratégique suffisant pour faire plier tous ses créanciers.

Pierre angulaire de la politique française en Afrique, elle est assurée du soutien de Paris. Ce n'est pas un hasard si la France s'apprête à débloquer, avant la fin de l'année, 600 millions de francs au titre du soutien à la balance des paiements ivoirienne, un montant très inhabituel, en plus du milliard pour le financement de projets, l'an prochain. Mais les Américains, qui demeurent les seconds créanciers d'Abidjan, traînent les pieds. Il faudra toute l'énergie du FMI, de la Banque mondiale qui, désormais, concentre près de 20 % de la dette extérieure ivoirienne, et de Paris pour que l'exemple ivoirien ne constitue pas une déception. Un échec dont les conséquences pourraient se révéler désastreuses en Afrique, comme auprès de tous les pays endettés engagés dans une politique d'ajustement.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(1) 1 DTS = 1,38 dollar.

REPÈRES

Chantiers navals

Un nouveau paquebot pour Saint-Nazaire

A l'occasion du lancement à Saint-Nazaire du plus grand paquebot du monde, le *Sovereign of the Seas*, une nouvelle commande a été signée, le 20 décembre, par l'armateur américain Admiral Cruise Line pour un nouveau paquebot géant que les chantiers de l'Atlantique livreront en 1990. Ce navire sera long de 200 mètres et il se déplacera à la vitesse de 20 nœuds. Il pourra accueillir 2 200 passagers pour de courtes croisières de trois jours. D'un prix de 150 millions de dollars, ce paquebot représente 3 millions d'heures de travail pour le chantier naval de Saint-Nazaire.

Conjoncture

Activité soutenue en France

«L'activité industrielle est restée globalement soutenue en novembre» et la production s'est accrue dans la plupart des secteurs, indique la Banque de France dans sa dernière enquête mensuelle de conjoncture. Pour les chefs d'entreprise, *«la production devrait s'accroître en décembre»*, mais *«leur opinion est moins tranchée pour les premiers mois de 1988»*, écrit la Banque. *«Les progrès les plus sensibles en novembre apparaissent surtout dans l'automobile et les industries de biens intermédiaires.»* La Banque ajoute que *«certaines unités de production ont été confrontées à une saturation de leurs capacités»*.

L'enquête souligne que la progression de la demande globale s'est légèrement ralentie. *«La demande étrangère est apparue plus indécise que le mois précédent»*, mais *«les carnets de commande sont toujours jugés satisfaisants»*. La Banque note que les investissements en novembre, mois au cours duquel la crise boursière battait son plein, *«n'ont pas été réduits, surtout* (ceux) *concernant les améliorations de productivité»*. *«Toutefois,* ajoute l'enquête, *quelques projets, portant notamment sur un élargissement important des capacités, ont été différés.»*

Consommation

Hausse des prix de 0,3 % aux Etats-Unis en novembre...

L'indice des prix à la consommation a progressé de 0,3 % au mois de novembre, selon le département du commerce, contre 0,4 % au mois d'octobre. Sur les onze premiers mois de 1987, la progression de l'indice, corrigée des variations saisonnières, a été de 4,2 %.

Croissance

Prévisions pour 1988 en baisse pour la RFA

La crise des marchés boursiers et monétaires va peser sur la croissance des pays européens, et le produit national brut de la RFA augmentera l'an prochain de *« 1,5 % à 2 % »* au lieu des *« 2,25 % à 2,50 % »* prévus reconnaît le ministre ouest-allemand des finances, M. Gerhard Stoltenberg dans une interview à l'hebdomadaire *Welt am Sonntag*. Jusqu'à présent, le gouvernement Kohl, et tout particulièrement son ministre des finances, estimait d'un pessimisme excessif ceux qui envisageaient une expansion aussi minime pour 1988. M. Stoltenberg estime par ailleurs que la dépréciation du dollar par rapport au mark est *«déjà allée trop loin»*. A ses yeux, les exportations ouest-allemandes ont besoin d'un billet vert situé entre 1,80 et 2,10 deutschemarks pour rester compétitives, compte tenu des parités de pouvoir d'achat entre RFA et Etats-Unis.

Le budget grec rompt avec l'austérité

ATHÈNES
de notre correspondant

Le Parlement grec a voté, le samedi 19 décembre, le budget 1988, dont les dépenses prévues sont en augmentation de 21 % par rapport à 1987. Cette augmentation est nettement supérieure au taux d'inflation actuel, qui se situe autour de 16 %. Le déficit prévu pour 1988 est d'environ 1 000 milliards de drachmes (1), soit un plus de 13 % du PIB. Le déficit total, en tenant donc compte des entreprises publiques et des organismes de prévoyance et de sécurité sociale, est cependant estimé à un peu moins de 1 500 milliards de drachmes, en incluant le service de leurs dettes, leurs besoins pour financer leurs investissements nouveaux et les écarts habituels, de 10 % à 15 %, des réalisations du budget, tant du côté des dépenses que du côté des recettes.

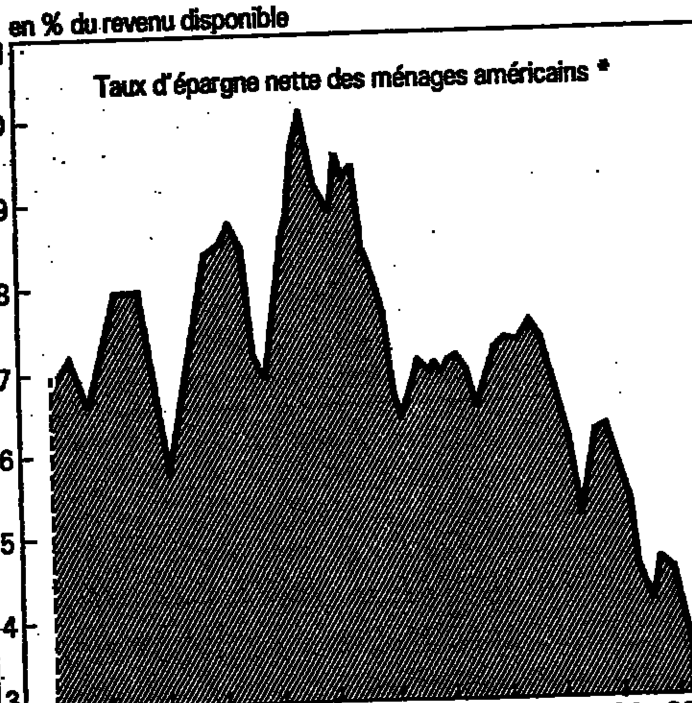
C'est finalement un budget qui ne correspond que de loin à l'objectif fixé par la «politique de stabilisation», à savoir un déficit qui ne dépasserait pas 10 % du PIB ; il sera aussi très difficile, sinon impossible, de tenir le pari d'une inflation «à un chiffre» pour 1988, tel qu'il était encore discuté il y a quelques mois. C'est ce qui explique peut-être que, cette année, le gouvernement grec ne se fixe pas d'objectif précis dans ses projections. Cela rend d'autant plus aléatoire la promesse officielle d'une augmentation réelle des salaires et traitements. En fait on ne pourra comparer les augmentations nominales au niveau des prix qu'à la fin de l'année.

Ces caractéristiques générales du budget ainsi qu'une série de mesures en faveur de diverses catégories sociales, annoncées ultérieurement, ont incité la plupart des formations politiques à parler de l'ouverture d'une période préélectorale, dont la durée effective dépend toutefois exclusivement des calculs tactiques de M. Andréas Papandréou.

Th. MARANGOS.

(1) 1 franc français = 23 drachmes.

Faiblesse du taux d'épargne aux Etats-Unis



Source CEPII.

L'origine des déficits extérieurs américains est double. La perte de compétitivité des entreprises américaines du temps où le dollar était surévalué, mais aussi la trop forte propension à la consommation des Américains favorable aux produits importés.

Traditionnellement bas, le taux d'épargne, aux Etats-Unis, a subi une baisse accentuée depuis 1982, descendant par moments en dessous de la barre des 3 %, un minimum historique. Cette chute s'accompagne d'une montée spectaculaire de l'endettement des ménages, qui atteint désormais les trois quarts du revenu.

Les analystes espèrent, depuis le krach boursier du 19 octobre, un renversement de tendance et une remontée de l'épargne qui permettraient aux Etats-Unis de vivre un peu plus conformément avec ses moyens.

FAITS ET CHIFFRES

● **Renault-Douai : dix responsables CGT condamnés.** — Inculpés de vols de documents au comité d'établissement de l'usine Renault à Douai (Nord), dix militants CGT ont été condamnés, le 18 décembre, par le tribunal de Douai. Huit d'entre eux devront payer 1 000 F d'amende chacun. M. Jean-François Caré, secrétaire général du syndicat CGT de Renault-Douai, s'est vu infliger cinq mois de prison avec sursis et 3 000 F d'amende. M. Gilbert Lenne, secrétaire du comité d'établissement, a été condamné à quatre mois de prison avec sursis et à 3 000 F d'amende.

Après la perte de la majorité au comité d'établissement, le 6 mai 1986, des militants CGT avaient déménagé, puis conservé pendant une dizaine de jours les archives comptables du comité. Le bureau confédéral et la Fédération de la métallurgie CGT ont appelé à une manifestation le 22 décembre à Douai.

● **Perturbations du trafic aérien entre la France et l'Algérie.** — Le trafic aérien entre la France et l'Algérie a été fortement perturbé, samedi 19 décembre, à la suite d'une grève surprise des aiguilleurs du ciel algériens. L'espace aérien algérien a été fermé toute la matinée, contraignant Air France à détourner deux vols sur Toulouse et Palma-de-Majorque et à en annuler d'autres. Les perturbations ont aussi touché le trafic d'Air Algérie. Des employés du centre de contrôle aérien à Alger réclamaient une amélioration de leurs rémunérations en fonction de leurs nouvelles qualifications, a-t-on indiqué de source algérienne à Orly. Le trafic s'est rétabli pendant le week-end. — *(AP.)*

● **Suspension des vols d'Iran Air vers Londres à la suite d'un incident.** — Iran Air a suspendu ses vols à destination de la Grande-Bretagne après qu'un représentant de la compagnie eut protesté contre l'utilisation de chiens pour fouiller un appareil iranien, le 14 décembre sur l'aéroport de Londres-Heathrow, ont indiqué les douanes britanniques dimanche 20 décembre.

L'incident s'est produit lorsque des fonctionnaires britanniques ont voulu contrôler un avion d'Iran Air arrivé à vide de Téhéran à l'aide de chiens spécialement dressés pour détecter la drogue. Un représentant d'Iran Air a demandé aux douaniers de ne pas faire monter de chiens dans l'appareil, affirmant que leur présence serait inappropriée dans un lieu utilisé parfois pour la prière. *« Nous avons tout de même fouillé l'appareil avec les chiens, et n'avons rien trouvé de suspect »*, a déclaré le porte-parole des douanes. — *(AFP.)*

Économie

Les négociations commerciales multilatérales

Américains et Européens restent sur leur perchoir

La première phase de la grande négociation commerciale sur la libéralisation des échanges de services et de produits agricoles, l'Uruguay round, vient de terminer ses travaux à Genève le 17 décembre. Il a été question des règles qui permettront de mieux ouvrir les marchés en tenant compte de l'évolution économique internationale. Les discussions devraient se poursuivre durant l'année 1988 pour s'achever par une « session ministérielle de mi-parcours » qui prendra acte des résultats obtenus et, surtout, donnera le coup d'envoi à la phase opérationnelle de marchandages. Celle-ci se prolongera jusqu'à la fin de 1990, terme prévu de l'Uruguay round.

GENÈVE
de notre envoyé spécial

Sur les rives du lac, l'autosatisfaction domine. La phase initiale de la négociation commerciale multilatérale (NCM) a été fructueuse. Bien davantage, comparent les anciens, que les premiers mois du Kennedy round ou du Tokyo round, les précédents rendez-vous du commerce international. *« Il y a eu 160 propositions écrites ou orales présentées à Genève. Ce qui a été fait n'a rien d'un exercice académique, les gouvernements annoncent ce qu'il faut obtenir. Les paramètres de la négociation sont désormais assez clairs »*, se félicite M. Arthur Dunkel, le directeur du GATT.

Les Français semblaient les seuls à envisager avec réticence un assouplissement des procédures de discussion. Un infléchissement susceptible, selon eux, de mettre en péril la « globalité » de la négociation à laquelle ils sont attachés. L'exigence de cette globalité signifie que tous les thèmes de la négociation doivent être traités au même rythme. Autrement dit, que des décisions en matière agricole, pressenties à Paris comme dangereuses, ne doivent pas intervenir de manière prématurée et séparée. Car, pour les Français, l'affaire est entendue : la vraie, voire désormais l'unique priorité des Etats-Unis, c'est la définition de nouvelles disciplines pour régir le commerce agricole ainsi que les politiques de soutien des marchés. Et, au-delà des formulations qui se veulent rassurantes, la remise en cause de la politique agricole commune (PAC).

Or les Français considèrent — ce qui attise leur inquiétude — que la négociation agricole est à peu près bloquée. *« Nous sommes d'accord pour négocier une réduction concertée des subventions accordées sous des formes diverses à nos agriculteurs, mais le problème immédiat, c'est l'effondrement des marchés. Commençons donc par nous entendre pour relever les prix »*, a proposé en substance la Communauté. Les Etats-Unis ne sont pas du tout intéressés par cette idée de calmer le jeu sur les marchés. Ils sont bien décidés, au contraire, à continuer à subventionner de manière forcenée leurs exportations en espérant que leurs concurrents, et en particulier les Européens, ne pourront plus suivre et devront composer.

L'accès aux marchés

Mais est-ce le moment de s'en inquiéter ? *« Les négociations vont marquer le pas pendant un an »*, résume M. Tran Van Thinh, chef de la délégation de la CEE à Genève. L'hypothèque des élections américaines interdit d'aller sérieusement de l'avant. Met-on sur pied en effet un accord ambitieux avec quelqu'un qui ne sera plus en place d'ici un an ? Le chef de la délégation de la commission ne croit guère réalisable l'idée chère à M. Clayton Yeutter, le représentant spécial américain pour la négociation commerciale, de *« sortir les NCM de la bataille électorale »*. En outre, ajoute-t-il, l'environnement monétaire et financier n'est pas propice à une percée sur le terrain commercial. *« On ne va pas pour autant se croiser les bras ; maintenant que les problèmes sont cernés, il faut préparer attentivement le marchandage futur »*, souligne M. Tran Van Thinh.

Rendre la négociation plus concrète constitue une tâche particulièrement difficile dans ce qu'on appelle les « nouveaux domaines », ceux où le GATT n'a jusqu'ici pas légiféré : la libéralisation des échanges de services et le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle. Deux thèmes qu'en 1986 les Etats-Unis avaient beaucoup insisté à voir traiter, suscitant la méfiance encore de pays comme l'Inde et le Brésil. Chez les Douze, l'industrie pharmaceutique, l'industrie de luxe, l'informatique, etc., sont tout à fait intéressées par les perspectives d'une meilleure défense de leurs inventions. Mais le débat, souvent sclérosé par d'anciennes controverses juridiques, ne fait que s'amorcer.

Même chose, s'agissant des échanges de services. Les Français, appuyés par les Britanniques et les Néerlandais, font preuve sur ce terrain d'un zèle remarqué, mettant en avant qu'ils sont les deuxièmes exportateurs de services de la planète. L'ardeur des Européens s'explique entre autres par le souci d'éviter que les Etats-Unis ne multiplient la conclusion d'arrangements bilatéraux et discriminatoires qui les mettraient hors du coup.

Les problèmes d'accès aux marchés, évoqués plus que traités pendant la phase initiale, devraient, eux aussi, être approfondis. C'est un thème sur lequel les Canadiens mais aussi les Européens insistent volontiers, alors que les Etats-Unis auraient tendance à préférer le traiter de manière bilatérale. Imagine-t-on une actualisation des règles du commerce mondial sans une ouverture plus effective des marchés du Japon et des pays du Sud-Est asiatique ?

Ainsi, en 1988, les NCM feraient songer à un exercice d'équilibriste : celui de diplomates, interdits de vraies négociations, mais tenus d'améliorer leur expertise autant pour être prêts le moment venu que pour continuer à attirer l'attention.

PHILIPPE LEMAITRE.

Quand la Communauté s'ouvrira

Les Européens sont engagés dans deux entreprises — la réalisation de l'Acte unique, donc d'un grand marché de douze pays, et l'Uruguay round sur la libéralisation des échanges de services et de produits agricoles — qui, à leur échéance, au début des années 90, vont bouleverser leurs économies. Pour la France, particulièrement attachée à la subvention de son agriculture et déficitaire de 51 milliards de francs — sur les dix premiers mois de l'année — dans son commerce avec les autres pays de la Communauté, cela risque d'être une véritable révolution.

Aussi l'idée avance-t-elle parmi certains hauts fonctionnaires de jouer de l'une des négociations — celle sur le marché unique — pour obtenir dans l'autre des avantages réciproques de la part des partenaires commerciaux de la CEE, les Etats-Unis et le Japon, mais aussi des quatre « dragons » de l'Asie — Taiwan, la Corée du Sud, Hongkong et Singapour, — voire du Canada, de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande (car il y a déjà à l'égard des pays du tiers-monde, avec la convention de Lomé, comme avec l'accord multifibre, une certaine harmonisation de la politique extérieure).

Il ne faut se faire aucune illusion : les premiers bénéficiaires d'un marché unique, ce seront les entreprises nippones, d'autant plus enclines à faire porter désormais leur effort sur l'Europe que leurs excédents sur les Etats-Unis soulèvent des menaces protectionnistes de plus en plus pressantes. Or elles ont été jusqu'ici bloquées dans leur développement sur le Vieux Continent par la diversité des normes, la multiplication des certifications, voire par les restrictions quantitatives qui frappent certains produits. Pour ne prendre qu'un exemple bien connu, les importations d'automobiles japonaises sont limitées en Italie, en France, au Royaume-Uni, en Espagne et au Portugal. La levée de ces obstacles sur l'automobile, l'électronique grand public, voire sur certains produits agricoles (tels la chicorée ou le miel, aux incidences internationales dérisoires mais à l'importance locale réelle), au nom du grand marché peut-elle se faire sans réciprocité ?

La question mérite d'autant plus d'être posée que les autres grands pays industriels, persuadés de la suppression des barrières internes à l'Europe des Douze, paraissent peu soucieux de faire des concessions. On remarque d'ailleurs que les Etats-Unis, s'ils font le forcing au GATT (General Agreement on Tarifs and Trade) à Genève sur la suppression des seules subventions à l'exportation des produits agricoles — une question qui se posera forcément à l'Europe si l'on compare les prix intérieurs des céréales (170 dollars la tonne) aux 60 dollars la tonne payés sur le marché par les Soviétiques, — ne semblent plus très pressés de discuter de la libéralisation des services. Et pour cause. L'accord de libre-échange qu'ils viennent de signer avec le Canada les englobe (*le Monde* du 15 décembre) ; ils sont par ailleurs parvenus à un compromis avec la Corée du Sud sur la propriété industrielle (pour lutter contre le développement des contre-façons) et en recherchent un avec le Brésil sur l'informatique ; enfin, ils ont engagé des conversations bilatérales avec le Japon. Pourquoi se préoccuper de l'Europe puisque celle-ci s'ouvrira.

Un marché passoire

Il ne manque pourtant pas de domaines d'échanges : à l'égard des Etats-Unis, on pourrait remettre en cause les législations restrictives de certains Etats américains qui disposent d'une grande autonomie dans leur politique commerciale et pour la résorption desquelles Washington avait promis, lors du « Tokyo round », de faire ses *« meilleurs efforts »*, ou encore le Trade Bill aux relents forts protectionnistes, qui devrait être adopté en janvier par le Congrès, voire les énormes subventions américaines à l'agriculture (27 milliards de dollars en 1987 contre 23 milliards pour la CEE, qui compte infiniment plus de paysans). A l'égard du reste du monde, la CEE pourrait aussi plaider une plus grande ouverture des marchés publics. Enfin, face au Japon et aux nouveaux pays industriels d'Asie, l'Europe devrait chercher à obtenir la levée de mesures clairement discriminatoires à son égard (par rapport à celles offertes aux Etats-Unis). L'exemple le plus souvent cité (mais il y en a nombre d'autres) est celui du droit à l'importation de 37 % imposé par Tokyo sur les fromages de qualité supérieure originaires de la CEE. On pourrait aussi négocier la libre prestation des services, la liberté d'établissement, voire l'accès à certaines professions réglementées (à la Bourse de Tokyo, par exemple, dont le Crédit lyonnais vient de se voir refuser l'entrée).

Les fonctionnaires français, il faut le souligner, ne sont pas les seuls à se préoccuper des effets extérieurs du grand marché et de la nécessaire mise en œuvre d'une diplomatie économique commune. Les constructeurs automobiles — une profession qui a toujours été organisée — expriment aussi leurs craintes. M. Umberto Agnelli, vice-président de FIAT, qui était récemment à Tokyo (*le Monde* du 8 décembre), n'a pas caché qu'*« il serait illusoire de penser que le marché unique puisse être exploité au détriment de sa priorité : bénéficier à l'industrie européenne »*.

C'est sous l'impulsion des entreprises que la Commission s'efforce d'obtenir des constructeurs nippons, au moins jusqu'en 1992, un gel de leurs exportations vers l'Europe à leur niveau de 1985-1986 — soit de l'ordre du million de véhicules par an — pour permettre la mise en place du grand marché, donc la suppression des restrictions quantitatives (comme celle mise en place par Paris et qui limite à 3 % du marché national la part des « japonaises »). Mais force est de constater que le Japon, qui détient déjà 10 % du marché européen (contre 2,8 % pour les constructeurs du Vieux Continent dans l'archipel), a opposé jusqu'à présent une fin de non-recevoir à une requête qu'il avait acceptée aux Etats-Unis (Européens et Japonais se reverront en janvier).

Il est évident que la France est plus sensible que d'autres pays européens à la nécessité d'une politique économique extérieure commune. Ne serait-ce que parce qu'elle a maintenu, plus que d'autres, des restrictions quantitatives, mais aussi parce que le système français est très visible, et donc les barrières facilement identifiables. (Il est plus difficile à la Commission européenne de mettre en cause la solidarité des systèmes professionnels et le rôle pervers des Lander, qui permettent en toute opacité de verrouiller le marché ouest-allemand.)

Et sans doute rétorquera-t-on à ces propositions qu'il est illusoire d'obtenir des Douze qu'ils aient une attitude extérieure commune lorsqu'ils ne parviennent même pas à s'accorder — comme ce fut le cas à Copenhague — sur l'essentiel de leurs intérêts à l'intérieur de la Communauté. Mais à ne pas prendre conscience de la nécessité d'une diplomatie économique active, on risque soit de faire de l'Europe un marché passoire, soit, devant la montée des périls, de voir un certain nombre des Douze renoncer à l'échéance de 1992.

BRUNO DETHOMAS.

La chronique de Paul Fabra

Le sixième « Rapport mondial »

EN cette fin d'année où l'on est naturellement conduit à jeter un regard rétrospectif sur la période de douze mois écoulée, et surtout à essayer d'y voir plus clair sur le cours que prendront les *événements* en 1988, *qui ne serait heureux de pouvoir disposer, pour* appuyer son jugement, d'un ouvrage de synthèse facile à manier et présentant, sous une forme analytique, les grandes données qui servent de points de référence aux «décideurs» ?

C'est en tout cas en imaginant l'existence d'un tel «besoin» de résumé chez *«l'homme du vingtième siècle qui veut comprendre le monde dans lequel il vit»* que l'équipe de chercheurs réunie autour de Thierry de Montbrial, président de l'Institut français de relations internationales (IFRI) et professeur à l'Ecole polytechnique) a rédigé pour la sixième fois son Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies (1). *La façon très marketing de définir le produit, connu sous ses initiales RAMSES, à* partir de l'attente supposée des lecteurs fait, depuis le début, courir à l'entreprise un risque. L'homme qui veut comprendre son siècle est, par définition, celui qui a déjà accumulé un grand nombre d'informations – lues et entendues, – réfléchi sur beaucoup de commentaires, pris connaissance des livres «dont on a parlé» et de quelques autres.

S'il n'est qu'un rappel commode de notions déjà connues, de thèmes *maintes fois ressassés par les professionnels de l'«actualité»*, le *résumé* des *résumés ne remplit pas entièrement* son office. L'impression de déjà vu peut avoir un effet décourageant, allant jusqu'à empêcher de voir les aspects plus originaux de l'analyse. Le fait qu'on se pose la question pour la sixième fois est un indice positif.

Sur des points souvent déterminants, le RAMSES *apporte parfois un éclairage* différent. Il n'empêche que le lecteur, si l'on peut dire, reste finalement perplexe devant l'image qu'on se fait de lui. Il est censé être saturé d'informations et, partant, un peu perdu, mais *simultanément on suppose qu'il* connaît bien le sujet traité, faute de quoi on *comprendrait mal* pourquoi il doit attentivement chercher, au milieu de mille choses redites pour la centième fois, la notation effectivement éclairante. Bref, l'utilisateur – c'est sans doute l'effet du parti pris de marketing *toujours écartelé* entre le désir de détecter les besoins du *client potentiel et celui* de le flatter – ne s'y retrouve pas toujours. On s'adresse à lui tantôt comme à un citoyen auquel rien n'a échappé des subtilités des négociations internationales, tantôt comme à un étudiant de première année, curieux mais naïf.

Dans la première partie intitulée «Un monde atomisé [*entendez : fragmenté – NDLR*] ? *L'ère des crises et des* contraintes internes», le lecteur trouvera sans doute d'excellents résumés des données de l'armement et du désarmement, de la négociation Reagan-Gorbatchev après l'*«étonnant»* sommet de Reykjavik (nous l'avons effectivement tous trouvé « étonnant », on voudrait qu'on nous l'explique un peu plus). Le fil *directeur* est que chaque grand pays *serait désormais incapable de se dégager de ses préoccupations internes* (le mot « contrainte », employé de multiples fois, signifie tout bonnement ici «réalité»). Sauf exceptions, cette première partie est sans doute la plus faible de l'ensemble.

Il ne suffit pas de dire que l'Amérique est *« une démocratie prisonnière d'elle-même »*. Tocqueville l'avait déjà pressenti. Que la victoire conservatrice en Allemagne ait été *« ambiguë »* n'est pas non plus une découverte, ni *« l'absence de charisme »* du chancelier. A propos de *« l'effet Gorbatchev dans les pays de l'Est »*, il est noté en conclusion : *« D'autre part, il semble difficile de trouver un « dosage » de changement susceptible de dynamiser les systèmes économiques des pays de l'Est sans remettre en cause les fondements internes du pouvoir et la nature du lien avec l'Union soviétique. »* L'étudiant de première année avait cru comprendre cela tout seul.

L'OUVRAGE a le mérite de nous rappeler l'omniprésence du militaire dans les affaires de ce bas-monde. Et il a raison, même et surtout si cela exige du lecteur un effort d'accommodation *à la dure réalité ambiante, d'aborder cet aspect des choses sans fausse sensi*blerie. Cependant, la meilleure façon de se garder du discours pseudo-moralisateur et de ses illusions n'est pas nécessairement de s'interroger avec angoisse sur les chances pour l'industrie française de sauvegarder *« le véritable fonds de commerce »* que constitue pour elle *« les grands marchés du tiers-monde »* (pour les armes). *Aux fabricants français en perte de vitesse dans* ce secteur, il est doctement conseillé d'*« investir dans les domaines nouveaux de l'armement porteur d'avenir »*. Quelques pages plus loin (le chapitre a dû être écrit par une autre équipe), cependant, le *conflit* du *Golfe est aussi décrit comme « une sinistre entreprise de comptabilité »*.

Ecrite en collaboration avec l'Institut national d'études démographiques (INED) et l'un de ses meilleurs spécialistes, Jean-Claude Chesnais, la deuxième partie, consacrée au « poids de la démographie », est un des points forts de l'ouvrage. *Le caractère quasi inéluctable des mouvements migratoires* compensateurs y est mis sobrement en lumière (des futures zones surpeuplées de l'Afrique et de l'Asie vers une Europe à la population déclinante). Nos auteurs ont le courage de prôner des politiques plus résolument natalistes en Europe, sans trop se faire d'*illusions sur le sujet. Là encore, la lecture de ces pages souvent excellentes sur le fond serait rendue plus stimulante si l'on ne tombait pas* parfois sur des truismes du genre : *« La fécondité des hommes n'a jamais été entièrement illimitée »*.

Le phénomène du ralentissement de la croissance démographique, qui a atteint à son tour le tiers-monde il y a une quinzaine d'années (mais l'effet sur la croissance numérique est nécessairement *décalé*), *est bien exposé. Il reste que la doctrine est flottante. D'un côté, il est très bien dit que* le développement économique et les progrès de la scolarisation des filles sont les meilleurs moyens de favoriser la réduction des naissances ; d'un autre côté, les auteurs semblent admettre la brutale politique chinoise de l'enfant unique, comportant un encouragement ouvert à l'avortement.

La troisième partie, « Désordres de l'économie et comportements des entreprises », est celle sur laquelle les auteurs *étaient obligés de prendre le plus de risques.* Le RAMSES, cela mérite d'être souligné, exprime quelques doutes sur les capacités de la coopération internationale dont *« on attend peut-être trop »*. *Il n'empêche que l'IFRI, non sans quelques réserves* significatives soulevées ici et là, se rallie à la position commune selon laquelle la « correction » du déficit budgétaire américain doit s'accompagner d'un *« assouplissement » dans les pays excédentaires* (alors qu'on peut craindre que toute émission supplémentaire de titres de la dette publique, où que ce soit, ne s'ajoute à terme à l'instabilité monétaire et financière).

SUR le *développement* de l'« économie financière », le rapport reste, comme dans tant d'autres domaines, ni chèvre ni chou. D'une part, les entreprises sont favorisées par les innovations *qui leur permettent de doser leurs « stratégies »* financières (tout est stratégique pour RAMSES) ; de l'autre, ces innovations peuvent faire courir des risques accrus au « système ».

La conclusion de la quatrième partie, qui traite d'un tout autre sujet (« L'islam *aujourd'hui, religion ou idéologie »*) est plus nette. *« L'utilisation du discours religieux au Pakistan, en Arabie saoudite, en Libye, et même en Iran* [étonnante restriction] *sert déjà à justifier des politiques décidées en dehors de toute consultation populaire. »* Selon les auteurs, *« la déception risque d'être à la mesure de l'anthousiasme »*. La question est de savoir quand viendra la déception et dans quelle mesure elle pourra s'exprimer.

(1) *RAMSES 87-88*. Editions Atlas-Economica, 376 pages, 148 F.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

VALEURS DE FRANCE

Le 15 décembre 1987, la valeur liquidative de la SICAF « *VALEURS DE FRANCE* », société d'investissement à capital fixe gérée par la BRED, était de 299,85 F (306,50 F le 30/11/87).

A la même date, l'action de « VALEURS DE FRANCE » cotait 298 F (307 F le 30/11/87).

SODEXHO

1. – *Le conseil d'administration du 17 décembre 1987, présidé par Pierre Bellon a arrêté les comptes de l'exercice 1986-1987, clos le 31 août 1987.*

● *Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes s'est élevé à 5 727 000 000 F, soit une* croissance de 13 %, exprimée en francs et de 23 %, à taux de change constants par rapport à l'exercice précédent.

● Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante : 41 % en France, 25 % en Amérique du Nord, 17 % dans le reste du monde.

● Le résultat net consolidé part du groupe atteint 96 157 000 F, soit une croissance de 23 % et, à taux de change constants, de 33 % par rapport à l'exercice précédent.

● *Le nombre des unités gérées* par SODEXHO *est passé de 2 728 à 3 046, soit* 318 nouvelles bases-vie, restaurants d'entreprises, restaurants scolaires, établissements de santé et exploitations diverses.

● Les effectifs sont passés de 25 453 à 29 104 personnes.

● Les progrès réalisés dans l'amélioration de la qualité, de la compétitivité et dans le développement des ressources humaines ont contribué à l'amélioration des résultats.

2. – *Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires* du 23 février 1988 la distribution d'un dividende, avoir fiscal compris, de 82,50 F, en augmentation de 10 % sur celui de l'exercice précédent, faisant ainsi participer les actionnaires à la croissance du groupe.

3. – Pierre Bellon a évoqué les perspectives de l'exercice en cours qui s'annoncent favorables.

Marchés financiers

Après trois ans de bataille juridique

Texaco règle son différend avec Penzoil

Après trois ans d'une bataille juridique qui a passionné les Etats-Unis, Texaco, troisième compagnie pétrolière américaine, placée depuis avril sous le régime de la loi sur les faillites, et Penzoil, une petite compagnie texane, ont conclu un accord qui devrait clore définitivement l'affaire et permettre à Texaco de retrouver une exploitation normale. Le groupe pétrolier devait présenter, ce lundi, un plan de redressement et d'apurement du passif, qui, après approbation de ses actionnaires, devrait lui permettre de sortir dès le printemps prochain de la procédure de faillite.

Le plan approuvé par Penzoil, principal créancier de Texaco, auquel ce dernier devait une pénalité colossale de 10,3 milliards de dollars (56,6 milliards de francs environ), prévoit, d'une part, le versement pour solde de tout compte de 3 milliards de dollars de Texaco à Penzoil, soit un peu moins du tiers de la somme initiale. Il prévoit également le règlement de la totalité des dettes de Texaco envers ses autres créanciers, soit 2,5 milliards de dollars. La direction de Texaco a par ailleurs annoncé qu'elle allait procéder à une estimation de tous ses actifs, afin de mettre en place un plan de redressement. La plupart des observateurs s'attendaient que le groupe soit obligé, pour régler ses dettes et assainir sa trésorerie, de vendre certaines de ses filiales comme Texaco Canada.

Le compromis conclu avec Penzoil met fin à quatre années de litige et à plus de trois ans de bagarre juridique. L'origine du différend opposant le géant pétrolier à la petite société texane remonte à la prise de contrôle par Texaco en janvier 1984 de la compagnie Getty Oil, qui, convoitée par Penzoil, lui était littéralement « soufflée » par Texaco à la suite de manœuvres jugées plus tard illicites. Au terme de près de deux ans de procès, un juge texan condamnait finalement Texaco en décembre 1985 à verser à Penzoil les plus grosses pénalités jamais infligées par la justice américaine : 11,1 milliards de dollars, soit presque l'équivalent de tous les bénéfices de Texaco cette même année (13,5 milliards).

Pour éviter de verser en caution la totalité de cette somme, ultérieurement ramenée à 10,3 milliards de dollars, Texaco se plaçait finalement au début de l'année sous la protection de la loi des faillites. Ce faisant, il se gardait le droit de faire appel mais se voyait contraint d'accepter tout compromis, dès lors que celui-ci était approuvé par ses créanciers et par le juge des faillites. C'est finalement ce qui s'est passé.

Après avoir de nouveau perdu un procès devant la Cour suprême du Texas en novembre 1987, Texaco s'est vu imposer un accord par tous ses créanciers, appuyé par M. Carl Icahn, qui, il y a un mois, était devenu le principal actionnaire du groupe, et a joué un rôle important dans les négociations, réalisant au passage de coquets bénéfices : les actions de Texaco, achetées par M. Icahn 29 dollars, en valaient vendredi 38,50, la Bourse ayant anticipé l'accord signé au cours du week-end. Pour M. Icahn, le bénéfice atteint 300 millions de dollars en un mois...

VÉRONIQUE MAURUS.

Le gouvernement britannique utilisera son « action spécifique » pour protéger Britoil

Inquiet des manœuvres financières déployées autour de la société Britoil, qui contrôle une part non négligeable du domaine minier en mer du Nord, le gouvernement britannique a annoncé qu'il utiliserait la *golden share* (action spécifique) qu'il détient dans le capital de la société pour s'opposer à toute tentative de prise de contrôle. Cette action spécifique donne le droit au Trésor britannique de mettre son veto à toute prise de contrôle jugée contraire à l'intérêt public.

Britoil était depuis plusieurs semaines l'enjeu d'une bataille boursière entre le groupe BP, récemment privatisé, et la compagnie américaine Atlantic Richfiel (ARCO). BP avait, dans un premier temps, lancé une offre de rachat sur 29,9 % du capital de Britoil. Confronté à une surenchère d'ARCO qui offrait 350 pence par action, au lieu des 300 offerts par le groupe britannique, celui-ci a lancé, vendredi, une nouvelle offre, portant cette fois sur la totalité du capital de Britoil, à un prix supérieur (450 pence).

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices génér. de base 100 : 28 décembre 1986

	11 déc.	18 déc.
Valeurs franç. à rev. variable	70,4	73,2
Valeurs industrielles	75,3	78,2
Valeurs étrangères	96,8	95,3
Pétroles-Energie	74,9	73
Chimie	68,7	71,4
Métallurgie, mécanique	75,1	76,6
Electricité, électronique	60,4	64,8
Bâtiment et matériaux	83,6	89,1
Ind. de consommat. non alim.	75,9	78,6
Agro-alimentaire	82,9	85,6
Distribution	63,5	69,8
Transports, loisirs, services	70	73,1
Assurances	58,2	60,7
Crédit banque	58,5	59,1
Sicomi	78,3	78,1
Immobilier et foncier	88,1	88,7
Investissement et portefeuille	57,6	60,7
Base 100 : 28 décembre 1986		
Valeurs franç. à revenu fixe	96,6	97
Emprunts d'Etat	97,1	98,6
Emprunts garantis et assimilés	96,5	98,5
Sociétés	95,9	95,7
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à revenu var.	2 359,8	2 467,7
Valeurs étrangères	3 461,2	3 443,1
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à revenu var.	340,52	354,06
Valeurs étrangères	468,17	465,73
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice des val. franç. à rev. fixe	115,24	116,72
Emprunt d'Etat	112,34	113,96
Emprunts garantis et assimilés	115,99	115,99
Sociétés	116,76	116,46
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE		
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	270,3	281,7
Produits de base	181,8	182,7
Construction	288,9	316,6
Biens d'équipement	197,5	204,9
Biens de consom. durables	374,1	391,9
Biens de consom. non durables	373,8	381,8
Biens de consom. alimentaires	333	344,4
Services	260,5	276,4
Sociétés financières	328,8	340,9
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	287,7	292,8
Valeurs industrielles	261,2	270,9
BOURSES REGIONALES		
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	230,9	225,4

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 17 déc.
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	406 927
dont :	
Or	221 329
Disponibilités à vue à l'étranger	102 858
ECU	63 774
Avances au Fonds de stabilisation des changes	18 964
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	45 690
dont :	
Concours au Trésor public	35 500
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	240 932
dont :	
Effets escomptés	61 708
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	75 480
5) DIVERS	11 191
Total	780 222

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	223 710
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	20 933
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	75 684
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	110 001
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	46 287
5) ECU A LIVRER AU FECOM	76 653
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	256 839
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	3 206
8) DIVERS	13 194
Total	780 222

En Suisse

Adoption d'une loi réprimant les opérations d'initiés

Les deux chambres du Parlement suisse (conseil national et conseil des Etats) ont adopté, le 18 décembre, le projet de révision du code pénal concernant la répression des opérations d'initiés. Jusqu'à présent, l'initié qui utilisait, à des fins personnelles, les informations confidentielles auxquelles il avait accès pour effectuer des transactions boursières n'était pas punissable. Avec la réforme en cours, il le deviendra de même que toute personne qui exploite des informations priviligiées reçues d'une personne qu'elle sait être un initié.

La Suisse disposera donc de normes lui permettant de répondre favorablement aux demandes d'entraide judiciaire, en particulier émanant des Etats-Unis.

Le ministe de la justice, Mme Elisabeth Kopp, a affirmé au cours du débat que les pressions exercées par les Américains pour que la Suisse adopte une norme facilitant l'entraide judiciaire ne devaient pas être surestimées. « Il ne s'agit pas d'une lex americana », a-t-elle déclaré.

TOKYO, 21 déc. ↑

Démarrage en hausse

Après une semaine où la Bourse de Tokyo s'est révélée être peu sensible à l'effet d'entraînement de New-York, le marché a alors baissé sur l'ensemble de la semaine. Toutefois, lundi, la tendance repartait à la hausse. L'indice Nikkeï gagnait 129,87 yens, à 22 956,84. La remontée du dollar par rapport au yen est en partie à l'origine de ce mouvement. Durant la matinée, environ 230 millions de titres étaient échangés. La baisse des prix pétroliers et un possible accord du Congrès américain sur les coupes budgétaires ont également stimulé la remontée des cours. Japan Airlines, dont la privatisation s'est terminée le 17 décembre, a vu tous ses titres souscrits sans problèmes. Les adjudications à vingt ans du Trésor nippon, programmées pour la prochaine année fiscale, devraient totaliser quelque 2 000 milliards de yens (80 milliards de francs).

VALEURS	Cours du 18 déc.	Cours du 21 déc.
Akaï	426	450
Bridgestone	1 220	1 250
Canon	941	953
Fuji Bank	3 110	3 110
Honda Motors	1 300	1 340
Matsushita Electric	2 120	2 200
Mitsubishi Heavy	580	585
Sony Corp.	4 890	5 020
Toyota Motors	1 820	1 850

FAITS ET RÉSULTATS

● **Progression de 23 % du bénéfice de Sodexho.** – Le groupe Sodexho (leader mondial de la gestion des bases-vies, ensemble des services nécessaires à la vie collective sur des chantiers ou des plates-formes pétrolières) a réalisé un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 96,157 millions de francs pour l'exercice 1986-1987 (1er septembre-31 août), soit une augmentation de 23 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 6,527 milliards de francs pour cet exercice, soit une croissance par rapport à l'exercice précédent de 13 % exprimés en francs français et de 23 % à taux de change constants.

● **Résultat trimestriel en hausse de 66,6 % pour ATT.** – Le groupe électronique américain American ITT Corporation a annoncé une progression du bénéfice net de 66,6 % à 210 millions de dollars (1,39 dollar par action) au troisième trimestre 1987, clos le 30 septembre, par rapport à la période correspondante de 1986. Le chiffre d'affaires, en hausse de 7,08 %, a totalisé 2 milliards de dollars. Sur les neuf premiers mois de 1987, ITT a accru son bénéfice de 62,5 % à 637,4 millions de dollars (4,19 dollars par action), contre 392 millions de dollars (2,57 dollars par action) un an auparavant, et son chiffre d'affaires s'est élevé à 78,7 % pour totaliser 6,16 milliards de dollars.

● **Le groupe CIM signe un contrat en Jordanie.** – CIM (Compagnie industrielle de montage) et sa filiale Siraga Industries viennent de signer un contrat de 63 millions de francs pour la réalisation de deux centres emplisseurs de bouteilles de gaz domestique en Jordanie. Cet accord a été conclu avec la Jordan Petroleum Company, une société privée de raffinage et de distribution de produits pétroliers. Le groupe CIM réalise un chiffre d'affaires de 400 millions de francs et emploie sept cents personnes.

● **Havas à la rencontre de ses actionnaires.** – Le président de Havas, M. Pierre Dauzier, et la direction générale du groupe se rendront dans six villes, en janvier et en février, pour y rencontrer les actionnaires de la société privatisée au printemps dernier. Un communiqué de Havas précise que les actionnaires nominatifs seront informés individuellement de ces réunions et que les détenteurs de titres au porteur trouveront les informations dans la presse régionale. La direction de Havas sera le 20 janvier à Lille, le 26 à Strasbourg, le 4 février à Lyon et à Marseille, et le 9 à Bordeaux et à Rennes.

● **Nord-Est prend 22 % d'Irrifrance.** – Nord-Est vient de prendre une participation de 22 % dans le capital de la société Irrifrance (matériel d'irrigation agricole). Avec un chiffre d'affaires de 500 millions de francs sur l'exercice 1986-1987 (+ 14 %), Irrifrance est notamment spécialisée dans la fabrication d'enrouleurs destinés à l'irrigation des exploitations agricoles.

Sur son exercice annuel, clos le 30 septembre 1987, Irrifrance a dégagé un bénéfice net consolidé d'environ 15 millions de francs (+ 25 %) et prévoit une progression du résultat du même ordre de grandeur en 1988.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1155	921 o	Metallurg. Minière	95	94
Alain Manoukian	206 10	209 50	Métrologie Internat.	309 50	305
Arnault & Associés	400	400	Microservice	142 50	137
Asystel	251 50	242	M.M.B.M.	450	445
B.A.C.	460	446	Molex	162	172 80
B. Demachy & Assoc.	356	351	Nivale-Delmas	539	539
B.I.C.M.	683	680	Olivetti-Logabax	239	219 80
B.I.P.	405	405	Ooi. Gest.Fin.	316	310
Bolloré Technologies	678	686	Petit Bateau	180	157 70 o
Boiron	621	605	Petroligaz	316	316
Câbles de Lyon	746	804	Pier Import	154	160
Calberson	502	543	Presbourg (C. In. & Fin.)	100	100
Canal Plus	358	354	Rezel	690	700
Cardif	915	989	St-Gobain Emballage	945	920
C.D.M.E.	800	798	St-Honoré Matignon	130	127
C. Equip. Elect.	298	....	S.C.G.P.M.	180	146 70
C.E.G.I.D.	531	550	Segin	240	245
C.E.G.E.P.	150	150	Sema-Metra	383	388
C.E.P.-Communication	850	860	S.E.P.	667	739
C.G.I. Informatique	451	433	S.E.P.R.	975	990
Ciments d'Origny	341	343	Sligos	952	952
C.N.I.M.	247	264 70 d	S.M.T.Goupil	199	195
Concept	205	207	Sodinforg	550	550
Conforama	475	465	Solfibas	362	364
Dafsa	164 70	165	Supra	375	364
Dauphin O.T.A.	2900	2900	TF 1	194 90	190
Devanlay	1287	1300	Union Financ. de Fr.	478	460
Deville	721	720	Valeurs de France	300	300
Drouot-Ob. convert.	....	....			
Editions Belfond	105	113 60			
Elect. S. Dassault	398	350			
Elysées Investiss.	16 70	17 40			
Expand	421	404			
Filipacchi	340	326 40			
Guintoli	506	528			
Guy Degrenne	761	865 d			
I.C.C.	210	211			
IDIA	130	125			
I.G.F.	96	92 10			
IN2	95	95			
Int. Metal Service	158	161 90			
La Commande Electro.	202	204			
Le gd livre du mois	175	174			
Loca Investissement	245	245			
Locamic	199 50	191 60			
Moniton	263	271			
Merlin Immobilier	258	258			

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES le 18-12-87 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier
Lafarge Cop.	1200	35	140	160	–	38	145	175	–
Paribas	400	0,10	14	20	–	–	90	–	–
Peugeot	1100	0,80	66	120	–	185	210	–	–
Thomson-CSF	1100	0,05	45	–	–	–	–	–	–
Elf-Aquitaine	280	0,02	6,7	15	–	50	61	68	–
Midi	1100	40	150	220	–	30	–	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 déc. 1987

Nombre de contrats : 53 230

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	99,40	98,05	97,20	96,70
Précédent	99,55	98,30	97,55	97,05

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,5075 F ↑

Les marchés étaient très calmes lundi 21, à l'approche des fêtes de fin d'année. Le dollar s'est redressé à Tokyo sur des marchés peu animés, clôturant à 126,65, contre 126,45. A Paris, il était en très légère hausse lors des premiers échanges : 5,5075 F contre 5,5015 F au fixing de vendredi 18.

FRANCFORT	18 déc.	21 déc.
Dollar (en DM)	1,6340	1,6285
TOKYO	**18 déc.**	**21 déc.**
Dollar (en yens)	126,45	126,65

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (21 déc.)	7 3/4-7 7/8 %
New-York (18 déc.)	6 3/4 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	17 déc.	18 déc.
Valeurs françaises	73	72,2
Valeurs étrangères	97,5	95,4
Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)		
Indice général	286,3	281,7

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	17 déc.	18 déc.
Industrielles	1 924,4	1 975,30

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	17 déc.	18 déc.
Industrielles	1 377,8	1 310,7
Mines d'or	313,8	327,3
Fonds d'Etat	87,72	88,37

TOKYO

	18 déc.	21 déc.
Nikkei Dow Jones	22926,97	22956,84
Indice général	1844,26	1840,44

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,5080	5,5110	– 15		+ 15	+ 40	+ 190	+ 270
$ can.	4,2158	4,2214	– 34	– 10	– 56	– 21	– 102	+ 13
Yen (100)	4,3421	4,3479	+ 129	+ 148	+ 277	+ 308	+ 897	+ 978
DM	3,3802	3,3841	+ 114	+ 134	+ 245	+ 272	+ 796	+ 869
Florin	3,0074	3,0107	+ 89	+ 101	+ 177	+ 196	+ 565	+ 624
FB (100)	16,1762	16,1945	+ 156	+ 238	+ 368	+ 490	+ 1348	+ 1788
FS	4,1633	4,1687	+ 156	+ 184	+ 313	+ 355	+ 1014	+ 1127
L (1 000)	4,6102	4,6165	– 166	– 135	– 285	– 236	– 616	– 595
£	10,0659	10,0769	– 71	+ 39	– 116	– 59	– 233	– 60

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/2	6 4/4	8 1/8	8 1/4	7 15/16	8 1/16	7 7/8	8
DM	3	3 1/4	3 11/16	3 13/16	3 5/8	3 3/4	3 11/16	3 13/16
Florin	4 3/8	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16	4 11/16	4 13/16
F.B. (100)	6 1/8	6 5/8	6 5/8	7	6 11/16	7 1/16	6 13/16	7 3/16
F.S.	0 1/8	0 5/8	3 5/8	3 7/8	3 3/8	3 3/4	3 5/8	3 3/4
L (1 000)	10 5/8	11 3/4	11 1/2	12	11 1/2	12	11 5/8	12
£	8 1/8	8 3/8	8 9/16	8 11/16	8 11/16	8 13/16	9 1/16	9 3/16
F. franç.	7 5/8	8 1/8	9 1/16	9 1/4	9 1/16	9 5/16	9 1/8	9 3/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la Place.

Marchés financiers

BOURSE DU 18 DECEMBRE

Cours relevés à 17 h 34

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1880	4,5 % 1973	1860	1860	1859	– 0 05
4020	C.N.E. 3%	4132	4151	4151	+ 0 46
1065	B.N.P. T.P.	1097	1060	1060	– 3 36
1065	C.C.F. T.P.	1050	1050	1049	– 0 09
1050	Créd. Lyon. T.P.	1020	1024	1024	+ 0 39
1490	Renault T.P.	1330	1322	1322	– 0 59
1815	Rhone-Poul. T.P.	1750	1762	1762	+ 0 69
1265	St-Gobain T.P.	1220	1211	1211	– 0 73
1085	Thomson T.P.	1132	1140	1140	+ 0 71
320	Accor	324 90	320	320	– 1 51
440	Agence Havas	424	411	414	– 2 36
515	Air Liquide	519	501	502	– 3 28
1850	Alcatel	2010	1989	2000	– 0 50
1450	Als. Superm.	1300	1300	1300	....
270	A.L.S.P.I.	235	228	230	– 2 13
245	Alsthom ★	252	243 10	258	+ 2 38
1380	Arjom. Prioux	1478	1418	1425	– 3 59
320	Aumedat-Rey	329	317	321	– 2 43
740	Aux. Entrepr. ★	759	760	750	– 1 17
830	Avions Dassault	757	725	735	– 2 91
270	BAFIP	298	288 50	289	– 3 02
280	Bail-Equipem. ★	266	283	278	+ 4 51
840	Bail Investiss.	919	919	914	– 0 54
265	B.N.P. C.I.	258 50	256	258	– 0 19
380	Cie Bancaire	386	380	384	– 0 55
260	Bazar H.-V.	241	235	235	– 2 49
380	Béghin-Say ★	336 50	327	335	– 0 45
590	Berger (Mal)	600	610	610	+ 1 67
475	Bic ★	486	479 90	487	+ 0 21
730	B.I.S.	725	708	712	– 1 79
2160	Bongrain S.A.	2170	2165	2156	– 0 65
900	Bouygues	950	930	931	– 2
68	B.P. France ★	69	69	65 70	– 4 78
4150	B.S.N.	4320	4345	4345	+ 0 58
1690	Cap Gem. S. ★	1523	1520	1475	– 3 15
1040	Carnaud	1130	1120	1120	– 0 88
2400	Carrefour ★	2461	2475	2475	+ 0 57
123	Casino	121	119	119 20	– 1 49
95	Casino A.D.P.	98 65	97 10	98 10	– 0 55
....	C.C.M.C.	925	940	1000	+ 8 11
540	Cetelem	634	630	628	– 0 95
470	Cerus	520	510	518	– 0 39
1400	C.F.A.O.	1230	1230	1250	+ 1 63
225	C.G.E.	222	220	222	....
710	C.G.I.P. ★	760	754	770	+ 1 32
705	Chargeurs S.A.	762	760	753	– 1 18
850	Ciments franç. ★	868	856	865	– 0 35
360	Club Méditerr.	350 90	342	347	– 1 11
149	Codetel ★	157	158	156 10	– 0 57
300	Cofimeg	330	328 10	330	....
1500	Colas	1705	1675	1665	– 2 35
230	Compt. Entrepr.	207	197 50	200	– 3 38
495	Compt. Mod.	511	508	509	– 0 39
940	Créd. Foncier	941	928	932	– 0 96
390	Crédit F. Imm.	374	360	361	– 3 48
109	C.C.F.	108	108 50	107 90	– 0 19
600	Créd. Lyon. (CI)	550	540	540	– 1 82

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
860	Crédit Nat. ★	620	599	600	– 3 23
132	Crouzet ★	145	145	148	+ 2 07
2200	Damart S.A.	2180	2080	2080	– 4 59
300	Darty ★	300	292	304	+ 1 33
245	Darty (DP)	253	258 90	240 90	– 4 78
1480	De Dietrich	1479	1420	1425	– 3 65
260	Dév. R.N.-C. (LI)	230	220	220	– 4 35
390	D.M.C.	428	420	434	+ 1 40
300	Drouot Assur.	284	282	282	– 0 70
1400	Docks France ★	1320	1300	1309	– 0 83
880	Dumez ★	539	535	539	....
1030	Eaux (Gén.)	1099	1085	1085	– 1 27
895	Ecco ★	955	917	950	– 0 52
610	Electrofinancière	638	650	658	+ 3 13
240	Elf-Aquitaine	227	224	225	– 0 87
225	– (certific.)	205	200	204	– 0 49
490	Epeda-B-Faure	463	445	444	– 4 10
2050	Essilor	1900	1930	1900	....
1560	Essilor Int. (DP)	1350	1350	1315	– 2 59
350	Esso S.A.F. ★	285	268	279	– 2 11
1100	Eurafrance	1132	1135	1120	– 1 06
825	Eurocom ★	776	784	786	+ 1 29
2750	Euromarché	2990	2934	2831	– 5 32
470	Europe nº 1 ★	410	405	401	– 2 20
....	Eurotunnel	25 75	25 65	25 30	– 1 75
925	Exor ★	929	920	920	– 0 97
500	Facom	421	420	435	+ 3 33
825	Fichet-Bauche	945	945	945	....
198	Finextel ★	210	205	210	....
95	Fives-Lille	90	83 80	83	– 7 78
995	Fromageries Bel	1025	972	985	– 3 90
1000	Gal. Lafayette ★	896	891	900	+ 0 45
230	Gascogne	225	200	201	– 10 67
1200	Gaz et Eaux	1040	1040	1035	– 0 48
335	Géophysique ★	296	278	282	– 4 73
1650	Gerland	1800	1720	1720	– 4 44
425	GTM-Entrepose	375	368	408	+ 8 80
500	Guyenne-Gas. ★	433	439	435	+ 0 46
2010	Hachette ★	1695	1615	1700	+ 0 29
455	Hénin (La)	449	421	424 c	– 2 55
1080	Hutchinson	1240	1250	1250	+ 0 81
112	Imétal	132	....	....	....
390	Imm. Plaine-M.	333	310 10	330	– 0 90
800	Ingénico	875	844	853	– 2 51
3740	Inst. Mérieux	3300	3345	3340	+ 1 21
525	Interbail ★	541	539	526	– 2 77
780	Intertechnique	610	610	601	– 1 48
650	J. Lefebvre	699	689	689	– 1 43
1080	Lab. Bellon	940	900	919	– 2 23
1120	Lafarge-Coppée	1194	1170	1193	– 0 07
1350	Lebon ★	1338	1306	1305	– 2 47
2080	Legrand ★	2205	2180	2200	– 0 23
1580	Legrand (DP) ★	1610	1600	1585	– 1 55
450	Leroy-Somer ★	385	383	400	+ 3 90

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1420	Lesieur	1505	1460	1460	– 2 99
685	Locabail Immob.	795	780	780	– 1 89
395	Locafrance ★	355	353	354	– 0 28
885	Locindus	954	940	955	+ 0 10
225	Luchaire	172	169 80	170	– 1 16
1450	L.V.M.H.	1532	1485	1515	– 1 11
1190	Lyonn. Eaux ★	1204	1175	1200	– 0 33
55	Mais. Phénix	47 10	46 90	45 85	– 2 65
540	Majorette (Ly)	386	380	360	– 6 74
225	Mar. Wendel ★	240	238 50	239	– 0 42
1650	Martell	2390	....	....	....
1400	Matra	1411	1400	1410	– 0 07
1700	Merlin-Gerin ★	1355	1355	1390	+ 2 58
200	Michelin	190 20	183	186	– 2 21
860	Midi (Cie)	1065	1065	1105	+ 3 76
193	Midland Bk SA ★	188 90	182 30	188	– 0 48
745	Min. Salsig. (Ma)	745	710	720	– 3 36
32	M.M. Penarroya	29	....	....	....
50	Moulinex	44 70	44	43 05	– 3 69
740	Navig. Mixtes	773	741	745	– 3 62
91	Nord-Est	80	75	76 60	– 4 25
310	Nordon (Ny)	269	270	270	+ 0 37
340	Nouvelles Gal.	331	318	324	– 2 11
600	Occident. (Gén.)	610	605	605	– 0 82
956	Omn.F.Paris	880	861	862	– 2 05
215	Olida-Caby	210	207	207	– 1 43
220	Opfi-Paribas	199	191	196 50	– 1 26
2400	Oréal (L')	2525	2520	2535	+ 0 40
310	Paribas	321	310	317	– 1 24
390	Paris-Réesc. ★	330	320 20	336 50	+ 1 97
760	Pechelbronn ★	715	700	686	– 4 06
770	Penhoet	255	231 10	240	– 5 88
670	Pernod-Ricard	875	875	873	– 0 30
940	Peugeot S.A.	939	919	918	– 2 23
15 50	Poclain	13 50	13 15	13 10	– 2 96
430	Poliet	430	423	422	– 0 70
620	P.M. Labinal	651	650	651	....
2400	Presses Cité	2550	2440	2440	– 4 31
1140	Prétabail Sic.	1188	1165	1161	– 2 27
630	Primagaz	498	498	498	....
430	Printemps ★	390	380	378	– 3 08
1590	Promodès	1445	1420	1390	– 3 81
985	Radiotechn.	970	960	955	– 1 55
68	Raff. Dist. Total	74 60	70 10	71	– 4 83
2810	Redoute (La) ★	3001	2899	2900	– 3 37
275	Robur financière	288	283	283	– 1 74
805	Roussel-Uclaf	747	692	701	– 6 16
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
4140	R. Impériale (Ly)	3840	3750	3750	– 2 34
160	Sade	154	154	154	....
1450	Sagem ★	1375	1369	1374	– 0 07
420	Saint-Gobain	426	420	422	– 0 94
1130	St-Louis	1170	1170	1170	....
1000	Salomon	900	860	860	– 4 44

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1180	Salvepar	1105	1125	1125	+ 1 81
520	Sanofi	506	493	495	– 2 17
450	S.A.T. ★	355	345	349	– 1 69
....	Saulnes-Chât. (B)	31	29 20	29 80	– 3 87
1000	Saupiquet (Na)	919	919	919 c	....
255	Schneider ★	254	245 10	255	+ 0 39
75	S.C.O.A.	77 40	76	76	– 1 81
540	S.C.R.E.G.	648	638	643	– 0 77
675	Seb ★	627	615	648	+ 3 35
435	Sefimeg ★	490	484	494	+ 0 82
1080	S.F.I.M.	1015	1005	1015	....
38	S.G.E.	32 50	31 80	33	+ 1 54
310	Signaux ★	319	310	320	+ 0 31
800	Silic	838	835	838	....
570	Simco-U.P.H. ★	630	628	611	– 3 02
330	Simnor (Li)	330	330	330	....
915	Skis Rossignol	770	793	795	+ 3 25
840	Siméinco	702	690	712	+ 1 42
360	Société Générale	297	294	294	– 1 01
170	Sodecco	170	170	170	....
170	Sodero (Na)	149	145	145	– 2 68
2020	Sodexho	2228	2230	2230	+ 0 09
100	Sogenal (Ny)	93	92 50	92 50	– 0 54
330	Sogerap	285 90	280	267	– 6 61
2260	Somm-Allib. ★	2367	2362	2367	....
565	Source Perrier	522	520	520	– 0 38
620	Sovac ★	536	525	545	+ 1 68
315	Spie-Batignol.	342	330	332	– 2 92
390	Strafor ★	357	350	349	– 2 24
285	Suez	277 50	275	275	– 0 90
260	Synthelabo ★	256	257	246	– 3 91
540	Talcs Luzenac	530	530	530	....
2670	Tél. Elect.	2974	2870	2880	– 3 16
725	Thomson-C.S.F.	741	720	750	+ 1 21
365	Total (CFP) ★	352	350	356	+ 1 14
78	– (certific.)	73 40	73	72 50	– 1 23
760	T.R.T. ★	784	783	780	– 0 51
360	U.F.B.	360 10	360	360 10	....
760	U.I.C. ★	639	615	630	– 1 41
505	U.I.F. ★	576	580	586	+ 1 74
800	U.I.S.	850	850	833	– 2
175	U.C.B. ★	161 20	158 10	161	– 0 12
685	Unibail	755	750	730	– 3 31
405	Valéo	444 50	421	427	– 3 94
45	Vallourec	41 30	38 60	38 60	– 6 54
270	Via Banque	311	288	297 c	– 0 52
685	Elf-Gabon	519	490	490	– 5 59
91	Amax Inc.	108 50	106 10	108 90	+ 0 37
125	Amer. Express	128	124 50	124 50	– 2 73
156	Amer. Teleph.	156 50	151 60	151 60	– 3 13
102	Anglo Amer. C.	106 50	101	102	– 4 23
500	Amgold	550	560	560	+ 1 82
845	BASF (Akt)	882	885	880	– 0 23
905	Bayer	915	882	880	– 3 83

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
101	Buffelsfont.	110	109 50	109 50	– 0 45
142	Chase Manh.	111 80	108 10	108	– 3 40
61	De Beers	52 10	52 40	52 40	+ 0 58
1460	Deutsche Bank	1361	1359	1358	– 0 22
780	Dresdner Bank	777	767	766	– 1 42
118	Driefontein Ctd	73	71 10	71 35	– 2 26
445	Du Pont-Nem.	450	447	446	– 0 89
405	Eastman Kodak	422	409	408	– 3 32
55	East Rand	56 90	56	56 10	– 1 41
190	Electrolux	183	186 50	186 50	+ 1 91
146	Ericsson	151	149 40	149 40	– 1 06
220	Exxon Corp.	218	209 50	209 50	– 3 90
420	Ford Motors	421	410	410	– 2 61
78	Freegold	76 50	75 10	75 20	– 1 70
91	Gencor	87 10	84 20	84 20	– 3 33
240	Gén. Electr.	250	245	245	– 2
385	Gén. Belgique	352	350	351	– 0 28
335	Gen. Motors	330	327 50	327	– 0 91
....	Goldfields	92 70	90 70	90 70	– 2 16
38	GdMetropolitain	42 80	41 50	41 50	– 3 04
65	Harmony	67	65 05	65 05	– 2 91
52	Hitachi	51 70	50 80	50 80	– 1 74
840	Hoechst Akt.	868	855	855	– 1 50
99	Imp. Chemical	108	105	105	– 2 78
660	IBM	648	623	640	– 1 23
265	ITT	259	243	243	– 6 18
138	Ito-Yokado	160 50	158	158	– 1 56
89	Matsushita	91 80	92	92 10	+ 0 33
935	Merck	890	855	855	– 3 93
340	Minnesota M.	358	332 50	332 50	– 7 12
199	Mobil Corp.	205	194	194	– 5 37
189	Morgan J.P.	176	170 10	170 10	– 3 35
32800	Nestlé	33200	33200	33200	....
121	Norsk Hydro	116	112 80	112 80	– 2 76
187	Olsil	180	175	175	– 2 78
1550	Petrofina	1290	1285	1285	– 0 39
485	Philip Morris	515	490 20	488	– 5 24
86	Philips	85 10	84 80	80 50	– 5 41
65	Placer Dome	83	82 20	82 20	– 0 96
295	Quilmès	351	360	362	+ 3 13
510	Randfontein	499	480	480	– 3 81
595	Royal Dutch	573	571	571	– 0 35
29	Rio Tinto Zinc	33 50	32 60	32 60	– 2 69
68	St Helena Co	65	67	67	+ 3 08
169	Schlumberger	157	156 50	156	– 0 64
99	Shell transp.	96 80	96 80	96 80	....
1260	Siemens A.G.	1261	1240	1240	– 1 67
199	Sony	212 70	213 20	213 20	+ 0 24
157	T.D.K.	195 20	196 30	191	– 2 15
27	Toshiba Corp.	27 30	27 05	27 05	– 0 92
305	Unilever	315	312 50	312 50	– 0 79
172	Unit. Techn.	185	182	182	– 1 62
530	Vaal Reefs	620	600	598	– 3 55
260	Volvo	262	259 50	259 50	– 0 95
230	West Deep	263	260	261 50	– 0 57
315	Xerox Corp.	323	308	307	– 4 95
1 48	Zambia Corp.	1 65	1 62	1 61	– 2 42

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8752	..
Emp. 8,80 % 77	124 01	5 049
9,80 % 78/93	99 80	4 284
10,80 % 79/94	102 29	3 128
13,25 % 80/90	104 72	7 204
13,80 % 81/89	104 78	12 779
16,20 % 82/90	112 18	15 090
16 % juin 82	113 60	8 437
14,60 % fév. 83	112 73	12 040
13,40 % déc. 83	114 25	13 327
12,20 % oct. 84	108 50	2 400
11 % fév. 85	106 35	9 071
10,25 % mars 86	100 70	7 906
ORT 12,75 % 83	1806	..
OAT 10 % 2000	98 80	5 628
OAT 9,90 % 1997	103 05	0 162
OAT 9,80 % 1996	99 05	8 672
Ch. France 3 %	136	..
CNB Bques janv. 82	101 85	4 084
CNB Paribas	101 80	4 084
CNB Suez	101 80	4 084
CNI janv. 82	101 69	4 084
PTT 11,20% 85	103 20	0 661
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	104 40	5 627
CNT 9% 85	92 30	5 888
CRH 10,90% déc. 85	101 60	9 514
Mérologie I. 8% 6/7	69 70	6 890

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	510	510
Agache (Sté Fin.)	1500	1500
A.G.F. (St Cent.)	441	441
Applic. Hydraul.	710	719
Arbel	402	394
Astorg	150 50	162 30
Avenir Publicité	338	338
Bain C. Monaco	172 60	176 20
Banque Hypoth. Eur.	400	400
Béghin-Say (C.I.)	240	235
B.G.L.	636	545
Blanzy-Ouest	580	....
B.N.P. Intercontin.	169 50	167 50
Bénédictine	5280	5500
Bon-Marché	799	800
B.T.P.	134	134
Cdif	503	501
Cambodge	741	746
C.A.M.E.	148	140
Campenon Bern.	225	....
Carbone-Lorraine	391	408
C.E.G.Frig.	436 80	438
Centen. Blanzy	1890	1880

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Centrest (Ny)	170	163
Cerabati	110 20	117 80
Chambourcy (M.)	678	631
Champex (Ny)	140	138
C.I.C. (Financ. de)	212	213
C.I. Maritime	659	659
Clarne (B)	347	347
Clause	385	381
Cofradel (Ly)	1055	1020
Cogifi	344	340
Comiphos	267	272
Cie Industrielle	1968	....
Comp. Lyon-Alem.	287 60	285 70
Concorde (La)	662	688
C.M.P.	16 60	16
Créd. Gén. Ind.	500	....
Cr. Universel (Cie)	575	559
Crédinal	139	139
Darblay S.A.	393	384
Delalande S.A.	778	810
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1450	1450
Didot-Bottin	825	823
Eaux Bass. Vichy	1170	1094 o
Eaux Vittel	1750	1690
Economats Centre	350	350
Electro-Banque	276	265
Elf-Antargaz	700	593 o
E.L.M. Leblanc	570	590
Ennili-Bretagne	208 20	202
Entrepôts Paris	342	355 70
Epargne (B)	2775	2775
Europ. Accumul.	31 20	33
Eternit	1440	1498
Finalens	160	155
FIPP	141 10	146 80 d
Fraic	380	380
Foncière (Cie)	375	375
Fonc. Lyonnaise	570	547
Foncina	509	510
Forinter	1010	1010
Fougerolle	206	213 20
France I.A.R.D.	203	194 90
France (La)	3538	3577
From. Paul Renard	402	388 o
GAN	670	645
Gaumont	330	343
Gévelot	438	453
Gr. Fin. Constr.	455	452
Gds Moul. Paris	301	308
Groupe Victoire	1972	....
G. Transp. Ind.	509	514
H.E.F.	90 60	90
Immindo S.A.	467 50	460
Imminvest	260	257
Immobail	374 90	376
Immobanque	689	689
Immob. Marseille	8980	8920
Immofice	474	465
Invest. (Sté Cent.)	2900	2900
Jaeger	97	104 d
Lafitte-Bail	427	430
Lambert Frères	173	173
Lille-Bonnières	443	460
Loca-Expansion	240	250
Locafinancière	320	320

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Locatel	606	608
Louvre (Sté)	1025	1025
Lucia	832	832
Machines Bull	22 40	22
Magasins Uniprix	156	....
Magnant S.A.	110	111
Maritimes Part.	194	200
Métal Déployé	375	369
Mors	74 10	68 90 o
Navig. (Nat. de)	30 25	31 45
OPB Paribas	155	151
Optorg	150	150
Oréal (L') C.I.	1224	1272
Origny-Desvroise	910	900
Palais Nouveauté	353	339
Paribas-CIP	330	317 o
Paris France	183	185
Paris-Orléans	225	225
Parfinance	228 40	....
Patern. Risq. Div.	1248	....
Pathé-Cinéma	310	309 90
Pechiney (cert. inv.)	207	215 30 d
Piles Wonder	650	738
Piper-Heidsieck	421	411
P.L.M.	100	100
Porcher	350	350
Promodès	780	780
Providence S.A.	1212	1215
Publicis	2015	....
Raff. Souf. R.	69 60	64
Rhône-Poul. (c. inv.)	322	315
Ricqlès-Zan	164 20	157 60 o
Rochefortaise S.A.	570	590
Rochette-Cenpa	20 70	21 55
Rosario (Fin.)	790	....
Roudière	205	205
Rougier et Fils	45	45
Sacer	405	388 90
SAFAA	275 60	276
Safic-Alcan	800	800
SAFT	932	932
Saga	159 90	165
St-Gobain C.I.	382	436 80
Salins du Midi	440	440
Santa-Fé	119 60	124
Satam	76	75
Savoisienne (M)	250	....
SCAC	325 50	338 50
Senelle Maubeuge	234	240
S.E.P. (M)	136	138
Serv. Equip. Véh.	71 50	69
Sicl	234	230
Sicotel	305	311
Sivim	210	218 50 d
Siph (Plant. Hévéas)	369	354 50
Sté Générale-CIP	245	....
Sofal financière	1592	1575
Soficel	680	693
Sofio	475	475
Soficomi	700	700
S.O.F.I.P. (M)	126	....
Sofragi	760	761
Soudure Autog.	310	298
Sovabail	590	580
S.P.I.	506	600
Squibb	....	....
Suez (Fin. de)-CIP	271 50	268

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Sterni	817	753 o
Taittinger	1210	1215
Testut-Aequitas	304	....
Tour Eiffel	352 60	366 70
Ufiner S.M.D.	529	529
U.A.P.	224 60	233 60
U.T.A.	805	805
Veuve Clicquot	2250	2290
Vicat	1050	1092
Viniprix	1170	1175
Virax	99	92 10 o
Waterman S.A.	660	672
Brass. du Maroc	127	127

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	770	....
Akzo	250	250
Alcan Alum.	149	132
Algemeine Bank	113 20	111
American Brands	225 10	220 10
Am. Petrofina	206	290 o
Arbed	268	....
Asturienne Mines	115	110
Banco de Santander	260	255
Bco Pop Espanol	336	331
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1749	1924
B. Régl. Internat.	49000	48990
Br. Lambert	311	320
Canadian-Pacific	84 90	80 10
CIR	14 50	14 80
Commerzbank	743	....
Dart. and Kraft	274	261
De Beers (port.)	48 50	50
Dow Chemical	485	476
Gén. Belgique	362	351
Gevaert	899	900
Glaxo	98	97 10
Goodyear	332	....
Grace and Co	265	263
Gulf Canada Corp.	132 50	....
Honeywell Inc.	300	312
I.C. Industries	166	153
Johannesburg	696	760
Kubota	22 20	22 80
Latonia	278	278
Midland Bank Plc	38	36 90
Mineral-Ressourc.	61 20	65
Nixdorf	1852	1843
Noranda	99 10	105
Olivetti	20 30	20
Pakhoed Holding	165	165
Pfizer Inc.	242	242
Procter Gamble	475 20	468
Ricoh Cy Ltd	45	45
Rolinco	222 80	218 30
Robeco	244	241
Rodamco	435	426
Saipem	13 50	12 15
Shell fr. (port.)	94	....
S.K.F. Aktiebolag	192	180
Steel Cy of Can.	87	89
Tenneco	216	220
Thorn EMI	50 50	49
Toray indust. inc	32	31 30
Vieille Montagne	930	890
Wagons-Lits	510	540
West Rand	19 90	19

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	230	....
Calciphos	153	153
C.E.M.	....	....
Cochery	164 50	....
Cogenhor	140	140
C. Occid. Forestière	190	....
Coparex	251	240
Dubois Inv. (Consol.)	520	541
Gachot	100 70	92 65
Hoogovens	250	....
Metroservice (bons)	15 60	15
Nicolas	445	450
Paternelle-R.D.	3400	....
Révillon	320	....
Rorento N.V.	182 80	161 80
S.P.R.	334	....
Sté Lecteurs du Monde	811	810
Ulmer	390	....
Union Brasseries	118 30	....

SICAV (sélection) — 18/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	682 55	665 90
Actilion	182 94	178 04
Actions France	373 57	360 07
Action Invest.	322 69	308 08
Actions sélectives	482 76	465 33
Aedificandi	580 37	559 39
A.G.F. Actions (ex-CIP)	938 70	915 80
A.G.F. 5000	470 26	458 79
A.G.F. ECU	1047 54	1037 17
A.G.F. Interfonds	401 87	391 87
A.G.F. Invest	89 65	87 37
A.G.F. OBLIG.	1050 43	1045 20
A.G.F. Sécurité	10437 33	10437 33
Agfimo	547 87	534 51
Aleti	213 70	205 98
A.L.T.O.	187 37	180 60
Amei-Gan	4580 62	4372 91
America-Valor	856	826 25
Amplaude	453 79	440 57
Arbitrages court terme	5589 05	5577 88 ♦
Argonautes	326 92	316 63
Associ Première	23895 62	23895 62
Associc	1182 76	1182 76
Aurecic	1383 37	1343 08
Axa Europe	111 96	106 90
Axa Investissements	96 43	92 06
Bourse-Investiss.	380 43	363 18
Bred Associations	2583 04	2575 01
Bred International	79 13	77 58
Capital Plus	1699 77	1699 77
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Consertimmo	325 17	312 66
Cortal court terme	1282 96	1282 96
Cortal Intérêt tnm.	1052 38	1032 26
Corteza	810 48	773 73
Credinter	447 74	434 70
Croissance France	231 99	222
Croissance Immobilière	551 88	526 85c
Croissance Mercure	2599 69	2523 97c
Croissance Prestige	307 62	293 67
Drouot-France	521 93	498 28c
Drouot-Investiss.	855 11	816 33
Drouot-Sécurité	236 18	225 45
Drouot-Sélection	132 04	126 05
Ecucic	1194 32	1176 67
Ecureuil Privatisations	311 49	302 42
Elicoop Sicav	11456 81	11455 81 ♦
Eli-Valeurs	7172 46	6997 52 ♦
Energie	230 64	220 37
Eparcic	2844	2841 18
Eparcourt Sicav	4129 70	4119 40
Epargne Associations	24873 53	24836 58
Epargne-Capital	7965 56	7886 69
Epargne-Crois.	1324 61	1289 35
Epargne-Industr.	622 42	594 20
Epargne-Inter	563 69	548 80
Epargne J	54196 62	54196 62
Epargne-Long-Terme	1648 77	1604 64
Epargne-Oblig.	189 70	184 62
Epargne-Quatre	1023 99	1023 99
Epargne-Unie	1050 81	1003 16
Epargne-Valeur	371 18	361 25
Eparoblig	1289 71	1287 14
Epsilon	1000 93	990 92
Eurinvest Croissance	1054 30	1006 49
Eurinvest Rendement	1049 05	1001 48
Eurocic	9210 35	9074 24
Euro-Croissance	490 91	476 61 ♦
Eurodyn	941 96	911 01
Euro-Gan	3780 45	3509 02
Extrême Orient Sicav	509 13	494 30
Fincrd Placement	61303 39	61120 03
Fincrd Valorisation	13445 62	13181 98
Fonsicav (div. par 10)	11010 21	11010 21
Foncival	238 14	227 34c
France-Gan	4748 77	4531 52
France-Garantie	279 65	278 89
France-Investiss.	388 68	371 25
France-Net	122 65	121 44
France-Obligations	437 43	433 10
Francic	321 34	311 98
Francic Pierre	93 98	91 24

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic Régions	897 16	871 03
Fructi-Associations	1362 06	1362 06
Fructicapi	309 65	305 07
Fructicourt	107666 30	107666 30
Fructidor	240 14	236 69
Fructifrance	633 61	618 15
Fructimmo	226 15	220 63
Fructivalor	420 40	410 15c
Fructivert	83407 97	83199 97
Fructi ECU	571 78	563 34
Fructi-Première	11278 45	11111 77
Futuroblig	1008 55	1007 54
Gestilion	58127 27	57982 31
Gestion Amérique	290 52	277 35
Gest. France Europe	80 97	77 30
Gestion Orient	162 60	155 23
Gestion Sécuricourt	10821 19	10714 05 ♦
Gestion Sicavimmo	682 03	651 10
Gestion Uni-Japon	1407 55	1343 72
Gestion Associations	138 41	135 38
Gestion Indo-Suez	613 48	585 66
Gestion Immobil. Int.	554 11	528 98
Gestion Mobilière	578 25	550 12
Gestion Multi-Oblig.	392 82	375 01
Gest. Rendement	459 90	439 05
Gestion sécurité	404 13	385 80
Gest. Sél. France	614 83	586 95
Haussmann Associat.	1202 03	1202 03
Haussmann court terme	1221 04	1221 04
Haussmann Epargne	1391 25	1391 25
Haussmann Europe	1874 47	1606 72
Haussmann France	780 83	752 61
Haussmann Oblicroiss.	1237 58	1237 68
Haussmann Obligation	1439 35	1387 33
Horizon	1008 98	979 59
Interoblig.	11544 68	11100 65
Intersélect France	387 16	369 60
Intervaleurs Indust.	502	479 24
Invest. net	14604 20	14575 05
Invest. Obligataire	18155 13	18118 89
Japacic	159 81	155 25 ♦
Jeune épargne	228 87	225 49
Laffitte-Amérique	233 69	223 09
Laffitte-crt-terme	58870 27	58870 27
Laffitte-Expansion	707 45	675 37
Laffitte-France	257 99	255 83
Laffitte-Immobilière	223 52	213 38
Laffitte-Japon	315 86	301 53
Laffitte-Oblig.	143 64	137 13
Laffitte-Placements	65060 11	65060 11
Laffitte-Rend.	205 27	195 92
Laffitte-Tokyo	1280	1221 98
Lion-Associations	11564 28	11564 25
Lion court terme	117048 07	117048 07
Lion-Institutionnels	23595 79	23536 95
Lionplus	721 71	714 56
Livret portefeuille	586 88	550 37
Méditerranée	139 64	133 31
Minimax	26154 72	26154 72
Mobiplus	74415 86	74415 86 ♦
Mobiprime	61594 60	61594 60 ♦
Mondiale Investissem.	396 64	378 65
Monecic	5615 57	5615 57
Monedon	52219 95	52219 95
Moné J.	55912 31	55912 31
Monelaffitte	272854 04	272854 04
Monevalor	63800 81	63800 81
Mutuelle Unie Sél.	134 63	128 58
Natio.-Assoc.	6249 85	6237 38
Natio.-Epargne	13898 52	13560 91
Natio.-Court terme	203738	203738
Natio.-Immobilier	944 77	919 49
Natio.-Inter.	1132 72	1102 40
Natio.-Obligations	533 39	519 10
Natio.-Patrimoine	1224 08	1191 30c
Natio.-Placements	85254 25	85254 25
Natio.-Revenu	1016 78	1008 72
Natio.-Sécurité	10995 25	10995 25
Natio.-Valeurs	583 15	567 54
Nippon-Gan	4795 10	4577 66
Nord-Sud Développ.	1169 53	1167 13 ♦

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Normat F	13583 24	13316 90
Oblicic Régions	1035 57	1020 27
Oblicoop Sicav	1334 86	1308 69 ♦
Obligations Convert.	386 38	378 41
Oblifion	1107 84	1096 87
Optimavalor	511 77	488 56
Orvalor	4999 95	4999 95
Paramérique	504 34	481 47
Paraeurope	708 16	676 05
Paribas Croissance	527 78	506 26
Paribas Epargne	15716 83	15685 46
Paribas France	81 08	78 72
Paribas Opportunités	90 70	88 06
Paribas Patrimoine	480 60	461 01
Paribas Revenu	93 02	92 10
Pemesse-Valor	1100 27	1099 17
Patrimoine-Retraite	1648 73	1616 40
Phenix Placements	249 48	248 24
Pierre Investiss.	644 88	615 64
Placement A	601 65	601 65
Placement crt-terme	72376 57	72376 57
Placement J	56377 40	56377 40
Placement Premier	54515 44	54515 44
Placements Rendement	10748 25	10748 25
Placements Sécurité	107240 86	107240 86
Plasinter	798 53	779 05
Plénitude	103 92	100 89
Première Obligations	10701 90	10590 54
Prol'Association	22056 02	22056 02
Province Investiss.	421 17	402 07
Quartz	102 91	100 38
Rentacic	160 13	157 76
Revenus Trimestriels	5434 08	5380 28
Revenu Vert	1126 89	1125 76
Rivoli Plus	1055 84	1007 96
St-Honoré Assoc.	14342 61	14271 25
St-Honoré Bio-aliment.	679 36	648 55
St-Honoré Pacifique	465 21	444 11
St-Honoré P.M.E.	382 40	365 06
St-Honoré Real	11571 23	11525 13
St-Honoré Rendement	11417 16	11360 36
St-Honoré Services	418 18	400 17
St-Honoré Technol.	648 40	619
St-Honoré Valor	12252 01	12154 77
Sécuricic	11178 67	11167 50
Sécuri Taux	10724 36	10724 36
Sélection Croissance	445 40	432 43
Sicadan (Casden BP)	717 41	706 81
Sicav-Associations	1430 66	1428 52
S.F.I. fr. et étr.	648 20	632 23
Sicav 5000	296 84	288 90
S.I. Est	1104 82	1054 72
Silvafrance	454 93	442 75
Sivam	371 71	361 76
Sivarente	204 14	202 12
Sivinter	388 20	377 81
S.N.I.	1063 37	1051 82
Sogepargne	337 10	324 92
Sogepremière	64726 05	62840 83
Sogerac	48984 12	48528 27
Sogevalor	78250 77	77398 53
Sogever	896 40	855 76
Soginter	1165 55	1103 16
Soleil Investiss.	432 87	413 24
Stratégie Actions	963 77	926 70
Stratégie Rendem.	1093 95	1030 46
Technocic	982 97	954 34
Techno-Gan	6414 18	6168 67
Trilion	5140 41	5089 51
U.A.P. Investiss.	351 97	338 25
Uni-Associations	113 71	113 71
Unifrance	396 37	378 40
Unifoncier	1099 58	1049 72
Uni-Garantie	1319 20	1293 31
Unigestion	769 61	734 71
Uni-Régions	2391 26	2282 83
Univers	2142 29	2071 85
Univer	183 62	183 62
Univers-Actions	930 65	900 05
Univers-Obligations	1479 85	1431 19
Valorem	444 50	433 56
Valoblig	60524 19	59624 94
Valorg	1459 24	1457 78
Velrea	81558 37	81517 61

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/12	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 498	5 501	5 300	5 850
ECU	6 985	6 981	....	....
Allemagne (100 DM)	338 450	338 400	326	348
Belgique (100 F)	16 173	16 166	15 600	16 500
Pays Bas (100 fl.)	300 720	300 600	290	310
Danemark (100 krd)	87 820	87 850	84	81
Norvège (100 k)	86 480	86 320	83	90
Grande-Bretagne (£ 1)	10 104	10 090	9 750	10 650
Grèce (100 drachmes)	4 269	4 267	3 500	4 400
Italie (1 000 lires)	4 595	4 596	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	416 370	416 450	403 500	423 500
Suède (100 krs)	92 990	92 990	89	95
Autriche (100 sch)	48 072	48 080	46 600	49 400
Espagne (100 pes.)	4 986	4 980	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 137	4 136	3 500	4 400
Canada ($ can 1)	4 203	4 204	4 050	4 450
Japon (100 yens)	4 344	4 344	4 200	4 400

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/12
Or fin (kilo en barre)	86450	85900
Or fin (en lingot)	86450	85950
Pièce française (20 fr)	541	539
Pièce française (10 fr)	425	.....
Pièce suisse (20 fr)	588	570
Pièce latine (20 fr)	507	493
Souverain	631	624
Pièce de 20 dollars	3075	3075
Pièce de 10 dollars	1550	1520
Pièce de 5 dollars	925	.....
Pièce de 50 pesos	3395	3350
Pièce de 10 florins	520	520
Or Londres	487 76	484 55
Or Zurich	478 50	481 50
Or Hongkong	487 06	483 95
Argent Londres	.....	.. .

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ♦ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

En Nouvelle-Calédonie

Le FLNKS n'est pas parvenu à troubler sérieusement le déroulement des Jeux du Pacifique sud

NOUMÉA
de notre correspondant

Ah, cette *vibrante finale !* Dans le stade de Magenta, gorgé d'un soleil *austral, pendant* que les deux équipes battaient la pelouse en attendant l'arbitre, combien étaient-ils à retenir leur souffle ? Officiels en gants blancs, militants avec leurs faux airs de supporters, vrais spectateurs avides d'une nouvelle *Marseillaise* : tous savaient que cette finale de football Nouvelle-Calédonie-Tahiti, samedi *19* décembre, serait le bouquet de ces Jeux du Pacifique.

Comprit-il quelque chose l'homme *en noir* quand, aussitôt après son coup de sifflet, une assourdissante cacophonie monta des gradins ? Voilà que, entassés dans une tribune latérale, trois cents à quatre cents300 à 400 « supporters » se levaient comme un seul homme, déployaient des drapeaux du FLNKS et hurlaient des slogans à la gloire de « Kanaky ».

Trois d'entre eux parvenaient agilement à franchir les grillages de protection et *s'en allaient* se mêler aux vingt-deux joueurs. L'arbitre déboussolé siffla l'arrêt du match, tandis que les CRS chargeaient les manifestants, qui ripostaient par des « jets de pierres ».

Quant au « vrai » public, indisposé au plus haut point par tant de désordre, il adressa aux perturbateurs huées et bordées d'injures. Bilan : une dizaine de blessés légers du côté CRS, un peu moins du côté indépendantistes, et le grippage, quelques minutes, de la grosse machinerie de ces Jeux de Nouméa. Mais après l'expulsion des militants FLNKS, tout rentra rapidement dans l'ordre : le match reprit et quatre-vingt dix minutes plus tard la Marseillaise retentit une nouvelle fois. Rideau. Les Jeux du Pacifique sont clos. Rendez-vous en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1991.

A l'évidence les autorités locales ont tout lieu de se frotter les mains. Magistrale démonstration de la bonne santé du sport calédonien : la Nouvelle-Calédonie totalise 168 médailles, devant la Polynésie française (117) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (70). Mais surtout gigantesque offensive de charme à l'adresse de ces petites nations du Pacifique-sud à qui il faut bien montrer la « réalité » calédonienne, vitrine alléchante de la France dans la région. Le « caillou » n'est-il pas un pays riche, doté d'équipements sportifs de pointe et capable d'organiser en grande pompe des cérémonies d'ouverture (et de clôture) qui sont autant de spectacles en son et lumière ?

Les moyens pour assurer le plein succès de ce rendez-vous régional n'ont pas manqué : dans une circulaire, le secrétaire général de l'administration territoriale avait demandé aux chefs de service d'« *accorder au personnel toute latitude pour se rendre sur les lieux de compétition* », bien entendu « *sous réserve des impératifs de continuité du service* ».

Un journaliste australien, travaillant pourtant dans un magazine peu complaisant à l'égard de la France, s'est vu proposer billet d'avion et chambre d'hôtel gratuits avec à la clé une randonnée touristique ; et surtout, six compagnies de CRS – dont trois dépêchées en renfort – étaient à pied d'œuvre.

Démobilisation ?

Résultat : le FLNKS n'est pas parvenu, loin s'en faut, à troubler sérieusement le déroulement des compétitions ainsi qu'il l'avait annoncé. A trois reprises des incidents ont éclaté lors de manifestations devant le stade de Magenta – rassemblant entre trois cents et cinq cents personnes, – *faisant chaque* fois plusieurs blessés légers, mais à *aucun moment* le FLNKS *n*'a semblé être en mesure de desserrer l'étau policier et de créer l'événement.

Démobilisation ? Les militants parlent de la « *difficulté traditionnelle de manifester à Nouméa* » (bastion RCPR) et « *des flottements dans l'organisation* ».

Ainsi après le référendum, ce « test » des Jeux du Pacifique va relancer le débat sur la capacité de mobilisation du mouvement indépendantiste, et probablement *conduire* le RCPR à accentuer ses pressions sur le gouvernement pour que soient organisées rapidement, avant le scrutin présidentiel, les élections régionales prévues par le nouveau statut, auxquelles le FLNKS a l'intention de s'opposer. « *Ceux qui spéculent sur notre chute d'audience*, faisait observer un cadre du FLNKS, *font preuve d'une illusion d'optique : Nouméa la blanche n'est pas la brousse canaque.* »

FRÉDÉRIC BOBIN.

Le numéro du « Monde » daté 20-21 décembre 1987 a été tiré à 480 485 exemplaires

NICARAGUA

La Contra lance une importante offensive

De violents combats ont opposé, dimanche 20 décembre, l'armée sandiniste aux forces de la Contra, qui avaient lancé à l'aube une vaste offensive contre trois localités du nord-est du pays, Bonanza, La Rosita et Siuna, situées dans une *zone d'exploitation de mines* d'or, d'argent et de cuivre, qui sont vitales pour l'économie du pays. Selon un porte-parole de la Contra à Miami, qui citait le commandant en chef des combattants antisandinistes, M. Enrique Bermudez, cette opération dans laquelle seraient engagés sept mille rebelles serait la plus *importante* depuis le début de la guerre civile au Nicaragua, il y a six ans.

La dernière opération importante remontait à octobre dernier. L'opération de dimanche se serait soldée, selon la guérilla, par la mise hors de combat d'une centaine de soldats sandinistes et la destruction d'installations radars, d'une centrale électrique et de deux dépôts de munitions.

Cette offensive du nom de code Commandante Olivero intervient alors que des négociations indirectes sont entamées à Saint-Domingue entre la Contra et le gouvernement. Un premier round de négociations qui s'était tenu dans la capitale dominicaine les 3 et 4 décembre s'était soldé par un échec. Cette seconde série d'entretiens devait commencer dimanche mais a été repoussée à lundi, le cardinal Miguel Obando y Bravo, archevêque de Managua et principal médiateur, ayant été retardé.

A Washington, les négociateurs du Congrès et de la Maison Blanche sont parvenus à un accord de principe pour résoudre l'impasse budgétaire américaine en tombant d'accord sur une aide non militaire de 8 millions de dollars à la Contra. Cette aide constituait le principal obstacle au vote du budget. Le président Reagan ayant menacé d'user de son droit de veto si une aide, satisfaisante à ses yeux, n'était pas prise en compte dans le texte définitif. – *(AFP, Reuter.)*

Sur le vif

Au bonheur... de lire

Qu'est-ce qui vous rend heureux ? Vous ne savez pas au juste ? Ça dépend des moments ? Et d'abord, c'est quoi, le bonheur ? Eh ben, je vais vous le dire. C'est marqué dans *le Point*. Un sondage de la Sofrès. Pour les trois quarts d'entre vous, c'est bouquiner ! Et vous voudriez qu'on vous croie, bande de frimeurs ? Demandez un peu aux éditeurs combien de livres leur sont restés sur les bras au cours de l'année écoulée. Ils pleurent misère. Moins que les exploitants des salles de cinéma, mais, bon, le plaisir de lire n'est pas le mieux distribué !

D'accord, ce que vous appréciez par dessus tout, c'est pas ça, c'est la musique. Vu le nombre sans cesse croissant des enfants au walkmen, ça n'étonnera personne. Ce qui est stupéfiant, en revanche, c'est de trouver parmi les principales joies de votre existence... Devinez ! Vous envoyer en l'air ? Absolument pas ! Vous êtes à peine plus de la moitié à aimer ça. Gagner au Loto ? Bof ! Regarder la télé ? Non, mais ho ! Pour qui on vous prend ? Tout juste si un petit 20 % ose avouer un petit penchant pour le petit écran. Écouter la radio ? Allons donc ! Alors quoi ? Lire le journal ! Pas mal, non, quand on songe que sur ce plan-là, on est la lanterne rouge de l'Europe.

Ils étaient tout surpris, tout contents, mes chefs, en voyant ça, ce matin. Ils se sont tournés vers moi : C'est gentil, non ? C'est un bon sujet pour toi. A condition de pas leur rire au nez en *doutant de leur sincérité*. Dans un sondage, l'important c'est pas ce qu'on *fait*, c'est ce qu'on dit. Et si ils disent qu'ils nous lisent, que le super-pied, pour eux, c'est la presse, tu la boucles et t'applaudis. Bravo et merci !

CLAUDE SARRAUTE.

Le bonheur et le journal

« Pour avoir une vie heureuse, qu'estimez-vous indispensable ? » A cette question posée par la SOFRES pour l'hebdomadaire *le Point*, 76 % des Français répondent dans l'ordre : « écouter de la musique », puis « avoir des responsabilités dans son travail » (75 %), « lire des livres » (74 %), etc. Dans ce palmarès du bonheur, la lecture d'un journal vient en septième position (62 %) bien avant la *télévision* qui n'arrive qu'en quinzième position, avec 20 % des personnes interrogées.

Cinquante enfants de couples franco-algériens passeront Noël en France

L'émotion, la douleur et la joie se sont mêlées, ces derniers jours, à l'aéroport d'Orly où des mères de famille divorcées de ressortissants algériens étaient venues attendre leurs enfants qui, vivant en Algérie avec leurs pères, avaient été autorisés à venir passer les vacances de Noël en France. Dix enfants de couples mixtes ont ainsi débarqué, vendredi 18 décembre, trente-cinq samedi et trois dimanche, alors que deux autres devaient arriver lundi.

Huit mères ont cependant eu la *déception de ne pas voir leurs* enfants descendre de l'avion, ces derniers ayant *été retenus en* Algérie par leurs pères. Membres du « *collectif de solidarité* aux *mères* d'enfants enlevés », elles ont décidé *de ne pas quitter l'aéroport.* M. Dominique Latournerie, directeur des Libertés *publiques et* de l'action judiciaire, leur a annoncé *dimanche en fin d'après-midi* qu'elles pourraient se rendre à Alger *aux frais* du *gouvernement* algérien, afin de rencontrer le ministre de l'*intérieur et discuter du droit de* visite de leurs enfants. Les huit *mères partiront mardi 22 décembre* en compagnie de M. Claude Allaer, le *médiateur désigné* par le *gouvernement* français, et de leur avocate, Mlle Lynda Weil-Curiel.

– « *Nous sommes déterminées à aller très loin dans notre action* », a expliqué Mme Nathalie Segault, l'une de ces mères, qui n'a pas revu son fils depuis un an et qui menaçait samedi soir de commencer une grève de la faim. De son côté, M. Latournerie indiquait que le règlement des dossiers progressait et qu'il n'avait pas constater de relâchement du côté des autorités algériennes. Dan s une interview accordé au *Figaro* du lundi 21 décembre, M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, a rappelé que le gouvernement français a fait depuis vingt mois « *des efforts considérables en faveur de ce dossier et a rencontré une grande compréhension* » chez ses interlocuteurs algériens.

Le président de la République, M. François Mitterrand, qui a reçu, le vendredi 18 décembre, une délégation du collectif de solidarité s'est dit préoccupé de la « *situation inhumaine* » vécue par les mères séparées de leurs enfants et a souhaité que la convention franco-algérienne soit réellement appliquée. Il s'est engagé à saisir personnellement les autorités algériennes de cette affaire.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 21 décembre

Progression ↑

Démarrage en hausse à la Bourse. L'indicateur de tendance, après avoir ouvert à + 1,52 %, progressait durant la matinée à 1,72 %. A la hausse figuraient : Synthélabo (+ 6,9 %), La Redoute (+ 6,9 %), SEB (+ 6,3 %), Source Perrier (+ 5,8 %), Midi (+ 5,4 %), Primagaz (+ 5,2 %), De Diétrich (+ 5,2 %) et Essilor (+ 4,7 %). En baisse on notait : Immeubles Monceau (– 3 %), Sogérap (– 2,6 %), Finextel (– 2,4 %), Skis Rossignol (– 1,4 %) et Total (– 1,7 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	320	325	330
Agence Havas	414	420	425
Air Liquide (L')	502	510	514
Bancaire (Cie)	364	365	369
Bongrain	2156	2160	2180
Bouygues	931	955	956
B.S.N.	4345	4350	4360
Carrefour	....	....	....
Chargeurs S.A.	753	762	770
Club Méditerranée	347	360	360
Eaux (Gén.)	....	....	....
Elf-Aquitaine	....	....	....
Essilor	....	....	....
Lafarge-Coppée	....	....	....
Lyonn. des Eaux	1200	1198	1204
Michelin	186	192 50	191 80
Midi (Cie)	....	....	....
Moët-Hennessy	1515	1525	1542
Navig. Mixtes	745	763	785
Oréal (L')	....	....	....
Pernod-Ricard	673	700	694
Peugeot S.A.	....	....	....
Saint-Gobain	422	435	432
Sanofi	495	500	502
Source Perrier	520	550	549
Thomson-C.S.F.	....	....	....
Total-C.F.P.	....	....	....
Valéo	427	437	440

BANQUE DE FRANCE

La grève est suspendue malgré la rupture des négociations

Les négociations engagées entre le gouvernement (la direction) de la Banque de France et l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, CFTC et syndicat autonome) ont été rompues, dimanche 20 décembre au soir, après vingt-deux heures de discussions difficiles. Les deux parties sont *restées sur leurs positions*. La direction a refusé toute augmentation supplémentaire des salaires, maintenant aussi le système de promotion mis en œuvre en 1987 et souhaitant réduire les effectifs de 1 % en 1988, même si elle se contentait au départ de la moitié de ce pourcentage (le reste étant discuté ultérieurement). L'*intersyndicale, de son côté, voulait* une augmentation des salaires comparable à celle accordée aux fonctionnaires, le retour au système ancien des promotions et l'examen préalable de l'activité de la Banque – avec un programme jusqu'en *1992* – avant toute réduction d'effectifs, et enfin l'assurance du *maintien* du système actuel de retraites.

Malgré cette rupture, l'intersyndicale a décidé, lundi 21 décembre au matin, de suspendre le mouvement de grève, après avoir, dans un premier temps, empêché la sortie de billets neufs de l'usine de Chamalières (Puy-de-Dôme). En effet, le préalable signé avant les négociations reste acquis : en échange de la levée du blocage des activités, la direction a accepté de payer onze *trentièmes* des jours de grève, de lever les sanctions et de ne pas entreprendre de poursuites pénales.